



**HAL**  
open science

## **Engagement associatif à la retraite en Côte d’Ivoire : pour la visibilité des capitaux expérientiels des “ personnes à la retraite ”**

Toowlys Gnakouri Prosper Henri Exupère

### ► **To cite this version:**

Toowlys Gnakouri Prosper Henri Exupère. Engagement associatif à la retraite en Côte d’Ivoire : pour la visibilité des capitaux expérientiels des “ personnes à la retraite ”. Sciences de l’Homme et Société. Université Félix Houphouet Boigny (Côte d’Ivoire), 2021. Français. <NNT : >. <tel-04357451>

**HAL Id: tel-04357451**

**<https://hal.science/tel-04357451v1>**

Submitted on 21 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY



UFR SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ (SHS)



INSTITUT D'ETHNO SOCIOLOGIE (IES)

**N° Thèse : 001378/21**

---

**THÈSE UNIQUE**

En vue de l'obtention du grade de

**DOCTEUR EN SOCIOLOGIE**

Parcours : Société, santé et vieillissement

Présentée et soutenue publiquement le **12 novembre 2021** par :

**TOOWLYS Gnakouri Prosper Henri Exupère**

**ENGAGEMENT ASSOCIATIF À LA RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE :  
POUR LA VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES  
« PERSONNES À LA RETRAITE »**

**COMPOSITION DU JURY :**

**Président : MME. LEZOU KOFFI Aimée-Danielle**, Professeur Titulaire des Sciences du Langage, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

**Directeur de thèse : M. DAYORO Zoguéhi Arnaud Kevin**, Maître de Conférences de Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

**Rapporteur : M. LIDA Dali Serge**, Maître de Conférences de Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

**Rapporteur : MME. SAJOUX Muriel**, Maître de Conférences des Sciences Économiques, Université de Tours (France)

**Examineur : MME. YEO Elisabeth**, Maître de Conférences de Psychologie, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)





**UNIVERSITÉ  
FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY  
UFR SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ (SHS)**



**INSTITUT D'ETHNO SOCIOLOGIE (IES)**

**N° Thèse : 001378/21**

**THÈSE UNIQUE DE DOCTORAT EN SOCIOLOGIE**

Présentée et soutenue publiquement le **12 novembre 2021**

**TOOWLYS Gnakouri Prosper Henri Exupère, ENGAGEMENT ASSOCIATIF À LA  
RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE : POUR LA VISIBILISATION DES CAPITAUX  
EXPÉRIENTIELS DES « PERSONNES À LA RETRAITE »**

Directeur de thèse : **DAYORO Zoguéhi Arnaud Kevin**  
Maître de Conférences de Sociologie

## **Engagement associatif à la retraite en Côte d'Ivoire :**

### **Pour la visibilité des capitaux expérientiels des « personnes à la retraite »**

#### **Résumé**

L'actualité ou l'actualisation de la problématique du vieillissement actif en Afrique, donne accès à la lecture de l'engagement social à la retraite. En Côte d'Ivoire, pour les personnes dites "retraités", cet engagement s'exprime souvent à travers des associations de pairs. Cette étude questionne la mobilisation de l'espace associatif comme mécanisme de visibilité des capitaux expérientiels des « personnes à la retraite ». Ancrées dans la recherche qualitative/inductive/interprétative, les données produites forment un corpus de 05 entretiens libres collectifs (ELC) réalisés les 04 février, 10 et 26 mars, 16 novembre 2019 et 21 janvier 2020 dans le district d'Abidjan. Ces ELC ont rassemblé 14 membres de la Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI) et 13 membres de la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI) volontaires, âgés de 60-84 ans. L'analyse inductive générale a permis la mise en sens du corpus. Les récits produits laissent entrevoir la complémentarité des théories de la visibilité et de la reconnaissance. Il ressort que les procédures de légitimation de l'engagement associatif s'observent dans les dynamiques d'adhésion, les formes de déshérences sociales à la retraite et la transition paradigmatique à l'œuvre à la FARECI et à la MAFERECI. La définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge sont compris comme des stratégies d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En outre, l'espace associatif s'offre comme un espace de réinitialisation identitaire, une fabrique de nouvelles formes de sociabilité et un cadre de prestations d'expertises pour les personnes à la retraite. Au total, par leur engagement associatif, ces seniors-experts dessinent une nouvelle figure sociale des vieillesse et du vieillissement en Côte d'Ivoire.

**Mots clés :** engagement associatif, visibilité, capitaux expérientiels, personnes à la retraite.

**Associative commitment during retirement in Côte d'Ivoire :**  
**For vizibilisation of experiential capital for « persons in retirement »**

**Abstract**

Current events or update on the issue of active aging in Africa, gives access to the reading of social commitment to retirement. In Côte d'Ivoire, for persons called "retirees", this commitment is often expressed through peer associations. This study questions the mobilization of associative space as a mechanism for making the experiential capital of "person in retirement" visible. Anchored in qualitative/inductive/interpretative research, the data produced form a corpus of 05 free collective interviews (ELC) carried out on February 04, March 10 and 26, November 16, 2019 and January 21, 2020 in the district of Abidjan. These ELC gathered 14 members of the Federation of Associations of Civil Servants and Retired Agents of the State of Côte d'Ivoire (FARECI) and 13 members of the Federal House of Retirees of Côte d'Ivoire (MAFERECI) volunteers aged 60-84 years. The general inductive analysis made it possible to make sense of the corpus. The stories produced suggest the complementarity of the theories of visibility and recognition. It is clear that that the procedures for legitimising associative commitment are observed in the dynamics of membership, forms of social disinheritance in retirement and the paradigmatic transition to work at FARECI and MAFERECI. The institutional definition of retirement, the concept of "retirees" and the « deregistration order » for age limit are understood as strategies for invisibilizing the experiential capital of persons in retirement. Furthermore, the associative space offers itself as a space for identity reset, a factory of new forms of sociability and a framework for the provision of expertise for persons in retirement. In total, through their associative commitment, these senior experts draw a new social figure of old age and aging in Côte d'Ivoire.

**Keywords** : associative commitment, visibilization, experiential capital, persons in retirement.

## DÉDICACE

*À toi Seigneur Jésus, Dieu unique et vrai,  
Tu prends les hommes vils de ce monde, ceux qui ne sont rien,  
Pour confondre les sages.*

## REMERCIEMENTS

L'achèvement du travail de thèse et sa soumission devant un jury, pour le non sachant, semble consacrer une œuvre personnelle. Pourtant, il est le produit des sollicitudes multiformes que les lignes suivantes traduisent.

Docteur Dayoro Zoguéhi Arnaud Kevin, Maître de Conférences de Sociologie de l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (UFHB), mon directeur de thèse, est celui qui a forgé ma culture scientifique depuis le Master 1. À un moment où mon itinéraire académique n'avait d'intérêt pour personne, il a été celui qui a su le mettre en valeur. Cette thèse est donc le fruit de sa générosité par le partage de ses connaissances. Elle est l'aspect visible d'une vaste entreprise de socialisation à la construction collective du savoir et à la remise en cause constante de l'absolutisme de la science figée.

C'est au sein du Groupe de Recherches en Socio-Anthropologie Appliquées à la Santé et au Vieillessement (GRESA), qu'il m'a initié au métier de sociologue. J'ai longtemps été un élève médiocre pour être ensuite un étudiant sans grande utilité. Pourtant, il a su renverser cette fatalité en m'associant aux équipes d'« Évaluation interne des thèses achevées » ; en me confiant le Secrétariat Doctorat du « Staff Master et Doctorat » ; en m'intégrant au Secrétariat de rédaction de la *Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie Kasa Bya Kasa* ; en m'incitant à l'écriture d'articles scientifiques et à participer à des colloques scientifiques pour faciliter mon intégration dans la communauté des producteurs de la connaissance.

Il a également contribué à l'avancement de mes travaux, en m'offrant son ordinateur personnel avec son contenu, ses projets d'articles et d'ouvrages, comme sanction de la confiance qu'il m'a accordée. Je dirai simplement merci Professeur d'être le maître, l'ami, le frère, le simple apprenant discret, et surtout ce « Caméléon » qui s'adapte à tous les savoirs et adapte tous les savoirs à la construction de cette connaissance scientifique qui relie les différents champs disciplinaires. Au-delà de la Science, son leadership rompt les barrières des statuts, positions et rôles sociaux que la flexibilité et la compréhension de son épouse, Madame Kouadio N'Gbesso Ursula épouse Dayoro, a favorisé. Dire merci à mon maître, c'est également exprimer ma gratitude à son épouse dont la présence discrète à ses côtés a permis la mise en mots de cette thèse. Merci au Pédagogue, au joaillier de la Science.

Je remercie la *Blamo'o*, Madame Lezou Koffi Aimée-Danielle, Professeur Titulaire des Sciences du Langage, Vice-Doyen en charge de la Recherche de l'UFR Langues, Littératures et Civilisations (LLC) de l'UFHB de Cocody, Présidente du Réseau Africain d'Analyse du Discours (R2AD) et figure de proue de la lutte pour la visibilisation du leadership des femmes en Afrique, pour avoir accepté d'associer son prestige et sa rigueur en assurant la présidence du jury de cette thèse.

Un autre membre du jury et non des moindres, Docteur Lida Dali Serge, Maître de Conférences de Sociologie de l'UFHB de Cocody, mérite toute ma reconnaissance pour ses contributions en tant qu'instructeur et sa participation à l'évaluation finale de ce travail. Voir cette note de recherche soumise à un tel regard méthodique et analytique me conforte dans ma volonté de rester attaché à la rigueur scientifique.

Je suis admiratif du travail d'instruction réalisé par Madame Sajoux Muriel, Maître de Conférences des Sciences Économiques de l'Université de Tours. Je retiens de cette évaluation qu'il est impératif de rendre compte méthodiquement du contexte d'expression du vécu social des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI, tout en intégrant

dans ma démarche un jeu de nuance qui est un marqueur réflexif. Je lui dis merci d'apposer sa notoriété scientifique à ce travail.

J'exprime ma gratitude à Madame Yeo Elisabeth, Maître de Conférences de Psychologie à l'UFHB, qui a bien voulu contribuer à l'évaluation de cette recherche en acceptant de porter la charge d'examinatrice.

Toute ma gratitude à messieurs N'Dia Anon Félix, Maître-Assistant de Sociologie, Gbézé Thierry, Docteur en Sociologie, Zakri Jean Robert et Mademoiselle Gnagne Grâce Esther, doctorants en Sociologie à l'UFHB, membres de l'équipe d'« évaluation interne » de cette thèse, pour leurs critiques et suggestions qui ont permis d'améliorer ce travail.

Je fais un clin d'œil à mademoiselle D'Almeida Armelle Sabine, doctorante en Sociologie à l'UFHB de Cocody, pour son affection et ses encouragements qui m'ont permis de supporter les écueils rencontrés durant le parcours de cette thèse.

À mon frère Djaha Joël Fabrice Konan, doctorant en sociologie à l'UFHB de Cocody, merci pour sa promptitude à partager ses connaissances et nos échanges sur la nécessité de la clarification du positionnement épistémologique de la recherche qui ont affiné ma démarche.

Je pense à mon frère Baïbo Gnonsikan Jean Sève, qui a toujours été présent toutes les fois où je l'ai sollicité pour la finalisation de ce travail.

Merci à Mesdemoiselles Amon Apo Rosine, Banga Marie-France, Soro Siénéldjama Françoise, Dedocoton Rose-Marcelle et Yapi Sonia Prisca Chi Yapi, Docteures en Sociologie, ainsi que Mademoiselle Gondo Poussy Sandrine, doctorante en Sociologie à l'UFHB de Cocody et membres du GRESA, pour avoir été mes « baby-sitters » depuis le Master 1. Je suis convaincu que ce travail est arrivé à son terme grâce à leur amitié, affection, conseils et surtout leur regard d'inspectrices du savoir scientifique.

À Mesdemoiselles Tanon Jande Marie Christelle Jacky et Eponon Ehua Agnès, doctorantes en Sociologie à l'UFHB de Cocody et membres du GRESA, je souligne leur amitié et leurs suggestions pour l'amélioration de ce travail.

Je dis merci à Madame Kouadio Amenan Christine épouse Manadro et Mademoiselle Lohouin Stéphanie Marcelle, doctorantes en Sociologie à l'UFHB de Cocody, pour leur amitié, leurs encouragements et leur soutien constant qui ont animé ce parcours de recherche.

Je tiens à remercier Mesdames Ahuié Assian Agnès Chantal, Tanoh Ahou Clémentine épouse Say, Maîtres-Assistantes de Sociologie à l'UFHB, Monsieur N'Guessan Sosthène, Maître-Assistant de Psychologie à l'Université Nangui Abroguoua d'Abidjan, Madame Ainyakou Taiba Germaine, Maître-Assistante de Sociologie à l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, et Monsieur Oulahi Tate Roger, Docteur en Sociologie de l'UFHB, pour les critiques et suggestions faites au cours du processus d'évaluation de cette thèse.

Je salue le « président » Dobé Gnahoua Didier de la Cellule sociale du GRESA, Messieurs Atta Sinan, Zirigouri Gnakpa Michel, Kouadio Bruno, doctorants en Sociologie à l'UFHB, Mesdames Toualy Jollen épouse Gossé, Yassui Amenan épouse Gnamin et Mademoiselle Bayoko Macha, membres du GRESA, pour leur contribution à l'organisation pratique de la soutenance publique de cette thèse.

Aux enseignants-chercheurs, jeunes chercheurs et doctorants du GRESA, je suis heureux qu'ils aient enrichi ce travail par leurs observations aux « Ateliers du GRESA » et lors des séances d'« Évaluations internes des thèses achevées ».

Je suis reconnaissant à mon aîné Douba Alfred, Maître de Conférences Agrégé de Santé Publique à l'UFR des Sciences Médicales de l'UFHB de Cocody, pour sa sollicitude, son amitié et son abnégation dans l'atteinte de ses objectifs qui m'ont servi de modèle.

Je dis également merci à mon frère Douhouré Aolio Joël, pour ses rappels à l'ordre chaque fois que je m'éloignais de mes objectifs de rédaction.

Je remercie mon frère Allou Allou Serge Yannick enseignant-chercheur à l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) de l'UFHB de Cocody, pour ses encouragements continus.

Merci à mon frère Dodo Jean-Claude, Maître-Assistant des Sciences du Langage à l'ILA de l'UFHB de Cocody, pour son soutien qui ne m'a pas fait défaut durant ce parcours.

Je remercie Docteur Guessan Kouadio, Maître de Conférences d'Histoire, Vice-Doyen en charge de la Pédagogie de l'UFR SHS de l'UFHB, dont l'empathie m'a instruit sur la nécessité de la culture de la courtoisie comme vertu du scientifique.

Merci à Monsieur Monye Laurent qui, sous l'abri de la discrétion, assiste les aspirants-docteurs pour la réussite de leur soutenance publique de thèse.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à Monsieur Kouassi Koffi Mathurin, président de la Fédération des Associations de fonctionnaires et agents à la retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI), et les membres du Bureau exécutif, pour avoir facilité mon immersion dans leur faîtière et fait avancer la science par la production de leurs discours.

J'ai une pensée particulière à monsieur N'Dori N'Gou, président de la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI), au « super doyen » Goh Benoît et aux membres de cette association qui ont participé activement à la construction de cette thèse.

Merci à Monsieur Krass Kouamé Robert, Directeur Général de la Société Mutualiste des Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (SOMUREPCI), avec qui j'ai commencé cette aventure scientifique dans le champ des associations de personnes à la retraite dès le Master 1.

J'exprime ma reconnaissance à ma mère, Gagoué Nohon Martine, qui n'a eu de cesse de m'inciter à ne pas renoncer à mon engagement sur le sentier parfois éprouvant de la recherche.

J'exprime ma gratitude à ma tante, Madame Tohoulis Cécile, Magistrat hors-hiérarchie, Présidente de Chambre à la Cour d'Appel d'Abidjan, pour ses conseils et son soutien qui ne m'ont pas fait défaut durant tout mon parcours.

À Anna, Aristide, Ursule, David, Juliette et Matenin, mes frères et sœurs, merci pour leurs encouragements et leur soutien quotidien qui m'ont permis de ne pas renoncer.

Merci à Déborah, Yvan, Christ-Eli, Jemima, Ariel, Ketsia et Mohamed-Ryan, mes neveux et nièces qui patientent dans l'espoir de voir leur « tonton devenir Docteur ».

À ma fille Naomie Paule-Andréa, ma « Pounpoun » que j'aime, pour son affection et sa patience qui m'ont donné la force d'arriver au début de ce chemin qui ouvre la voie à la conquête du savoir savant, merci.

## SOMMAIRE

Liste des tableaux .....	VIII
Liste des sigles, abréviations et acronymes .....	IX
Avant-propos .....	XI
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
<b>PARTIE I. PARCOURS THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>3</b>
CHAPITRE I. Parcours théorique .....	5
CHAPITRE II. Parcours méthodologique .....	61
<b>PARTIE II. LA FARECI ET LA MAFERECI : DES ESPACES D'EXPRESSION DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>121</b>
CHAPITRE III. La protection sociale à destination des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire .....	123
CHAPITRE IV. Cadre institutionnel des associations en Côte d'Ivoire.....	134
CHAPITRE V. Cartographie sociale de la FARECI et de la MAFERECI .....	147
<b>PARTIE III. L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF : UNE INSTANCE DE VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>166</b>
CHAPITRE VI. Procédures de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite .....	168
CHAPITRE VII. Stratégies institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite .....	196
CHAPITRE VIII. Pratiques associatives participant à la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite .....	225
<b>PARTIE IV. DISCUSSION ET APPROCHE STRATÉGIQUE DE VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE DE CÔTE D'IVOIRE .....</b>	<b>253</b>
CHAPITRE IX. Discussion autour de la visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite .....	255
CHAPITRE X. Approche stratégique de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite de Côte d'Ivoire .....	285
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	303
BIBLIOGRAPHIE .....	307
ANNEXES .....	XII
TABLE DES MATIÈRES .....	XXI

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

<b>Tableau 1.</b> Correspondance empirique des concepts de la théorie de la visibilité.....	41
<b>Tableau 2.</b> Correspondance empirique des concepts de la théorie de la reconnaissance.....	46
<b>Tableau 3.</b> Complémentarité des concepts de relations et de reconnaissance affective .....	49
<b>Tableau 4.</b> Complémentarité des concepts de stratégies et de reconnaissance juridique .....	50
<b>Tableau 5.</b> Complémentarité des concepts de procédures et de reconnaissance morale .....	51
<b>Tableau 6.</b> Inférences du positionnement interprétatif .....	59
<b>Tableau 7.</b> Synthèse de la distribution spatiale de l’exploration empirique .....	68
<b>Tableau 8.</b> Synthèse de l’exploration à la DGAT .....	76
<b>Tableau 9.</b> Synthèse de l’exploration du terrain des associations .....	79
<b>Tableau 10.</b> Participants de la FARECI .....	96
<b>Tableau 11.</b> Participants de la MAFERECEI .....	97
<b>Tableau 12.</b> Répartition des ELC avec les membres de la FARECI .....	104
<b>Tableau 13.</b> Répartition des ELC avec les membres de la MAFERECEI .....	106
<b>Tableau 14.</b> Synthèse des étapes de la recherche .....	117
<b>Tableau 15.</b> Associations à caractère régional agréées de l’intérieur du pays .....	137
<b>Tableau 16.</b> Associations à caractère régional agréées du district d’Abidjan .....	141
<b>Tableau 17.</b> Associations à caractère national agréées .....	144
<b>Tableau 18.</b> Synthèse de la participation de la MAFERECEI au projet « Alphabétisation par les seniors » de l’IPS-CGRAE .....	164
<b>Tableau 19.</b> Conditions d’admission à la MAFERECEI .....	236
<b>Figure 1.</b> Schéma du modèle de requalification sociale .....	271

## **LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

<b>AACIR</b>	: Association des Ambassadeurs de Côte d'Ivoire à la Retraite
<b>AIEPRECI</b>	: Association des Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire Retraités de Côte d'Ivoire
<b>ARCOPCI</b>	: Association des Retraités du Corps Préfectoral de Côte d'Ivoire
<b>ARECO</b>	: Association des Retraités de Côte d'Ivoire
<b>ARSA</b>	: Attestation de Régularisation de Situation Administrative
<b>AT/MP</b>	: Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
<b>ATRASORETCI</b>	: Association des Travailleurs Sociaux Retraités de Côte d'Ivoire
<b>AG</b>	: Assemblée Générale
<b>ARMGCI</b>	: Association des Retraités Militaires et Gendarmes de Côte d'Ivoire
<b>BEN</b>	: Bureau Exécutif National
<b>CCF</b>	: Comité de Contrôle Financier
<b>CCPFATMP</b>	: Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
<b>CCPF-CI</b>	: Caisse de Compensation des Prestations Familiales de Côte d'Ivoire
<b>CHU</b>	: Centre Hospitalier Universitaire
<b>CNPS</b>	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>CONARECI</b>	: Conseil National des Retraités de Côte d'Ivoire
<b>COFRETAS</b>	: Collectif des Fonctionnaires Retraités Après Trente Ans de Service
<b>CRTCI</b>	: Caisse de Retraite des Travailleurs Salariés de Côte d'Ivoire
<b>DAENF</b>	: Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non-Formelle
<b>DCA</b>	: Direction des Circonscription Administrative
<b>DGAT</b>	: Direction Générale de l'Administration du Territoire
<b>DGAPCE</b>	: Direction de la Gestion des Personnels Civils de l'État
<b>DPSE</b>	: Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Évaluation
<b>DRH</b>	: Directions des Ressources Humaines

<b>ELC</b>	: Entretien Libre Collectif
<b>EPN</b>	: Établissement Public National
<b>FARECI</b>	: Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire
<b>INFAS</b>	: Institut National de Formation des Agents de Santé
<b>INS</b>	: Institut National de la Statistique
<b>IPS-CGRAE</b>	: Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État
<b>MAFERECI</b>	: Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire
<b>MENETFP</b>	: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>MUGEFCI</b>	: Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire
<b>MUREPOCI</b>	: Mutuelle des Retraités de la Police Nationale de Côte d'Ivoire
<b>OFFARCI</b>	: Organisation des Femmes Fonctionnaires et Agents de l'État Retraitées de Côte d'Ivoire
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>RGS</b>	: Relevé Général des Services
<b>RSTI</b>	: Régime Social des Travailleurs Indépendants
<b>SDA</b>	: Service Documentation et Archives
<b>SDVA</b>	: Sous-Direction de la Vie Associative
<b>UAO</b>	: Université Alassane Ouattara
<b>UEFA-POSTEL</b>	: Union des Ex-Fonctionnaires et Agents des Postes et Télécommunications
<b>UFHB</b>	: Université Félix Houphouët-Boigny
<b>UFR</b>	: Unité de Formation et de Recherches
<b>UFRETCI</b>	: Union des Femmes Retraitées du Trésor de Côte d'Ivoire
<b>UNAFRECI</b>	: Union Nationale des Fonctionnaires et Agents de l'État Retraités de Côte d'Ivoire

## AVANT-PROPOS

« Que font les sociologues pour que leur science soit respectée ? »<sup>1</sup> Cette interpellation est la trame qui sous-tend cette aventure scientifique dans le monde social des associations de personnes à la retraite en Côte d'Ivoire. En effet, pour faire respecter sa science, le sociologue a un devoir envers la Science, l'objet qu'il questionne, ses pairs et lui-même. Le devoir du sociologue, dans un espace social ivoirien relativement marqué par une production idéologique de dépréciation de la sociologie, consiste à savoir allier la clarté du positionnement épistémologique à l'instrumentation théorique et méthodologique dans son activité de recherche. Justement, le respect dû à la Science est tributaire de la manière dont le sociologue rend compte conceptuellement, théoriquement et méthodiquement des poly-aspects des phénomènes sociaux qu'il questionne. Par conséquent, emprunter l'itinéraire de la recherche scientifique, revient à prendre le sentier des producteurs de savoirs accessibles à tous, mais dont tous ne peuvent avoir accès sans recourir au regard du chercheur. Ainsi, pour que leur science soit respectée, les sociologues doivent être respectivement des producteurs et des consommateurs de la Science.

Le questionnement sur l'engagement associatif comme instance de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI, s'inscrit dans cette dynamique de production et de consommation de la Science. En effet, en tant que consommateur de la Science, cette étude se développe dans un contexte théorique marqué par la problématique générale des conditions de vie des "retraités" de Côte d'Ivoire (A. K. Dayoro, 2008a)<sup>2</sup>. En tant que producteur de Science, l'étude approche la retraite sous les aspects de l'engagement collectif et du vécu social des personnes à la retraite en situation d'invisibilité. Dans cette thèse, la retraite, le vécu de la retraite et le vécu à la retraite sont appréhendés dans toute leur complexité et leur fécondité heuristique. L'enjeu étant de comprendre la quête de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, à partir de leur regard subjectif et dans leur contexte de distribution. Le lectorat est ainsi convié à lire, en connexion avec le chercheur, un phénomène aux multiples imbrications, qui fait et défait des formes de vies dont la captation s'inscrit dans le cercle herméneutique.

---

<sup>1</sup> Source : Ces mots sont tirés d'un discours prononcé le 28 novembre 2017 par M. Dayoro Zoguehi Arnaud Kevin, Vice-Doyen en charge de la Recherche de l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), de l'université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan-Cocody, à l'occasion de la rentrée académique 2017-2018 de l'Institut d'Ethno Sociologie (IES).

<sup>2</sup> Les passages cités et les références de citation présentés dans cette thèse, ainsi que la liste des références dévoilées en fin de texte sont structurés selon les « Normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH) » adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le paradigme du vieillissement actif permet relativement d'accéder à la construction de nouveaux items de lecture de l'engagement social des seniors (A.-M. Guillemard, 2013). En effet, l'âge s'imposant dorénavant comme un instrument du contrôle social sur l'activité, les positions et rôles sociaux des individus et des groupes, la vieillesse en général et la retraite en particulier, marquent la fin de leur participation au système de production (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, 2002). Dans un tel contexte, à la retraite, le besoin de réinvestissement social s'exprime progressivement chez la plupart des individus et/ou des groupes considérés comme vieillissants. En conséquence, la retraite apparaît de plus en plus comme une temporalité sociale de redéfinition de soi, de recomposition de son environnement social et de recadrage de la manière dont les individus et/ou les groupes se projettent socialement. Cette dynamique de réadaptation biographique peut être recherchée dans le détachement de la plupart des personnes dites "retraités" de leurs activités sociales et professionnelles. Ainsi, la retraite se présente parfois comme le temps de l'engagement social (N. Sirven et P. Godefroy, 2009). Il ressort donc que la plupart des personnes dites "retraités" participent à la vie sociale (J.-P. Viriot-Durandal, 2003).

En Côte d'Ivoire, la dynamique de l'engagement social à la retraite se développe progressivement sous différents aspects et motivations. En effet, l'admission à la retraite conduit certaines personnes dites "retraités", qui revendiquent des qualifications et des compétences professionnelles de longue durée qu'ils veulent (ré)investir, à opter préférentiellement pour l'engagement social à travers l'espace associatif. À ce titre, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, ces travailleurs du secteur privé formel et « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, ces capitaux expérientiels constituent des instruments mobilisables pour marquer leur participation à la "société ivoirienne active". Pourtant, cette société ivoirienne active réduit généralement les rapports sociaux des personnes dites "retraités" au processus de liquidation de la retraite et au paiement de la pension.

En partant de cette forme d'effacement des positions et des rôles sociaux de ces fonctionnaires et agents de l'État, ces travailleurs du secteur privé formel et ces « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, on assiste à la création et/ou à l'accroissement relatif d'associations de pairs. En effet, pour la période 1970-2017, la Sous-Direction de la Vie Associative (SDVA) de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) a recensé 46 associations de personnes dites "retraités" agréées en Côte

d'Ivoire<sup>3</sup>. En l'occurrence, au nombre de ces associations de pairs, figurent la Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI) et la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI). Dans le cadre de cette étude, ces deux associations ont ainsi servi d'espaces sociaux de questionnement du modèle de visibilité des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

En dehors de l'introduction et de la conclusion générale, la structure de cette thèse repose sur quatre parties interdépendantes. D'abord, constituée de deux chapitres, la première partie trace les jalons théoriques et méthodologiques de la recherche. Quant à la seconde partie de l'étude, elle est subdivisée en trois rubriques qui mettent en évidence le système de protection sociale ivoirien à destination des personnes à la retraite, le cadre institutionnel des associations en Côte d'Ivoire et une cartographie sociale de la FARECI et de la MAFERECI. Ensuite, les procédures de légitimation de l'engagement associatif, les stratégies institutionnelles d'invisibilisation et les pratiques associatives qui travaillent à la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, forment les trois chapitres de la troisième partie. Enfin, la dernière partie de l'étude est soutenue par la discussion et la systématisation des résultats.

---

<sup>3</sup> Source : Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), Sous-Direction de la Vie Associative/Service Documentation et Archives, « Répertoire des associations des personnes retraitées agréées en Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ». Document numérique.

# **PARTIE I**

## **Parcours théorique et méthodologique**

## **Introduction**

Les parcours théorique et méthodologique, voilà comme se présente cette première partie de la thèse. La notion de parcours est mobilisée ici dans le sens où elle souligne le caractère processuel et inachevé de ces deux articulations de l'étude. En effet, la recherche scientifique est appréhendée dans cette étude, comme « une temporalité en marche » (I. Dame et C. Thiboutot, 2016, p. 135). Une temporalité en constante réécriture et aux multiples enchevêtrements. Dans un tel abord, on ne saurait faire référence à un cadre théorique ou méthodologique, c'est-à-dire, un boîtier dans lequel s'encastrent ou dans lequel le chercheur encastre des éléments théoriques (sous le sens de non empiriquement élaborés) ou une instrumentation méthodologique achevée voire rigide ou rigidifiée. Il s'agit de montrer dans cette partie de la thèse qu'en tant que parcours, les aspects théoriques et méthodologiques s'entrecroisent dans le moulage qualitatif/inductif/interprétatif. En partant de cette dynamique, le jeu de lecture de l'engagement associatif comme modèle de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI, met en évidence le caractère itératif de la démarche du chercheur. Pour clarifier une telle démarche, les parcours théorique et méthodologique sont organisés de la manière suivante.

Le premier chapitre qui décrit le parcours théorique de la recherche, se décompose en six articulations interdépendantes. Les principaux concepts de l'étude sont définis en première intention. La seconde articulation rend compte du problème en questionnement. Elle est soutenue par le positionnement épistémologique de la recherche. À la suite, les objectifs, la recension critique de la littérature sur l'engagement social à la retraite et le référencement théorique de la recherche ferme ce chapitre. En outre, le second chapitre fait une entrée sur l'itinéraire méthodologique suivit par la recherche. Il clarifie le positionnement méthodologique de l'étude, situe les deux niveaux de l'enquête et s'achève par la présentation des conditions sociales de la recherche.

## **CHAPITRE I. PARCOURS THÉORIQUE**

Loin d'être une démarche linéaire et rigide qui sert à établir des relations théoriques auparavant démontrées dans d'autres contextes pour essayer de les appliquer au problème (A. Laramée et B. Vallée, 1991), le parcours théorique est appréhendé dans cette étude comme un sentier d'itération qui part de l'empirie à la production théorique. Ce parcours comprend un point définitionnel sur les concepts, la problématique, la recension critique de la littérature, le référencement théorique, les objectifs et le positionnement épistémologique de l'étude.

### **I.1 Précisions conceptuelles : quand l'empirie oriente le regard sur les concepts**

Cette approche définitionnelle des concepts de l'étude s'est faite après l'analyse des données empiriques exploratoires. La présentation typographique de cette section comme première articulation du parcours théorique, répond au besoin de renseigner le lectorat sur le sens donné aux concepts de retraite et de "retraités", de visibilité et de capital expérientiel convoqués dans le texte.

#### **I.1.1 La retraite et les "retraités"**

L'approche définitionnelle des notions de retraite et de "retraité" exposée ici se veut intentionnellement circonscrite à l'itinéraire de problématisation de cette recherche. Cette approche se limite à exposer la définition institutionnelle de la retraite en Côte d'Ivoire, en tant qu'elle est relativement pertinente pour la compréhension de cette étude, avant d'apprécier sa distribution empirique.

##### **I.1.1.1 Définition institutionnelle de la retraite et du "retraité" en Côte d'Ivoire**

La volonté de limiter l'approche conceptuelle de la retraite et du "retraité" à la définition institutionnelle, part de sa convocation dans le discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECI. En effet, cette définition institutionnelle porte en elle l'essence de la problématique de cette recherche. Il faut noter que, dans cette étude, la définition de la retraite convoquée dans cette approche est dite institutionnelle, dans le sens où elle est soutenue par le Ministère de la Fonction Publique ivoirien<sup>4</sup>. Ainsi, pour le Ministère de la

---

<sup>4</sup> Source : Conférence organisée par le Ministère de la Fonction Publique et animée par son Directeur Général, le jeudi 4 juillet 2019, sur le thème : « La pension : Procédures et démarches pour un bon départ à la retraite ». *Le fonctionnaire*, juillet, août, septembre 2019, magazine d'information du Ministère de la Fonction Publique. Cette source numérique a été citée en tant que relais institutionnel de communication sur l'action publique. Source : <https://www.fonctionpublique.gouv.ci/index.php/front-page/navigator/viewpage/ alaune/223>

Fonction Publique ivoirien, le concept de retraite se réfère au statut social et financier d'un individu, et à l'individu auquel se réfère ce statut. Dans le contexte institutionnel ivoirien, on retient que :

La retraite est la situation sociale et financière d'un individu qui, ayant atteint l'âge requis, cesse son activité professionnelle, de manière définitive, et perçoit régulièrement un revenu sous forme de pension versée par l'État ou par un organisme de Sécurité sociale, déterminée à partir des cotisations qui lui ont été prélevées durant sa période d'activité.

En partant de cette lecture structurale de la retraite (dans le sens de tangible, objective et objectivée), trois sphères définitionnelles peuvent être retenues. En effet, ces sphères de définition de la retraite, dans le contexte social ivoirien, s'expriment de manière cumulative dans le triptyque suivant :

- Atteinte de l'âge limite ;
- Cessation définitive de l'activité professionnelle ;
- Perception régulière d'une pension versée par l'État ou un organisme de Sécurité sociale.

Dans la première sphère définitionnelle, à savoir l'atteinte de l'âge limite de liquidation de la pension, la retraite fait référence à une fin de carrière circonscrite par un âge institutionnellement déterminé. En effet, dans le contexte de la Côte d'Ivoire, cette détermination institutionnelle est organisée par le Décret n° 2012-652 du 11 juillet 2012 qui fixe la limite d'âge de départ à la retraite à 60 ans pour les fonctionnaires de la catégorie D à la catégorie A (grade A3), et à 65 ans pour les fonctionnaires de la catégorie A (grade A4 à A7)<sup>5</sup>. En ce qui concerne les travailleurs du secteur privé formel, l'âge de départ à la retraite est fixé à 60 ans<sup>6</sup>. Il ressort donc que le critère de l'âge est un élément fondamental dans la définition institutionnelle de la retraite.

En outre, la seconde sphère de définition qui est relative à la cessation définitive de l'activité professionnelle, présente la retraite comme l'entrée dans un champ d'inactivité professionnelle permanente pour la personne désignée comme "retraité". En d'autres termes, la retraite est définie comme la sédentarisation dans l'inactivité professionnelle, tandis que le "retraité" est perçu, dans une certaine mesure, comme un inactif professionnel sédentarisé.

---

<sup>5</sup> Source : Décret n° 2012-652 du 11 juillet 2012 portant fixation de la limite d'âge statutaire de départ à la retraite des Personnels Civils de l'État régis par le Statut Général de la Fonction Publique. En ligne [https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/limite\\_age1.pdf](https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/limite_age1.pdf)

<sup>6</sup> Source : Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 11/01/2012. En ligne [http://www.gouv.ci/doc/1372331568CCM\\_11\\_01\\_2012.pdf](http://www.gouv.ci/doc/1372331568CCM_11_01_2012.pdf)

Ainsi, cette définition appréhende la retraite comme une situation de rupture irréversible avec toute forme d'activité professionnelle.

Par ailleurs, la troisième et dernière sphère, à savoir la perception régulière d'une pension, positionne l'affiliation à un organisme de Sécurité sociale comme un indicateur tangible du passage à la retraite pour un individu ou un groupe d'individus. En effet, en Côte d'Ivoire, l'Institution de Prévoyance Sociale Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), sont les deux organismes de Sécurité sociale en charge de la gestion des régimes de pension des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel. L'immatriculation à l'un ou l'autre de ces organismes de Sécurité sociale définit donc la qualité de "retraité" et pose les balises définitionnelles et normatives de la retraite.

### **I.1.1.2 Distribution empirique des concepts de retraite et de "retraité"**

La définition institutionnelle de la retraite par l'entrée structurale, qui établit un lien cumulatif entre atteinte de la limite d'âge/cessation définitive de l'activité professionnelle/perception régulière d'une pension, n'est pas suivie dans cette thèse. En effet, cette dimension structurale est déconstruite dans l'espace associatif qui met plutôt en avant la dimension symbolique de la définition de la retraite et du "retraité". Aussi, cette dimension symbolique se réfère au sens que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite donnent à la définition institutionnelle de la retraite au sein de leurs associations. Ainsi, c'est ce sens qui structure la quête de visibilisation des capitaux expérientiels des membres de la FARECI et de la MAFERECI.

En outre, en tirant ressource du terrain, il ressort que la retraite désigne dans cette thèse, une temporalité sociale accessible aux fonctionnaires et agents de l'État, aux travailleurs du secteur privé formel ainsi qu'aux « travailleurs » du secteur « informel ». Quant au concept de "retraité", il revêt un sens dépréciatif qui fait référence dans cette étude, au déni de la carrière professionnelle, à l'invalidation des rôles sociaux et à la récusation de la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite. Le concept de "retraité" est ainsi reconstruit dans l'espace associatif en celui de « personne à la retraite », c'est-à-dire, un fonctionnaire ou agent de l'État, un travailleur du secteur privé formel ou un « travailleur » du secteur « informel » socialement engagé et détenteur de capitaux expérientiels à valoriser.

## **I.1.2 La visibilisation**

La compréhension du concept de visibilisation induit, plus ou moins, de définir les termes visibilité/invisibilité. La démarche suivante met en lien ces deux termes qui permettent de saisir les dimensions de la visibilisation.

### **I.1.2.1 Approches définitionnelles de la visibilisation à partir de la visibilité/invisibilité**

Les travaux de S. Beaud, J. Confavreux et J. Lindgaard (2006) définissent l'invisibilité comme une situation et un ensemble de processus qui produisent, chez un individu ou un groupe d'individus donné, une impression de non-reconnaissance et de mépris social. En d'autres termes, pour S. Beaud et al. (ibid.), les individus ou les groupes considérés comme étant des invisibles, n'existent que sous la forme de statistiques. Aussi, en dehors de cette présence statistique, ces personnes n'existent pas socialement. De ce fait, leur absence ou leur présence limitée dans les processus consultatifs et décisionnels témoigne de leur inexistence politique et symbolique dans le monde social où ils évoluent (S. Beaud et al., ibid.). La visibilisation pour de tels individus ou de tels groupes sociaux est donc le processus qui consiste à la remise en cause de cet ordre d'invisibilité.

L'invisibilité sociale est également définie comme un processus qui empêche des individus et/ou des groupes d'individus de participer pleinement à la vie publique (G. Le Blanc, 2009). Autrement dit, selon G. Le Blanc (ibid.), l'invisibilité sociale est une impression de relégation sociale éprouvée par un individu ou un groupe d'individus. Dans une telle perspective, l'invisibilité résulte d'un sentiment d'inutilité, d'improductivité et de honte de se sentir sans importance sociale (G. Le Blanc, ibid.). L'invisibilité sociale est donc à rechercher dans la perception que les individus ou les groupes ont de la place qu'ils occupent ou de la place qui leur est réservée dans l'organisation sociale.

En outre, dans une logique de clarification de la notion de visibilisation, K. Truchon (2014) met en avant l'aspect qui la différencie de la visibilité. En effet, la visibilisation est présentée comme un concept générateur de reconnaissance (K. Truchon, ibid.). Dans une approche plus ou moins dynamique, K. Truchon (ibid.) souligne que la visibilité est un résultat, tandis que la visibilisation est le processus par lequel la visibilité est rendue possible. Dans ce contexte, le processus de visibilisation permet d'appréhender les enjeux des actions de personnes ou de groupes de personnes qui se perçoivent comme méprisés ou socialement marginalisés par leur invisibilité. De ce point de vue, la perception du mépris social ou de la

marginalisation sociale conduit ces personnes et/ou ces groupes de personnes, à faire le choix de s'inscrire dans ce qui est défini comme une « lutte pour la visibilité » (O. Voirol, 2005). La visibilité est donc le processus qui conduit à la visibilité et à une reconnaissance potentielle des individus et des groupes (K. Truchon, 2016).

### **I.1.2.2 Synthèse des approches définitionnelles de la visibilité**

La mobilisation des notions d'invisibilité et de visibilité pour distinguer les modalités de la visibilité est ce qui met en lien ces différentes définitions. En effet, S. Beaud et al. (op. cit.) et G. Le Blanc (op. cit.), appréhendent l'invisibilité à partir de la subjectivité des individus et des groupes sociaux qui interprètent les situations d'interactions dans lesquelles ils s'actualisent, comme des éléments d'effacement social. Les individus et les groupes sont donc les propres évaluateurs des situations d'invisibilité dans lesquelles ils se trouvent. Ces définitions sont donc subjectives et subjectivantes, dans le sens où elles font appel aux affects, aux émotions ou aux perceptions des personnes ou des groupes de personnes qui vivent une situation d'invisibilité ou sont inscrits dans un processus d'invisibilisation. Ainsi, il apparaît avec S. Beaud et al. (op. cit.) et G. le Blanc (op. cit.) que l'invisibilité se réfère à la non-reconnaissance, au mépris social et à la relégation sociale d'une personne ou d'un groupe de personnes. L'invisibilité découle donc de la manière dont l'individu ou le groupe interprète la situation dans laquelle il s'actualise au quotidien.

Cette entrée par la non-reconnaissance, le mépris et la relégation sociale en tant qu'essence de l'invisibilité peut être mise en lien avec l'approche du concept de visibilité de K. Truchon (op. cit.). En effet, pour K. Truchon la visibilité rend compte du processus de production de la reconnaissance des individus et des groupes sociaux. La visibilité apparaît ainsi comme un processus de déconstruction de l'invisibilité. Les personnes qui s'inscrivent dans un tel processus évaluent subjectivement leur situation de vie et d'interactions sociales et décident d'engager des actions de visibilité. K. Truchon (ibid.) note donc que si la visibilité relie la visibilité et la reconnaissance.

### **I.1.2.3 Distribution empirique du concept de visibilité**

Le concept de visibilité désigne, dans cette thèse, un processus social. En d'autres termes, ce processus social est subjectivement construit autour des concepts d'invisibilité et de visibilité. Cette étude appréhende la visibilité comme un processus social dans lequel se positionnent et/ou se repositionnent les membres de la FARECI et de la MAFERECE, qui

interprètent la gouvernance institutionnelle de la retraite comme un instrument de déni de reconnaissance, de cloisonnement et d'effacement social des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Ce cloisonnement et cet effacement social sont mobilisés par les membres de la FARECI et de la MAFERECI comme des idéologies d'incitation à l'engagement associatif. Ainsi, l'action d'engagement associatif rend compte de la volonté des personnes à la retraite de se défaire des contraintes de cloisonnement et d'effacement social souvent imposés par la retraite.

En outre, ce processus de visibilisation qui intègre la quête de visibilité et de reconnaissance, est concrétisé par trois sphères qui structurent l'engagement des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI. Ces sphères de visibilisation s'expriment à travers la remise en cause de la définition institutionnelle de la retraite, l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge ainsi que la déconstruction de la désignation sociale et institutionnelle "retraités" et sa reconstruction en celle de « personne à la retraite ». Aussi, l'aboutissement de cette dynamique de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite est leur constitution en prestataires d'expertises. La visibilisation des capitaux expérientiels se réfère ainsi au processus de réinitialisation identitaire des personnes à la retraite. Cette réinitialisation identitaire aligne donc les schèmes de sa légitimation sur la visibilité et la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite.

### **I.1.3 Le capital expérientiel**

Le capital expérientiel, comme la plupart des concepts scientifiques, est polysémique. La démarche adoptée dans cette recherche se résout à exposer arbitrairement deux approches définitionnelles plus ou moins en lien avec les éléments de lecture perceptibles dans les ressources empiriques. Les définitions du capital expérientiel retenues sont celles d'E. Bertrand (2015) et d'A. K. Dayoro (2014 b).

#### **I.1.3.1 Approches définitionnelles du capital expérientiel**

Le concept de capital expérientiel est défini par E. Bertrand (2015 b) à partir de la notion d'expérience. En effet, E. Bertrand (ibid. b) appréhende l'expérience comme étant un ensemble de valeurs, de savoirs et de croyances. Aussi, pour cet auteur, l'expérience qu'il construit en tant que réservoir collectif, contenant et contenus, représente le capital expérientiel. Dans cet ordre d'idée, selon E. Bertrand (ibid. b), l'expérience est dynamique et elle est partagée par des individus et/ou des groupes sociaux. L'expérience tire sa source dans

le travail et la formation. En partant de cet abord, le capital expérientiel apparaît comme intersubjectif, social et historique. De ce fait, pour un individu ou un groupe social donné, posséder un capital expérientiel, signifie « être expérimenté » ou « être expérimenté » (E. Bertrand, 2014 a). Le capital expérientiel est pour ainsi dire, un potentiel individuellement et collectivement positionné et agréé.

En outre, dans une perspective relativement proche d'E. Bertrand (op. cit. b), A. K. Dayoro (op. cit. b) propose une définition du capital expérientiel qui renvoie au parcours de vie et à la construction identitaire des individus et/ou des groupes. En effet, pour A. K. Dayoro, les individus et/ou les groupes construisent leurs expériences en congruence avec leurs passés biographiques, les subjectivités inhérentes à ce passé et les situations sociales en cours. Partant d'une telle entrée, cet auteur appréhende le capital expérientiel en tant qu'un référentiel d'évaluation de la construction des rapports sociaux ou du processus de construction identitaire tout au long du parcours de vie individuel et/ou collectif. De ce fait, toujours selon A. K. Dayoro (ibid. b), les rôles sociaux, les positions sociales, les acteurs ou les identités individuelles ou collectives rendent compte de la valeur du capital expérientiel capté en tant qu'un construit social.

### **I.1.3.2 Synthèse des approches définitionnelles du capital expérientiel**

Les approches définitionnelles du capital expérientiel soutenues par E. Bertrand (op. cit.) et A. K. Dayoro (op. cit. b) se rejoignent, de façon relative, à travers la mise en évidence de la dimension sociohistorique de ce concept. En effet, à la lecture de ces deux définitions, il ressort que le capital expérientiel est rendu comme un processus interactionnel qui met en connexion le passé, le présent et le futur des personnes ou des groupes de personnes qui le détiennent. Ainsi, E. Bertrand (ibid.) fait référence à des valeurs, des savoirs et des croyances. Quant à A. K. Dayoro (ibid. b), il convoque des expériences qui sont ancrées dans le passé biographique des individus et/ou des groupes qu'il met en relation avec des situations sociales qui sont en train de se produire. Il ressort donc avec E. Bertrand (ibid.) et A. K. Dayoro (ibid. b) que le capital expérientiel représente un capital de connaissances acquises durant le parcours de vie et validés à travers les interactions sociales.

En outre, la dissimilitude entre ces deux approches conceptuelles intervient au niveau de la place concédée au capital expérientiel dans la construction identitaire des individus et/ou des groupes. En effet, E. Bertrand (ibid.) est silencieux sur cet aspect, tandis que pour A. K.

Dayoro (ibid. b), le capital expérientiel est un instrument pertinent pour évaluer le processus de fabrication de l'identité individuelle et/ou collective. Dans cet ordre d'idée, l'approche définitionnelle soutenue par A. K. Dayoro (ibid. b) fait une lecture du capital expérientiel sous l'aspect d'une ressource symbolique. Ainsi, en partant de la ligne de lecture d'A. K. Dayoro (ibid. b), le capital expérientiel, capté en tant que ressource symbolique, est repérable dans la trajectoire sociale des individus et/ou des groupes qui le convoquent dans des situations de la vie quotidienne (dans le sens de situations présentes dans lesquelles les individus et/ou les groupes s'actualisent au quotidien).

### **I.1.3.3 Distribution empirique du concept de capital expérientiel**

La définition du capital expérientiel qui émerge du récit des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, met en complémentarité les dimensions sociohistorique et symbolique développées respectivement par E. Bertrand (op. cit. a et b) et A. K. Dayoro (op. cit. b). En effet, dans cette note de recherche, saisi sous son aspect sociohistorique, le capital expérientiel est compris comme étant la synthèse des compétences professionnelles, du statut de l'emploi pré-retraite et des distinctions honorifiques obtenus durant le parcours professionnel et de la réputation professionnelle ancrés dans les biographies individuelles pré-retraites et situationnelles.

En outre, capté en tant que ressource symbolique, le capital expérientiel est mobilisé par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, comme un référent identitaire dans leurs interactions quotidiennes avec les « actifs » (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel en cette occurrence) et les institutions publiques et privées en charge de la gestion du régime de protection sociale ivoirien (IPS-CGRAE, CNPS, assurances, etc.). En effet, dans cette thèse, en tant que référent identitaire, le capital expérientiel a une double fonction. Ainsi, il représente autant un capital de connaissances technico-professionnelles et technico-sociales inscrites dans le parcours de vie des personnes à la retraite, qu'un instrument de validation de l'identité en distribution dans un contexte poly-interactionnel.

Il résulte de ce qui précède que la définition des concepts de retraite, de visibilité et de capital expérientiel aide à la compréhension de l'engagement associatif en tant que modalité de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Elle ouvre également une lucarne sur la problématique de cette étude.

## I.2 Problématique

La nouvelle flexibilité de la trajectoire sociale liée à la « déconcordance » des temps de vie (A.-M. Guillemard, 2003), ouvre relativement la voie à la lecture du vieillir, du vieillissement et des vieillesse. En effet, on observe de plus en plus l'émergence et/ou la survivance de pathologies sociales dont le diagnostic échappe souvent aux modèles de médication classiques (A. Honneth, 2015). Aussi, ces pathologies sociales affectent la plupart des personnes vieillissantes, et sont relativement incitées par le vieillissement des rôles sociaux (B. Hervy, 2008). Il est à noter que, dans la plupart des pays du Sud, ces pathologies s'expriment généralement, chez les personnes vieillissantes, par l'« oubli social » (A. K. Dayoro, op. cit. a), les réaménagements de la protection sociale qui déstructurent plus ou moins les liens intergénérationnels (A.-M. Guillemard, 1993) et les insuffisances des systèmes de protection sociale (M. Sajoux et al., 2019). Ces formes de déstructuration en actualisation à l'intérieur de l'organisation sociale contribuent à la précarisation du vieillissement (C. Phillipson, D. E. Hirsch et J.-F. Bickel, 2018).

En Côte d'Ivoire, la « gérontocroissance » (G.-F. Dumont, 2003, p. 15) est relativement minorée. En effet, au regard de sa dynamique démographique, le pays semble échapper aux déterminants structurels qui définissent les sociétés dites vieillissantes. Ainsi, le recensement général de la population de 1975 a permis d'enregistrer 233 754 personnes âgées de 60 ans et plus sur une population générale de 6 709 000, quand celui de 1988 relevait un effectif de 370 234 personnes de 60 ans et plus pour une population générale de 10 815 000 individus (Institut National de la Statistique [INS], 2001). En 1998, on recensait 604 934 personnes de plus de 60 ans sur une population générale estimée à 15 366 672 (INS, *ibid.*). En 2014, pour une population générale estimée à 22 671 331 individus, l'INS a dénombré 913 668 personnes de plus de 60 ans (dont 337 681 individus de 60-64 ans et 575 987 individus de 65 ans et plus) (INS, 2014). À l'opposé, on recense 17 529 692 individus de 0-34 ans révolus (INS, 2014). Cela dit, la population totale des plus de 60 ans représente 4,03%, contre 77,32% pour les individus de 0-34 ans (INS, *ibid.*). Il apparaît donc que la position démographique des « jeunes » est statistiquement prépondérante et relativement monopolistique.

De plus, toujours selon le dernier recensement général de la population de 2014, dans la catégorie sociale des plus de 60 ans, on recense 130 819 personnes dites "retraités", dont 62 354 fonctionnaires et agents de l'État et 68 465 travailleurs du secteur privé formel à la retraite (INS, 2014). Justement, dans le contexte ivoirien, l'âge médian d'admission à la

retraite pour les fonctionnaires varie de 60 ans à 65 ans en fonction des catégories et grades, tandis que pour les travailleurs du secteur privé formel, l'âge de départ à la retraite est fixé à 60 ans. Dans ces conditions, en partant de l'effectif total des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, il ressort que seulement 14,31% de la population des personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient de la pension de retraite comme forme de protection sociale (G. P. Toowlys, A. K. Dayoro et A. C. Tanoh Say, à paraître).

En outre, la retraite, saisie sous l'angle de marqueur institutionnel et symbolique de l'entrée dans la vieillesse (V. Caradec, 2008), a relativement lessivé les rôles sociaux des seniors. En effet, l'époque où le grand âge représentait les figures mythiques (P. Albou, 1999) semble passée de mémoire. On assiste parfois à la marginalisation des "retraités" dans le système de protection sociale ivoirien (G. P. Toowlys et al., *ibid.*). Cela s'observe dans les limites de la protection sociale en matière de santé (retrait de la couverture santé aux "retraités" du secteur privé formel, absence de prise en charge des pathologies gériatriques, etc.) (G. P. Toowlys et al., *ibid.*). Quoique, cette sortie institutionnelle de l'activité professionnelle et par inférence de la scène des « actifs », ne rende plus nécessairement compte de la dynamique de la retraite active à l'œuvre dans l'espace social ivoirien (G. P. Toowlys et A. K. Dayoro, 2020). Les "retraités" expriment ainsi cette activité de diverses manières dont l'un des modèles est l'engagement associatif (N.-P. Brou et A. Toh, 2016).

Dans le but de saisir empiriquement l'engagement associatif, en détachement avec tout *a priori* issu de ressources théoriques, la démarche adoptée a consisté à identifier des associations de "retraités" de Côte d'Ivoire pour échanger avec leurs membres. De ce point de vue, la quête de légitimation institutionnelle de cette recherche a conduit à entrer en dialogue avec la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), du 20 février au 05 avril 2018. Ce processus a permis d'obtenir un « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ». Après traitement manuel de cette liste constituée de 65 associations, 26 ont été retenues comme espaces sociaux provisoires d'investigations.

Les communes de Cocody et Yopougon, dans le district d'Abidjan, ont servi de cadres d'interactions avec 08 de ces associations, du 24 avril au 27 juin 2018. En effet, 07 entretiens individuels et 02 entretiens libres collectifs ont été réalisés avec 25 personnes dites "retraités". Cela, en lien avec leur affiliation à la Mutuelle des Retraités de la Sicogi 4/160 logements (MURESI) ; l'Organisation des Femmes Fonctionnaires et Agents de l'État Retraités de Côte

d'Ivoire (OFFARCI) ; l'Union des Femmes Retraitées du Trésor de Côte d'Ivoire (UFRETCI) ; l'Association des Ambassadeurs à la Retraite de Côte d'Ivoire (AACIR) ; la Mutuelle des Retraités de la Police Nationale de Côte d'Ivoire (MUREPOCI) ; la Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI) ; la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI) et le Conseil National des Retraités de Côte d'Ivoire (CONARECI). L'analyse inductive générale des discours a permis de mettre en évidence trois constats.

Le premier constat relève que les personnes à la retraite interrogés affirment être dotés de capitaux expérientiels qu'ils ont acquis au cours de leur carrière professionnelle. En effet, ces personnes affirment avoir capitalisé des qualifications et compétences dans leur(s) domaine(s) d'activité(s) respectif, après plus de 30 ans de service pour la plupart d'entre eux. De plus, pour ces personnes à la retraite, la qualité des appréciations portées à leur bulletin individuel de notation (Bon, Très bon, Exceptionnel) et les distinctions honorifiques obtenues durant leur carrière professionnelle (décorations aux grades de commandeur, officier ou chevalier dans l'ordre du mérite, etc.), sont des marqueurs institutionnels et symboliques objectifs et objectivables de la valeur de ces capitaux expérientiels. Ainsi, pour ces personnes, ces appréciations et ces distinctions font d'elles des ressources expertes.

Le second constat en outre, souligne que les personnes à la retraite interrogés proposent des offres d'expertises professionnelles au marché du travail (Administration publique et entreprises du secteur privé formel) à travers leurs associations. En effet, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, l'espace associatif sert de cadre pour la prestation d'expertises au champ professionnel de façon générale (structures employeuses d'origine, administrations publiques et entreprises du secteur privé formel). Aussi, pour ces personnes à la retraite, ces offres de compétences visent à assurer l'encadrement, la formation et le renforcement des capacités professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel », ainsi que l'amélioration qualitative de la gouvernance des administrations publiques et des entreprises du secteur privé.

Le troisième constat montre par ailleurs que, pour les personnes à la retraite interrogés, les relations que les administrations publiques et les entreprises du secteur privé formel entretiennent avec eux se limitent au processus de liquidation de la retraite et au paiement de la pension. En effet, selon les membres de ces associations, le passage à la retraite

s'accompagne de la réduction de leurs relations aux seules institutions et structures publiques et privées impliquées dans le processus de liquidation de la retraite (Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS, etc.). Ce modèle relationnel est perçu par ces ex-salariés des secteurs public et privé formel à la retraite comme une sous-évaluation de leurs rôles sociaux et par inférence comme une dévalorisation de leurs capitaux expérientiels.

Au regard de ces constats, un contraste est perceptible. En effet, la réduction des relations des personnes à la retraite du secteur public et du secteur privé formel aux seules institutions en charge de la liquidation de la pension (IPS-CGRAE et CNPS), est relativement en contradiction avec les expertises professionnelles qu'ils détiennent et proposent au marché du travail à travers leurs associations.

Cela dit, une telle perspective soulève la question de l'engagement social à la retraite dans un contexte d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. À ce titre, on peut noter que cet engagement est questionné dans la littérature, sous l'aspect de la théorie sociocognitive avec A. Bandura (1997), et de la théorie de l'acteur-réseau de M. Callon et B. Latour (1991). Toutefois, le terrain aligne cette étude sur les théories de la visibilité (K. Truchon, 2016) et de la reconnaissance (A. Honneth (2000, 2004, 2006).

En première intention, l'engagement social à la retraite est apprécié à partir de la théorie sociocognitive d'A. Bandura (op. cit.). En effet, selon cette théorie, l'engagement social consiste en l'exercice de l'« agentivité », définit comme la capacité à atteindre les buts qu'un individu se fixe (A. Bandura, *ibid.*). Cette capacité est proche de l'*empowerment*, dans sa dimension d'action sur l'entourage et sur soi. Pour les "retraités", la satisfaction de ce besoin individuel d'affirmation de l'agentivité est structurée par le sentiment d'efficacité personnelle qui prend source dans leurs caractéristiques socioéconomiques (P. B. Baltes et M. M. Baltes, 1990). La perte du statut de fonctionnaire ou de travailleur du secteur privé formel et la possibilité de continuer à exercer une influence parmi les actifs impulsent cet engagement (P. B. Baltes et M. M. Baltes, *ibid.*). L'engagement social à la retraite est donc légitimé par la quête de nouveaux espaces d'expression de cette influence (P. B. Baltes et M. M. Baltes, *ibid.*).

En seconde intention, l'engagement social à la retraite est vu comme une quête d'*empowerment*, en tant qu'elle valorise le potentiel et les ressources que la société place en dehors du système productif et maintient une capacité individuelle et collective de

transformation sociale (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, 2002 ; J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, op. cit. ; J.-P. Viriot-Durandal, 2012). Il s'agit pour les "retraités", d'affirmer leur capacité d'insertion dans un rapport d'échanges et de construction où ils ne sont plus à l'écart mais dans les systèmes de construction sociale (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, op. cit.). Cette approche s'inscrit dans la théorie de l'acteur-réseau, qui souligne l'importance des relations et des interactions sociales en tant qu'actions des individus engageant un réseau d'acteurs et mobilisent sa force collective (M. Callon et B. Latour, op. cit.).

À la lecture, la théorie sociocognitive (A. Bandura, op. cit.) et son approche de l'engagement social comme l'exercice de l'agentivité, accorde le primat à l'action individuelle. Or, l'intérêt personnel et utilitariste est insuffisant pour saisir cet engagement qui se convertit parfois dans la recherche d'un intérêt collectif. Le champ déployé par la théorie de l'acteur-réseau (M. Callon et B. Latour, op. cit.), qui privilégie les relations et les interactions sociales, se rapproche relativement du récit empirique. Un récit qui positionne l'espace associatif au centre des interactions des personnes à la retraite. Un tel récit construit l'engagement social à la retraite comme une déconstruction individuelle et/ou collective de l'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Les discours produits par ces personnes à la retraite mettent ainsi en complémentarité les théories de la visibilité (K. Truchon, 2014, 2016) et de la reconnaissance (A. Honneth, 2000, 2004, 2006).

La théorie de la visibilité décrit la situation d'individus ou de groupes qui, se percevant comme dépréciés ou ignorés socialement, réclament le droit de participer à la vie publique dans le but de défaire leur invisibilité (K. Truchon, 2016). En effet, cette théorie dépeint l'action sociale en mettant en imbrication des sphères relationnelles, stratégiques et procédurales. La sphère relationnelle traite des interactions entre des acteurs individuels ou collectifs. La sphère stratégique rend compte des actions mises en place par ces acteurs pour atteindre leurs objectifs. La sphère procédurale désigne les manières de concrétiser ces actions tels que décidés par ces individus ou groupes. Par analogie, l'engagement associatif est construit par les personnes à la retraite comme une modalité de mise en visibilité de leurs capitaux expérientiels dans le but de défaire la dépréciation ou l'effacement social dans lequel ils se situent.

L'entrée par la théorie de la visibilité en tant qu'essai de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, permet de saisir la portée de leur engagement dans l'espace associatif sans pour autant épuiser sa compréhension. En effet, la visibilité des

capitaux expérientiels des personnes à la retraite n'implique pas nécessairement qu'ils soient reconnus et valorisés. Aussi, pour A. Honneth (2004b), le fait de ne pas être reconnu et valorisé, provoque le mépris social des individus ou des groupes non reconnus et non valorisés par des instances qui se donnent ou à qui on donne ce pouvoir de relégation sociale. En conséquence, la théorie de la reconnaissance d'A. Honneth (2000a) complète cette entrée, en positionnant la visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite comme un enjeu de justice sociale.

La reconnaissance est la perception évaluative d'une personne, voire la représentation qu'un individu ou un groupe se fait de la valeur de cette personne (A. Honneth, 2006c). En effet, le déficit d'actes de reconnaissance conduit au mépris moral des personnes effacées de ce cadre perceptuel et relationnel. Aussi, la théorie de la reconnaissance postule que l'aboutissement des luttes sociales est la transformation de la structure normative des sociétés (A. Honneth, *ibid.* c). La relation de reconnaissance est ainsi liée aux rapports d'un individu avec un groupe social avec lequel il expérimente une reconnaissance affective. Dès lors, l'égalité des droits et devoirs des individus construit ces rapports. La participation sociale suppose que l'apport des individus à la collectivité soit valorisé pour qu'ils développent l'estime de soi. Pour les personnes à la retraite, la reconnaissance implique le droit à un traitement social égalitaire et à la valorisation de leurs capitaux expérientiels dont la conquête s'exprime dans l'engagement associatif.

Par ailleurs, ce processus s'insère dans un positionnement épistémologique interprétatif, avec pour enjeu la quête de significations, en accord avec le relativisme du vécu social. En effet, l'interprétativisme permet de saisir la complexité des interactions sociales (P. Ezan, 2013) dans leur contexte de distribution. Le jeu étant de comprendre le sens des discours, pratiques et interactions des acteurs sociaux en s'immergeant dans leur logique propre (B. Goussault, 2004). À l'aune de la complexité, de la subjectivité et du contexte de production de ces discours, pratiques et interactions, le regard se porte sur les micro-actions des personnes à la retraite. Cette étude réfute ainsi la réduction des individus et des groupes aux déterminants structurels de l'organisation sociale. Dans cette logique, l'organisation sociale est captée en tant que produit des interactions entre individus et groupes qui construisent ses normes et valeurs tout en leur donnant sens. Les personnes à la retraite, producteurs et interprètes de leurs discours, pratiques et interactions, sont donc pris comme référents épistémiques de lecture de leur vécu.

Ce développement soulève le questionnement suivant :

- **Question principale**

Comment les personnes à la retraite mobilisent-elles l'espace associatif pour la *visibilisation*<sup>7</sup> de leurs capitaux expérientiels ?

- **Questions de clarification**

- Comment s'expriment les *procédures* de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite ?
- Quelles sont les *stratégies* institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite ?
- Comment les pratiques associatives des personnes à la retraite participent-elles à la *reconnaissance* de leurs capitaux expérientiels ?

La problématique de la visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite met en évidence l'opportunité de l'engagement associatif. Cela dit, la démarche a consisté à procéder à une recension critique de la littérature en cohérence avec la production empirique exploratoire.

### **I.3 État de la question de l'engagement social à la retraite : entre contrainte et action**

Dans cette recherche, le contexte empirique de l'exploration a construit l'itinéraire de recension critique de la littérature. Cette démarche a permis d'apprécier l'engagement social des personnes dites "retraités", à la fois comme contrainte et action. Cet engagement vise l'intégration sociale pour les "retraités" et la réappropriation des temporalités sociales à la retraite. Ces deux tendances sont ensuite analysées de façon synthétique.

#### **I.3.1 De l'impératif d'engagement social à la retraite : un enjeu d'intégration sociale pour les "retraités"**

La littérature traitant de la problématique de l'engagement social à la retraite appréhendé en tant que contrainte est présentée sous deux axes. Le premier, porte sur l'engagement social mobilisé comme une volonté de rupture des barrières de l'isolement

---

<sup>7</sup> Les mots en gras dans les questions de recherche sont les concepts ou dimensions tirées des perspectives théoriques de la visibilité et de la reconnaissance. Ces perspectives théoriques sont l'émanation de la perception et de l'interprétation que les participants à l'étude donnent à leur vécu.

social des "retraités" tandis que le second s'intéresse à cet engagement en tant que recherche d'un bien-être en santé face à l'avancée en âge.

### **I.3.1.1 S'engager socialement pour rompre les barrières de l'isolement post-carrière professionnelle**

L'engagement social des "retraités" est mobilisé en tant que ressource de restructuration du vécu social à la retraite. En effet, en s'interrogeant sur l'évolution et/ou l'expression des différentes formes d'exclusion en situation de retraite, A.-M. Guillemard (2002) note que la sortie institutionnelle de l'activité professionnelle ou du marché du travail a mis en évidence une nouvelle façon de vivre la retraite développée par les personnes qui expérimentent ce temps social singulier. Aussi, cette nouvelle manière de concevoir la retraite s'exprime par l'engagement social des "retraités" à travers leur entrée et leur activisme dans l'espace associatif (A.-M. Guillemard, *ibid.*). Dans cette perspective, pour A.-M. Guillemard (*ibid.*), cet engagement social est généralement tributaire de la marginalisation et de l'exclusion sociale que subissent la plupart des "retraités". Ce modèle de culture de la retraite, désignée en tant que retraite solidaire, fait ainsi une centration sur la participation associative volontaire des "retraités". Dans cette logique, l'engagement social à la retraite opère pour ainsi dire une remise en question progressive de la marginalisation et de l'exclusion sociale de cette catégorie de population.

Décrivant le vécu social des "retraités", A. Villez (1997) soutient que la sortie institutionnelle du marché du travail est souvent productrice de souffrance et de dévalorisation sociale pour ces personnes. En effet, cette souffrance et cette dévalorisation inhérentes à la mise à l'écart du marché du travail, rendent compte du besoin de reconnaissance, de valorisation et de recomposition identitaire développé par les "retraités" et qu'ils déploient dans la recherche d'actions de solidarité (A. Villez, *ibid.*). En partant de cette ligne de lecture, selon cet auteur, pour contrer cette forme d'inactivité institutionnellement déterminée, la plupart des "retraités" investissent de nouvelles formes d'activités, de nouvelles formes d'actions sociales. A. Villez (*ibid.*) retient que ces activités et ces actions sociales sont axées sur le volontariat, en distance avec les logiques de productivité et de lucrativité. Dans le cas d'espèce, les "retraités" expérimentent un travail débarrassé des impératifs du salariat qui organisaient leur vie avant leur passage à la retraite. Ce nouveau mode de vie construit ainsi une identité sociale ancrée dans la mise à disponibilité des "retraités" pour participer à la vie sociale de la collectivité (A. Villez, *ibid.*).

En outre, le retrait de l'activité professionnelle ou la mise à l'écart formelle du marché du travail conduit en général les "retraités" à opter préférentiellement pour un engagement collectif (M. Petit, 2010). En d'autres mots, selon M. Petit (ibid.), cet engagement qui s'appuie sur des associations, opère une rupture avec la catégorisation de ces seniors dans des rôles sociaux de simples consommateurs de loisirs. Pour l'auteure, la majorité de ces personnes manifeste le besoin de pratiquer une activité ou des activités qui sont socialement reconnues et valorisées dans la sphère sociale. Dans une telle perspective d'engagement social, il apparaît avec M. Boutrand (2009, cité par M. Petit, 2010) que plusieurs de ces seniors désirent reprendre une activité et font le choix d'investir l'espace associatif. De ce fait, l'engagement social à la retraite est compris par les "retraités", comme un moment biographique où l'individu ou le groupe propose sa disponibilité et ses compétences à la société. À travers une telle action, les "retraités" redéfinissent leurs rapports avec les autres membres de la collectivité.

Dans une étude sur la participation sociale des seniors, E. Raymond et al. (2008), soulignent que les ultimes étapes de la vie de ces personnes s'accompagnent de multiples enjeux d'ajustement. En effet, ces auteurs notent que l'un des principaux défis auxquels doit faire face cette catégorie sociale, s'exprime en termes d'adaptation dans un contexte où la cessation de l'activité professionnelle entraîne par inférence la perte de rôles sociaux signifiants et significatifs (E. Raymond et al., ibid.). Aussi, l'engagement social apparaît comme l'une des solutions mobilisées par ces seniors pour pallier ce bouleversement qui intervient dans leur parcours de vie. Pris sous cet abord, l'engagement participe, social dans ce type de situation, à la substitution de nouveaux rôles sociaux (L. H. Choi et al., 2007 ; M. Van Willigen, 2000, cités par E. Raymond et al., ibid.). L'engagement social intervient alors comme un modèle de redirection des trajectoires, des positions et des rôles sociaux pour les "retraités". Ce nouveau modèle de redirection est ainsi présenté comme un mécanisme d'adaptation compensatoire (Y. Li et K. Ferraro, 2005 ; F. W. Young et N. Glasgow, 1998, cités par E. Raymond et al., ibid.). L'engagement social est donc considéré comme une instance de compensation qui fait obstacle au déclin de la vie sociale des seniors (E. Raymond et al., ibid.).

Par ailleurs, en questionnant les vieillissements et les formes d'exclusions sociales vécus par les personnes âgées, V. Billette et J.-P. Lavoie (2010) ont recours aux notions d'exclusion symbolique et d'exclusion institutionnelle. En effet, en ce qui concerne l'exclusion symbolique, elle peut se percevoir, selon V. Billette et J.-P. Lavoie (ibid.), à

travers les images et les représentations sociales souvent dépréciatives convoquées pour épinglez les personnes âgées. Quant à l'exclusion symbolique des "retraités", on note avec ces auteurs qu'elle s'illustre notamment par la négation de leurs positions et de leurs rôles sociaux. Aussi, le processus d'exclusion symbolique aboutit généralement à l'invisibilité des "retraités" dans les différents espaces sociaux où ils sont amenés à évoluer au quotidien (V. Billette et J.-P. Lavoie, *ibid.*). Dans le cadre de l'exclusion institutionnelle de cette catégorie d'acteurs sociaux, V. Billette et J.-P. Lavoie (*ibid.*) montrent que ce type d'exclusion s'illustre en général par l'absence des "retraités" voire la réduction de leur accès aux systèmes de protection sociale et sanitaire prévu par les institutions sociales et politiques. En conséquence, pour les "retraités" qui vivent individuellement et collectivement ces types d'exclusion, l'engagement social se donne comme le moyen de se détacher d'un tel processus qui sanctionne leur relatif retrait social.

L'isolement social peut être évalué à partir de la réduction progressive du nombre de contacts sociaux des "retraités" (C. Van Rompaey, 2003). En d'autres termes, pour C. Van Rompaey (*ibid.*), avec l'avancée en âge et les mécanismes institutionnels de mise à l'écart du marché du travail, le risque d'isolement social devient de plus en plus important. Par conséquent, la souffrance et la dévalorisation sociale inhérente à cette mise à l'écart du marché du travail peuvent expliquer la quête de reconnaissance, le besoin de valorisation sociale et de protection de l'identité qu'expriment de plus en plus les "retraités" (A. Villez, *op. cit.* ; A.-M. Guillemard, *op. cit.*, cités par M. Petit, *op. cit.*). Dans un tel contexte, la recherche d'espaces sociaux de rupture de l'isolement social et de la solitude apparaît comme une priorité pour les "retraités" (C. Van Rompaey, *ibid.*). Dès lors, pour C. Van Rompaey (*ibid.*), à la retraite, la participation à la vie associative est un élément d'évaluation de l'insertion sociale ainsi qu'un mécanisme de maintien de l'utilité sociale des "retraités".

### **I.3.1.2 L'engagement social à la retraite : une quête d'un bien-être en santé**

La littérature questionnant les formes d'incidences de l'engagement social sur la santé des seniors, montre qu'un tel engagement participe de façon active au maintien et/ou à une amélioration significative de la santé. En effet, une étude menée par le Groupe de travail sur le vieillissement en santé et le bien-être au Canada (2006, cité par E. Raymond et al., *op. cit.*) a montré que la participation sociale des personnes âgées est un instrument pertinent qui contribue à l'amélioration de leur santé. En partant de ce postulat, il ressort que cette amélioration de la santé ne se limite pas uniquement aux seules personnes âgées, mais à

également un impact positif sur leurs milieux de vie en termes de réduction des coûts liés aux prestations des services publics (Groupe de travail sur le vieillissement en santé et le bien-être, *ibid.*, cité par E. Raymond et al., *ibid.*). Dans la même logique d'appréciation des effets de l'engagement social sur la santé, Y. Li et K. Ferraro (2005, cités par E. Raymond et al., *ibid.*) soulignent que la plupart des personnes âgées impliquées dans des activités de bénévolat organisé, parviennent à surmonter ou à éviter les symptômes dépressifs. Par contre, toujours selon ces auteurs, les personnes âgées socialement inactives sont pour la plupart exposés lesdits symptômes (Y. Li et K. Ferraro, *ibid.*, cités par E. Raymond et al., *ibid.*).

Les conclusions de M. Wahrendorf, O. V. D. Knesebeck et J. Siegrist (2006) qui se rapportent au lien entre l'engagement social des seniors et le bien-être en santé, font une centration sur le rôle du bénévolat en tant que facteur essentiel de la préservation de la santé. En d'autres mots, selon l'approche adoptée par M. Wahrendorf et al. (*ibid.*), les seniors qui pratiquent des activités de bénévoles au sein de structures associatives ou en dehors de celles-ci, ont généralement plus tendance à éviter les situations de dépression plus ou moins fréquentes au grand âge. Aussi, pour ces auteurs, cet engagement social contribue à la consolidation de la qualité de vie de ces personnes. En revanche, la plupart des seniors désignés comme étant des « non-bénévoles », sont plus susceptibles de développer progressivement des symptômes dépressifs auxquels s'ajoute une dégradation relative de leur qualité de vie (M. Wahrendorf et al., *ibid.*). Dans cette même perspective, les recherches de M. V. Zunzunegui et al. (2003, cités par E. Raymond et al., *op. cit.*) démontrent qu'un engagement social plus important en termes de perdurance dans le parcours de vie des seniors, agit comme un stimulant mental permanent qui contribue à circonscrire d'éventuels troubles cognitifs tout en protégeant ces personnes contre les processus pathologiques parfois liés au vieillissement (M. V. Zunzunegui et al., 2003, cités par E. Raymond et al., *op. cit.*).

Les recherches de J. W. Rowe et R. L. Kahn (1997) envisagent la question de l'engagement social sous l'angle de sa contribution à la perspective du « vieillissement réussi ». En effet, J. W. Rowe et R. L. Kahn (*ibid.*) appréhendent le vieillissement réussi en partant d'une conception de la vieillesse qui intègre différents aspects du vécu social des seniors. En conséquence, ces éléments de lecture du « vieillissement réussi » se résument à travers l'évitement des pathologies relativement associées à l'avancée en âge et/ou au grand âge, la pratique quotidienne d'activités physiques et cognitives, bien entendu l'engagement social qui peut s'exprimer à travers le bénévolat (J. W. Rowe et R. L. Kahn, *ibid.*). En se positionnant dans cette vision du vieillissement qui accorde le privilège au maintien de la santé, les

conclusions de N. Morrow-Howell et al. (2014), soulignent que la pratique d'activités sociales à la retraite procure le bien-être aux niveaux des rapports sociaux des "retraités" et sur le plan sanitaire. Aussi, l'engagement social à la retraite traduit un besoin de promotion de la santé.

En outre, G. Muller (2003), dans une étude retraçant l'engagement associatif à la retraite, soutient que pour les "retraités", le fait même de se savoir socialement utile est un facteur pertinent d'amélioration de leur santé physique et mentale. En effet, selon G. Muller (ibid.), les activités sociales pratiquées à la retraite ont pour finalité de combler le besoin de reconnaissance sociale des "retraités". De ce fait, la non-satisfaction de ce besoin de reconnaissance sociale peut être source de déséquilibre de la santé physique et mentale pour ces seniors. Dans cette logique d'action, l'insertion sociale apparaît comme un facteur essentiel pour la préservation de la santé des "retraités" (G. Muller, ibid.). De même, l'engagement social à la retraite participe à la déconstruction de l'âgisme et de l'isolement social (J. Siegrist, O. Von Dem Knesebeck et C. E. Pollack, 2004, cités par E. Raymond et al., ibid.). Ainsi, comme le relèvent N. Sirven et T. Debrand (2013), participer ou s'engager socialement favorise une meilleure santé des seniors.

Par ailleurs, les logiques qui sous-tendent les situations d'engagement social interviennent en tant qu'agents de protection de la santé des personnes âgées (E. Raymond et al., op. cit.). En effet, pour E. Raymond et al. (ibid.), les situations d'engagement social interviennent comme des stimulants pour les processus cellulaires et cognitifs. L'engagement social favorise l'activité physique des seniors, facilitant par inférence leur adaptation aux différentes maladies et aux limitations dont ils sont parfois objets (E. Raymond et al., op. cit.). Dans le cas d'espèce, E. Raymond et al. (ibid.), notent que l'engagement social contribue à la reconstruction de l'identité des seniors en leur permettant de redéfinir leurs choix de vie face aux bouleversements intervenus durant leur parcours de vie. Aussi, le modèle d'engagement social développé dans l'espace associatif qui se concrétise dans des activités constructives ainsi que des rôles sociaux productifs, permet aux seniors de réaliser des projets de vie en étant intégrés à un groupe social (Y. Li et K. Ferraro, op. cit. ; A. Bukov et al., 2002 ; F. W. Young et N. Glasgow, 1998, cités par E. Raymond et al., op. cit.). Cette intégration à des incidences positives sur le bien-être et la santé de ces personnes. Ainsi, E. Raymond et al. (ibid.), soutiennent que les seniors qui pratiquent des activités sociales auxquelles ils donnent du sens et à travers lesquelles ils sont socialement reconnus, valorisés et soutenus, s'adaptent aux réalités du vieillissement (au niveau de l'identité, de la santé, des rapports sociaux, etc.).

### **I.3.2 L'engagement social des "retraités" : une réappropriation des temporalités sociales à la retraite**

La revue de la production scientifique sur l'engagement social à la retraite apprécié à partir de la réappropriation des temporalités sociales à la retraite peut être présentée sous deux aspects. Le premier aspect met en scène le bénévolat des "retraités" comme vecteur de préservation de leur utilité sociale. Le second restitue l'engagement social des "retraités" en tant qu'espace d'influence politique pour les "retraités".

#### **1.3.2.1 Le bénévolat comme modèle de conservation de l'utilité sociale des "retraités"**

L'utilité sociale à la retraite ou l'utilité sociale des personnes dites "retraités" est diversement appréciée dans la littérature avec le bénévolat comme point d'ancrage. En effet, dans ses travaux, A.-M. Guillemard (2002) souligne que le vécu à la retraite est désormais axé sur l'utilité sociale des retraités décrite à travers l'émergence de la « retraite solidaire ». Cette pratique sociale de la retraite provient, selon l'auteure, d'une mutation du rapport des "retraités" au temps libre qu'ils doivent gérer après la sortie du marché du travail. Aussi, A.-M. Guillemard (ibid.) montre que ce changement résulte de la volonté des retraités de continuer à être actifs et socialement utiles. Cette utilité sociale peut être observée dans l'investissement des "retraités" dans diverses formes d'activités sociales, dont les actions bénévoles. Dans cette perspective, il est à noter que les buts poursuivis par les "retraités" après la sortie du cadre de l'activité professionnelle formelle, s'expriment en termes de transformation des rapports interindividuels ou de nouveaux rôles sociaux qu'ils découvrent dans l'espace associatif (A.-M. Guillemard, ibid., citée par M. Petit, op. cit.).

En faisant une lecture du temps social, des espaces et du corps en situation de retraite, A. Gestin (2003) souligne que la figure dominante de l'utilité sociale à la retraite est à rechercher dans celle du bénévolat. En d'autres mots, selon A. Gestin (ibid.), le bénévolat forme un espace d'épanouissement social accessible aux "retraités". À ce titre, le sentiment d'utilité sociale éprouvé par les "retraités", proviendrait de l'aide qu'ils apportent aux autres membres du corps social. L'activité de bénévole est également appréhendée comme le moyen d'accéder à des responsabilités au sein d'un groupe social donné ou à une forme de reconnaissance sociale bénéfique pour les "retraités" qui la pratique (A. Gestin, ibid.). Dans la même perspective de la satisfaction du besoin d'utilité sociale des "retraités", le temps du bénévolat est construit comme un modèle d'activités socialement reconnues et valorisées

(France Bénévolat, 2015). Les "retraités" perçoivent le bénévolat comme le marqueur qui souligne la fin du « deuil social » du travail rémunéré (France Bénévolat, *ibid.*).

En outre, les conclusions de J.-P. Viriot-Durandal (2007) montrent que l'utilité sociale est un ensemble d'initiatives qui visent la transformation du temps non contraint de la retraite, en un temps social que l'individu consacre à des activités bénévoles. En effet, le bénévolat est présenté par cet auteur comme un élément d'évaluation qui permet une lecture de l'utilité sociale des personnes dites "retraités". Aussi, dans l'optique de résoudre la problématique de l'inactivité contrainte, la plupart des "retraités" s'engagent dans de nouvelles formes d'activité qui tirent ressource du volontariat (M. Petit, *op. cit.*). Dès lors, l'engagement des "retraités" dans le volontariat, déconstruit plus ou moins les logiques qui sous-tendent l'activité professionnelle généralement associée aux concepts de productivité et de rentabilité (M. Petit, *ibid.*). Dans ce cas d'espèce, A. Villez (*op. cit.*) soutient que les "retraités" qui se définissent comme des bénévoles s'engagent individuellement et/ou collectivement dans un travail qu'ils jugent libre, indépendamment des multiples contraintes liées au salariat. Le bénévolat contribue donc à rendre les "retraités" socialement utiles (A. Villez, *ibid.*).

L'engagement bénévole à la retraite capté en tant que modèle d'utilité sociale est apprécié par S. Guillemot et al. (2012), entre autres éléments de lecture, sous l'abord de la générativité. Autrement dit, pour S. Guillemot et al. (*ibid.*), à la retraite et devant l'avancée en âge, les individus agissent avec le souci de contribuer qualitativement à l'amélioration des conditions de vie des générations futures. En général, les "retraités" qui sont inscrits dans les activités de bénévoles sont préoccupés par leur contribution sociale (S. Guillemot et al., *ibid.*). D'ailleurs, S. Guillemot et al. (*ibid.*) relèvent que l'intérêt génératif de ces bénévoles est soutenu par le besoin de maintenir leur reliance à la société, d'où l'investissement dans une action collective. Dans une telle perspective, l'enjeu génératif qui est convoqué en soutien à la mise en pratique d'actions d'utilité sociale, consiste à accéder à une « immortalité symbolique » (J. Arndt et al., 1997 ; T. Pyszczynski et al., 2004, cités par S. Guillemot et al., *ibid.*). L'accession à cette forme d'immortalité est réalisée par le dépassement de ses intérêts individuels et utilitaristes dans le but de satisfaire les attentes de la communauté dans laquelle se trouvent ces "retraités" bénévoles (S. Guillemot et al., *ibid.*).

Par ailleurs, M. Barthélémy (2000) note que le choix d'un engagement dans des activités bénévoles vise la réactivation des liens de sociabilité et la création de nouveaux espaces de rencontres et d'échanges. En d'autres termes, à travers les pratiques de sociabilité

formelle qui se développent dans les associations, les individus et les groupes reconstituent les régularités interactionnelles, les conduites normatives, les statuts, les positions et les rôles sociaux qui se sont déstructurés lors du passage à la retraite (M. Barthélémy, *ibid.*). L'espace associatif sert de cadre formel aux "retraités" pour exercer la solidarité et contribuer à la cohésion sociale (M. Petit, *op. cit.*). De plus, pour M. Petit, l'espace associatif constitue également un espace collectif de socialisation et d'échange pour les "retraités" bénévoles. L'association s'offre comme un cadre d'organisation des solidarités qui travaillent à soutenir l'action des pouvoirs publics ou des services privés à but lucratif (M. Petit, *ibid.*). Dans ce registre collectif, le bénévolat associatif participe à la reconnaissance du rôle social des "retraités" à travers la reconnaissance de leur utilité sociale (France Bénévolat, 2007).

### **I.3.2.2 L'engagement social à la retraite : un espace d'influence politique pour les "retraités"**

D'entrée de jeu, J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer (2011) présentent l'engagement social comme un ensemble de relations non marchandes, plus ou moins structurées et stables qui a pour finalité la participation à des actions sociales. Pour ces auteurs, l'engagement social rend compte de la représentativité d'un groupe social dans un cadre d'expression de mécanismes démocratiques institutionnalisés de participation des individus et des groupes aux processus décisionnels (J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, *ibid.*). Cet engagement est aussi entendu en tant que modèle de citoyenneté active pour les "retraités" (J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, 2011). Dans ce même ordre d'idée, M. Charpentier et al. (2004) approchent l'engagement social à partir des expériences des femmes à la retraite. Cela, dans son aspect de pouvoir d'action dans leurs différentes interactions sociales, à travers les modèles dits de « revendication » voire d'« utilité sociale » en tant qu'enjeu de citoyenneté active (M. Charpentier et al., *ibid.*). Ces auteurs soulignent donc que l'engagement social des "retraités" peut être associé à la problématique de la citoyenneté active ou de la participation citoyenne à la retraite (M. Charpentier et al., *ibid.*).

L'espace associatif est également questionné en tant que cadre d'engagement politique pour les personnes dites "retraités". En effet, selon J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben (2002), les associations forment des espaces d'influence sociale et politique pour les "retraités". Dans une telle perspective, l'engagement social à la retraite est compris en tant qu'instrument mobilisable dans la recherche d'*empowerment*. Ce qui signifie que cet engagement politique valorise le potentiel et les ressources que la société place en dehors du

système productif et maintient une capacité individuelle et collective de transformation sociale (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, *ibid.* ; J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, *op. cit.* ; J.-P. Viriot-Durandal, 2012). Il s'agit ainsi pour les personnes dites "retraités", de manière individuelle et collective, d'exprimer leurs capacités à s'insérer dans des rapports d'échanges, où ils ne sont plus mis en retrait, mais plutôt dans lesquels ils se positionnent dans les systèmes de construction sociale pertinents (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, 2002). Ainsi, comme le relèvent C. Gucher et D. Laforgue (2009), l'engagement de ces personnes dites "retraités" dans les sphères de la décision politique, suppose leur constitution en un groupe social qui apparait comme une des conditions de leur émergence en tant qu'acteurs collectifs.

Par ailleurs, L. Nowik et G. Morel (2006) soulignent que les "retraités" sont davantage engagés dans des enjeux sociaux. En effet, pour ces auteurs, l'action de ces "retraités" est politique, dans la mesure où celle-ci est inscrite dans les règles d'une société locale ou globale tout en défendant un projet de vie relativement bénéfique pour la collectivité (L. Nowik et G. Morel, *ibid.*). Dans cette perspective, selon D. Schnapper (1994), l'accès des "retraités" à la sphère politique met en scène leur capacité à opérer un passage du statut d'individu singulier à celui de membre de groupes qui ont la capacité de fonctionner comme des supports de reconnaissance et/ou de mobilisations collectives citoyennes. Dès lors, pour J.-P. Viriot-Durandal (*op. cit.*), sous son aspect collectif, le pouvoir politique des "retraités" saisi comme groupe de pression structuré par des associations de pairs, peut être appréhendé à partir de différentes entrées. Cela, à partir des niveaux de ressources, des formes d'organisation et des relations de pouvoir (J.-P. Viriot-Durandal, *ibid.*). Par conséquent, toujours selon J.-P. Viriot-Durandal (2003), le pouvoir et l'influence politiques de ces associations de "retraités" sont tributaires des structures d'opportunités qui offrent aux membres de la société civile la possibilité de s'exprimer et de mener des actions dans le jeu démocratique.

### **1.3.3 Approche synthétique de la littérature relative à l'engagement social à la retraite**

La démarche de synthétisation de la littérature relative à l'engagement social à la retraite est soumise à un double enjeu. Il s'agit d'opérer une lecture croisée de l'engagement comme intégration sociale et comme réappropriation des temporalités sociales à la retraite, tout en réalisant une mise en débat de la littérature avec le terrain exploré.

### **1.3.3.1 Lecture croisée de l'engagement social : entre intégration et réappropriation des temporalités sociales à la retraite**

À l'analyse de la littérature, il faut noter que la majorité des travaux regroupés sous l'axe de l'impératif d'engagement social à la retraite présentent des régularités concernant l'intégration sociale des "retraités". En effet, dans la première ligne d'appréciation de cet engagement qui vise à opérer une césure avec les mécanismes d'isolement social post-carrière professionnelle, il apparaît que la mobilisation d'une charge conceptuelle qui résume le degré de déficience d'intégration sociale que rencontrent la plupart des "retraités". Dans cette perspective, les travaux recensés font ressortir des concepts tels que la marginalisation et l'exclusion sociale (A.-M. Guillemard, op. cit. ; V. Billette et J.-P. Lavoie, op. cit. ; C. Van Rompaey, op. cit. ; M. Petit, op. cit.), la souffrance et la dévalorisation sociale (A. Villez, op. cit.), les défis d'ajustement biographique (E. Raymond et al., op. cit.) et l'adaptation compensatoire (Y. Li et K. Ferraro, op. cit. ; F. W. Young et N. Glasgow, op. cit., cités par E. Raymond et al., op. cit.).

En outre, à la lecture de la seconde ligne d'appréciation qui présente la mobilisation de l'engagement social en tant que quête d'un bien-être en santé pour les "retraités", il ressort que l'essentiel de la littérature recensée maintient le lien entre l'intégration sociale déficitaire et ses incidences négatives sur l'état de santé de ces seniors. De ce fait, l'engagement social à la retraite participe à la prévention de troubles cognitifs et/ou de symptômes dépressifs (M. V. Zunzunegui et al., op. cit., Y. Li et K. Ferraro, op. cit., cités par E. Raymond et al., op. cit. ; J. W. Rowe et R. L. Kahn, op. cit. ; Wahrendorf, O. V. D. Knesebeck et J. Siegrist, op. cit.) ainsi qu'à la déconstruction de l'âgisme et de l'isolement social en tant qu'incitateur d'errance cognitive (J. Siegrist, O. Von Dem Knesebeck et C. E. Pollack, op. cit., cités par E. Raymond et al., op. cit.). D'où le besoin d'utilité sociale qui intervient comme un facteur d'amélioration de la santé physique et mentale des "retraités" (G. Muller, op. cit.).

Par ailleurs ces éléments de littérature focalisent l'attention du lecteur sur le caractère contraint de l'engagement social à la retraite. En effet, le besoin de rupture avec les mécanismes d'isolement social, la quête d'un bien-être en santé et la volonté de conserver l'utilité sociale des "retraités" répondent à l'effritement progressif des différentes insertions sociales de ces personnes. Dans une telle perspective, le retrait du monde social de la productivité et l'alignement des rapports sociaux sous le paradigme de l'acteur social qui s'actualise dans l'espace professionnel, semblent apposer un cachet d'exclusion sur la retraite,

les positions et les rôles sociaux des personnes dites "retraités". Au regard de la littérature exploitée dans cette articulation, l'engagement social à la retraite répond, dans une certaine mesure, à une tentative de re-création d'espaces sociaux d'intégration et d'inclusion sociale pour les personnes dites "retraités".

En revanche, la première ligne d'appréciation de la littérature qui rend compte de la volonté de réappropriation des temporalités sociales à la retraite, met en avant la conservation de l'utilité sociale des "retraités" à travers le bénévolat. Cela laisse transparaître en filigrane, un faible niveau d'intégration sociale de cette catégorie de population. En effet, la plupart des recherches recensées sous cet axe appréhendent le bénévolat en tant qu'espace d'épanouissement social (A. Gestin, op. cit.) ; cadre de rupture avec l'inactivité contrainte imposée par la retraite (M. Petit, op. cit.) ; volonté de maintenir la reliance sociale (S. Guillemot et al., op. cit.) en accédant à l'immortalité symbolique (J. Arndt et al., op. cit. ; T. Pyszczynski et al., op. cit., cités par S. Guillemot et al., op. cit.) ainsi que réactivation des liens de sociabilité dissouts lors du passage à la retraite (M. Barthélémy, op. cit.).

De plus, la seconde trame de lectures de la réappropriation des temporalités sociales par les "retraités" met l'accent sur un engagement qui s'invite dans les processus consultatifs et décisionnels. En effet, la plupart de ces travaux montrent que l'engagement social des "retraités" est une forme d'activation de leurs rôles sociaux dans des sociétés qui les positionnent parfois à l'écart des centres de la décision. Ainsi, la on peut retenir que cet engagement vise la participation des "retraités" aux processus décisionnels (J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, op. cit.) ; le maintien d'une capacité individuelle et collective de transformation sociale (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, op. cit. ; J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, op. cit. ; J.-P. Viriot-Durandal, op. cit.), tout en étant un modèle de citoyenneté active (M. Charpentier et al., op. cit.).

En outre, les travaux recensés permettent d'appréhender l'engagement social à la retraite comme s'insérant dans les sphères de la décision politique. En d'autres termes, les "retraités" sont en quête d'affirmation politique. Dans cette ligne de lecture, il ressort que l'engagement dans des groupes sociaux est une phase essentielle de leur constitution en tant qu'acteurs collectifs (C. Gucher et D. Laforgue, op. cit.) ; un engagement plus ou moins politique du fait de son attachement aux règles sociales (L. Nowik et G. Morel, op. cit.). De ce fait, il est admis que l'accès de ces seniors à la sphère politique résume leur capacité à

s'affranchir du statut d'individu aux actions à visée utilitariste dans le but de privilégier l'intérêt de la collectivité (D. Schnapper, op. cit.).

### **1.3.3.2 Devis empirique de la littérature relative à l'engagement social à la retraite**

Les ressources empiriques issues du parcours d'exploration emprunté dans cette recherche, se détachent relativement de cette littérature. En effet, le processus d'intégration sociale qui soutient l'engagement des personnes dites "retraités" n'est pas opératoire dans cette étude. À ce titre, cette mise en distance entre les données empiriques et la production théorique recensée dans cette articulation de la revue de littérature provient du recours à la désignation sociale et institutionnelle "retraités". Aussi, le concept de "retraités" est remis en question dans cette étude à travers la production idéologique des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECE. Il ressort que ces personnes perçoivent le concept de « retraités », comme l'élément central et structurant de leur isolement social. Dans la perspective de cette étude, la désignation sociale et institutionnelle de "retraités", est interprétée en tant qu'elle est négativement connotée et déstructure l'identité des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » ivoiriens à la retraite.

En outre, au regard des retours de terrain obtenus tout au long du parcours de cette étude, un silence relatif de la littérature est perceptible. En effet, ce relatif silence s'observe sur la manière dont la définition institutionnelle de la retraite, qui se réfère généralement aux anciens fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel en situation de liquidation de pension, est interprétée et structure par la même occasion, le vécu des personnes dites "retraités". Aussi, cette étude explore les implications qui découlent de la définition classique de la retraite et de ses mécanismes de remise en cause constante de la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » ivoiriens à la retraite. Dans une telle perspective de lecture, cette recherche procède à la mise en sens de la déconstruction/reconstruction de la définition classique de la retraite, sous l'aspect d'une production idéologique qui soutient plus ou moins l'engagement social des personnes dites "retraités". Cette déconstruction/reconstruction est zinsi distribuée dans l'espace associatif.

Globalement, l'état des lieux de la littérature sur l'engagement associatif à la retraite permet de tracer l'itinéraire du référencement théorique de l'étude. Cet effort de clarification s'exprime à travers la présentation des perspectives théoriques de la recherche.

#### **I.4 Perspectives théoriques de la recherche**

Dans cette étude, la construction des perspectives théoriques de la recherche part de l'analyse des données empiriques. Cette démarche empiriquement soutenue aboutie à la modélisation de l'engagement associatif à la retraite en tant qu'instance de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite.

##### **I.4.1 Bilan des ressources théoriques sur l'engagement social à la retraite**

L'engagement social à la retraite est plus ou moins apprécié sous différentes dimensions théoriques dans la littérature. Dans cette étude, le bilan de ces dimensions théoriques se fait sous les abords de la théorie sociocognitive (A. Bandura, op. cit.) et de la théorie de l'acteur-réseau (M. Callon et B. Latour, op. cit.).

###### **I.4.1.1 La théorie sociocognitive d'A. Bandura (1997) : l'intérêt personnel et utilitariste au centre de l'engagement social**

La théorie sociocognitive développée par A. Bandura (ibid.), fait une centration sur la notion d'agentivité. En effet, pour A. Bandura (ibid.), l'agentivité désigne la capacité de l'individu à prévoir et à contrôler son activité pour atteindre ses buts. Dans une telle perspective, la théorie sociocognitive prend source dans l'action individuelle. L'individu et son pouvoir d'agir et de modifier la nature des interactions dans lesquelles il s'actualise au quotidien, constituent l'essence de cette théorie. De ce fait, A. Bandura (ibid.) met plus ou moins l'accent sur la gestion de soi à travers le concept d'auto-efficacité. Dans la pratique, cet auteur définit l'auto-efficacité comme étant la croyance des individus en leur capacité d'atteindre les objectifs qu'ils se donnent. En conséquence, ces objectifs que se donnent les individus ne peuvent être détachés de la perception de leur niveau d'efficacité. C'est donc la perception du niveau d'efficacité qui soutient les projections des acteurs sociaux. Il ressort ainsi que la théorie sociocognitive positionne l'agentivité des individus au centre du processus d'engagement, de développement de soi et de (re)positionnement social.

En outre, pour A. Bandura (ibid.), l'agentivité d'un individu dépend des croyances d'efficacité qu'il a construites antérieurement. Autrement dit, pour un individu, le niveau de

ses croyances d'efficacité dans un domaine d'activité quelconque peut le conduire à privilégier des activités à mener dans ledit domaine. De plus, pour satisfaire une telle ambition, l'individu va consacrer les divers types de ressources à sa disposition (temporelle, matérielle, immatérielle, etc.). Dans une telle logique, selon A. Bandura (ibid.), l'individu qui a en sa possession de faibles croyances d'efficacité fait l'expérience de la limitation de son initiative et par inférence, se désinvestit progressivement du jeu social. La théorie sociocognitive met en évidence l'influence que l'individu a sur son environnement immédiat en tant que paradigme de l'agentivité. Cette influence est mobilisée pour légitimer la capacité de l'individu à agir sur son environnement et à renforcer ses croyances d'efficacité. Il ressort donc que le niveau de croyances d'efficacité développée par un individu structure son engagement ou son désengagement social.

- **Mise en lien de la théorie sociocognitive avec la problématique de l'engagement social à la retraite**

La théorie sociocognitive d'A. Bandura (ibid.) est convoquée par P. B. Baltes et M. M. Baltes (ibid.) pour lire l'engagement social à la retraite. En effet, selon P. B. Baltes et M. M. Baltes (ibid.), l'engagement social à la retraite consiste en l'exercice de l'agentivité des "retraités". Ces auteurs soutiennent qu'exercer l'agentivité consiste en la satisfaction du besoin individuel d'affirmation de soi. Ce besoin est structuré par le sentiment d'efficacité personnelle du "retraité". Dans ce contexte, P. B. Baltes et M. M. Baltes (ibid.) montrent que ce sentiment tire ressource dans les caractéristiques socio-économiques des personnes dites "retraités". Ainsi, la perte du rôle de travailleur et la possibilité de continuer à exercer une influence dans la sphère des actifs, impulsent l'engagement social de ces personnes dites "retraités" (P. B. Baltes et M. M. Baltes, ibid.). L'engagement social à la retraite est légitimé par la recherche de nouveaux espaces d'expression de cette influence (P. B. Baltes et M. M. Baltes, ibid.).

- **Limites de la théorie sociocognitive par rapport à la problématique de l'engagement associatif comme modalité de visibilisation des capitaux expérientiels**

La théorie sociocognitive d'A. Bandura (ibid.) et son approche de l'engagement social en tant qu'il est l'exercice de l'agentivité du "retraité", accorde le primat à l'action individuelle. Autrement dit, cette théorie explique l'engagement social en prenant appui sur

les capacités individuelles des personnes dites "retraités" à atteindre les buts qu'ils se sont fixés. Dans une telle perspective, l'individu et ses objectifs sont les repères exclusifs de l'engagement social. Cependant, l'alignement sur l'intérêt personnel et utilitariste apparaît inefficace pour saisir cet engagement qui se convertit souvent en la recherche d'un intérêt collectif. Les personnes dites "retraités" peuvent décider, par leur engagement dans les associations, de constituer et mobiliser un réseau social qui leur permet de manifester la collaboration entre pairs.

En outre, l'intérêt individuel et utilitariste des personnes dites "retraités" peut se transformer en la recherche d'un intérêt plutôt collectif. Or, la théorie sociocognitive d'A. Bandura (ibid.) est silencieuse sur cet aspect qui consiste à rechercher l'intérêt du groupe et non celui de l'individu. À la lecture des récits des membres de la FARECI et de la MAFERECEI, il ressort que l'espace associatif est positionné au centre des interactions des personnes à la retraite. En partant de cette approche, la distribution de ces interactions sociales dans un tel espace, met plus ou moins en avant la quête de l'intérêt de l'ensemble des membres de l'association. À ce titre, le champ de captation de l'engagement social déployé par la théorie de l'acteur-réseau de M. Callon et B. Latour (op. cit.), qui privilégie les relations et les interactions sociales, se rapproche relativement du discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECEI.

#### **I.4.1.2 La théorie de l'acteur-réseau de M. Callon et B. Latour (1991) : les interactions au fondement de l'engagement social**

La théorie de l'acteur-réseau (M. Callon et B. Latour, ibid.), met en évidence l'importance des relations et des interactions sociales entre individus ou groupes d'individus. En d'autres termes, selon M. Callon et B. Latour (ibid.), la société doit être appréhendée dans une perspective de réseau dans lequel se dissolvent les groupes sociaux. Cette théorie postule que les actions des individus engagent un réseau d'acteurs sociaux et mobilisent sa force collective. Elle axe sa démarche sur la valorisation de réseaux hétérogènes dans lesquels les individus investissent leurs ressources pour la réalisation d'un projet collectif. Les intérêts individuels sont ainsi imbriqués et se complètent dans le moule interactionnel du réseau social. De plus, pour M. Callon et B. Latour (ibid.), les phénomènes sociaux prennent forme pour la plupart dans les associations, les jeux de rôles collectifs ainsi que les rapports et arbitrages sociaux qui constituent le socle d'un tel édifice. Dans de tels réseaux, le caractère

horizontal des relations internes rassemble les membres et raffermis leurs liens dans un tout complexe et cohérent.

En outre, bien qu'elle n'ignore pas les aspects organisationnels ou le discours social des individus dans la constitution du réseau, la théorie de l'acteur-réseau ne peut ignorer les actants non-humains (téléphone, banques, assurance, etc.) qui interviennent dans la composition des collectifs (M. Callon et B. Latour, 1991, cités par A. Mahil et D.-G. Tremblay, 2015). Il ressort de cette approche que la vie sociale se construit à travers les interactions constantes d'actants hétérogènes. Ce sont donc ces actants qui sont désignés en tant qu'acteurs-réseau (M. Callon et B. Latour, *ibid.*, cités par A. Mahil et D.-G. Tremblay, *ibid.*). Dans cette lecture interactionnelle, l'activité d'un membre du réseau entraîne une transformation structurelle de ce réseau. Ainsi, M. Callon et B. Latour (*ibid.*) identifient dans l'engagement social, un enjeu de mobilisation de la force collective contenue dans un réseau d'acteurs. Le but de la construction et de la mobilisation du réseau est donc l'atteinte d'objectifs communs aux membres du réseau.

- **Mise en lien de la théorie de l'acteur-réseau avec la problématique de l'engagement social à la retraite**

En partant du point d'ancrage théorique de l'acteur-réseau de M. Callon et B. Latour (*ibid.*), l'engagement social à la retraite a été appréhendé en tant que recherche d'*empowerment* dans les travaux J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben (2002), J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer (2011) et J.-P. Viriot-Durandal (2012). En effet, pour ces différents auteurs, la notion d'*empowerment* désigne le processus de valorisation du potentiel et des ressources que la société place en dehors du système productif. Ce processus de valorisation maintient, plus ou moins, une capacité individuelle et/ou collective de transformation sociale (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, *ibid.* ; J.-P. Viriot-Durandal et D. Reguer, *ibid.* ; J.-P. Viriot-Durandal, *ibid.*).

Par ailleurs, il est question pour les personnes désignées en tant que "retraités", de manière individuelle et/ou collective, d'affirmer et/ou de réaffirmer leur capacité à s'insérer dans des rapports d'échanges et de construction dans lesquels ils ne sont plus à l'écart ou mis à l'écart, mais (ré)introduit dans les systèmes de construction sociale (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, *op. cit.*). En d'autres termes, des relations de pouvoir se nouent et se dénouent à travers les interactions quotidiennes que les personnes désignées comme "retraités"

entretiennent avec leur environnement social. Aussi, ces relations de pouvoir engagent, plus ou moins, des intérêts matériels et immatériels avec différents types d'acteurs qui s'actualisent sur la scène sociale au quotidien (économiques, institutionnels, familiaux, etc.) (J.-P. Virriot-Durandal, op. cit.).

- **Similitudes entre la théorie de l'acteur-réseau et la problématique de l'engagement associatif comme modalité de visibilisation des capitaux expérientiels**

La perspective de modélisation développée par la théorie de l'acteur-réseau de M. Callon et B. Latour (op. cit.), qui accorde la préséance aux relations et aux interactions sociales, se rapproche relativement du récit associatif des membres de la FARECI et de la MAFERECEI. Autrement dit, les récits biographiques produits par les personnes à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECEI, positionnent l'espace associatif au centre de leurs relations et de leurs interactions sociales quotidiennes. Dans cette perspective, l'espace associatif est individuellement et collectivement construit en tant qu'un réseau d'acteurs sociaux qui mobilisent sa force collective. Ainsi, à l'intérieur de ces différentes structures associatives, les personnes à la retraite établissent des liens de connivences sociales, économiques et idéologiques. Ces liens participent donc au processus de construction biographique des membres de la FARECI et de la MAFERECEI, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Cependant, au-delà des relatives similitudes entre la théorie de l'acteur-réseau (M. Callon et B. Latour, *ibid.*) et la problématique m'engagement associatif traitée dans cette étude, une insuffisance est plus ou moins perceptible. En effet, l'engagement social à la retraite pourrait être appréhendé comme une tentative de déconstruction du processus d'invisibilisation des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite. Dans ces conditions, l'interprétation du vécu contextuel de ces fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel et « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECEI, met en scène la complémentarité des champs théoriques de la visibilité de K. Truchon (2014, 2016) et de la reconnaissance d'A. Honneth (2000, 2004, 2006).

## I.4.2 Référencement théorique de l'étude : l'engagement associatif comme modalité de visibilisation des capitaux expérientiels

Le récit empirique produit par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, a conduit à opter pour les théories de la visibilité et de la reconnaissance. Les particularités de ces théories sont présentées dans cette articulation.

### I.4.2.1 La théorie de la visibilité de K. Truchon (2014, 2016) : quand l'individu se perçoit comme ignoré et déprécié

*« Ce qui est drôle dans nos pays en Afrique, c'est que les retraités n'existent plus... d'ailleurs appeler quelqu'un retraité c'est une injure... tu vas à la retraite, tu n'existes plus pour la société<sup>8</sup>. Personne n'a de considération pour nous aujourd'hui. Si tu vas à la retraite et qu'un jour comme ça, tu retournes dans le service où tu as été... hum... on passe devant toi comme si tu n'étais même pas là. C'est ce qui nous arrive dans ce pays-là. Les personnes à la retraite ne sont pas considérées. On ne nous considère pas du tout. »*

Maman Emmanuelle<sup>9</sup>, Secrétaire de direction à la retraite (69 ans, 31 ans de service, 09 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC enquête exploratoire)<sup>10</sup>.

La « dévalorisation sociale », l'« effacement social » voire le « mépris social » apparaissent relativement comme les éléments de conceptualisation du champ de la lutte pour la visibilité, qui peuvent être mis en évidence à l'analyse de cet extrait de discours social d'une participante à l'étude. En effet, c'est à partir de l'interprétation de ce matériau empirique qu'a émergé le choix de la théorie de la visibilité de K. Truchon (op. cit.) en tant que modèle de lecture de l'engagement associatif des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI.

La théorie de visibilité décrit la situation d'individus ou de groupes d'individus, qui se perçoivent comme socialement dépréciés ou ignorés et réclament le droit de participer à la vie publique dans le but de défaire leur invisibilité (K. Truchon, 2016). En effet, dans son approche de la théorie de la visibilité, K. Truchon postule que la visibilité s'apprécie comme

---

<sup>8</sup> Les mots en gras dans le texte sont les unités de signification qui ont orienté l'analyse et l'interprétation du chercheur.

<sup>9</sup> Les prénoms attribués aux participants sont bien-entendus fictifs. Les termes « papa » et « maman » associés à ces prénoms, proviennent de la volonté de ces personnes à la retraite qui ont souhaités que le chercheur, leur « fils », les désignent ainsi pour marquer leur appartenance à la catégorie sociale des « personnes âgées » ou des « aînés ». En recourant à ces termes dans le texte, le but est de clarifier la nature des interactions chercheur/participants.

<sup>10</sup> Cet extrait de discours est tiré d'un entretien libre collectif (ELC), réalisé le 27 juin 2018 durant la phase d'exploration empirique, dans la commune à Yopougon, commune du District Autonome d'Abidjan, avec des membres de la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECEI).

une manière de revendiquer la reconnaissance publique par des individus ou des groupes invisibilisés, c'est-à-dire, socialement effacés des espaces publics. Ainsi, questionner la visibilité, c'est lire l'invisibilisation comme un processus qui génère l'invisibilité (K. Truchon, *ibid.*). Dès lors, les individus ou les groupes d'individus qui s'ont insérés, volontairement ou involontairement dans ce processus, sont mis en retrait de toutes les formes d'interactions productives.

La théorie de la visibilité dessine également l'action sociale en mettant en connexion des sphères relationnelles, stratégiques et procédurales mobilisées par les individus et/ou les groupes. En d'autres termes, comme le souligne K. Truchon (2014), pour être efficace, la visibilité a besoin d'être elle-même visible. Dans ce contexte, ce besoin de visibilité relie ces aspects relationnels (entre individus, groupes, institutions, etc.), stratégiques (actions mises en place) et procéduraux (comment ces actions se concrétisent) (K. Truchon, *ibid.*). Dès lors, les individus et/ou les groupes mis en visibilité, s'actualisent au quotidien dans un espace social qui réconcilie ces trois sphères. Cela, dans une logique d'incitation à la participation sociale de ces individus et/ou de ces groupes.

- **Les concepts de base de la visibilité**

La théorie de la visibilité, selon la perspective adoptée par K. Truchon (*op. cit.*), rend compte de l'entrée des individus et/ou des groupe inscrits dans un processus de visibilité à travers trois dimensions principales. Ces dimensions sont relationnelles, stratégiques et procédurales. Aussi, dans sa démarche, K. Truchon (*ibid.*) les organise de la manière suivante :

- les relations se constituent dans les interactions entre les individus et les groupes à l'intérieur d'un espace social donné ;
- les stratégies sont les actions mises en place par les individus ou les groupes pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés ;
- les procédures sont les manières de concrétiser les actions tels que décidés par les individus ou les groupes.

Il ressort donc que l'enchevêtrement de ces trois dimensions, permet de faire une lecture de la théorie de la visibilité dans l'approche du vécu social des individus et/ou des groupes en quête de visibilité.

- **Expression empirique de la visibilité : développement par concept**

Cet exercice rend compte de l'itération empirie/théorie et théorie/empirie, à travers la mise en relation du matériau empirique, producteur du processus de théorisation, et le champ théorique de référence. L'enjeu de cette démarche d'éclairer le lecteur sur la pertinence du choix de la théorie de la visibilité et de sa cohérence avec le terrain.

- ***Les relations***

La FARECI et la MAFERECI sont des espaces de rencontres et d'échanges entre des acteurs individuels, collectifs et institutionnels. En effet, ces rencontres et échanges se développent entre les personnes à la retraite à l'intérieur de l'espace associatif, et entre ces personnes et les acteurs institutionnels impliqués à divers niveaux dans la gouvernance de la retraite en Côte d'Ivoire (Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS, etc.). Ces interactions s'expriment également dans les espaces tels que les administrations publiques et parapubliques ainsi que les entreprises du secteur privé formel, l'IPS-CGRAE et la CNPS. Cela, durant le parcours de sollicitation quotidienne de ces acteurs institutionnels par les fonctionnaires et agents de l'État et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

- ***Les stratégies***

Les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel ainsi que les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECI, soulignent que la définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge, constituent des mécanismes tangibles convoqués par les acteurs institutionnels (Ministère de la Fonction Publique, administrations publiques, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS) dans une logique de disqualification sociale et professionnelle des personnes à la retraite. Dans cette perspective, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'objectif visé par ces acteurs institutionnels, est le maintien des individus et/ou des groupes socialement et institutionnellement désignés comme "retraités", dans un processus de cloisonnement puis d'effacement social.

- ***Les procédures***

La quête de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite se concrétise dans leur adhésion à la FARECI et à la MAFERECI. En effet, cette adhésion

participe au jeu de contournement ou de déconstruction des dispositifs institutionnels de cloisonnement et d'effacement social (définition institutionnelle de la retraite, concept de "retraités" et « arrêté de radiation » pour limite d'âge) qui interviennent dans le temps social de la retraite. Dans une telle perspective, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, à travers l'adhésion à une association de pairs dans le temps social de la retraite, les personnes à la retraite mobilisent l'espace associatif en tant que médiateur de la valorisation de leurs capitaux expérientiels.

**Tableau 1. Correspondance empirique des concepts de la théorie de la visibilité**

Concepts théoriques	Dimensions théoriques	Modèle explicatif	Correspondants empiriques
Relations	<i>Interactions</i>	Les relations se forment à partir des <u>interactions</u> <sup>1</sup> entre les <u>individus/groupes</u> <sup>2</sup> dans un <u>espace social</u> <sup>3</sup> donné	<p>1- <i>Interactions</i> : rencontres et échanges entre personnes à la retraite ainsi qu'avec les acteurs institutionnels (Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS, etc.).</p> <p>2- <i>Individus/groupes</i> : personnes à la retraite, fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel, Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS.</p> <p>3- <i>Espace social</i> : FARECI, MAFERECEI, administrations publiques, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS.</p>
Stratégies	<i>Actions</i>	Les stratégies sont les <u>actions</u> <sup>4</sup> mises en place par ces <u>individus/groupes</u> <sup>5</sup> pour atteindre leurs <u>objectifs</u> <sup>6</sup>	<p>4- <i>Actions</i> : définition institutionnelle de la retraite, concept de "retraités" et « arrêté de radiation » pour limite d'âge.</p> <p>5- <i>Individus/groupes</i> : Ministère de la Fonction Publique, administrations publiques, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS.</p> <p>6- <i>Objectifs</i> : maintien des personnes dites "retraités" dans une position de retrait social et de disqualification professionnelle.</p>
Procédures	<i>Manières</i>	Les procédures sont les <u>manières</u> <sup>7</sup> de concrétiser les <u>actions</u> <sup>8</sup> tels que ces <u>individus/groupes</u> <sup>9</sup> les ont décidés.	<p>7- <i>Manières</i> : adhésion à la FARECI et à la MAFERECEI qui participe à la déconstruction des mécanismes institutionnels d'effacement social des capitaux expérientiels des personnes à la retraite</p> <p>8- <i>Actions</i> : dénonciation de la définition institutionnelle de la retraite, du concept de "retraités" et de l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge</p> <p>9- <i>Individus/groupes</i> : personnes à la retraite/FARECI et MAFERECEI</p>

#### I.4.2.2 La théorie de la reconnaissance d'A. Honneth (2000, 2004, 2006) : reconnaître et valoriser l'individu

*« Moi je ne comprends pas. Pourquoi les gens nous ignorent ? Est-ce que nous n'avons pas été utiles à cette Nation pour qu'elle nous efface ? Pour qu'elle nous oublie dès qu'on va à la retraite ? N'avons-nous pas servi aussi ce pays-là ! Les choses sont faites comme si on n'existait pas. Ce n'est pas bon ! C'est pourquoi nous voulons changer ça ! Il faut les choses changent. Nous devons agir pour changer ça. Il faut que les gens sachent tout ce que nous avons apporté à ce pays-là. Et surtout ce que nous pouvons donner avec notre expérience. »* Papa Sylvain, Conseiller Pédagogique à la retraite (76 ans, 32 ans de service, 15 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC enquête exploratoire).

« Dépréciation », « déni de reconnaissance », « lutte sociale », « quête de visibilisation », etc. Tel est le champ conceptuel qui a émergé du discours social des participants à l'étude. Cette production conceptuelle a conduit le chercheur à opter pour la reconnaissance d'A. Honneth (op. cit.), en tant que théorie empiriquement légitimée.

La reconnaissance est définie par A. Honneth comme la perception évaluative d'une personne ou la représentation qu'un individu ou un groupe se fait de la valeur de cette personne. Le déficit d'actes de reconnaissance conduit au mépris moral des personnes qui sont effacées de ce cadre de perceptions et de relations sociales. En effet, A. Honneth soutient que les luttes sociales visent la transformation de la structure normative des sociétés et aboutissent à l'élévation des rapports de reconnaissance. Le fait de ne pas être reconnu et valorisé, provoque le mépris social des individus ou des groupes non reconnus et non valorisés par des instances qui se donnent ou à qui on donne ce pouvoir de relégation sociale. De ce fait, la conquête des droits est tributaire des luttes sociales engagées par des individus, des groupes ou des classes sous domination, en vue de faire reconnaître institutionnellement un certain nombre de besoins qu'ils expriment. D'où la référence à la « société bonne ». Il ressort que pour A. Honneth, dans ce type de société, les individus ou les groupes parviennent à développer une identité autonome. Dans un tel contexte, cette identité apparaît comme le véhicule de l'insertion sociale des individus ou des groupes.

En outre, pour A. Honneth (2004), les individus et les groupes se perçoivent comme étant dotés de valeur et en tant que membre singulier de la société. En effet, cette valeur et cette appartenance sociale singulière sont plus ou moins légitimées et validées par les réactions positives que ces individus rencontrent chez les autres partenaires généralisés de

l'interaction (A. Honneth, *ibid.*). En partant de cet abord, A. Honneth (*ibid.*) souligne que chaque sujet humain dépend du contexte des échanges sociaux qui sont structurés autour de principes normatifs de reconnaissance réciproque. Par conséquent, l'effritement ou la déconstruction de ces relations de reconnaissance produit le mépris social et l'humiliation qui déstructurent l'identité des individus ou des groupes (A. Honneth, *ibid.*).

Par ailleurs, la relation de reconnaissance est liée aux rapports qu'un individu entretient avec un groupe social avec lequel il expérimente une reconnaissance affective. L'égalité des droits et des devoirs des individus est au fondement de ces rapports. Dès lors, l'engagement social signifie que l'apport des individus à la collectivité soit valorisé pour qu'ils développent l'estime de soi. Dans ce contexte, selon A. Honneth, loin d'être une lutte de pouvoir, la lutte pour la reconnaissance œuvre à l'instauration de rapports de réciprocité. Il ne saurait donc exister de justice sociale si les individus ou les groupes ne sont pas reconnus et socialement valorisés (A. Honneth, *ibid.*).

- **Les concepts de base de la reconnaissance**

La théorie de la reconnaissance d'A. Honneth (*op. cit.*) met en évidence le déni de reconnaissance à travers trois dimensions. Il s'agit de la dimension affective, juridique et morale. Il ressort que, pour A. Honneth :

- la reconnaissance affective rend compte des liens d'affection qu'une personne entretient avec un groupe social donné. La solidité et la réciprocité de ces liens produisent l'équilibre entre la dépendance et l'autonomie, condition de la confiance en soi. Le développement de la confiance en soi conduit l'individu à participer activement à la vie publique.
- la reconnaissance juridique postule qu'un individu ou un groupe se sent porteur des mêmes droits que les autres. Le fait de reconnaître ces droits, participe au respect de soi. Ce sentiment exprime la certitude de la valeur de la liberté individuelle ou collective.
- la reconnaissance morale veut que la participation sociale suppose que la contribution des individus à la collectivité, dont les particularités individuelles se sont constituées dans la singularité de leur parcours de vie, soit appréciée sans discrimination et qu'ils puissent développer l'estime de soi. L'estime sociale est essentielle à la formation de l'estime de soi.

À partir de ces trois concepts, A. Honneth (ibid.) propose une lecture des conditions de réalisation de soi pour les individus et/ou les groupes en interactions constantes sur la scène sociale. Il ressort donc que l'agrégation de la reconnaissance affective, de la reconnaissance morale et de la reconnaissance juridique rend compte conceptuellement de la dynamique de valorisation sociale des individus et/ou des groupes.

- **Expression empirique de la reconnaissance : développement par concept**

L'expression empirique de la reconnaissance illustre la démarche itérative et la complexité de la relation entre le terrain et la théorie et entre la théorie et le terrain. Ce mouvement rend compte de la mise en cohérence des concepts principaux de la théorie de la reconnaissance avec le terrain.

- *La reconnaissance affective*

L'espace associatif est interprété par les membres de la FARECI et de la MAFERECI comme un espace social au sein duquel les personnes à la retraite affermissent leurs liens d'affection. En effet, ces liens d'affection sont compris comme étant les liens qui naissent autour d'éléments d'identification sociale (les capitaux expérientiels), soutenus par la revendication d'une commune appartenance à la catégorie de personnes à la retraite. Aussi, l'affermissement de ces liens d'affection s'exprime par la déconstruction individuelle et collective du concept de "retraités" et sa reconstruction en « personne à la retraite ». Ce processus de réinitialisation identitaire, redessine le regard social porté sur la retraite et conduit les personnes à la retraite à se positionner/repositionner collectivement en tant qu'arbitres sur la scène sociale.

- *La reconnaissance juridique*

L'engagement associatif et la centration sur les capitaux expérientiels sont plus ou moins captés en tant que référent identitaire pour les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI. En effet, ce double positionnement met en scène la volonté de ces acteurs sociaux de bénéficier d'un traitement institutionnel et social égalitaire (reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite et du besoin de leur réinvestissement sur le marché du travail) avec les salariés des secteurs public et privé formel. Ainsi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la redéfinition de ce traitement institutionnel et social à travers la valorisation de leurs capitaux expérientiels, conduit les personnes à la

retraite à se constituer en prestataires d'expertises par la médiation de l'espace associatif. Dès lors, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'engagement associatif et ses mécanismes de mise en visibilité de leurs capitaux expérientiels sont un véhicule idéal et idéal de reconquête de leurs droits qui participe au respect de soi.

- *La reconnaissance morale*

Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI construisent la retraite comme une temporalité sociale d'investissement des capitaux expérientiels pour les personnes à la retraite. En effet, pour les membres de ces associations de pairs, participer à la vie sociale, suppose que la contribution que les personnes à la retraite ont apportée au développement économique, social, culturel et/ou écologique de la Côte d'Ivoire durant leur parcours professionnel pré-retraite, ne devrait pas être institutionnellement et socialement dévalorisé par la définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge. Aussi, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, les fonctionnaires et agents de l'État, de même que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, ont capitalisé des qualifications et compétences dont la pertinence est sanctionnée par la qualité des appréciations portées au bulletin individuel de notation et aux distinctions honorifiques obtenues durant la carrière professionnelle. Dans un tel contexte, pour les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI, cette validation institutionnelle de leurs capitaux expérientiels légitime leur qualité de seniors-experts.

**Tableau 2. Correspondance empirique des concepts de la théorie de la reconnaissance**

Concepts théoriques	Dimensions théoriques	Modèle explicatif	Correspondants empiriques
Reconnaissance affective	<i>Confiance en soi</i>	<u>Liens d'affection</u> <sup>1</sup> qu'un <u>individu</u> <sup>2</sup> a avec un <u>groupe social</u> <sup>3</sup> donné. La <u>solidité</u> et la <u>réciprocité</u> <sup>4</sup> de ces liens produisent <u>l'équilibre entre dépendance et autonomie</u> <sup>5</sup> , condition de la <u>confiance en soi</u> <sup>6</sup> , qui conduit l'individu à <u>participer activement</u> <sup>7</sup> à la vie publique.	<p>1- <u>Liens d'affection</u> : commune appartenance à la catégorie sociale des personnes à la retraite</p> <p>2- <u>Individu</u> : personne à la retraite</p> <p>3- <u>Groupe social</u> : membres de la FARECI et de la MAFERECI</p> <p>4- <u>Solidité et réciprocité</u> : déconstruction individuelle/collective du concept de "retraités" et reconstruction en « personne à la retraite »</p> <p>5- <u>Équilibre entre dépendance et autonomie</u> : positionner/repositionner collectif des personnes à la retraite comme arbitres sur la scène sociale</p> <p>6- <u>Confiance en soi</u> : reconstruction du regard social porté sur la retraite</p> <p>7- <u>Participation active</u> : offres d'expertise professionnelle au marché du travail à travers les capitaux expérientiels</p>
Reconnaissance juridique	<i>Respect de soi</i>	Un <u>individu</u> ou un <u>groupe</u> <sup>8</sup> se sent porteur des <u>mêmes droits</u> <sup>9</sup> que <u>les autres</u> <sup>10</sup> . La <u>reconnaissance</u> <sup>11</sup> de ces droits participe au <u>respect de soi</u> <sup>12</sup> , qui exprime la certitude de la valeur de la liberté individuelle ou collective.	<p>8- <u>Individu ou un groupe</u> : personne à la retraite ou membres de la FARECI et de la MAFERECI</p> <p>9- <u>Mêmes droits</u> : traitement institutionnel et social égalitaire</p> <p>10- <u>Les autres</u> : fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel en activité</p> <p>11- <u>Reconnaissance</u> : valorisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite</p>

			12- <i>Respect de soi</i> : constitution des personnes à la retraite en prestataires d'expertises à travers la médiation de l'espace associatif
Reconnaissance morale	<i>Estime de soi</i>	La <u>participation sociale</u> <sup>13</sup> suppose que la <u>contribution des individus</u> <sup>14</sup> à la <u>collectivité</u> <sup>15</sup> , dont les <u>particularités individuelles</u> <sup>16</sup> se sont constituées dans la <u>singularité du parcours de vie</u> <sup>17</sup> , soit appréciée sans <u>discrimination</u> <sup>18</sup> et qu'ils puissent développer l' <u>estime de soi</u> <sup>19</sup> . L' <u>estime sociale</u> <sup>20</sup> est essentielle à la formation de l'estime de soi.	<p>13- <i>Participation sociale</i> : la retraite comme temporalité sociale d'investissement des capitaux expérientiels pour les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI</p> <p>14- <i>Contribution des individus</i> : participation des personnes à la retraite au développement économique, social, culturel et/ou écologique de la Côte d'Ivoire en contexte pré-retraite</p> <p>15- <i>Collectivité</i> : Fonction Publique, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS et État</p> <p>16- <i>Particularités individuelles</i> : les personnes à la retraite ont des affiliations professionnelles diverses (fonctionnaires et agents de l'État selon les catégories et grades), travailleurs du secteur privé formel (en fonction des catégories) et « travailleurs » du secteur « informel » (agriculteurs, commerçants et transporteurs en l'occurrence)</p> <p>17- <i>Singularité du parcours de vie</i> : qualité des appréciations portées au bulletin individuel de notation et distinctions honorifiques obtenues durant la carrière professionnelle</p> <p>18- <i>Discrimination</i> : définition institutionnelle de la retraite, concept de "retraités" et « arrêté de radiation » pour limite d'âge</p> <p>19- <i>Estime de soi</i> : positionnement individuel et collectif de l'expertise-conseil des personnes à la retraite</p> <p>20- <i>Estime sociale</i> : validation institutionnelle et sociale des capitaux expérientiels des personnes à la retraite</p>

### **I.4.2.3 De la complémentarité des théories de la visibilité et de la reconnaissance : un enjeu de visibilisation**

La compréhension de l'engagement associatif des personnes à la retraite comme modèle de visibilisation des capitaux expérientiels, à l'aune d'un seul modèle théorique est difficilement réalisable. En effet, la théorie de la visibilité permet de saisir la portée de l'engagement associatif sans pour autant épuiser sa compréhension. La visibilité d'une personne ou d'un groupe ne signifie pas nécessairement qu'il soit socialement reconnu et valorisé (A. Honneth, op. cit.). Aussi, réclamer la cessation de pratiques sociales de mépris et de marginalisation d'un individu ou d'un groupe se percevant comme invisible, n'est pas une garantie de reconnaissance et de valorisation sociale. La reconnaissance complète cette entrée par la visibilité, en positionnant la visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite comme un enjeu de justice sociale. Ainsi, comme le note K. Truchon (op. cit.), la visibilisation est ce qui lie potentiellement la reconnaissance à la visibilité. Le concept de visibilisation établit donc un pont entre la visibilité et la reconnaissance

Dans le contexte social des membres de la FARECI et de la MAFERECI, mettre en visibilité les capitaux expérientiels des personnes à la retraite, ne signifie pas qu'ils soient reconnus et valorisés. En effet, les partenaires d'interactions des personnes à la retraite (Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS, etc.), mettent en visibilité leurs capitaux expérientiels (à travers les avancements ou distinctions honorifiques obtenues durant le parcours professionnel pré-retraite), sans pour autant les reconnaître et les valoriser comme tels. Ce déni de reconnaissance et de valorisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, s'observe à travers la définition institutionnelle de la retraite, la désignation sociale "retraité" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge. Ainsi, la reconnaissance de ces capitaux passe par leur visibilisation. Ce qui consiste avant tout à la réinitialisation identitaire des personnes à la retraite et à la valorisation de leurs capitaux expérientiels par les partenaires d'interactions (Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS, etc.). Cela, par le recours aux prestations d'expertises des personnes à la retraite.

Les tableaux suivants mettent en évidence la complémentarité des concepts de ces deux perspectives théoriques.

**Tableau 3. Complémentarité des concepts de relations et de reconnaissance affective**

<b>Visibilité (K. Truchon, op. cit.)</b>	<b>Reconnaissance (A. Honneth, op. cit.)</b>	<b>Complémentarité des modèles explicatifs</b>	<b>Expression empirique</b>
<b>Relations</b>	<b>Reconnaissance affective</b>	Le concept de relations ne définit pas la nature de ces relations (symétriques/asymétriques, conflictuelles/collaboratives). La reconnaissance affective montre que pour produire la confiance en soi chez l'individu, ces relations doivent être affectives, solides et réciproques.	La FARECI et la MAFERECEI sont des espaces de rencontres et d'échanges qui s'expriment dans les interactions que les personnes à la retraite entretiennent entre elles et avec les « actifs » dans les administrations publiques et les entreprises.  La déconstruction collective du concept de "retraités" et sa reconstruction en « personne à la retraite » sont convoquées par les membres de ces associations en tant que modalité de restructuration qualitative de ces relations.
Les relations s'expriment dans les <i>interactions</i> entre individus ou groupes dans un espace social donné.	La reconnaissance affective désigne les liens d'affection qu'un individu entretient avec un groupe. La solidité et la réciprocité de ces liens produisent la <i>confiance en soi</i> qui conduit l'individu à participer à la vie publique.		

Source : Croisement entre les données empiriques de la recherche et les modèles théoriques de K. Truchon (op. cit.) et A. Honneth (op. cit.).

**Tableau 4. Complémentarité des concepts de stratégies et de reconnaissance juridique**

<b>Visibilité (K. Truchon, op. cit.)</b>	<b>Reconnaissance (A. Honneth, op. cit.)</b>	<b>Complémentarité des modèles explicatifs</b>	<b>Expression empirique</b>
<b>Stratégies</b>	<b>Reconnaissance juridique</b>	Les stratégies d’invisibilisation des individus et/ou des groupes constituent des limitations de leurs droits vis-à-vis des autres membres du corps social. La mobilisation de pratiques sociales de visibilisation par ces individus et/ou ces groupes contribuent à la restructuration de ces droits.	Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI perçoivent la définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge comme des éléments tangibles du déni de reconnaissance de leurs capitaux expérientiels.  L'engagement associatif des personnes à la retraite est ainsi mobilisé comme modèle de centration sur les capitaux expérientiels dans le but de se constituer en prestataires d'expertises.
Les stratégies sont les <i>actions</i> mises en place par les individus et les groupes pour atteindre leur(s) objectif(s).	La reconnaissance juridique postule qu'un individu ou un groupe se sent porteur des mêmes droits que les autres. Le fait de reconnaître ces droits, participe au <i>respect de soi</i> . Ce sentiment exprime la certitude de la valeur de la liberté individuelle ou collective		

Source : Croisement entre les données empiriques de la recherche et les modèles théoriques de K. Truchon (op. cit.) et A. Honneth (op. cit.).

**Tableau 5. Complémentarité des concepts de procédures et de reconnaissance morale**

<b>Visibilité (K. Truchon, op. cit.)</b>	<b>Reconnaissance (A. Honneth, op. cit.)</b>	<b>Complémentarité des modèles explicatifs</b>	<b>Expression empirique</b>
<b>Procédures</b>	<b>Reconnaissance morale</b>	Pour qu'il y ait participation sociale des individus, leur contribution à la collectivité doit être mise en évidence par des procédures de visibilité.	L'adhésion à la FARECI et à la MAFERECE participe à la construction de la retraite comme une temporalité sociale d'investissement des capitaux expérientiels pour les personnes à la retraite.  L'engagement associatif consiste à investir ces capitaux expérientiels dans le mentorat des « actifs », l'expertise-conseil et la régulation des dépenses publiques. Pour les personnes à la retraite, la validation institutionnelle de leurs capitaux expérientiels (à travers les avancements et distinctions honorifiques obtenus durant le parcours professionnel) légitime leur qualité de seniors-experts.
Les procédures sont les <i>manières</i> de concrétiser les actions décidées par les individus ou les groupes.	La participation sociale implique que la contribution des individus à la collectivité soit considérée sans discrimination et qu'ils puissent développer l' <i>estime de soi</i> . L'estime sociale est essentielle à l'estime de soi.		

Source : Croisement entre les données empiriques de la recherche et les modèles théoriques de K. Truchon (op. cit.) et de A. Honneth (op. cit.).

La mise en complémentarité des théories de la visibilité (K. Truchon, op. cit.) et de la reconnaissance (A. Honneth, op. cit.), permet de saisir la complexité des discours et des pratiques associatives des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI. En d'autres termes, cette mise en complémentarité donne accès à la lecture des poly-aspects de l'engagement associatif des personnes à la retraite à travers la restitution des schèmes théoriques d'expression de la visibilité des capitaux expérientiels de ces acteurs sociaux. L'interprétation théorique des résultats de cette étude se développe donc dans le tressage de la visibilité et de la reconnaissance qui approchent ce phénomène social dans toute sa complexité et sa cohérence heuristique.

Cela dit, la mise en évidence des choix théoriques restitués par le terrain laisse entrevoir les objectifs de l'étude. Ce cheminement va permettre au lecteur de saisir la logique de la convocation de concepts des théories de référence dans les objectifs de recherche.

## **I.5 Objectifs de recherche**

Cette articulation expose l'enjeu principal de cette recherche et ses éléments de clarification.

### **I.5.1 Objectif principal**

L'enjeu de cette recherche est de comprendre la mobilisation de l'espace associatif en tant que vecteur de *visibilisation* des capitaux expérientiels des personnes à la retraite.

### **I.5.2 Objectifs de clarification**

Pour clarifier l'enjeu de cette recherche, il est question de :

- Identifier les *procédures* de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite ;
- Décrire les *stratégies* institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite ;
- Repérer les pratiques associatives des personnes à la retraite qui participent à la *reconnaissance* de leurs capitaux expérientiels.

Cela dit, il semble opportun de clarifier le positionnement épistémologique de cette recherche. L'enjeu étant de situer le lecteur sur la pertinence des choix conceptuels, théoriques, méthodologiques et des résultats de cette recherche.

## **I.6 Positionnement épistémologique de la recherche**

Dans cette articulation, il ne s'agit pas de faire une présentation exhaustive des paradigmes qui animent les sciences sociales, encore moins de les confronter. Il est plutôt question de rendre compte de la posture épistémologique produite par la problématique de l'étude. Ce positionnement permet au lectorat d'évaluer la cohérence du lien entre la problématique, les choix conceptuels, théoriques, méthodologiques et les résultats de cette recherche. Mais, quelle est l'opportunité d'exposer le positionnement épistémologique de cette recherche ? Que renferme la démarche interprétative prise comme paradigme d'ancrage de cette thèse ? Quelles sont ses implications pour la recherche ?

### **I.6.1 Le positionnement épistémologique : quelle opportunité pour la recherche ?**

« Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es ». Cet adage peut être repris au compte de cette recherche, en « dis-moi où tu te positionnes, je te dirai quel est ton orientation théorique et ton instrumentation méthodologique ». En effet, toute prise de position et toute position prise nécessite d'être clarifiées pour en déceler ses implications. Cet enjeu de clarification est appréhendé dans cette étude, comme la délimitation du territoire identitaire du chercheur, des savoirs qu'il mobilise et de la mobilité de ces savoirs. Indiquer sa posture épistémologique, revient à affirmer son identité scientifique et épistémique (A. Cherkaoui et S. Haouata, 2017). D'ailleurs, quand le chercheur se prépare à s'engager dans une recherche, il s'interroge également sur la posture à adopter et en précise par le fait même les fondements (L. Dionne, 2009). L'enjeu de clarification est ainsi à la source de toute activité scientifique. Il permet d'éclairer la manière dont le chercheur appréhende le monde, comment sa connaissance se forme (Y. Bertacchini, 2009) et ce sur quoi cette connaissance porte.

Cette recherche appréhende l'épistémologie comme un questionnement sur les questions, sur la manière de les questionner et sur le questionneur lui-même. En effet, l'épistémologie a pour fonction de décrire ce qui fait science et par inférence, de s'assurer de la pertinence des connaissances scientifiques produites (J.-P. Pourtois, H. Desmet et W. Lahaye, 2006). Aussi, l'épistémologie sert de repère à la recherche en apposant un cachet d'authentification à la démarche mobilisée par le chercheur dans la lecture des phénomènes

sociaux. L'épistémologie opère également un retour critique de la connaissance sur elle-même, son objet, ses exigences et son processus de légitimation (E. Cohen, 1996, cité par H. Ben Aissa, 2001). Dans une telle perspective, l'intérêt du positionnement paradigmatique, c'est sa capacité à orienter le regard du chercheur dans sa quête de réponses aux questions qu'il se pose (Y. Giordano et A. Jolibert, 2012), sans rigidifier sa démarche. L'épistémologie s'offre donc comme une vigie qui travaille à "sécuriser" l'itinéraire de production de la connaissance scientifique tout en préservant la pertinence de la production du chercheur.

Par ailleurs, l'opportunité du positionnement épistémologique dans cette recherche, part du besoin de précision, de rigueur et de cohérence de la démarche scientifique. Autrement dit, l'imprécision, le défaut de rigueur et l'incohérence introduits parfois dans la démarche du chercheur, proviennent généralement de l'imperceptibilité des frontières paradigmatiques qui la contingentent. Pourtant, l'histoire de la science est une histoire conflictuelle de choix, de paris et de redéfinitions constantes (I. Prigogine et I. Stengers, 1986). L'enjeu du positionnement du chercheur est ainsi de préserver l'intégrité épistémique des cadres théorique et méthodologique, ainsi que des résultats de cette recherche. Dans cette perspective, en posant une balise épistémologique, le chercheur fournit un cadre de légitimité à sa recherche (F. Demaizière et J.-P. Narcy-Combes, 2007). Aussi, l'absence de clarification signifie généralement l'adhésion de fait à l'une ou l'autre des positions épistémologiques existantes (A.-C. Martinet, 1990). La clarification du positionnement épistémologique permet donc au chercheur de fournir un canevas d'évaluation de sa recherche au lectorat.

### **I.6.2 Du positionnement interprétatif de la recherche : un ancrage dans la subjectivité, la compréhension et la complexité**

La démarche interprétative constitue le territoire identitaire épistémologique de cette recherche. En effet, l'enjeu est de dialoguer avec le phénomène de l'engagement associatif à la retraite en tant qu'instance de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, en consonance avec l'arbitrage de la démarche interprétative. En d'autres termes, cette recherche porte sur l'enchaînement d'attitudes et d'actions qui, pour être perçues, conduisent le chercheur à opter préférentiellement pour la compréhension du sens. Il s'agit de comprendre le sens que les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECE, donnent aux situations d'invisibilisation qu'elles ont expérimentées et/ou expérimentent au quotidien. Ce positionnement cherche à comprendre le sens donné à la réalité (A. Cherkaoui et S. Haouata, op. cit.). Les jeux scéniques des acteurs sociaux et leurs espaces de distribution

ne sont pas ainsi figés dans un moule invariablement reproductible. Ces jeux scéniques sont plus ou moins porteurs d'un sens qu'il faut comprendre à travers l'acte d'interprétation. La mobilisation de la démarche interprétative permet donc d'approcher les phénomènes sociaux dans leur instabilité heuristique, sans schèmes d'appréciation préétablis.

L'interprétativisme permet également de saisir la complexité des interactions sociales (P. Ezan, op. cit.) dans leur contexte de distribution. En d'autres mots, ce paradigme fait une centration sur l'interprétation, ce qui conduit le chercheur à orienter son regard sur la construction du sens (S. Martineau, 2004). Le sens de l'action tant pour l'acteur que pour le chercheur (B. Goussault, op. cit.). De ce point de vue, la trame est de comprendre le sens des discours, des pratiques et des interactions des individus ou des groupes en s'immergeant dans leur logique propre (A. Mucchielli, 1994). Aussi, c'est à partir de la complexité, de la subjectivité et du contexte de production des discours, pratiques et interactions sociales que le chercheur peut questionner les micro-actions des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI. L'étude réfute ainsi toute grille d'analyse qui réduirait les individus ou les groupes aux déterminants structurels de l'organisation sociale. La posture interprétative adoptée dans cette étude appréhende plutôt l'organisation sociale comme le produit des interactions interindividuelles, qui construisent ses normes et ses valeurs en leur donnant sens. Dans cette recherche, les personnes à la retraite sont approchées comme les interprètes de leurs discours, de leurs pratiques et de leurs interactions sur la scène sociale.

En outre, la démarche interprétative est un positionnement subjectiviste. En effet, cette démarche approche la connaissance sous l'angle de la subjectivité, c'est-à-dire, en tant qu'elle est liée au vécu du sujet (E. G. Guba et Y. S. Lincoln, 2005, cités par L. Bourgeois, op. cit.). Autrement dit, la démarche interprétative étudie un phénomène social à partir du point de vue de l'individu, en tenant compte des multiples interactions que cet individu initie et auxquelles il répond (L. Savoie-Zajc, 2007). Il ne s'agit pas de rechercher une forme d'objectivisme qui découlerait d'un détachement strict entre le chercheur et l'objet en questionnement. Le positionnement interprétatif est incompatible avec le modèle de distanciation entre le chercheur et l'objet étudié, qui est perçue comme le garant d'une vision objectiviste de la recherche (T. Pelaccia et P. Paillé, 2010). Il est plutôt question de regarder de l'intérieur, sans interioriser le regard subjectif des individus qui produisent les phénomènes sociaux. Dans la perspective de la connaissance interprétative, l'application de mesures statistiques à un phénomène ne saurait être une garantie d'objectivité, car le sujet quantifiant (le chercheur) applique ses propres items de lecture à l'objet quantifié (le phénomène social). D'ailleurs, il

n'y a pas de connaissances entièrement objectives, totalement indépendantes de la subjectivité du chercheur (M. Mahmoudian, 1998).

L'assise épistémologique interprétative de cette recherche s'aligne notamment sur une dualité subjective, qui installe le chercheur et les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, au centre de l'arc herméneutique. En d'autres mots, le chercheur et les participants à l'étude sont conjointement les acteurs de la compréhension des phénomènes sociaux. La mise à contribution de cette subjectivité conjointe du chercheur et des participants entérine la lecture en profondeur de l'activité sociale. Cette dualité subjective dissout plus ou moins l'axiome objectiviste des approches expérimentales qui soutiennent l'existence d'une réalité déconnectée de la subjectivité du chercheur. D'ailleurs, la postulation du *cogito* cartésien légitime la prééminence de la subjectivité sur cette forme d'objectivisme spiritualiste. Le « je pense donc je suis », rend compte de la concrétude de l'existence du sujet humain à partir d'un référent subjectif : le « je ». Ce référent de confirmation de l'existence du sujet humain est en latence dans les interactions entre chercheur/participants, qui dans leurs échanges pour produire de la connaissance, actionnent la subjectivité en tant qu'unité de décryptage de la réalité sociale. La subjectivité dans la pratique de recherche peut donc être perçue comme la composante fondamentale de la démarche interprétative.

Par ailleurs, la posture interprétative n'est pas soumise aux contingences de causalité, de généralisation et de représentativité à dominance statistique. En effet, c'est un positionnement qui opère une rupture avec une vision mécaniste et rationaliste des phénomènes sociaux, généralement liée à des logiques binaires et déterministes de causalités (D. Marcelli, 2006, cité par E. Simondi, 2008). Recourir au postulat de causalité pour approcher les phénomènes sociaux, c'est standardiser l'humain, le réduire à l'état d'organisme prédéterminé à agir indépendamment de sa volonté. Les phénomènes sociaux ne peuvent être considérés comme des produits d'un enchaînement causal. Ces phénomènes ne sont pas figés dans l'espace et le temps pour être linéairement reproduits et/ou reproductibles. Ils s'enrichissent ou se dégradent, se forment ou se déforment constamment dans des contextes complexes et polymorphes. Dans cette recherche, la connaissance interprétative est considérée comme un processus itératif et non linéaire, en raison de la diversité des contextes et des terrains où elle est produite (D. A. Gioia et E. Pitre, 1990). Cette posture appréhende donc la réalité sociale dans son aspect complexe, contextuel et innovateur, dans le sens où elle produit de nouvelles connaissances, tant au niveau de la théorisation qu'au niveau méthodologique.

### **I.6.3 Du positionnement interprétatif de la recherche et ses inférences**

La quête du sens de l'engagement associatif à la retraite en tant qu'instance de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire, constitue la ligne paradigmatique tracée pour lire ce moment biographique singulier. En effet, pour réaliser un tel projet de connaissance, il importe de rendre compte des inférences du positionnement interprétatif sur le parcours conceptuel, théorique et méthodologique de cette recherche. Autrement dit, le positionnement épistémologique du chercheur met en imbrication ses choix conceptuels, théoriques et méthodologiques tout en conservant en souterrain une marge de réflexivité. Dès lors, pour saisir l'expression pratique de ce positionnement dans le contexte de cette étude, ses implications au niveau des théories de référencement et de l'instrumentation méthodologique sont rendues au lecteur pour lui permettre d'évaluer la cohérence de la démarche du chercheur.

- **Inférences sur les choix théoriques**

Le positionnement interprétatif ouvre une lucarne sur la compréhension des phénomènes sociaux à partir des théories de l'action. En d'autres termes, l'une des spécificités de la compréhension est son assise dans les théories de l'action (M. Charmillot, 2002). Les théories de l'action présentent l'individu en tant qu'« acteur social irréductible » (G. De Terssac, 2012, p. 6). Cet acteur n'est pas soumis aux pesanteurs du système. Il décide de la manière de s'insérer dans le système ou d'interpréter les mécanismes qui le structurent. Dans cette posture, les individus ou les groupes sont appréhendés comme les propres interprètes de leur vécu. Autrement dit, les individus ou les groupes ne peuvent être considérés comme des entités biologiques prédéterminées, qui se forment, se déforment ou se reforment pour mieux se fondre dans le moule structurel de l'organisation sociale. Une organisation sociale qui met en stagnation les particularités individuelles et la subjectivité.

L'enjeu de la recherche étant de découvrir du sens dans le regard des acteurs sociaux (L. Dionne, op. cit.), les théories convoquées pour appréhender ce processus émergent des données, en maintenant toujours la cohérence avec le paradigme d'affiliation de la recherche. Dans cette perspective de lecture théorique des phénomènes, la mise en scène du vécu des individus ou des groupes s'apprécie à partir de leurs actions, de leurs capacités à agir, à prendre des initiatives et à influencer les normes et les valeurs sociales. Le référencement théorique de la recherche doit permettre la captation du monde social dans toute sa

subjectivité, sa complexité et sa contextualité subreptice. Le positionnement interprétatif de cette recherche conduit plus ou moins à s'intéresser aux théories qui scrutent l'action sociale.

- **Inférences au niveau méthodologique**

La méthodologie inhérente à la démarche interprétative est essentiellement qualitative, inductive et subjective. En d'autres termes, le positionnement interprétatif produit une méthodologie qui permet au chercheur de saisir la complexité, d'interpréter et de découvrir (J. Duchastel et D. Laberge, 2019) le contenu intrinsèque des phénomènes sociaux. L'explication des phénomènes sociaux à partir de l'établissement de corrélations entre « variables dépendantes » et « variables indépendantes » en tant qu'elle permet de décomposer le réel, est plus ou moins inappropriée pour accéder au sens des discours, des pratiques et des interactions sociales des individus et des groupes. La teneur du sens des phénomènes sociaux se trouve dans la nature, voire dans la spécificité des discours, des pratiques et des interactions sociales plutôt que dans leur répartition quantitative (R. L'Écuyer, 1990). Au niveau méthodologique, la posture interprétative de cette recherche ne peut donc recourir à une instrumentation qui active des données numériques pour rendre compte du vécu des membres de la FARECI et de la MAFERECI.

En outre, pour atteindre le sens de ces discours, pratiques et interactions sociales, il faut être en mesure de comprendre le contexte, car seul le contexte peut faire apparaître la signification qui ne se trouve pas dans la connaissance des causes, mais dans celle de tous les éléments présents reliés entre eux (P. Paillé et A. Mucchielli, 2012). Dans un tel abord, recourir à une approche basée sur l'établissement de relations causales entre variables mesurables est inopérant (H. Ben Aissa, op. cit.). Ainsi, la méthodologie en concordance avec le modèle de connaissance interprétatif doit être empiriquement incitative, c'est-à-dire, attachée aux directives fabriquées par le terrain (les méthodes, les techniques et les instruments de production et d'interprétation des données sont empiriquement générés). Le chercheur se projette ou est projeté dans une dynamique de découverte et d'inventivité méthodologique. Cette méthodologie s'intéresse au vécu des acteurs, à la construction subjective du sens de l'action (S. Vermeersch, 2004). Le travail méthodologique est donc inscrit dans un itinéraire de compréhension du vécu subjectif des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI qui donnent sens à leur engagement associatif.

Le tableau suivant met en évidence les inférences méthodologiques du positionnement interprétatif de la recherche :

**Tableau 6. Inférences du positionnement interprétatif**

<b>Domaines d'expression</b>	<b>Implications pour la recherche</b>
Appréhension de la réalité	- Relativisme du vécu social - Connaissance subjective et contextualisée
Mode de production de la connaissance	- Interprétation du sens
Valeur de la connaissance	- Idiographique
Relation au terrain	- Inductive
Relation entre chercheur/participants	- Interaction empathique - Empathie pour les participants
Fonction de la littérature	- Auxiliaire (l'enjeu étant d'aboutir à une compréhension empirico-théorisante du phénomène)
Sensibilité théorique	- Théories de l'action
Positionnement méthodologique	- Recherche qualitative
Dispositif méthodologique	- Description interprétative - Flexibilité, cadre théorique ouvert
Dessin de recherche	- Construit au cours de la recherche - Non-linéarité de la recherche
Techniques et outils de production des données	- Entretiens libres - Récits de vie
Objet de l'analyse	- Primat de l'intention humaine - Individu au centre de l'analyse
Postulation d'hypothèses	- Inopérante - Pas de corrélation entre variables
Type de données	- Extraits de discours - Perspective narrative
Sources des données	- Discours - Pratiques sociales, interactions sociales
Enjeu de l'analyse	- Compréhension du sens attribué au vécu par les participants
Représentativité	- Privilégie les cas singuliers - Représentativité inopérante
Portée des résultats	- Perspective idiographique

Sources : H. Ben Aissa (op. cit.), M. Velmuradova (2004), M.-N. Schurmans (2006) et M. Karoui (2012).

L'enjeu de clarification du choix du paradigme est d'informer le lectorat sur l'identité épistémique de la recherche et l'orientation donnée aux concepts, aux théories et aux méthodes mobilisées par le chercheur. En effet, il s'agit de questionner la manière dont cette étude appréhende la connaissance ainsi que la manière dont elle la rend conceptuellement, théoriquement et méthodologiquement. Par analogie, dans l'art militaire, une telle opération de clarification consiste en la publication d'une doctrine d'emploi des forces, qui est appréhendée en tant que stratégie globale de défense d'un État qui situe ses règles d'engagement et les frontières entre ses alliés et ses ennemis. Rapportée au contexte de la recherche scientifique, la perspective de clarification du positionnement épistémologique du chercheur situe le lecteur sur les choix conceptuels, théoriques et méthodologiques qui structurent la recherche. Il ressort donc que la position épistémologique du chercheur met en imbrication ses choix conceptuels, théoriques et méthodologiques.

Au total, le parcours théorique a permis de questionner les concepts de cette étude, d'apprécier la problématique, l'état de la littérature sur l'engagement social à la retraite, les objectifs, la perspective théorique et la posture épistémologique de la recherche. Le chapitre suivant déroule le parcours méthodologique de l'étude.

## **CHAPITRE II. PARCOURS MÉTHODOLOGIQUE**

La clarification de l'instrumentation convoquée pour lire l'engagement associatif des personnes à la retraite en tant que mise en visibilité de leurs capitaux expérientiels, tel est l'enjeu de ce chapitre. Un enjeu apprécié à un double niveau. Le premier répond à la question de la valeur scientifique de la recherche (L. Bourgeois, op. cit.). Le second niveau consiste à donner au lectorat les clés pour évaluer la pertinence de la démarche du chercheur. Pour y arriver, ce chapitre dévoile la configuration méthodologique, situe les deux niveaux d'enquête et présente les conditions sociales de la recherche.

### **II.1 Configuration méthodologique de la recherche**

Pourquoi opter pour une méthodologie essentiellement qualitative ? Qu'elle est la place accordée à l'empirie dans cette recherche ? Qu'elle est le lien entre la méthodologie et la posture interprétative de cette recherche ? Voilà des interrogations qui pourraient intriguer le lecteur qui rentre en contact avec cette articulation du parcours méthodologique de la recherche. Les paliers suivants sont des réponses à ces éventuelles préoccupations du lectorat.

#### **II.1.1 De l'adoption de la démarche qualitative**

La clarification du choix de la méthodologie qualitative s'est imposée dans cette recherche, dans le but de donner au lecteur des clés d'évaluation du chemin méthodologique emprunté par le chercheur. En effet, A. K. Dayoro relève qu'il ne suffit pas d'affirmer qu'une recherche est quantitative, qualitative ou mixte pour qu'elle le soit mécaniquement, car une telle approche est scientifiquement vide de sens<sup>11</sup>. Il ressort que, pour produire une connaissance « scientifiquement valide » (L. Savoie-Zajc, op. cit., p. 99), il revient au chercheur de donner du sens à ses choix méthodologiques en dévoilant les mécanismes qui leurs donnent de la légitimité. La démarche adoptée dans cette recherche est de comprendre la manière dont les personnes à la retraite mobilisent l'espace associatif pour la visibilisation de leurs capitaux expérientiels, comment ils construisent leurs rapports aux institutions et se médiatisent sur la scène sociale. Cet enjeu conduit le chercheur à porter son regard sur les aspects non-quantifiables et non-généralisables des phénomènes (C. Terenzi Seixas, 2012). Ce regard met en avant la compréhension des actions humaines et sociales (M. Anadón, 2006).

---

<sup>11</sup> Source : Communication orale à l'occasion d'une séance d'« évaluation interne » de thèse du Groupe de Recherches en Socio Anthropologie Appliquées à la Santé et au Vieillessement (GRESA), tenue le 04 avril 2018, à la salle de conférences des « 3 UFR » de l'université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan-Cocody.

À la différence de la recherche quantitative qui opte pour l'explication des phénomènes sociaux dans une perspective objectiviste et objectivante, par la mise en lien de variables mesurables ou potentiellement mesurables pour confirmer ou infirmer des hypothèses (F. N. Kerlinger, 2000), la recherche qualitative vise à les comprendre et non à démontrer, prouver ou contrôler quoi que ce soit (P. N'Da, 2002). En effet, l'instrumentation convoquée dans la recherche qualitative est conçue pour produire des données et en extraire du sens plutôt qu'une lecture statistique (P. Paillé et A. Mucchielli, op. cit.). Ainsi, la démarche qualitative ne s'aligne pas sur des données numériques (Y. Comeau, 1994). Aussi, la recherche qualitative n'a pas pour finalité d'établir de relations statistiques entre variables (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie [CREDOC], 2002). D'ailleurs, la recherche qualitative est plutôt un processus de construction du sens des discours, de l'univers culturel et/ou des imaginaires individuels et/ou collectifs.

En outre, le processus de réification des phénomènes humains convoqué par l'opérateur quantitativiste travaille relativement au "délestage heuristique" (il semble limiter l'accès au sens et à la subjectivité des phénomènes sociaux) de la richesse du vécu social dans sa forme subjective. En effet, la particularité de la recherche qualitative est qu'elle conduit le chercheur à produire du sens à partir des ressources empiriques. Aussi, en partant des discours, des pratiques et des interactions sociales comme objet de connaissance, le chercheur forge ses propres sources et construit son terrain d'investigation ainsi que son dispositif de production de données (G. Mauger, 1991). La méthodologie qualitative mobilisée dans cette recherche vise la compréhension des motivations des acteurs sociaux, le sens qu'ils donnent à leurs actions et au contexte où se distribuent ces actions (R. Keller, 2011) et non la mesure de variables par des procédés mathématiques (P. Paillé et A. Mucchielli, op. cit.).

Par ailleurs, cette étude s'intéresse au point de vue que le sens commun donne aux phénomènes sociaux, sans abstraction du chercheur. En d'autres termes, l'étude met en avant les discours et les actions des personnes à la retraite pris dans leur singularité et leur charge subjective qui sont relativement non-accessibles par une entrée objectiviste. Aussi, l'action collective est appréhendée à partir des micro-actions individuelles (P. Christias, 2002). Partant de cette approche, le chercheur s'est intéressé aux interactions, aux motivations, aux idéologies, aux émotions et aux affects qui conduisent les personnes à la retraite sur la scène associative. Le point focal de cette recherche est ainsi le regard subjectif que ces acteurs sociaux portent sur leurs relations avec les institutions en charge de la gestion de la retraite

(IPS-CGRAE, CNPS, etc.), les administrations publiques, les entreprises du secteur privé formel et la manière dont ils donnent sens à leurs capitaux expérientiels.

## II.1.2 De l'entrée par l'induction : le privilège accordé à l'empirie

*« Mais mon fils, pourquoi chercher à savoir pourquoi nous créons différentes associations à la retraite ? Dans ce cas-là, tu n'as pas besoin de faire une recherche pour ça... ça fait partie des libertés associatives. La loi autorise cela. Tu n'as pas encore écouté les gens et tu sais déjà ce que tu vas étudier ? Vous les chercheurs c'est ça votre problème. Vous avez vos questions dans les mains et puis vous venez nous fatiguer. C'est nous qui vivons la chose. Écoutez-nous d'abord ! Il faut nous écouter d'abord... ou bien ? Est-ce que tu es à la retraite ? Est-ce que tu sais ce qu'on vit ? On ne trouve pas ça dans vos livres là hein ! ». M. A-FARECI, Président de la FARECI, Entretien individuel du 18 juin 2018 à Cocody, Abidjan.*

Approcher le terrain sans *a priori* théorique, partir du terrain pour construire le problème de recherche, accorder le primat au discours et aux pratiques sociales des individus et des groupes, etc. Voilà la production idéologique qui émerge de cet extrait de discours d'un participant à la recherche. En effet, la centration faite sur la mise en scène empirique de l'engagement associatif à la retraite en Côte d'Ivoire, part de l'exploration menée à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), du 20 février au 05 avril 2018. Cette exploration a permis d'obtenir un répertoire d'associations de personnes dites "retraités" de Côte d'Ivoire. Le traitement manuel de cette liste a montré que sur 65 associations répertoriées par la DGAT, 46 sont effectivement des associations de "retraités". Ces limites ont participé, à un premier niveau, à opter préférentiellement pour les investigations de terrain en tant que charpente centrale de construction d'un savoir ancré dans la façon dont les personnes interrogées le produisent et le distribuent à elles-mêmes et au chercheur.

Le second niveau de contact exploratoire de terrain s'est déroulé du 24 avril au 27 juin 2018, à Cocody et Yopougon, deux communes du district d'Abidjan. En effet, des entretiens réalisés avec des membres d'associations de fonctionnaires et agents de l'État, et de travailleurs du secteur privé formel à la retraite ont permis de constater l'existence de cinq (05) associations bénéficiaires d'un agrément, dont deux (02) faïtières qui ne figuraient pas dans le répertoire obtenu à la DGAT. Soit un total de 51 associations de personnes dites "retraités" agréées. Ces entretiens ont également déconstruit la désignation institutionnelle et sociale de "retraités" en lui substituant la notion de « personnes à la retraite ». De plus, le sujet retenu au départ était « les appartenances associatives à la retraite en Côte d'Ivoire ». Il s'agissait d'analyser les enjeux de la dispersion des "retraités" ivoiriens dans différentes

associations de pairs. Cependant, ce questionnaire s'est révélé empiriquement inopérant, dès les premiers entretiens individuels réalisés avec des dirigeants de la FARECI. Il est ressorti que, pour les membres de cette faïtière, les raisons qui conduisent les personnes dites "retraités" à créer différentes associations prennent source dans les libertés associatives régies par la loi sur les associations en Côte d'Ivoire<sup>12</sup>. De ce fait, pour les membres de la FARECI, il fallait plutôt chercher à comprendre les motivations de l'engagement associatif des « personnes à la retraite ».

De plus, la remise en cause du questionnaire de départ par le terrain a conduit le chercheur à repenser son approche épistémologique, théorique et méthodologique. Autrement dit, la fécondité heuristique de l'empirie ne pouvait être ignorée dans le processus de recherche. Ainsi, la démarche inductive s'est donnée comme le véhicule idéal et idéal, qui permet au chercheur de privilégier le terrain, en rupture avec toute forme de prérequis procédural. Il est à noter que l'induction positionne le terrain au centre de la construction de l'objet, dans le sens où le questionnaire est construit à partir du terrain investigué (N. Benelli, 2011). Aussi, le positionnement paradigmatique, les questions de recherche, le parcours méthodologique, les techniques et outils de production de données ainsi que les stratégies d'analyse sont étroitement liées à la progression du chercheur sur le terrain (H. S. Becker, 2006). Cette démarche donne tout son sens au savoir subjectif de ces « personnes à la retraite », pris comme référents épistémiques de lecture de leur vécu.

En outre, en distance avec la démarche hypothético-déductive qui part généralement d'hypothèses à tester sur le terrain, la démarche inductive rend compte empiriquement de la dynamique du vécu social (A. d'Aripe, A. Obœuf et C. Routier, 2014). En effet, la complexité, la volatilité, l'instabilité, l'imprévisibilité et l'imbrication du vécu des individus et des groupes (L. D. Kim, 2003) convoquent une approche qui sache repérer les poly-aspects de la vie sociale. De ce fait, à travers les relations qu'ils entretiennent dans l'espace associatif, les personnes à la retraite évoluent constamment dans un environnement social, historique, économique ou politique en mouvement. Dans une telle perspective, le terrain est saisi comme une « contrainte a priori et non comme le test empirique d'une théorie réputée valide tant qu'elle n'a pas été contredite par les faits » (D. Demazière et C. Dubar, 1997, p. 60). Le terrain

---

<sup>12</sup> Source : Loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations. Cette loi consacre l'autonomie de la volonté individuelle ainsi que la liberté des individus à se regrouper dans les organisations de leur choix. Elle dispose en son article 2 alinéa 1 : « *Les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation préalable* ». Source : Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 1<sup>er</sup> octobre 1960, deuxième année, n°51, p. 1111.

ne peut donc servir de cadre de vérification de connaissances théoriques préalablement construites de façon linéaire (M. Charmillot et L. Seferdjeli, 2002).

Par ailleurs, l'investissement du chercheur dans cette étude, a consisté à se défaire de tout *a priori* épistémologique, conceptuel, théorique et méthodologique. En d'autres mots, pour mettre en forme ce processus, il a fallu dialoguer avec le terrain des associations de personnes à la retraite, pour saisir ses particularités et son contexte de production. Ainsi, la nature du terrain (l'espace associatif, les discours, et les pratiques qui y sont médiatisés) et son mode d'expression (les interactions entre personnes à la retraite comme médiateurs de l'engagement associatif) ont légitimé le choix de la démarche inductive. Aussi, c'est à partir du terrain, sur le terrain, par le terrain et avec le terrain que se forme, se déforme et se reforme la manière d'appréhender un phénomène social et l'instrumentation pertinente pour sa conceptualisation. Dans un tel cheminement, la connaissance produite est captée comme une opération à haute intensité de complexité. Cette recherche accorde donc une place centrale à l'exploration empirique en tant que fondement de la recherche.

### **II.1.3 De la méthode de recherche sélectionnée : la description interprétative**

L'étude privilégie l'entrée par la dualité subjective, en positionnant le chercheur et les participants au centre de l'interprétation des phénomènes sociaux. En effet, la description interprétative (F. Gallagher, 2014), prise comme dispositif méthodologique de cette étude, est une méthode de recherche qualitative (M. Corbière et N. Larivière, 2014) qui correspond au défi de compréhension des poly-aspects de la quête de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECE. Une quête qui est inscrite dans leur engagement sur la scène associative. Dès lors, la description interprétative s'est donnée comme le chemin méthodologique capable de retracer la manière dont cette exigence de visibilisation est individuellement et collectivement vécue, en partant du point de vue des personnes à la retraite elles-mêmes. Car, « décrire le phénomène, c'est saisir son unification par la personne, le sens que celle-ci lui donne et comment elle le lui a donné » (C. Ribau et al., 2005, p. 23). L'enjeu est donc de comprendre en profondeur et contextuellement, la complexité inhérente à la signification du monde social.

En outre, la description interprétative s'aligne sur la subjectivité humaine, en axant sa procédure sur le point de vue du chercheur allié à celui des participants à l'étude (J. W. Creswell, 2013 ; A. Laperrière, 1997, cités par F. Gallagher, op. cit.). En effet, cette méthode de recherche travaille à comprendre les phénomènes sociaux, leurs propriétés, la façon dont

ils sont constitués ainsi que leurs variations (S. E. Thorne, 2008). Aussi, ce dispositif est ancré dans la « démarche inductive de recherche attentive à la complexité des phénomènes humains et qui met en valeur la subjectivité humaine » (F. Gallagher, op. cit., p. 6). Dès lors, le caractère interprétatif attaché à la description fait référence à la quête permanente de sens (S. E. Thorne, op. cit.). Dans une telle perspective, il s'agit pour le chercheur de comprendre la signification des phénomènes sociaux à partir du point de vue des individus et/ou des groupes qui les vivent et dans leur contexte de distribution (F. Gallagher, ibid.). La contextualisation du vécu social des individus et/ou des groupes est donc un impératif pour le chercheur qui se positionne dans une telle méthode d'investigation.

Par ailleurs, ce dispositif de recherche positionne le chercheur et les personnes à la retraite en tant que sujets co-interprétants. En effet, en partant de cette dualité subjective (subjectivité du chercheur et des personnes à la retraite), l'arc herméneutique se forme pour rendre compte de la complexité du vécu contextuel. La description interprétative porte ainsi sur « les types de besoins ressentis, leurs caractéristiques, dans quel contexte ils se font sentir, lesquels sont comblés, lesquels ne le sont pas » (F. Gallagher, op. cit., p. 9). Restitué à la singularité épistémologique de cette recherche, le dispositif de description interprétative fait de la place à la richesse de l'"in-connu", un savoir écrit en filigrane dans le vécu des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI et interprété par ces personnes elles-mêmes. Aussi, le chercheur exploite cette construction-interprétation sans l'altérer par un regard figé dans des méthodes rigides ou inamovibles. Les personnes à la retraite sont donc les metteurs en scène du monde social où ils s'actualisent en connexion avec le chercheur.

En un mot, clarifier le positionnement méthodologique, c'est permettre au lectorat d'évaluer la rigueur de la démarche de recherche. Cela dit, le parcours méthodologique s'exprime également sous un autre palier. Il s'agit du premier niveau d'enquête qui décrit la mise en chemin de l'exploration.

## **II.2 Enquête de niveau 1 : exploration-problématisation**

L'exploration est souvent banalisée ou présentée de façon lapidaire et semble être une étape furtive de la recherche. Bien plus qu'une simple phase de préparation d'une éventuelle « enquête proprement dite » (O. Aktouf, 1987, p. 102), l'exploration participe à la construction de la problématique, fondement épistémologique, théorique et méthodologique du travail scientifique. La démarche suivante rend compte de la centralité de l'exploration dans le processus de recherche.

## **II.2.1 Délimitation des espaces de développement de l'exploration**

Cette phase de délimitation vise à présenter les espaces sélectionnés par le chercheur ou qui ont été sélectionnés pour le chercheur pour mener ses investigations. Elle ouvre la présentation de l'exploration dans une logique essentiellement typographique. La délimitation de l'espace géographique, social et numérique s'est effectuée tout au long du processus d'exploration.

### **II.2.1.1 Délimitation de l'aire géographique d'exploration**

Le district autonome d'Abidjan constitue l'aire géographique couverte durant la phase empirique de l'exploration. Il s'agit précisément et de façon chronologique, des communes de Cocody et de Yopougon. La délimitation de l'espace géographique de l'enquête s'étend sur les périodes du 20 février au 05 avril 2018 et du 24 avril au 27 juin 2018. Ces périodes prennent en compte les investigations menées à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) et avec cinq (05) associations de "retraités" sélectionnées dans le « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 » obtenu à la DGAT ainsi que 02 faïtières « découvertes » au cours de l'avancée sur le terrain. Il s'agit de :

- la Mutuelle des Retraités de la Sicogi 4/160 Logements (MURESI) ;
- l'Organisation des Femmes Fonctionnaires et Agents de l'État Retraités de Côte d'Ivoire (OFFARCI) ;
- l'Union des Femmes Retraitées du Trésor de Côte d'Ivoire (UFRETCI) ;
- l'Association des Ambassadeurs à la Retraite de Côte d'Ivoire (AACIR) ;
- la Mutuelle des Retraités de la Police Nationale de Côte d'Ivoire (MUREPOCI) ;
- la Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI) ;
- la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI) ;
- le Conseil National des Retraités de Côte d'Ivoire (CONARECI).

Le choix des communes de Cocody et Yopougon, est en lien avec la situation géographique des locaux de la DGAT (sise à Cocody-Lycée Technique) et du siège social des associations rencontrées. En effet, les communes de Yopougon et Cocody hébergent le siège social de ces associations et les espaces choisies par les participants comme cadre d'échanges avec le chercheur. Il faut souligner que l'exploration a remis en cause la situation

géographique de la MAFERECEI que le répertoire obtenu à la DGAT logeait dans la commune d'Abobo, au quartier Anonkoi-Kouté. L'association a plutôt son siège social à Yopougon-Selmer. Cette opération de délimitation a permis de repérer les lieux d'expression de l'engagement associatif. Elle s'est faite sur 03 mois, en fonction de l'évolution des rencontres avec les participants.

Le tableau suivant retrace la distribution spatiale de l'exploration empirique :

**Tableau 7. Synthèse de la distribution spatiale de l'exploration empirique**

<b>Structures</b>	<b>Siège</b>	<b>Cadre des échanges</b>
DGAT	Cocody-Lycée Technique	Locaux de la DGAT, Cocody-Lycée Technique
MURESI	Yopougon-Saguidiba Sicogi 4/160 Lgts	Domicile du président de l'association, Yopougon-Saguidiba
OFFARCI	Koumassi-Sicogi	Cocody-Saint Jean
UFRETCI	Adjamé-220 Logements	<i>Échanges téléphoniques</i>
AACIR	Yopougon-Quartier Millionnaire	
MUREPOCI	Yopougon-Sideci Iroko	
FARECI	Cocody-Mermoz	Siège social de l'association, Cocody-Mermoz
MAFERECI	Yopougon-Selmer	Domicile du président et siège social de l'association, Yopougon-Saint André et Yopougon-Selmer
CONARECI	Cocody-Angré	Domicile du président de la MAFERECEI, Yopougon-Saint André

Source : Exploration empirique du 24 avril au 27 juin 2018.

### **II.2.1.2 Délimitation sociale de l'exploration**

Le questionnement qui a impulsé l'exploration, bien avant sa déconstruction par l'entrée sur le terrain, portait sur les formes d'appartenances associatives à la retraite en Côte d'Ivoire. En effet, en partant de ce questionnement de départ, les personnes ciblées par l'étude étaient les agents de la DGAT, les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel ivoirien à la retraite, membres d'associations de pairs. Cependant,

l'entrée sur le terrain, les discours produits par les personnes interrogées et les informations qui en émergeaient au fur et à mesure de l'avancée de l'exploration empirique ont conduit le chercheur à inclure de nouveaux types d'acteurs sociaux. La démarche a donc consisté à laisser le terrain construire la pertinence du positionnement de ces acteurs pour la captation de la complexité du phénomène en émergence progressive.

Ces nouveaux acteurs sont les personnes dites "retraités" du secteur « informel » et les associations de "retraités". En effet, l'exploration empirique a permis de redéfinir le concept de "retraité" en intégrant à cette catégorie sociale, les « travailleurs » du secteur « informel ». Quant aux associations, elles ont été prises comme des participants à l'étude, du fait de la cohésion interne et externe en développement dans ces espaces sociaux. Les associations produisent, pour ainsi dire, des idéologies et des pratiques sociales à saisir dans le jeu complexe de compréhension de l'engagement associatif des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

### **II.2.1.3 Délimitation de l'espace numérique d'exploration**

L'espace numérique a servi de cadre de développement de l'exploration de la documentation administrative et scientifique. En effet, la mobilisation de la documentation en ligne a eu pour objectif de répertorier une masse de données théoriques plus ou moins en correspondance avec le questionnement en construction sur le terrain. Certes, les ressources bibliographiques en ligne ne respectent pas nécessairement la rigueur, l'objectivité et les principes éthiques de la science (M. Beaud, 2006), mais elles sont parfois nécessaires pour compenser le relatif silence des bibliothèques traditionnelles. Aussi, dans le cadre de cette recherche, l'opération de constitution de la documentation en ligne ne saurait pas être faite *a priori*, c'est-à-dire, à partir d'un problème de recherche préalablement élaboré. Pour ainsi dire, la délimitation de l'espace numérique s'est effectuée en contexte post-analyse des données empiriques exploratoires.

Dans la pratique, pour constituer la documentation administrative (décrets, statuts et règlement intérieur, rapports, archives, etc.), le choix de la ressource bibliographique s'est porté sur le site internet officiel du gouvernement ivoirien, approché comme le relais institutionnel de communication sur l'action publique en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne la production scientifique (ouvrages, articles, thèses, actes de colloque, etc.), pour maintenir le

lien de cohérence avec les impératifs de rigueur méthodologique qu'impose la recherche qualitative, la démarche a consisté à opter préférentiellement pour des portails de publications scientifiques spécialisés en sciences humaines et sociales. Ainsi, il est à noter que dans le contexte de l'exploration de la documentation scientifique, cette aire numérique s'est construite autour des banques de données suivantes : [www.archives-ouvertes.fr](http://www.archives-ouvertes.fr) ; [www.cairn.info](http://www.cairn.info) ; [www.erudit.org](http://www.erudit.org) ; [www.openedition.org](http://www.openedition.org) ; [www.persee.fr](http://www.persee.fr) ; [www.recherche-qualitative.qc.ca](http://www.recherche-qualitative.qc.ca).

## **II.2.2 Processus de production des données d'exploration**

Le processus de production des données exploratoires a suivi un schéma en trois étapes. Il s'agit de la phase de préparation, de l'enquête empirique et de la recherche documentaire.

### **II.2.2.1 Phase de préparation de l'exploration**

La phase préparatoire de la production des données intègre la démarche de sélection des participants et de la documentation, ainsi que la construction des techniques et des outils de production de données. À ce titre, il faut relever que le terrain a joué le rôle de modélisateur de ce processus. Ces différents paliers de l'exploration sont ainsi intimement liés et imbriqués dans les informations et les ajustements processuels imposés par l'empirie, qui s'est positionné comme le régulateur itinérant de la démarche de recherche.

- **De la démarche de sélection des participants**

La sélection des personnes à interroger dans cette phase exploratoire s'est appuyée en première intention sur l'échantillon par choix raisonné (P. N'Da, op. cit.). En effet, dans la pratique, ce mécanisme a consisté à prendre pour cible de l'enquête, les agents de la DGAT et les "retraités" affiliés à des associations de pairs. Ainsi, à partir du répertoire des associations produit par la DGAT, le chercheur a pris contact, par appels téléphoniques, avec les principaux dirigeants d'associations listées. Cela dit, les informations produites par le terrain ont amené le chercheur à mobiliser un échantillon de convenance. À cet effet, la sélection des participants s'est faite en fonction des opportunités qui se sont offertes au chercheur (M. Velmuradova, op. cit.). Dès lors, ces opportunités (les informations sur la qualité des membres de la MAFERECCI en cette occurrence) ont donné lieu à l'inclusion des

« travailleurs » du secteur « informel » dans l'échantillon en tant que personnes dites "retraités".

- **De la démarche de sélection des données documentaires**

Les modèles d'échantillonnage par choix raisonné et en boule de neige ont été mobilisés pour rassembler les données documentaires de l'exploration. En effet, le choix raisonné a consisté à s'intéresser à la documentation (articles, ouvrages collectifs, thèses, etc.) en lien avec les concepts clés qui émergeaient en concomitance avec l'analyse du corpus de données empiriques exploratoires. Aussi, à partir de cette documentation, la démarche a consisté à repérer les références citées qui traitaient plus ou moins des éléments conceptuels liés à la problématique en construction. Dans la pratique, il s'agissait d'exploiter le tissu connectif conceptuel des données théoriques sélectionnées.

- **Techniques de production des données exploratoires**

L'exploration empirique a conduit à mobiliser l'entretien semi-directif et l'observation en situation comme techniques classiques de production de données. À ces techniques, l'entretien libre collectif a émergé du terrain.

- **L'entretien semi-directif**

La pratique d'entretien semi-dirigé en face-à-face a constitué la technique convoquée pour entamer le processus de production des données exploratoires. En effet, le but de la convocation de cette technique est de saisir les discours des agents de la DGAT et des personnes dites "retraités", membres d'associations de pairs en les alignant sur le questionnement de départ du chercheur. En effet, l'entretien semi-dirigé a servi à appréhender le terrain à partir de l'entrée par les formes d'appartenances associatives à la retraite en Côte d'Ivoire. Quoique, la production des discours a amené le chercheur à réorienter son questionnement de départ.

- **L'observation *in situ***

L'observation en situation (S. Beaud et F. Weber, 1998) constitue la seconde technique engagée sur le terrain associatif. En effet, l'enjeu est d'approcher le terrain sans construire une grille d'observation prédéfinie qui pourrait figer le regard du chercheur tout en restreignant son accès à l'inexploré, essence de la découverte. Il ne fallait rien dessiner *a*

*priori* pour laisser toute l'autorité à l'empirie en tant que modélisateur de la démarche de recherche. La raison du choix de cette technique d'observation part des incohérences constatées dans le répertoire des associations obtenu à la DGAT : distance entre la localisation du siège social de la MAFERECEI et la réalité du terrain, présence sur la liste de l'ANAREPCI, une association qui a opéré sa dissolution/mutation en SOMUREPCI<sup>13</sup> une mutuelle sociale, etc.). Dès lors, la captation de l'authenticité de l'empirie constitue la trame de la démarche du chercheur.

### **- L'"entretien libre collectif" (ELC)**

L'entretien libre collectif ou ELC, s'est imposé en tant que technique de production de données construite sur le terrain. En effet, cette technique a été mise en scène à la demande des participants à l'étude. La démarche de départ du chercheur était de réaliser des entretiens individuels semi-dirigés avec les dirigeants et les membres des associations sélectionnées. Cependant, les dirigeants de la FARECI et de la MAFERECEI ont jugé qu'ils ne pouvaient échanger avec le chercheur en dehors de la présence des autres membres de leur association respective. Ainsi, loin de rester attaché à une posture inflexible, le chercheur doit conserver une marge de liberté pour inventer des méthodes permettant de saisir les spécificités de chaque phénomène (H. S. Becker, 2002). Cette marge de liberté rend compte de sa capacité à introduire des techniques ou procédures originales face aux situations singulières auxquelles il est confronté (C. Terenzi Seixas, op. cit.).

En outre, l'ELC a consisté à convoquer l'entretien non directif, dans le but de l'appliquer à un groupe de personnes (08 membres de la FARECI et 10 membres de la MAFERECEI), dans un même lieu (siège social de la MAFERECEI et de la FARECI), le même jour (22 juin 2018 pour la FARECI et 26 juin 2018 pour la MAFERECEI) et au même moment. Dans cette perspective, pour mettre en pratique cette « nouvelle » technique de production de données fabriquée sur le terrain et par le terrain des associations, une consigne de départ a été donnée avant l'administration de chaque ELC. Le but recherché était de laisser aux participants l'initiative de la production du récit de leur vécu de la retraite et de leur engagement associatif à la retraite.

---

<sup>13</sup> Une enquête empirique menée en 2016, pour comprendre l'influence de l'offre mutualiste de soins sur le vécu des retraités de la Société Mutualiste des Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (SOMUREPCI) a permis de constater qu'à sa création, cette mutuelle sociale n'était qu'un simple produit de l'Association Nationale des Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (ANAREPCI). La SOMUREPCI est devenue une mutuelle sociale suite à la dissolution/mutation de l'ANAREPCI (G. P. Toowlys, 2016).

- **Outils de production des données exploratoires**

Les outils de production de données convoqués sont de trois ordres. En effet, il est question du guide d'entretien semi-directif, du guide d'entretien libre et du journal de terrain. Il est à noter que ces outils de production de données ont été convoqués de façon intermittente.

- **Le guide d'entretien semi-directif**

Le guide d'entretien à questions semi-ouvertes est le premier outil convoqué pour la production des données. Ainsi, 03 guides destinés respectivement aux agents de la DGAT, aux dirigeants d'associations (membres du bureau exécutif) et aux adhérents ont été constitués. Chacun de ces guides comportait 03 thématiques alignées sur des objectifs d'exploration<sup>14</sup> construits *a priori* comme repères pour le chercheur. Ces thématiques sont les suivantes :

- Guide destiné aux agents de la DGAT : cartographie des associations ivoiriennes ; cadre institutionnel régissant la vie associative ; rapports entre la DGAT et les associations.
- Guide destiné aux dirigeants d'associations : structuration de l'association ; principales activités ; typologie des adhérents.
- Guide destiné aux adhérents : logiques d'adhésion ; les pratiques sociales dans l'espace associatif ; incidences sur le vécu des retraités.

- **Le guide d'entretien libre**

Dans cette recherche, le guide d'entretien libre a été conçu, façonné et appliqué au terrain des associations de personnes dites "retraités". En effet, cet outil ne contient aucune question pré-élaborée. Dans la pratique, une consigne de départ a été improvisée sur le terrain pour servir de base d'échanges avec les participants de la FARECI et de la MAFERECEI présents. La consigne a ainsi été formulée de la sorte :

*« Bonjour papa. Bonjour maman. Je vous remercie d'être venus à cette rencontre. Je mène une recherche sur vous et vos associations. C'est pourquoi je suis là aujourd'hui. Je suis venu écouter ce que vous voudrez bien me dire sur votre vie en tant que retraités membres de cette association. J'ai discuté*

---

<sup>14</sup> Voir Annexes 1, 2 et 3 : Modèles de guides d'entretiens exploratoires à destination de ces trois catégories d'acteurs.

*avec le Président [le président de l'association], il m'a dit qu'il fallait que vous soyez tous là pour qu'on échange. C'est pour cela que je suis venu ce matin. Je suis ici pour vous écouter. »*

L'enjeu de cette improvisation pour le chercheur, est de se conformer aux contingences du terrain, nonobstant toute "inféodation méthodologique". En effet, l'inféodation méthodologique est définie, dans cette recherche, comme toute forme d'inclinaison du chercheur pour une instrumentation à laquelle il reste soumis, nonobstant la richesse des "savoirs imprévus" et l'imprévisibilité des savoirs distribués sur le terrain. Aussi, pour déconstruire l'inféodation méthodologique dans cette étude, le chercheur s'est évertué à centrer sa démarche sur la puissance et la charge heuristique du terrain sous le paradigme de la double inventivité (celle du chercheur qui s'inspire de celle des participants). Cette double inventivité de la démarche de recherche permet d'appréhender les phénomènes sociaux de façon désinvolte, c'est-à-dire, sans affiliation rigide à une posture épistémologique, théorique et méthodologique enracinée dans le regard du chercheur.

#### **- Le journal de terrain**

Le journal de terrain a permis de prendre des notes sur le vif. En d'autres termes, au-delà des faits de parole, il a été question de relever l'emplacement des personnes dites "retraités" dans la salle au moment de la construction des ELC, de la distribution de la parole entre les membres des associations sélectionnées, etc. Le journal de terrain a également servi à relever les "innovations méthodologiques" produites par le terrain, telle que la reconfiguration de la technique de production de données à travers le passage de l'entretien semi-directif à l'ELC.

#### **II.2.2.2 De l'exploration empirique**

L'exploration empirique occupe une place centrale dans le parcours de production de données de cette recherche. En effet, l'exploration empirique tire ressource des « savoirs concrets des acteurs » (M. Charmillot et L. Seferdjeli, op. cit., p. 191). Dans cette logique, le chercheur ne peut et ne doit minorer cette étape du processus de recherche. Dans cette étude, l'exploration empirique s'est appuyée sur une série d'entretiens menés pour saisir « les appartenances associatives à la retraite en Côte d'Ivoire », trame du questionnement pré-exploratoire. Dans la pratique, l'exploration empirique s'est exprimée sur le terrain de la DGAT et des associations de "retraités".

- **Le terrain de la DGAT : quête de légitimation institutionnelle de la recherche**

L'enjeu de l'entrée sur le terrain de la DGAT a été de donner une légitimité institutionnelle à la recherche. En effet, la démarche a consisté pour le chercheur, à obtenir une liste officielle (en tant que les associations qui y figurent bénéficient d'un agrément de l'État) des associations de "retraités" reconnues par l'État ivoirien. L'enquête a ainsi débuté le 20 février 2018, à la Préfecture d'Abidjan-Plateau, d'où le chercheur a été orienté vers la DGAT. L'exploration menée dans les locaux de la DGAT, située dans la commune de Cocody, s'est déroulée durant 45 jours. Concrètement, cette période comprend 08 jours de rencontres effectives avec le personnel de la DGAT contre 37 jours de flottement (marqués par l'attente de la liste demandée).

L'exploration à la DGAT a débuté par une prise de contact avec le Secrétariat de la Sous-Direction de la Vie Associative/Service Documentation et Archives (SDVA/SDA). Ce premier contact a été suivi, le lendemain, du dépôt d'une autorisation de recherche et d'une demande d'obtention de la liste des associations de "retraités" de Côte d'Ivoire. L'exploration s'est achevée le 05 avril 2018, après le retrait d'un document numérique intitulé « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ». Les données produites se composent de 03 entretiens individuels semi-dirigés réalisés dans les locaux administratifs de la DGAT le 21 février et les 15 et 19 mars 2018. Les échanges ont concerné les personnes suivantes :

- un (1) agent du Service Documentation et Archives de la Sous-Direction de la Vie Associative (SDVA/SDA) ;
- une (1) assistante de direction de la Direction des Circonscription Administrative (DCA) ;
- un (1) Sous-Directeur de la Vie Associative (SDVA).

Les échanges avec le personnel de cette structure publique ont porté sur les procédures de constitution d'une association ; les rapports entre l'État et les organisations de la société civile ivoirienne et le rôle de la DGAT dans l'organisation de la vie associative en Côte d'Ivoire. Les entretiens ont par la suite été orientés sur la nature des relations entre l'État et les associations de personnes dites "retraités" ainsi que les mécanismes institutionnels de promotion de la vie associative de ces acteurs sociaux.

Le tableau qui suit présente la synthèse de l'exploration à la DGAT.

**Tableau 8. Synthèse de l'exploration à la DGAT**

<b>Dates</b>	<b>Direction</b>	<b>Services</b>	<b>Activités</b>	<b>Personnes rencontrées</b>	<b>Retour de terrain</b>
20/02/2018	SDVA/SDA	Secrétariat	-Dépôt de l'autorisation de recherche	01 Assistante de direction	<i>Report</i> : Joindre une demande de la liste des associations de "retraités" de Côte d'Ivoire
21/02/2018	SDVA/SDA	Service Courrier	-Dépôt d'autorisation et d'une demande du fichier des associations -1 Entretien semi-dirigé	01 Agent de bureau	-Demande enregistrée par le service Courrier  -Recueil d'informations sur le processus de constitution de dossiers pour les Organisations de la Société Civile (OSC)
13/03/2018	SDVA/SDA	Secrétariat	-Demande de la liste des associations de retraités	01 Assistante de direction	-Réorientation vers la DCA pour vérification d'arrivée du courrier
	DCA	Secrétariat	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Agents absents</i>
15/03/2018	DCA	Secrétariat	-Relance pour la demande  -1 Entretien semi-dirigé	01 Assistante de direction	-Erreur imputable au service dans l'orientation du courrier. -Réorientation du chercheur vers la SDVA - Informations sur le caractère (national ou régional) des OSC
19/03/2018	SDVA	Sous-Direction	- Relance pour la demande -1 Entretien semi-dirigé	01 Sous-Directeur	-Confirmation de réception du courrier depuis le 16 mars 2018 -Recueil d'informations sur les rapports entre l'État et les OSC ivoiriennes et sur le rôle de la DGAT dans l'organisation de la vie associative
27/03/2018	SDVA	Sous-Direction	-Relance pour la demande	02 Agents de bureau	-Vérification et classification des informations pour constituer la liste
04/04/2018	SDA	Secrétariat	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	-Réception d'un SMS du secrétariat du SDA pour retrait de la liste des associations
05/04/2018	SDVA/SDA	Secrétariat	-Retrait de la liste	01 Assistante de direction	-Obtention du répertoire des « OSC des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 »

Source : Exploration empirique du 20 février au 05 avril 2018.

- **Le terrain des associations de personnes dites "retraités" : capter le vécu associatif à la retraite**

Le terrain des associations de "retraités" fut riche en retournement de situation, en remise en cause épistémologique, théorique, méthodologique et en découvertes. En effet, l'enquête doit s'adapter à la complexité, à l'imbrication et à la singularité des circuits sociaux qui émergent sur le terrain (J.-P. Olivier de Sardan, 2003). Dans la pratique, la période du dialogue du chercheur avec le terrain a débuté le 24 avril et s'est achevée le 27 juin 2018, soit trois (03) mois de façon discontinue. Les techniques de formalisation des échanges avec les participants ont été l'entretien semi-directif et l'entretien libre collectif (ELC). Le chercheur a réalisé sept (07) entretiens individuels (dont 06 en face-à-face et 01 par téléphone) et deux (02) ELC. Les entretiens individuels ont concerné les dirigeants de la MURESI, l'OFFARCI, l'AACIR, la FARECI, la MAFERECI et le CONARECI. Les 02 ELC ont été "inventés" et développés à la FARECI (08 participants) et à la MAFERECI (10 participants).

La MURESI est la première association avec laquelle le chercheur est rentré en contact. La rencontre s'est tenue le 24 mars 2018 à Yopougon-Saguidiba, au domicile du président de l'association, le principal interlocuteur du chercheur. La quête d'information a porté sur l'organisation de l'association, ses caractéristiques et le profil des adhérents. Le chercheur a également assisté passivement à une réunion du bureau exécutif de l'association, le 29 mars 2018, au domicile du président.

L'OFFARCI, l'UFRETCI, la MUREPOCI et l'AACIR ont la particularité d'appartenir à une même fédération d'associations. C'est l'information essentielle qui a émergé du terrain. En effet, après deux entretiens individuels avec la présidente de l'OFFARCI et le président de l'AACIR, rencontrés respectivement les 14 et 17 mai 2018, le chercheur a été redirigé vers la FARECI, présentée par ses interlocuteurs comme étant leur faîtière. C'est l'information qui est également ressortie des échanges téléphoniques avec les principaux dirigeants de l'UFRETCI et de la MUREPOCI (les présidents de ces deux associations). Le chercheur a été invité à prendre contact avec cette faîtière dans le but de créer un cadre formel de discussions.

Il ressort que la FARECI est un acteur associatif qui a émergé du terrain. En effet, cette association ne figurait pas sur la liste officielle des associations de "retraités" répertoriées par la DGAT. Le cadre choisi par ses membres pour les échanges a été le siège de cette faîtière, à Cocody-Mermoz, les 18 juin et 22 juin 2018. Ainsi 02 entretiens individuels

ont été réalisés avec le président et le secrétaire général de cette association. En plus de ces discussions, le chercheur a assisté à une réunion du bureau exécutif et participé à la construction d'un ELC avec 08 dirigeants d'associations membres de cette faîtière. Les discours produits dans cet espace associatif ont déconstruit le questionnement de départ de cette étude.

La MAFERECEI et le CONARECEI forment les deux espaces associatifs qui mettent fin à l'exploration de terrain. En effet, les 25 et 26 juin 2018, à Yopougon-Saint André, le chercheur s'est entretenu avec le président de la MAFERECEI et a expérimenté, pour la seconde fois au cours de cette exploration, un ELC avec 10 membres de cette association. En outre, de l'entretien individuel avec le président de cette association, est apparu un nouvel acteur : le CONARECEI. Cet acteur associatif est la faîtière à laquelle est affiliée la MAFERECEI. Il est donc apparu opportun, sur insistance du président de la MAFERECEI, de rencontrer les dirigeants de cette faîtière. Ainsi, le 27 juin 2018, le chercheur a eu une entrevue avec le secrétaire à la communication du CONARECEI.

Le tableau suivant détaille l'itinéraire suivi dans l'exploration du terrain des associations.

**Tableau 9. Synthèse de l'exploration du terrain des associations**

Date	Titre	Caractère	Agrément	Genre	Affiliation institutionnelle	Participants	Activités réalisées	Retour de terrain
24/04/2018 et 29/04/2018	MURESI	Régional	2017	Mixte	Secteur public	-Président de l'association -Membres du B. E.	-1 Entretien individuel -Participation passive à une réunion du bureau	-Informations sur la structuration de l'association
14/05/2018	OFFARCI	National	2015	Féminin	Secteur public	-Présidente de l'association	-1 Entretien individuel	-Redirection vers la FARECI
16/05/2018	UFRETCI		2008	Féminin	Secteur public	-Présidente de l'association	-Prise de rendez-vous par téléphone	-Redirection vers la FARECI
16/05/2018	MUREPOCI		2010	Mixte	Secteur public	-Président de l'association	-Prise de rendez-vous par téléphone	-Redirection vers la FARECI
17/05/2018	AACIR		2004	Mixte	Secteur public	-Président de l'association	-1 Entretien par téléphone	-Informations sur l'association -Redirection vers la FARECI
18/06/2018 et 22/06/2018	FARECI		2009	Mixte	Secteur public	-Président de la faïtière -Secrétaire général -08 membres d'associations affiliées	-2 Entretiens individuels -Participation passive à une réunion du bureau exécutif -1 ELC	-Informations sur l'association -Mise en relation avec les associations affiliées -Déconstruction du questionnement de départ
25/06/2018 et 26/06/2018	MAFERECI		2015	Mixte	Secteur public, privé formel et « informel »	-Président de l'association -10 membres de l'association	-1 Entretien individuel -1 ELC	-Informations sur l'association -Mise en relation avec le CONARECI
27/06/2018	CONARECI		Assemblée Générale constitutive 2018	Mixte	Secteurs public et privé formel	-Secrétaire à la communication -Président de la MAFERECI	-1 Entretien individuel	-Informations sur le CONARECI

Source : Exploration empirique du 24 avril au 27 juin 2018 dans les communes de Yopougon et de Cocody.

### II.2.2.3 De l'exploration documentaire

Cette étape se subdivise en consultation de la documentation administrative et de la production scientifique.

- **Consultation de la documentation administrative**

La documentation administrative est constituée de données produites par la DGAT, précisément par le Service Documentation et Archives de la Sous-Direction de la Vie Associative (SDVA/SDA). À ces données, s'ajoute la documentation collectée sur le portail officiel du gouvernement ivoirien ([www.gouv.ci](http://www.gouv.ci)).

Les données obtenues à la DGAT sont contenues dans un document numérique intitulé « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ». Cette liste comprend 65 associations agréées par l'État ivoirien. La documentation comprend également les statuts et règlement intérieur d'associations rencontrées sur le terrain. De plus, à partir du portail officiel du gouvernement ivoirien, le chercheur a pu accéder au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), au Statut Général de la Fonction Publique, aux modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique, etc. Globalement, la documentation administrative a permis de recenser des informations sur des aspects tels que :

- le cadre juridique des Organisation de la Société Civile (OSC) en Côte d'Ivoire ;
- l'historique des libertés associatives en Côte d'Ivoire ;
- le processus de constitution des associations en Côte d'Ivoire ;
- les statistiques sur les associations de "retraités" agréées de 1970 à 2017 ;
- les statuts et règlement intérieur de la FARECI et de la MAFERECI ;
- la Loi n° 92- 570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- le Décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique.

- **Consultation de la production scientifique**

L'exploration de la production scientifique s'est effectuée pour l'essentiel sur l'espace numérique, en lien avec les résultats de l'analyse du discours social des participants. En effet, le but de cette exploration était de confronter les données de terrain post-analyse à la

littérature scientifique. De ce point de vue, pour constituer cette masse de données théoriques, le chercheur a pris comme intervalle annuel, des études réalisées entre 2000 et 2019. À la lecture des premiers entretiens, les recherches ont été orientées sur la problématique générale des conditions de vie des "retraités". Cela a conduit à la sélection des travaux d'A. K. Dayoro (op. cit. a), dans le but de recueillir des informations sur la prise en charge institutionnelle de la retraite en Côte d'Ivoire et le processus de remaniement identitaire des retraités. De plus, dans cet effort d'appréhension du vécu social des "retraités", le regard s'est ensuite porté sur le vieillissement actif et l'engagement social à la retraite. Un tel regard a conduit à décrypter les résultats de M. Petit (2012), sur le processus de réorganisation sociale à la retraite, à l'aune des temporalités sociales et du parcours de vie. Il s'agissait de voir de quelle manière le temps social de la retraite était réaménagé par les "retraités".

Par ailleurs, l'avancée progressive dans l'analyse du corpus de données empiriques exploratoires et l'émergence des catégories conceptuelles, ont amené le chercheur à resserrer les investigations théoriques autour de l'engagement social à la retraite. La recherche documentaire s'est ainsi portée sur les travaux de J.-P. Viriot-Durandal (2012) à travers le questionnement sur les rapports de force entre classes d'âge dans un système démocratique fondé par essence sur le poids du nombre. De plus, l'engagement social à la retraite a été approché par l'entrée de la construction des groupes de pression dans la défense des intérêts matériels et immatériels des "retraités" (J.-P. Viriot-Durandal, 2007 ; J.-P. Viriot-Durandal et T. Moulaert, 2014).

### **II.2.3 Analyse des données exploratoires**

Les données produites lors de la phase exploratoire ont autant de valeur et de pertinence pour la recherche que celles émanant de l'enquête dite principale. Ces données, bien qu'exploratoires, ne sauraient être minorées. Le chercheur a l'obligation méthodologique de les soumettre à la rigueur de l'analyse scientifique. Cette perspective de rigueur est rendue dans les lignes suivantes.

#### **II.2.3.1 Traitement du matériau empirique**

Le corpus de données empiriques est constitué de dix (10) entretiens individuels semi-dirigés et de 02 ELC. Ce corpus a subi un traitement manuel et a été soumis à une analyse inductive générale (D. R. Thomas, 2006, cité par M. Blais et S. Martineau, 2006). Ce processus s'est organisé autour de la préparation des données brutes, la lecture attentive et

approfondie, l'identification et la description des premières catégories, la poursuite de la révision et du raffinement des catégories.

- **Phase 1 : Préparation des données brutes**

La préparation des données brutes a consisté à transcrire intégralement les 10 entretiens et les 02 ELC réalisés lors de l'étape de production des données, sous logiciel Word, police Times New Roman, 12 points, double interligne. Le volume total de pagination de la transcription est de 170 pages :

- les 03 entretiens à la DGAT : 19 pages ;
- les 07 entretiens avec la FARECI et la MAFERECE : 48 pages ;
- les 02 ELC avec la FARECI et la MAFERECE : 103 pages.

Le processus de transcription a couvert l'intervalle du 30 juin au 26 juillet 2018. L'enjeu de cette transcription a été de préserver l'intégrité des discours des personnes interrogées en ne les modifiant pas dans leur essence.

- **Phase 2 : Lecture attentive et approfondie**

La démarche adoptée a été de procéder à une lecture et une relecture attentive des 170 pages transcrites. Il s'agissait de prendre connaissance du contenu de ces textes pour mieux les apprécier. Cette prise de connaissance des textes a consisté à faire des résumés des dix (10) entretiens individuels et des deux (02) ELC dans le but de faire ressortir les points essentiels.

- Entretien à la DGAT : 19 pages/01 page de résumé ;
- Entretiens individuels à la FARECI et la MAFERECE : 48 pages/03 pages de résumé ;
- ELC à la FARECI et à la MAFERECE : 103 pages/05 pages de résumé.

À la suite de cette lecture attentive et approfondie, les entretiens individuels et les ELC réalisés avec la FARECI et la MAFERECE ont été retenus, en lien avec la richesse des informations et la déconstruction empirique du questionnement de départ.

- **Phase 3 : Identification et description des premières catégories**

L'enjeu de cette étape a été de procéder à l'élaboration de catégories introductives pour la compréhension. En effet, le terrain ayant déconstruit le questionnement de départ, cette

phase de l'analyse visait le repérage des aspects du problème proposé par les participants : faire une lecture des motivations de l'engagement associatif des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Cette opération réalisée de façon manuelle, a permis de faire ressortir sept (08) catégories préliminaires :

1. Les personnes à la retraite détiennent des qualifications et des compétences professionnelles à valoriser ;
2. Les associations sont des espaces de rapatriement des qualifications et des compétences professionnelles ;
3. L'adhésion aux associations vise la formation de « banques d'expertises » de personnes à la retraite ;
4. Les personnes à la retraite proposent un partenariat professionnel à travers leurs associations ;
5. Les relations entre les personnes à la retraite et les institutions publiques sont limitées aux institutions de Sécurité sociale (IPS-CGRAE et CNPS) ;
6. La retraite impose un engagement social ;
7. La désignation sociale "retraités" est socialement dépréciative ;
8. La CNPS et l'IPS-CGRAE sont les interlocuteurs institutionnels des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

Ces extraits de discours illustrent la formation de deux catégories préliminaires de ce processus :

- Les personnes à la retraite proposent un partenariat professionnel à travers leurs associations :

Entretien individuel FARECI :

*« La plupart des membres de la FARECI ont de l'expérience. Il y a des officiers de l'armée, des administrateurs, des ambassadeurs à la retraite. (Unité de signification : **La FARECI est un réservoir de compétences que nous avons formé et qu'on veut mettre à la disposition de nos cadets, de l'État, etc. Oui, c'est nous avons des compétences dans cette association.**) [Catégorie : les personnes à la retraite mobilisent les associations comme instrument de partenariat professionnel] De très grandes compétences. Mais personne ne s'intéresse à nous, à nos compétences. Comme disent les jeunes, on nous zappe. Chez nous à la FARECI, nous disons que la retraite reçoit des experts dans divers domaines. » M. B-FARECI, Secrétaire Général de la FARECI, Entretien individuel du 18 juin 2018 à Cocody, Abidjan.*

- Les personnes à la retraite détiennent des qualifications et des compétences professionnelles à valoriser

ELC MAFERECI :

*« Quand on dit à quelqu'un que celui-là, il est à la retraite, ceux qui le voient doivent savoir que c'est quelqu'un qui a une grande expérience professionnelle. Tu vois, (Unité de signification : **ça nous fait plus de 30 ans d'expérience hein ! On a de l'expérience que nous voulons mettre à la disposition des autres.**) [Catégorie : les personnes à la retraite ont des qualifications et des compétences professionnelles à valoriser] C'est ça qui nous guide aujourd'hui. Parce qu'à la retraite, la société te jette, elle ne veut pas de toi ! Tout ce que tu as apporté est oublié. »* ELC du 27 juin 2018 à Yopougon-Selmer, Abidjan.

- **Phase 4 : Poursuite de la révision et du raffinement des catégories**

Le raffinement des huit (08) catégories préliminaires a consisté à les traiter en mettant en connexion les éléments qui se rejoignent plus ou moins. La démarche a conduit à construire trois (03) catégories principales. Ces catégories sont les suivantes :

1. Les personnes à la retraite proposent un partenariat professionnel à travers leurs associations (cette catégorie intègre les catégories préliminaires 2 ; 3 ; 4 et 6) ;
2. Les personnes à la retraite sont dotées de capitaux expérientiels à valoriser (cette catégorie intègre les catégories préliminaires 1 et 7) ;
3. Limitation des relations des personnes à la retraite aux institutions de Sécurité sociale (cette catégorie intègre les catégories préliminaires 1 et 8).

### **II.2.3.2 Traitement des données documentaires**

Les données documentaires soumises au traitement sont de deux ordres. Il s'agit du répertoire des associations de personnes à la retraite fourni par la DGAT et la production scientifique.

- **Traitement du répertoire des associations de personnes à la retraite de la DGAT**

Le répertoire des associations de personnes à la retraite obtenu à la DGAT a été traité avant d'engager les investigations de terrain. La situation de cette étape à ce niveau de la présentation de l'analyse répond à une logique de disposition typographique. Le répertoire a subi un dépouillement manuel. En effet, il ressort que sur les 65 associations classées dans ce

document, 46 sont effectivement des associations de personnes à la retraite. Le dépouillement de ces 46 associations s'est fait selon les trois étapes suivantes :

- Étape 1 : Décryptage des 46 associations

. 20 associations sans indication de contacts téléphoniques et sans présence en ligne.

. Implication : impossibilité relative d'investigation.

. Cette impossibilité est dite relative, dans le sens où les boîtes postales de ces associations sont indiquées dans ce document.

. Le chercheur aurait pu contacter ces associations par ce canal.

. 26 associations avec indication de contacts téléphoniques et/ou présence en ligne.

- Étape 2 : Classification des 26 associations par année de constitution

. Les associations ont été classées en fonction de leurs années de constitution : 2004 : 1 ; 2006 : 2 ; 2007 : 2 ; 2008 : 5 ; 2009 : 5 ; 2010 : 4 ; 2013 : 2 ; 2015 : 2 ; 2017 : 3.

. Intervalle annuel retenu : 2004-2017, soit 26 associations.

- Étape 3 : Classification par caractère

. Il ressort de cette classification deux types d'associations : 12 associations à caractère régional et 14 associations à caractère national.

. Les 14 associations à caractère national ont été retenues par « *affinité sélective* » (J.-P. Olivier de Sardan, op. cit., p. 20) pour la réalisation de cette étude.

• **Traitement de la production scientifique**

Le traitement s'est aligné sur les trois catégories principales produites par l'analyse inductive des données. En effet, la démarche appliquée à la production scientifique a été l'analyse de contenu thématique. Le but était de faire ressortir les éléments de théorisation de l'engagement social à la retraite, au regard de ces trois catégories principales. Ainsi, ce traitement a permis de voir que l'engagement social à la retraite a été appréhendé à partir de la théorie sociocognitive (A. Bandura, op. cit.) et de la théorie de l'acteur-réseau (M. Callon et B. Latour, op. cit.). Le premier modèle, à savoir la théorie sociocognitive (A. Bandura, ibid.), fait une centration sur l'intérêt personnel et utilitariste en approchant l'engagement social à la

retraite. Le second modèle par contre, représenté par la théorie de l'acteur-réseau (M. Callon et B. Latour, *ibid.*), met en scène les interactions sociales comme fondement de l'engagement social à la retraite.

Par ailleurs, dans le but d'affiner le traitement de ces données, un retour aux discours des participants s'est avéré nécessaire. En d'autres termes, il s'agissait d'établir un lien et/ou d'évaluer le lien entre l'empirie et ces deux modèles de lecture théorique. La démarche adoptée à cet effet, a été de les mettre en débat les éléments de conceptualisation en latence dans les propos des personnes à la retraite. Partant de cet abord, la théorie de l'acteur-réseau laissait entrevoir une proximité interprétative avec le vécu associatif des membres de la FARECI et de la MAFERECI. L'aspect interactionnel porté parla la théorie de l'acteur-réseau, qui met en avant l'intérêt collectif comme essence de l'engagement social à la retraite, associé à la quête de dégageant des mécanismes d'effacement social des personnes à la retraite qui émergeait des données a conduit à resserrer la sensibilité théorique du chercheur. D'où le choix le choix des théories de la visibilité (K. Truchon, *op. cit.*) et de la reconnaissance (A. Honneth, *op. cit.*) en tant que perspective théorique de la recherche. Cette démarche de théorisation est illustrée à partir de ces extraits d'entrevues :

- Les personnes à la retraite proposent un partenariat professionnel à travers leurs associations :

Entretien individuel FARECI :

*« La plupart des membres de la FARECI ont de l'expérience. Il y a des officiers de l'armée, des administrateurs, des ambassadeurs à la retraite. La FARECI est un réservoir de compétences que nous avons formé et qu'on veut mettre à la disposition de nos cadets, de l'État, etc. Oui, c'est nous avons des compétences dans cette association. De très grandes compétences. (Unité de signification : Mais **personne ne s'intéresse à nous, à nos compétences. Comme disent les jeunes, on nous zappe.**) [Références conceptuelles : mépris social ; effacement social ; dépréciation symbolique / Sensibilité théorique : théories de l'action / Perspective théorique : théorie de la visibilité] Chez nous à la FARECI, nous disons que la retraite reçoit des experts dans divers domaines. » M. B-FARECI, Secrétaire Général de la FARECI, Entretien individuel du 18 juin 2018 à Cocody, Abidjan.*

- Les personnes à la retraite détiennent des qualifications et des compétences professionnelles à valoriser

ELC MAFERECI :

*« Quand on dit à quelqu'un que celui-là, il est à la retraite, ceux qui le voient doivent savoir que c'est quelqu'un qui a une grande expérience*

*professionnelle. Tu vois, ça nous fait plus de 30 ans d'expérience hein ! On a de l'expérience que nous voulons mettre à la disposition des autres. C'est ça qui nous guide aujourd'hui. (Unité de signification : Parce qu'à la retraite, la société te jette, elle ne veut pas de toi ! Tout ce que tu as apporté est oublié.) [Références conceptuelles : mépris moral ; dévalorisation sociale ; déni de reconnaissance / Sensibilité théorique : théories de l'action / Perspective théorique : théorie de la reconnaissance]. » ELC du 27 juin 2018 à Yopougon-Selmer, Abidjan.*

### **II.2.3.3 De l'émergence du problème de recherche**

L'analyse inductive générale du corpus a permis de mettre en évidence trois catégories principales. En effet, la lecture de ces catégories rend compte des actions qui soutiennent le discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECI, concernant leur engagement dans l'espace associatif à la retraite. De ce point de vue, l'interprétation de ces histoires de vie laisse entrevoir le problème de recherche à travers la restitution de la situation de paradoxe et de la question de recherche.

- **De la mise en forme des actions constitutives de la situation de paradoxe**

Les actions constitutives de la situation de paradoxe émergent de la compréhension des catégories principales de l'analyse. Ces actions s'expriment à travers la mise en relation de ces catégories.

- Les personnes à la retraite proposent un partenariat professionnel à travers leurs associations

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI légitiment leur engagement dans les associations par la volonté de créer une « banque d'expertise » dans le but de proposer un partenariat professionnel aux administrations publiques et aux entreprises du secteur privé formel. L'objectif d'un tel partenariat est de permettre aux « actifs » de bénéficier des expériences professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à travers l'encadrement, la formation et l'amélioration de la gouvernance des administrations publiques, parapubliques et des entreprises du secteur privé.

- Les personnes à la retraite détiennent des capitaux expérientiels à valoriser

Les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite ont des qualifications et compétences construites après plus de 30 ans de service pour la plupart. Les appréciations portées au bulletin individuel de notation (Bon, Très bon,

Exceptionnel, etc.), les avancements ou les promotions, les distinctions honorifiques constituent des dimensions structurales et symboliques qui valident institutionnellement la qualité des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, ainsi que des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Cette validation institutionnelle est produite comme idéologie de soutien des capitaux expérientiels à la retraite et de légitimation de la demande de valorisation sociale.

- Limitation des relations des personnes à la retraite aux institutions de Sécurité sociale

Les institutions en interactions dans le processus de liquidation de la retraite des fonctionnaires et agents de l'État sont : le Ministère de la Fonction Publique (tutelle), la Direction de la Solde (délivrance du Certificat de Cessation de Paiement ou CCP), les Directions des Ressources Humaines des Ministères Techniques (destinataires des CCP) et l'IPS-CGRAE (paiement de la pension). Cependant, dès la fin de ce processus de liquidation de la retraite, les relations des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite se limitent à l'IPS-CGRAE. De même, pour les travailleurs du secteur privé formel, après la liquidation de la retraite, la CNPS devient l'unique interlocuteur institutionnel des personnes à la retraite à travers le paiement régulier de la pension.

- **De la mise en forme du problème de recherche**

Le problème de recherche trouve sa source dans la manière dont les membres de la FARECI et de la MAFERECI interprètent la gouvernance institutionnelle de la retraite en Côte d'Ivoire. En effet, pour les membres de ces associations de pairs, la restriction des relations des personnes à la retraite aux seules institutions de protection sociale (IPS-CGRAE et CNPS) pour le paiement de leur pension de retraite, est une forme de mépris social, voire de déni de reconnaissance de leurs positions et rôles sociaux. Ce mépris social et ce déni de reconnaissance proviennent, pour les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI, de la distance entre les qualifications et compétences professionnelles qu'ils détiennent et la position sociale et les rôles sociaux dans lesquels ils sont généralement confinés et maintenu à la retraite. Dans un tel contexte, pour ces personnes à la retraite, la possession de ces qualifications et compétences professionnelles implique un remaniement de leurs relations au niveau institutionnel.

En outre, dans sa construction, le problème de recherche inscrit la démarche du chercheur dans une perspective subjective. Autrement dit, cette recherche ne fait pas une

"lecture objectiviste" de l'engagement associatif de ces fonctionnaires et agents de l'État, ces travailleurs du secteur privé formel et ces « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, confrontés à ce qu'ils interprètent comme étant des limites de la structuration de la branche retraite du système de protection sociale ivoirien. L'étude appréhende plutôt la branche retraite du système de protection sociale ivoirien, à partir de la subjectivité, de la complexité, du contexte social, voire du point de vue des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI. À cet égard, l'étude est en déconnexion avec toute forme d'approche macrosociale, qui s'attacherait à lire cette problématique à partir d'un "objectivisme causaliste". Le problème en questionnement étant subjectivement marqué, sa captation s'opère donc par une entrée subjective et contextualisée.

- **De la construction des interrogations qui structurent la recherche**

La question qui émergeait du processus de subjectivisation du vécu social des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECI, s'est attachée à rendre compte de cet impératif empiriquement restitué. Dans le premier niveau de questionnement, il s'agissait, pour le chercheur, d'apprécier la manière dont l'espace associatif permet à ces personnes à la retraite qui évoluent dans cet environnement social, de mettre en visibilité voire de valoriser leurs capitaux expérientiels. Il ressort donc qu'à travers la question de recherche, l'enjeu était de découvrir l'aspect subjectif du vécu des membres de la FARECI et de la MAFERECI.

La démarche faisant suite à la formulation de la question de recherche a été de procéder à son élaboration théorique. En effet, la mise en dialogue de la question sociale de recherche avec son équivalent conceptuel dans le champ de la sociologie, a consisté à repérer sa sensibilité théorique. Aussi, après cette infusion théorique, le questionnement a mis en dialectique les éléments conceptuels de la visibilité de K. Truchon (op. cit.) et de la reconnaissance d'A. Honneth (op. cit.). En partant de cette perspective théorique empiriquement élaborée, le chercheur a orienté conceptuellement le questionnement dans le sens de porter son regard sur la manière dont ces personnes à la retraite mobilisent l'espace associatif pour la « visibilisation » de leurs capitaux expérientiels.

En résumé, ce premier niveau d'enquête a permis de construire le problème de recherche et d'ouvrir des pistes épistémologiques, conceptuelles, théoriques et

méthodologiques. Le regard est maintenant porté sur la mise en chemin du deuxième niveau d'enquête.

### **II.3 Enquête de niveau 2 : entre les rôles du « je » et les « je » enrôlés**

Le second niveau de l'enquête porte l'empreinte empirique de l'exploration. Les frontières entre l'instrumentation mobilisée dans l'exploration et dans cette seconde étape du processus méthodologique sont imbriquées l'une dans l'autre. L'itinéraire décrit dans cette articulation comprend la démarcation des espaces de développement de l'étude, la préparation de l'enquête, la production des données et leur interprétation.

#### **II.3.1 Délimitation des espaces de développement de l'enquête**

La délimitation des espaces de développement de l'enquête de deuxième niveau porte sur trois aspects. Il s'agit du contexte social, de l'aire géographique et de la délimitation sociale.

##### **II.3.1.1 Délimitation du contexte social**

Les individus et les groupes s'actualisent au quotidien par leurs discours et pratiques, dans un contexte social singulier que le chercheur ne peut ignorer. Dans cette étude, le contexte est compris comme une situation donnée, inscrite dans une période et qui influence plus ou moins les propos tout en contribuant à les éclairer (J. Pierret, 2004). À cet égard, l'enjeu pour le chercheur, est de rendre compte méthodiquement de la situation contextuelle dans laquelle ses recherches se sont produites. Il s'agit de montrer de quelle manière ce contexte social de production de la recherche a relativement influencé les discours et les pratiques sociales des individus et des groupes, et ses incidences sur la compréhension du phénomène en questionnement.

Dans le cadre de cette étude, les échanges entre les participants et le chercheur se sont déroulés dans un contexte social marqué par une série de grèves dans le secteur public ivoirien. En effet, ces grèves couvrent l'intervalle du 24 avril au 27 juin 2018, période de réalisation de l'enquête exploratoire sur le terrain des associations de personnes dites "retraités". Durant cette période, les fonctionnaires et agents de l'État ivoiriens réclamaient le paiement d'un stock d'arriérés de salaires, la bonification indiciaire catégorielle ainsi que

l'intégration à la Fonction Publique d'agents journaliers<sup>15</sup>. Pour rappel, le 17 août 2017, le gouvernement ivoirien et les syndicats de la Fonction Publique avaient décidé d'une trêve sociale de cinq ans, en prélude à la satisfaction des revendications des fonctionnaires et agents de l'État<sup>16</sup>.

Le chercheur s'est résolu à exposer le contexte social de réalisation de l'enquête de deuxième niveau, au regard de sa convocation constante dans le discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECI. Dans la pratique, la référence au contexte social a été faite lors des deux ELC réalisés respectivement le 04 février et le 10 mars 2019, dans les communes de Cocody et de Yopougon, dans le district d'Abidjan. Dans une telle perspective, ce développement ne pouvait être passé sous silence par le chercheur, puisqu'il fait sens pour les participants qui s'y référaient constamment. En témoigne, cet extrait de discours exposé comme élément d'appréciation pour le lectorat :

*« Je crois que nous avons le devoir de dire aux nouveaux qui prennent le pouvoir... parce qu'on sait ce qu'ils font hein ! On doit leur dire de chercher à adopter de nouvelles façons de résoudre les problèmes par rapport à tous ces débrayages dans l'administration là ! Il y a des grèves par-ci et par-là... **il y a des grèves partout mais pas de solutions idoines**. Mon fils, regarde **les grèves des enseignants de la Plateforme par exemple** [Plateforme des organisations professionnelles du secteur public], **nous pouvons aider à les résoudre... je parle d'aider dans les échanges... les discussions entre les syndicats et l'État ! On peut le faire (...)** ». Papa Ambroise, Administrateur des Services Financiers à la retraite (74 ans, 34 ans de service, 16 ans de retraite, secteur public, MAFERECI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan).*

À la lecture, il ressort que le discours des membres de la FARECI et de la MAFERECI ainsi que son contexte social de distribution, s'entremêlent dans le processus de production idéologique autour de leur engagement associatif. En effet, les éléments de ce contexte sont convoqués en tant que des marqueurs qui participent à la légitimation des pratiques sociales des participants à l'étude. Le chercheur se devait donc de restituer la nature du contexte (social, historique, situationnel, etc.) et son niveau d'incidences sur les discours, les interactions et les pratiques sociales des membres de la FARECI et de la MAFERECI. Cela, dans la perspective de rendre compte de la charge herméneutique soutenue par le contexte de cette étude.

---

<sup>15</sup> Source : « Stock des arriérés des fonctionnaires : le gouvernement annonce le paiement de 34,4 milliards FCFA en 2018 », publié le 16-03-2018. En ligne <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=3&recordID=8669>

<sup>16</sup> Source : « Accord gouvernement-fonctionnaires : 18 900 fonctionnaires ont perçu leur stock d'arriérés de salaires », publié le 19-03-2018. En ligne <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=6&recordID=8682&p=336>

### **II.3.1.2 Délimitation de l'aire géographique**

Les communes de Cocody et Yopougon, dans le district autonome d'Abidjan, constituent les espaces géographiques couverts pendant ce second niveau d'enquête. La question de la pertinence du choix d'un espace géographique pour mener l'enquête empirique, se pose avec acuité dans le processus de recherche. En effet, il faut souligner que les lieux et les situations de production des données empiriques sont choisis en lien avec leur capacité à favoriser la théorisation (F. Guillemette et J. Luckerhoff, 2009). De plus, ces espaces de production de données empiriques, dans une démarche qualitative/inductive/interprétative, accordent le privilège aux discours, aux pratiques et aux interactions sociales des participants en les positionnant en tant que lecteur de leur vécu. Dans cet ordre d'idées, cet enjeu a conduit le chercheur à laisser le choix de ces lieux aux participants. Mais, qu'est-ce qui motive le choix des communes de Cocody et Yopougon ?

Le choix des communes de Cocody et Yopougon dans le district autonome d'Abidjan, précisément le siège social respectif de la FARECI et de la MAFERECEI, est à rechercher dans les discours et la volonté des membres de ces associations, de circonscrire leurs échanges avec le chercheur dans ces différents espaces. Autrement dit, le choix de ces espaces sociaux part de la centration des discours et des pratiques des membres de la FARECI et de la MAFERECEI sur un territoire, ç savoir le siège de leurs associations, repéré lors de l'exploration empirique. Ainsi, cette démarche a permis au chercheur d'interagir avec les personnes à la retraite membres de ces associations, dans ces lieux de distribution du phénomène tout en l'orientant dans leur sélection. Le choix des communes de Cocody et Yopougon est donc sanctionné par le développement de l'exploration sur le terrain de la FARECI et de la MAFERECEI.

Le premier ELC avec les membres de la MAFERECEI, pour ce second niveau d'enquête, s'est déroulé le 10 mars 2019, au siège de cette association situé dans le quartier Selmer de Yopougon. Les deux autres ELC avec les membres de cette association ont été réalisés le 16 novembre 2019 et le 21 janvier 2020, dans le quartier de Kouté-Palais, toujours dans la commune de Yopougon. Il apparaît donc que les ELC avec les membres de la MAFERECEI se sont effectués sur deux espaces géographiques situés dans la commune de Yopougon. En outre, les 2 ELC menés les 04 février et 26 mars 2019 avec les membres de la FARECI se sont déroulés à Cocody, au siège de cette association, situé dans le quartier Mermoz. Il faut relever que le siège de la FARECI héberge également les réunions organisées par les 12 associations membres de cette fédération.

### II.3.1.3 Délimitation sociale

Les entretiens réalisés au cours de l'exploration ont permis de circonscrire la qualité des participants à l'étude. En d'autres termes, l'analyse de ces entretiens de premier niveau a conduit à réorienter le questionnement de départ dans l'optique de la compréhension des mécanismes de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite à travers leur engagement dans l'espace associatif. Dans un tel contexte, les personnes à la retraite membres d'associations de pairs ont été désignées comme des participants à l'étude. Quoique, dans cette population de personnes à la retraite, l'accessibilité des membres de la FARECI et de la MAFERECI a conduit le chercheur à s'intéresser à ces acteurs sociaux. Aussi, les interactions développées entre le chercheur et les participants durant l'enquête de premier niveau, ont dessiné les motivations du choix des personnes à la retraite membres de ces deux associations de pairs.

En outre, les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECI, sont les participants sélectionnés pour cette étude. Aussi, au nombre de ces différents acteurs sociaux, la FARECI et la MAFERECI ont également été intégrées comme des unités sociales désignées en tant que participants à l'étude. Les catégories d'acteurs qui sont pris en compte dans ce processus de recherche sont donc de trois ordres. Il s'agit ainsi de :

- les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, généralement perçus comme des « retraités », du fait de leur immatriculation par les institutions de protection sociale (IPS-CGRAE et CNPS dans le cadre de cette étude) ;
- les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, qui ont été "découverts" sur le terrain de l'exploration empirique, précisément en tant que membres de la MAFERECI ;
- la FARECI et la MAFERECI, désignées comme unités sociales en raison de la cohésion interne distribuée dans ces associations.

La sélection des participants à cette étude est ancrée, pour l'essentiel, dans la phase empirique du premier niveau d'enquête. Cette phase de l'enquête a donc servi de canevas pour opérer la délimitation sociale de cette étude.

### **II.3.2 Phase de préparation de l'enquête**

La phase de préparation de l'enquête a consisté à organiser l'entrée sur le terrain. Cette phase comprend le mode de sélection des participants et l'élaboration des techniques et de l'instrument de production de données.

#### **II.3.2.1 Mode de sélection des participants**

Cette opération de sélection de la population productrice des données de l'étude se résume dans les trois (03) étapes suivantes :

- **Techniques de sélection des participants**

La sélection des participants à l'étude s'est organisée autour de la problématique de l'engagement associatif à la retraite saisie comme instance de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En effet, l'enjeu d'une telle démarche était de soutenir le lien heuristique avec le phénomène en questionnement. Aussi cette ligne d'appréciation de la qualité des personnes constitutives de l'unité d'analyse du problème de recherche a conduit le chercheur à opter pour deux sphères de sélection. Ces deux sphères sont l'échantillonnage par choix raisonné et la mobilisation du réseau social des membres de la FARECI et de la MAFERECE. Ainsi, ce mode de sélection des participants s'est fait sous la vigie de la problématique, du caractère inductif de ce processus de recherche, c'est-à-dire, en restant constamment attaché à la découverte empirique qui s'offre comme la trame soutenant cette étude.

Par ailleurs, la sélection par choix raisonné a consisté à s'intéresser aux fonctionnaires et agents de l'État, aux travailleurs du secteur privé formel et aux « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECE. Le choix de ces différents acteurs sociaux s'est constitué à partir de l'exploration empirique, qui a permis de "découvrir" les « travailleurs » du secteur « informel » en tant que personnes à la retraite et membres d'une association de pairs. Quant à la mobilisation du réseau, la démarche a consisté à prendre les dirigeants de ces associations comme des canaux pour l'organisation des 05 ELC réalisés lors de la phase de production des données. Concrètement, ce réseau social est ce lien d'affection qui lie les membres de la FARECI et de la MAFERECE. Les animateurs de ce réseau sont pour ainsi dire les dirigeants de ces associations.

- **Critère d'inclusion**

L'unique critère qui a guidé le choix des participants à cette étude est la qualité de membres de la FARECI ou de la MAFERECEI. Ce critère a ainsi été choisi en lien avec la découverte d'une nouvelle catégorie de personnes à la retraite durant l'exploration empirique (les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite). Cette définition a remis en question l'approche institutionnelle de la retraite qui circonscrivait ce champ uniquement aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel, immatriculés à l'IPS-CGRAE ou à la CNPS. Ainsi, ce critère unique visait à préserver cette richesse de la découverte empirique. Cela dit, les critères tels que l'âge, la profession avant la retraite, la date d'admission à la retraite, etc., n'ont pas été pris en compte dans la sélection des participants.

- **Critère de non-inclusion**

Les personnes à la retraite non-affiliées à la FARECI et à la MAFERECEI ont été bien évidemment non prises en compte dans la recherche. En effet, l'enjeu d'une telle démarche est de se soumettre à l'orientation donnée à la recherche après l'analyse des données issues de la phase empirique de l'enquête de premier niveau.

- **Caractéristiques sociales des participants**

Les principales caractéristiques sociales des 27 personnes à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, qui ont produit les données de cette étude sont les suivantes :

- 22 hommes ;
- 05 femmes ;
- 60-84 ans d'âge.

Au nombre de ces 27 personnes, on recense :

- 23 personnes à la retraite du secteur public ;
- 03 personnes à la retraite du secteur privé formel ;
- 01 personne à la retraite du secteur « informel ».

Les tableaux suivants font une synthèse des caractéristiques sociales des participants de la FARECI et de la MAFERECEI :

**Tableau 10. Participants de la FARECI**

N°	Participant	Sexe	Âge	Profession avant la retraite	Secteur	Année de service	Années de retraite	Associations d'origines	Fédération
1	Maman Emmanuelle <sup>17</sup>	F	69	Secrétaire de direction	Public	31	09	OFFARCI	FARECI
2	Maman Irène	F	67	Infirmière diplômée d'État		31	07	OFFARCI	
3	Maman Karoline	F	62	Sage-femme		26	08	OFFARCI	
4	Papa Ferdinand	M	70	Adjudant-Chef de Gendarmerie		31	10	ARMGCI	
5	Papa Yves	M	67	Militaire		28	08	ARMGCI	
6	Papa Honoré	M	69	Colonel de l'Armée de Terre		33	12	ARMGCI	
7	Papa Tobias	M	70	Adjudant de Gendarmerie		32	10	ARMGCI	
8	Papa Rodrigue	M	62	Ingénieur		30	10	COFRETAS	
9	Papa Bertrand	M	68	Professeur de lycée		30	10	COFRETAS	
10	Papa Léandre	M	72	Colonel de Gendarmerie		34	11	ARMGCI	
11	Papa Arnaud	M	72	Capitaine de l'armée		33	12	ARMGCI	
12	Papa Xavier	M	62	Gendarme		30	09	ARMGCI	
13	Papa Séraphin	M	73	Administrateur civil		33	12	UNAFRECI	
14	Papa Zéphirin	M	66	Adjudant-Chef de Police		32	09	MUREPOCI	

Source : Enquête sur le terrain de la FARECI les 04 février et 26 mars 2019.

<sup>17</sup> Pour rappel, les prénoms des participants sont fictifs, les termes « papa » et « maman » qui y sont associés viennent des participants qui ont souhaité être désignés comme tel par le chercheur.

**Tableau 11. Participants de la MAFERECI**

N°	Participants	Sexe	Âge	Profession avant la retraite	Secteur	Années de service	Années de retraite
1	Papa Ambroise <sup>18</sup>	M	74	Administrateur des Services Financiers	Public	34	16
2	Maman Annette	F	62	Agent de l'EECI/CIE	Privé formel	32	11
3	Papa Gérard	M	65	Gendarme	Public	30	10
4	Papa Henri	M	84	Greffier et Conseiller de ministre	Public	36	28
5	Papa Jean	M	66	Professeur de lycée	Public	30	11
6	Papa Ludovic	M	69	Professeur de lycée	Public	32	10
7	Papa Nestor	M	68	Administrateur civil	Public	33	08
8	Papa Olivier	M	69	Adjudant-Chef de Police	Public	32	10
09	Papa Robert	M	60	Agent de la SOTRA <sup>19</sup>	Privé formel	21	05
10	Papa Samuel	M	67	Sous-directeur d'Exploitation de la SOTRA	Privé formel	34	12
11	Maman Solange	F	60	Commerçante	« Informel »	20	04
12	Papa Sylvain	M	76	Conseiller Pédagogique	Public	32	15
13	Papa Venance	M	64	Professeur de collège	Public	31	11

Source : Enquête sur le terrain de la MAFERECI les 10 mars et 16 novembre 2019 et le 21 janvier 2020.

<sup>18</sup> Pour rappel, les prénoms des participants sont fictifs, les termes « papa » et « maman » qui y sont associés viennent des participants qui ont souhaité être désignés comme tel par le chercheur.

<sup>19</sup> Société de Transport Abidjanais.

### **II.3.2.2 Technique de production de données : l'entretien libre collectif (ELC)**

La technique principale de production des données empiriques de cette étude est l'ELC, un dispositif méthodologique de narration qui se situe au croisement du groupe de discussion et de l'entretien biographique individuel. En effet, l'ELC est un entretien non-directif co-construit par le chercheur et les participants-interprètes de leur propre vécu, dans le sens où cette technique est inventée sur le terrain. Dans cette perspective, l'ELC apparaît comme un processus de narration biographique à validation collective (validation du chercheur et des participants-interprètes présents). L'ELC met en scène la valeur interactionnelle du vécu biographique des individus et/ou des groupes. La co-construction de l'ELC rend ainsi compte du besoin des participants-interprètes de renforcer la relation emphatique développée avec le chercheur. Les jeux de rôles et les rôles en jeu dans la construction de l'ELC opèrent une redéfinition de la frontière qui existe entre le chercheur-intermédiaire et l'intermédiation du chercheur dans le processus de production de données.

L'ELC peut également se définir comme un récit de vie individuel, rendu collectif par la présence des pairs (les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI en cette occurrence). En d'autres mots, le descripteur de ce récit individuel collectivisé est perceptible dans la connexion établie avec les autres, ces pairs qui sont introduits en présentiel dans la restitution du vécu subjectif du narrateur. Le marqueur de la collectivisation de ce vécu subjectif est le recours par le narrateur, à la mémoire du groupe pour la validation de séquences biographiques dont il juge la restitution pertinente. Cela peut être repéré dans des termes tels que : « tu te souviens de l'ancien ministre-là... rappelle-moi son nom », « on nous a affectés la même année », « nous avons vécu ce moment », etc. Le vécu individuel des participants à l'étude est ainsi entériné par la présence des pairs devant qui on relate une histoire de vie parfois distincte ou indistincte de la leur, mais dont la connectivité est symboliquement établie par une analogie de parcours professionnel et/ou social. La mémoire individuelle est donc validée par l'invitation au recours à une mémoire collective interactionnelle.

En outre, l'un des aspects des jeux de rôles et de ces rôles en train de se jouer entre le chercheur et les participants-interprètes dans le cadre de l'ELC, c'est l'effacement du chercheur qui délègue la conduite de l'entretien à ses partenaires d'interactions. En effet, cette délégation de rôle apparaît comme une cession temporaire de l'autorité du chercheur aux participants-interprètes. Dans la pratique, le chercheur cède son rôle d'incitateur de la

production du récit de vie aux participants-interprètes. La prise de parole et la distribution de la parole sont donc déléguées aux participants-interprètes eux-mêmes. De plus, dans ce modèle relationnel, les partenaires d'interactions du chercheur lui attribuent, en filigrane, le rôle de rédacteur et d'exégète institutionnel de ces récits de vie. Cela, dans le sens où le chercheur est perçu par les participants-interprètes comme l'émissaire de l'institution qu'est la recherche scientifique.

Par ailleurs, la valeur heuristique de l'ELC tient dans sa capacité à s'insérer entre le groupe de discussion et l'entretien biographique individuel, sans appartenir à l'une ou l'autre de ces techniques de production de données. En effet, la différence avec le groupe de discussion tient dans la présence d'un seul chercheur, la consigne de départ qui ouvre la production des récits et la non-intervention du chercheur dans la distribution de la parole. Le récit produit n'est pas enfermé dans un canevas de question et de prises de parole intermittente d'un participant à l'autre. Dans ce contexte de narration, le producteur du discours raconte son vécu, sans l'aligner sur celui des autres participants ou sur des appels à prendre la parole du chercheur. La présence des pairs lors de la production du discours n'est pas du fait du chercheur, mais bien des participants-interprètes eux-mêmes. Cette présence valide l'affirmation d'une commune appartenance à l'association. De plus, l'ELC diffère de l'entretien biographique individuel à travers la présence des "autres connectifs", c'est-à-dire, des pairs avec qui le narrateur partage des liens expérientiels.

### **II.3.2.3 Instrument de production de données : le guide d'entretien non directif**

En tant que technique de production de données empiriques, l'ELC est adossé à un guide d'entretien libre. En effet, dans cette thèse, la référence à la notion de « guide d'entretien » renvoi à la consigne de départ qui est formulée par le chercheur, pour permettre aux participants à l'étude de « se lancer » dans la production d'une parole libérée d'une ligne de questions plus ou moins obstructive de la richesse d'un discours relativement non artificiel. Cet instrument de la pratique de production des données empiriques est construit pour laisser la liberté aux participants à l'étude de s'exprimer. À ce titre, le guide d'entretien libre travaille à interroger les personnes avec une attitude soumise à la non-directivité (P. Baumard, et al., 2007) de l'échange. Il réduit ainsi le caractère relativement factice d'un échange articulé autour d'un outil de « collecte de données » qui pourrait enfermer le chercheur et son interlocuteur dans un schéma interactionnel vidé de toute forme d'originalité.

Le guide d'entretien libre est également convoqué dans cette étude dans l'optique de conduire le chercheur à procéder à une écoute attentive du discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECI. En effet, cet instrument de terrain travaille à la mise en scène d'une situation d'écoute qui donne au participant à l'étude une liberté de propos, surmontant par inférence l'impression d'être soumis à un interrogatoire par le chercheur (J.-P. Olivier de Sardan, 2003). Aussi, dans sa mise en œuvre concrète sur le terrain de la FARECI et de la MAFERECI, la mise en route de l'ELC s'est appuyée sur une consigne de départ qui a impulsé les échanges avec les personnes à la retraite de ces deux associations de pairs. Il faut souligner ici que « c'est l'outil, plus que sa mise en œuvre, qui définit la directivité » (D. Demazière, 2007, p. 89) de l'entretien. Dès lors, la trame du guide d'entretien libre vise à « favoriser une communication authentique et indépendante » (D. Burrick, 2010, p. 14). Ainsi, les informations et le contenu de cette consigne apparaissent plus ou moins comme un filtre par lequel les participants vont produire leurs récits (D. Bertaux, 2003).

### **II.3.3 Phase de production des données**

La phase de production de données renferme trois aspects. Elle présente les dimensions éthiques de la recherche, la production des données empiriques et la production des données théoriques.

#### **II.3.2.1 Dimensions éthiques de la recherche**

L'évocation et le recours aux dimensions éthiques répondent au caractère qualitatif/interprétatif/inductif adopté dans cette recherche. En effet, dans ce champ paradigmatique, le chercheur porte son attention sur les discours, les pratiques et les interactions sociales qui sont saisis en tant qu'objets à connaître. Ainsi, cette approche qualitative/interprétative/inductive positionne les participants à l'étude comme des interprètes pertinents de leurs propres itinéraires biographiques. Cet itinéraire biographique est intime, personnel et porteur d'un savoir subjectif à faire émerger ou qui émerge des "profondeurs" du vécu des participants qui se racontent.

Les participants étant fortement impliqués dans la relation d'enquête, ils sont invités à rendre compte de moments de leur vie personnelle (D. Burrick, 2010). Dans cette thèse, ces dimensions éthiques traitent de la dynamique de négociations constantes qui concerne la relation subjective entre chercheur/participants lors de la production du matériau empirique. La pratique des aspects éthiques est intervenue sous trois lignes de vigilance. Il s'agit du

respect de l'autonomie des participants, de la confidentialité des données et de leur droit de regard sur la recherche. Quoique, il faille souligner que la prise en compte de ces dimensions n'émane pas des directives d'un comité d'éthique.

- **Du respect de l'autonomie des participants : le consentement libre et éclairé**

L'obtention du consentement libre des participants s'est faite de façon orale, partant de la relation de confiance qui s'est tissée entre le chercheur et les participants lors des premiers entretiens exploratoires. En effet, ces personnes ont souhaité que le chercheur, leur « fils », ne s'embarrasse pas de procédures formalisées dans les échanges. Néanmoins, les participants ont été informés sur les objectifs de cette recherche et l'organisation pratique des ELC. Ces tractations ont porté sur la sélection des jours pour les échanges, le lieu et la durée des entretiens. Dans la pratique, le choix des jours, la durée des entretiens et le lieu de leur production ont été laissés à la discrétion des personnes à la retraite. Aussi, l'exigence d'enregistrement des entretiens a été expliquée aux participants, qui ont accédé à la demande du chercheur (préservation de l'originalité du discours, impossibilité pratique de noter manuellement chacun des propos des participants, etc.).

- **De la confidentialité des données et du droit de regard des participants sur la recherche**

La préservation de la confidentialité et du droit de regard des participants sur la recherche est une exigence déontologique (M. Legrand, 1993). En d'autres termes, restitué au contexte de cette étude, le chercheur a précisé aux participants que leurs propos seraient rendus anonymes. Les participants ont approuvé cette formule tout en donnant l'autorisation au chercheur de procéder aux échanges qui en découleraient. La démarche a ensuite consisté à répondre à la demande des membres de la FARECI et de la MAFERECI relative à l'utilité pratique de cette note de recherche et son impact direct sur leur vécu quotidien. Dans cette perspective, les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI ont voulu savoir si, au-delà de leur portée purement scientifique, les résultats de l'étude serviraient également à faire des « propositions concrètes » aux institutions en charge de la gouvernance du système de protection sociale en Côte d'Ivoire. Cette préoccupation faisait ainsi sens aux yeux des participants, ce qui a conduit le chercheur à l'intégrer dans cette étude. De plus, les participants ont été informés qu'ils seraient conviés à la présentation publique de cette thèse tout en ayant la possibilité d'accéder au document final.

### **II.3.2.2 De la production des données empiriques**

L'opération de production des données empiriques s'est déroulée dans les communes de Cocody et de Yopougon, dans le district d'Abidjan. En effet, cette opération s'est faite de façon discontinue sur la période allant du 04 février 2019 au 21 janvier 2020. Dans cet intervalle temporel, le chercheur et les participants ont développé des relations d'affectivité échappant parfois au cadre formel de cette recherche (appels téléphoniques hors production de données, visites aux sièges de ces associations, invitation à participer à un colloque scientifique international<sup>20</sup>, etc.). Dans le cadre de la production des données, la démarche mobilisée a été essentiellement qualitative/inductive/interprétative. L'enjeu était de comprendre la mobilisation de l'espace associatif par les personnes à la retraite comme modalité de visibilisation de leurs capitaux expérientiels. C'est à partir de ce point d'ancrage que les données empiriques ont été produites sur les terrains de la FARECI et de la MAFERECEI. Ce processus a ainsi permis de réaliser 05 ELC avec 27 membres de la FARECI et de la MAFERECEI, dont 22 hommes et 05 femmes âgées de 60-84 ans. Ces deux associations ont donc été approchées en tant que productrices des idéologies contenues dans le discours et les pratiques sociales de leurs membres.

- **Le terrain de la FARECI**

Le terrain de la FARECI s'est révélé un territoire d'interactions complexes et de découvertes. En effet, ces interactions sont considérées comme complexe dans le sens où il était question d'échanger avec des membres d'associations affiliées à une fédération. Les rendez-vous pris pour ces échanges ont tous été orientés vers le siège de la FARECI, dans le quartier Cocody-Mermoz. Les associations et leurs membres fusionnaient avec cette fédération de telle sorte qu'elle s'est révélée être un acteur central dans les interactions entre chercheur/participants. Le corpus produit sur le terrain de la FARECI est composé de 02 ELC réalisés respectivement le 04 février et le 26 mars 2019. À cet effet, 14 personnes à la retraite au total, dont 11 hommes et 03 femmes âgés de 62-72 ans, ont produits des récits de vie à ces deux séances d'échanges.

---

<sup>20</sup> Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI ont participé, les 19, 20 et 21 novembre 2019 à Abidjan, à un colloque international interdisciplinaire organisé par le Groupe de Recherches en Socio-Anthropologie Appliquées à la Santé et au Vieillessement (GRESA) sur le thème : « Le vieillissement actif en Afrique. Pour la production d'une nouvelle figure sociale ». Voir l'annonce en ligne <https://calenda.org/619342>

Le premier ELC a été réalisé le 04 février 2019, au siège de la FARECI avec 14 personnes à la retraite, dont 11 hommes et 03 femmes. Il faut retenir que ces 14 producteurs de récits de vie viennent de 05 associations affiliées à la FARECI (ARMGCI, COFRETAS, MUREPOCI, OFFARCI et UNAFRECI). Les prises de parole étaient libres durant toute cette séance. Autrement dit, le chercheur a appelé les participants à s'exprimer selon qu'ils le désiraient. Pour donner un contenu aux échanges, une consigne de départ a été donnée, avec comme trame de fond la problématique de recherche :

*« Bonjour à vous chers membres de la FARECI... [Intervention d'une participante : « Nous sommes tes mamans et tes papas mon fils ! »] Excuse-moi maman. Bonjour maman ! Bonjour papa ! Votre fils est ici aujourd'hui, parce qu'il aimerait que vous lui racontiez comment se passe votre vie à la retraite, votre vie dans l'association. Qu'est-ce que vous aimeriez me dire sur votre présence dans l'association. J'aimerais savoir comment vous faites pour partager votre expérience professionnelle à la retraite... j'aimerais que chacun parle de sa vie comme il l'entend, ce qui l'a conduit à adhérer à son association ».*

En dehors de cette consigne, le chercheur s'est abstenu d'intervenir dans la production des discours des participants. En effet, les échanges étaient conduits par les personnes à la retraite elles-mêmes. Aussi, le choix d'un tel procédé a été guidé par la volonté du chercheur d'adopter une posture passive, qui remet la direction de la narration aux participants à l'étude. Partant de cet abord, aucune relance n'a été introduite par le chercheur durant le déroulement de l'ELC, l'enjeu étant de ne pas s'"introduire" dans ces récits qui s'interpénétraient. Chacun des intervenants recourait parfois à la mémoire de l'autre pour valider des séquences de son récit. Le chercheur a ainsi pu relever des termes tels que : « tu te rappelles non ! », « ça, c'était à l'époque de l'ancien directeur là ! », etc. L'entretien a duré 06 heures 45 minutes en continu. Concrètement, 09 personnes à la retraite ont produit des récits de vie (07 hommes et 02 femmes).

Le second ELC s'est déroulé le 26 mars 2019 avec 09 producteurs de récits de vie, dont 08 hommes et 01 femme, réunis au siège de la FARECI. Cet ELC a eu pour particularité de s'être réalisé avec une majorité de membres de l'ARMGCI (07 personnes sur 09). Cependant, il faut relever que les participants ont souligné qu'ils produisaient une parole collective, au nom de leur commune appartenance à la FARECI. La découverte méthodologique faite au cours de cet ELC est le transfert de l'autorité du chercheur aux participants dans le cadre de l'incitation à la prise de parole. En d'autres termes, le chercheur a laissé à l'un des participants à l'ELC, la charge de donner la consigne de départ :

Papa Xavier, Gendarme à la retraite (62 ans, 32 ans de service, 09 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*« Mes frères... mes sœurs... chers amis. Notre enfant est de nouveau avec nous ce jour. Il veut apprendre de nous. Il veut apprendre de notre vie de personnes à la retraite. Il veut savoir ce qu'on pense de la façon dont on traite ceux qui sont à la retraite. Ce que nous vivons et ce qu'on nous fait vivre à la retraite aujourd'hui. Comment nos connaissances professionnelles là sont utilisées... il travaille sur nos associations. Alors il est venu nous écouter. Celui qui veut parler, il peut le faire. C'est chacun qui a son expérience ici. C'est ça mon fils ? [Chercheur : Oui papa. Tu as bien résumé. Merci.] Alors on peut y aller ! »*

L'enjeu de ce transfert d'autorité du chercheur aux participants était de repérer, à travers le porteur de la consigne, si l'asymétrie du modèle d'organisation hiérarchique pré-retraite était redistribuée dans l'espace associatif. En effet, le contexte social de l'ELC, réalisé avec des militaires, gendarmes et policiers à la retraite de grades différents, a été une opportunité de captation de la nature des rapports sociaux en distribution dans l'association. Le chercheur a pu constater, à travers la distribution de la parole et les discours produits (sous-officier, officier subalterne ou officier à la retraite prenait la parole indistinctement), que ce modèle de rapports sociaux asymétriques était inopérant dans cet espace. Dans la même ligne que le premier ELC, le chercheur s'est abstenu d'intervenir dans la production des discours des participants. La durée de l'entretien a été de 07 heures 25 minutes en continu. La séance a permis de rassembler 09 récits de vie.

Le tableau suivant retrace la distribution des ELC menés avec les membres de la FARECI :

**Tableau 12. Répartition des ELC avec les membres de la FARECI**

ELC	Dates	Lieu	Producteurs de récits	Producteurs de récits ELC précédent	Nouveaux producteurs de récits	Total des producteurs de récits ELC 1 et 2
1	04/02/2019	Cocody-Mermoz	14	-	-	14
2	26/03/2019	Cocody-Mermoz	09	09	-	

Source : ELC réalisées sur le terrain de la FARECI les 04 février et 26 mars 2019.

- **Le terrain de la MAFERECI**

Les entretiens sur le terrain de la MAFERECI se sont déroulés à Yopougon, dans les quartiers Selmer et Kouté-Palais. Le corpus produit est constitué de 03 ELC réalisés le 10 mars 2019, le 16 novembre 2019 et le 21 janvier 2020. Au total, 13 personnes à la retraite, dont 11 hommes et 02 femmes âgés de 60-84 ans, ont produit des récits de vie. L'expérience de déconstruction du questionnement de départ de cette étude lors de l'enquête de premier niveau et la localisation du siège de l'association à Yopougon et non dans la commune d'Abobo, comme noté dans le répertoire des associations obtenu à la DGAT, ont amené le chercheur à approcher ce terrain en conservant une marge de réserve. Le but étant d'être ouvert à toute forme d'interrogations et d'éventuel bouleversement théorique ou méthodologique qui pourrait émerger du terrain.

Le premier ELC s'est déroulé le 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, au siège de l'association. À cette rencontre, 13 personnes à la retraite ont produit des récits vie (11 hommes et 02 femmes). Cette rencontre s'est voulue libre et interactive, pour permettre au terrain d'exprimer toute sa richesse et son symbolisme. Dans la pratique, avant les échanges, le président de l'association a présenté le chercheur comme étant « un fils » qui mène une recherche sur « le monde des associations de retraités ». Dans cette perspective, pour animer l'entretien, la consigne suivante a été donnée par le chercheur :

*« Je salue mes papas et mes mamans. Je voudrais d'abord vous demander de me pardonner. Parce que chez nous en Afrique, ce n'est pas à l'enfant de déplacer ses parents. S'il le fait, il doit payer une amende [applaudissements dans l'assemblée] C'est pourquoi j'aimerais que vous excusiez cette manière de faire. Je suis venu écouter ce que mes papas et mes mamans ont vécu ou vivent à la retraite, dans leur association. C'est pour vous écouter que je suis venu à la MAFERECI. Je suis là pour vous écouter parler de la MAFERECI et de votre parcours, de vos motivations, de votre vie en tant que membre. Ce que vous pensez de vos relations avec la CGRAE, la CNPS tout ça. Votre vie à la retraite. Chacun peut parler de son expérience comme il le sent ».*

L'enjeu de la formulation d'une telle consigne était d'accentuer la relation emphatique entre chercheur/participants, pour amener ces personnes à la retraite à produire une parole intime, sans filtre et détaché du formalisme institutionnalisé de l'entretien. Dans cette perspective, l'âge, la profession ou le nombre d'années de retraite n'a pas été demandé aux participants pour ne pas influencer le sens qu'ils donnent à ces aspects de leur biographie. Il fallait laisser venir ces informations des participants eux-mêmes. Le chercheur a pu ainsi constater que le récit de vie ouvrant l'ELC à la MAFERECI a été produit par le « super doyen

» de l'association, présenté et considéré par les membres comme le doyen d'âge (84 ans) et d'expérience en termes de vécu de la retraite et de vécu à la retraite (28 ans de retraite). C'est également ce participant qui a porté la parole fermant cette rencontre. La durée de l'entretien a été de 07 heures 22 minutes en continu.

Le second ELC a été réalisé le 16 novembre 2019 en présence de 09 personnes à la retraite. À la différence du premier ELC, cet entretien ne s'est pas déroulé au siège de l'association mais plutôt dans le quartier Kouté-Palais de Yopougon, dans un « espace-restaurant » aménagé pour la circonstance. L'entretien s'est effectué sous la forme d'une causerie, en maintenant toujours le dispositif d'une narration collective. La trame de fond étant la question de la reconnaissance de l'expertise des personnes à la retraite. Aucune consigne de départ n'a été donnée, les participants s'étant approprié la méthodologie de l'ELC. La durée de l'entretien a été de 06 heures 47 minutes en continu. On retient que 09 récits de vie ont été produits (08 hommes et 01 femme).

Le troisième ELC s'est déroulé dans le quartier Kouté-Palais, dans le même « espace-restaurant », le 21 janvier 2020. Les échanges ont permis de produire 07 récits de vie (06 hommes et 01 femme). Dans la conduite de cet ELC, aucune consigne de départ n'a été donnée aux participants. Le questionnement qui a orienté la production des récits portait notamment sur la quête de reconnaissance de l'expertise des personnes à la retraite. L'entretien a eu une durée de 05 heures 25 minutes en continu.

Le tableau suivant retrace la distribution des ELC menés avec les membres de la MAFERECI :

**Tableau 13. Répartition des ELC avec les membres de la MAFERECI**

<b>ELC</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieu</b>	<b>Récits produits</b>	<b>Participants ELC précédent</b>	<b>Nouveaux participants</b>	<b>Total des participants ELC 1, 2 et 3</b>
<b>1</b>	10/03/2019	Yopougon-Selmer	13	-	-	13
<b>2</b>	16/11/2019	Yop-Kouté Palais	09	09	-	
<b>3</b>	21/01/2020	Yop-Kouté Palais	07	07	-	

Source : ELC réalisé sur le terrain de la MAFERECI les 10 mars et 16 novembre 2019 et le 21 janvier 2020.

- **De la suspension de la production des ELC : la "saturation inductive"**

Laisser toute l'autorité à l'empirie en tant que modélisateur de la démarche de recherche. Telle est la trame qui a guidé l'action du chercheur dans cette étude. En effet, dans cette recherche, ce sont les personnes à la retraite elles-mêmes qui ont mis fin au processus de production des ELC. C'est cette opération qui est désignée sous le vocable de "saturation inductive" de la production de données. Aussi, ce modèle de saturation est considéré comme inductif, parce qu'il est construit sur le terrain et par le terrain. Pour rappel, dans cette recherche, les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI ont été approchées en tant que référents épistémiques détenant une habilitation à procéder à la lecture de leur propre vécu. Ainsi, dans la pratique, les ELC ont été co-organisés par le chercheur et les participants-interprètes, dans le but de produire une masse de données permettant de déchiffrer la problématique de la quête de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite en distribution dans l'espace associatif. D'où, la mise en scène successive de rencontres avec les membres de la FARECI et de la MAFERECEI.

En outre, à la différence du principe de saturation empirique ou théorique, dans le processus de saturation inductive, ce sont les participants-interprètes qui jugent que les données qu'ils produisent ou ont produit sont pertinentes pour permettre au chercheur de procéder à leur interprétation. En effet, la saturation empirique ou théorique laisse au chercheur l'initiative de mettre fin au processus de production de données (A. Pires, op. cit.). Cela, lorsque le chercheur juge que les informations en sa possession sont suffisantes et ne justifient plus l'augmentation du matériel empirique (saturation empirique) ou quand il constate que les données n'ajoutent plus une nouvelle propriété au concept en construction (saturation théorique) (A. Pires, *ibid.*). La saturation empirique ou théorique donne, pour ainsi dire, le pouvoir d'initiative au chercheur qui, à partir de sa propre perspective, décide de suspendre la production des données. Or, dans le processus de saturation inductive, le chercheur délègue cette initiative aux participants-interprètes dans un mouvement de co-construction du sens. Les participants-interprètes sont donc les producteurs-évaluateurs de la pertinence de la poursuite ou non de la démarche de production de données.

Concrètement, sur le terrain de la FARECI, la saturation inductive est intervenue au cours de la réalisation du deuxième ELC. En effet, les participants-interprètes ont estimé que les entrevues menées par le chercheur lors de l'enquête de niveau 1 (l'exploration empirique), associées aux récits de vie produits au cours du premier et du second ELC réalisés pendant

l'enquête de niveau 2, étaient porteuses d'éléments d'appréciation tangibles de la problématique de la visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Dans l'optique de ne pas conduire les participants-interprètes à produire une "parole sous insistance", c'est-à-dire, une "parole extorquée", le chercheur s'est résolu à se conformer à cette autre découverte méthodologique empiriquement fabriquée. L'extrait de discours suivant est ainsi exposé comme élément d'appréciation pour le lectorat :

Papa Léandre, Colonel de Gendarmerie à la retraite (65 ans, 30 de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody, Abidjan) :

*« Nous ici, ce que nous recherchons, c'est d'être pris au sérieux, que chacun se souvienne que nous avons servi le pays et nous avons des connaissances qui peuvent servir. D'ailleurs, **on te l'a dit depuis le début**. A la FARECI, c'est ça qui nous guide. Le président l'a dit tout à l'heure [le président de l'association]. **Si tu finis ta rédaction, on aimerait être là pour écouter comme tu nous as écoutés. Merci mon fils. Là, on a fini. Nous te remercions. Bonne rédaction à toi.** »*

Par ailleurs, le troisième ELC réalisé avec les membres de la MAFERECECI a mis fin à la production de données sur ce terrain. En effet, les mêmes logiques d'interruption de la production des données empiriques distribuées sur le terrain de la FARECI (tangibilité et pertinence des éléments d'appréciation du problème de recherche) se sont exprimées dans cet espace associatif. En témoigne cet extrait de discours :

Papa Henri, Greffier, Conseiller de ministre à la retraite (84 ans, 36 ans de service, 28 ans de retraite, secteur public, MAFERECECI, ELC 3, 21 janvier 2020 à Yopougon Kouté-Palais, Abidjan) :

*« Merci mon fils. Je suis tellement heureux parce que... euh... au fur et à mesure que j'approche des 84 ans, c'est comme si j'avais 20 ans maintenant [rires et applaudissements dans l'assemblée] Je crois que **nous t'avons donné tous les éléments pour comprendre notre situation**. On t'attend ici pour nous faire un retour. **Ce sont toutes les infos que nous pouvions te donner** fils. Vas travailler maintenant et puis tu nous reviens. Aujourd'hui tu as tout reçu. Du courage parce que le chemin est long, mais court. »*

Il est à noter que la saturation inductive de la production des données empiriques est en correspondance avec le positionnement interprétatif/inductif de cette recherche. En effet, ce positionnement épistémologique fait une centration sur la subjectivité, le contexte de production des discours et la relation emphatique entre chercheur/participants en tant que modalités de production de la connaissance. Ainsi, en tirant ressource de cette perspective

d'approche des phénomènes sociaux, il est apparu cohérent de laisser le terrain structurer le modèle de suspension de la production des données de terrain.

### **II.3.2.3 De la production des données documentaires**

La recherche bibliographique a consisté à faire une sélection de la documentation scientifique traitant de la problématique de l'engagement associatif à la retraite. En effet, l'enquête théorique tire ressource d'un corpus constitué d'articles, de thèses et d'ouvrages collectifs de sociologie et d'anthropologie. La sélection de ce corpus s'est effectuée à partir de l'aire numérique circonscrite lors du premier niveau d'enquête. Cette aire numérique de réalisation de l'enquête est composée des 06 banques de données suivantes : archives-ouvertes.fr ; cairn.info ; erudit.org ; openedition.org ; persee.fr ; recherche-qualitative.qc.ca. Il faut souligner que cette opération de constitution des ressources théoriques de la recherche a été menée après l'analyse des données empiriques.

La démarche de production de ces données a consisté à faire des associations de notions jugées significatives par le chercheur, par rapport au questionnement en élaboration empirique. Les notions mises en lien sont les suivantes : « vieillissement actif et retraite » ; « engagement social et retraite » ; « engagement associatif et retraite » ; « retraite et association » ; « retraite et action collective ». Les données ainsi produites (90 articles, 22 thèses, 30 ouvrages collectifs), couvrent l'intervalle annuel de 1990 à 2019. Les travaux de M. Sajoux et al. (op. cit.), ont fermé cette série de recherche. La sélection s'est alors affinée à travers la mise en lien de ces travaux avec le processus de catégorisation construit progressivement au cours de la lecture de la production empirique. L'enjeu de cette démarche a été de procéder à un tri des informations pour ne retenir que celles qui s'alignaient sur les différentes catégories conceptuelles empiriques.

### **II.3.4 Processus d'analyse et d'interprétation des données**

L'opération d'analyse et d'interprétation des données s'exprime sous deux aspects qui s'interpénètrent. Ce sont la mise en sens des ELC et l'interprétation théorique des résultats de l'étude.

#### **II.3.4.1 De l'analyse des ELC : une entrée par la compréhension**

L'analyse des ELC est dite compréhensive, parce qu'elle s'attache à produire du sens à partir des données empiriques. En effet, ce sens est créé à partir du regard subjectif des

participants à l'étude noué à celui du chercheur dans une double connexion herméneutique. Dans cette étude, le point d'ancrage de l'analyse et de l'interprétation des données est le regard subjectif que les personnes à la retraite portent sur leur engagement à la FARECI et à la MAFERECEI, leurs pratiques de visibilisation de leurs capitaux expérientiels, leurs relations avec les institutions de protection sociale, les administrations publiques, etc. L'entrée par le portique de la compréhension privilégie donc la manière dont ces personnes à la retraite attachent des significations à leur vécu. La restitution de ces significations est soutenue et validée par l'expertise interprétative du chercheur, qui a la charge de leur donner un sens théorique en tirant ressource de sa subjectivité.

Dans cette note de recherche, l'analyse inductive générale (D. R. Thomas, op. cit., cité par M. Blais et S. Martineau, op. cit.) est la stratégie convoquée pour atteindre ce sens. L'analyse inductive générale a été appliquée aux 05 ELC produits lors de l'enquête empirique. Il ressort que cette technique de lecture des données empiriques se déploie traditionnellement dans quatre phases de codification. Ces quatre phases sont la préparation des données brutes, la lecture attentive et approfondie, l'identification et la description des premières catégories ainsi que la poursuite de la révision et du raffinement des catégories. Cependant, dans le contexte de cette recherche, une cinquième phase d'inspiration empirique a été ajoutée à ce processus. Il s'agit de la soumission des données transcrites à la vérification et la validation des membres de la FARECI et de la MAFERECEI. Cette cinquième phase qui a été insérée dans l'analyse inductive générale est donc un impératif de terrain.

- **Phase 1 : Préparation des données brutes**

La première phase fut celle de la transcription intégrale des 05 ELC produits sur le terrain de la FARECI et de la MAFERECEI. En effet, la démarche a été d'écouter les enregistrements audio et de les transcrire sous logiciel Word (police Times New Roman, 12 points, double interligne). En prévision de l'appel d'extraits d'entretiens dans le texte pour soutenir les résultats de l'étude, le chercheur a procédé à l'anonymisation de ces récits de vie transcrits. Ainsi, un prénom fictif a été attribué à chacun des 27 participants-interprètes de l'étude. L'opération est la suivante, invariablement pour les hommes et les femmes : Papa Arnaud ; Papa Bertrand ; Maman Emmanuelle ; etc.

L'enjeu de la transcription a consisté à rendre compte, le plus fidèlement possible, de la parole des personnes à la retraite qui se sont exprimées. Autrement dit, il s'agissait de ne

pas résumer les propos des participants-interprètes mais de les restituer telle qu'ils ont été produits pour garantir leur intégrité. L'intérêt de la transcription s'est également porté sur le « non assertif » (A. Watremez, 2008), c'est-à-dire, la communication non-verbale. Aussi, ce langage non-verbal est rendu dans les extraits de discours par un appel de remarques entre crochets : [silence] ; [applaudissements dans l'assemblée] ; [hochements de tête] ; etc. Le bilan global en termes de pagination de la transcription est de 305 pages. Il est réparti de la manière suivante pour les 5 ELC :

- ELC 1 : 52 pages ;
- ELC 2 : 67 pages ;
- ELC 3 : 77 pages ;
- ELC 4 : 56 pages ;
- ELC 5 : 53 pages.

- **Phase 2 : Restitution des données transcrites aux participants pour vérification/validation**

La nécessité d'introduire cette phase dans le processus d'analyse inductive des données est apparue sur le terrain de la FARECI, lors de l'ELC 2 avec des membres de cette association. En effet, après la clôture de cet entretien, les personnes à la retraite interrogées ont manifesté au chercheur, leur volonté d'accéder aux transcriptions dans l'optique de vérifier s'ils étaient en cohérence avec les récits produits. Dans la pratique, la démarche a consisté à organiser une séance formelle de restitution/vérification/validation des transcriptions avec quatre participants volontaires des deux ELC réalisés sur ce terrain. Ainsi, après la lecture du document qui leur a été remis, ces participants ont jugé que les transcriptions étaient conformes à leurs propos. Le chercheur a donc reproduit ce procédé sur le terrain de la MAFERECI dans le but de le formaliser.

- **Phase 3 : Lecture attentive et approfondie**

La lecture attentive a consisté à prendre connaissance des 305 pages de données transcrites. En d'autres termes, pour le chercheur, l'enjeu de cette lecture était de s'approprier le contenu des différents textes. La démarche adoptée à cet effet, a été de structurer la lecture de ce document. Aussi, prendre le texte dans sa globalité aurait été inopérant. Les 05 ELC ont ainsi été lus séparément et à plusieurs reprises. Ensuite, le jeu fut de résumer chacun de ces entretiens en mettant en évidence leurs idées forces. Le volume des résumés différait en

fonction du nombre de pages de chaque ELC transcrits, de la richesse et de la profondeur des informations produites. La classification s'établit ainsi comme suivant :

- Résumé ELC 1 : 04 pages ;
- Résumé ELC 2 : 05 pages ;
- Résumé ELC 3 : 06 pages ;
- Résumé ELC 4 : 04 pages ;
- Résumé ELC 5 : 03 pages.

- **Phase 4 : Identification et description des premières catégories**

La quatrième phase a engagé le processus de codification des données qui vise l'élaboration de catégories préliminaires. En effet, le but de cette démarche a été de procéder à un premier niveau de compréhension des discours et des pratiques de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Cela, à travers leur engagement à la FARECI et à la MAFERECEI. Cette opération s'est faite manuellement, en alignant la catégorisation sur les trois objectifs spécifiques de la recherche. À titre illustratif, la démarche d'élaboration des catégories préliminaires s'est construite de la manière suivante :

- Les procédures de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite

ELC 5 MAFERECEI :

*« Ce qu'on constate c'est qu'à la retraite tout le monde te fuit. (Unité de sens : **C'est comme s'ils se disent que les retraités ne doivent pas se mélanger avec ceux qui travaillent**) [Catégorie : la retraite établit une césure avec les actifs]. Bon ! Je crois que, c'est parce que nous ne travaillons plus hein ! C'est surtout pour ça. (Unité de sens : **On nous met à l'écart de ceux qui travaillent. (...)** Donc si nous ne nous retrouvons pas, on est tout de suite mis dans un coin... au placard. Je suis à la MAFERECEI pour ne pas qu'on m'enferme dans un placard) [Catégorie : l'adhésion aux associations crée un espace de (ré)intégration sociale] là-bas ! »* Papa Nestor, Administrateur civil à la retraite (68 ans, 33 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 2, 16 novembre 2019 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan).

- Les stratégies institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite

ELC 2 FARECI :

*« (...) la Fonction Publique dit que la retraite... (Unité de sens : **pour l'État, la retraite veut dire ... on parle de retraite quand l'agent arrête définitivement de travailler. Il arrête totalement... pour l'État, quand tu es à la retraite, tout***

*s'arrête pour toi.) [Catégorie : la retraite est l'impossibilité de s'engager dans des activités professionnelles] Tu ne peux plus rien faire. C'est-à-dire que tu vas dormir avec ton expérience... tu as travaillé quelque part, tu as des connaissances mais tu dors avec ça. » Papa Rodrigue, Ingénieur à la retraite (62 ans, 25 de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan).*

- Les pratiques associatives des personnes à la retraite participent-elles à la reconnaissance de leurs capitaux expérientiels

ELC 1 FARECI :

*« Nous (Unité de sens : à la FARECI, on ne parle pas de retraité. Nous sommes d'accord là-dessus. Nous sommes des personnes à la retraite. Nous sommes à la retraite mais pas des retraités) [Catégorie : redéfinition de la retraite et de la notion de "retraité"]. Ce n'est pas la même chose. On peut toujours servir. Lorsqu'on dit d'un homme qu'il est retraité, pour les gens, il ne sert plus à rien. » Papa Ferdinand, Adjudant-Chef de Gendarmerie à la retraite (70 ans, 31 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 04 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan).*

Par ailleurs, cette « codification semi-émergente » (D. R. Thomas, *ibid.*, cité par M. Blais et S. Martineau, *ibid.*) a permis de mettre en évidence des catégories préliminaires de lecture de la quête de visibilité des capitaux expérientiels. Dans la pratique, ce processus a fait ressortir des catégories telles que : la retraite produit la rupture des liens avec les actifs ; la retraite conduit à l'isolement social ; l'adhésion aux associations crée des espaces de (ré)intégration sociale ; l'adhésion accentue les liens intra-générationnels ; nécessité de repenser la retraite ; la retraite est un temps social d'engagement ; etc. Le processus de catégorisation a donc conduit à l'élaboration de 36 catégories.

- **Phase 5 : Poursuite de la révision et du raffinement des catégories**

Le raffinement des 36 catégories identifiées et décrites a d'abord consisté à les épurer pour en retirer les éléments qui se rejoignent, à savoir, des répétitions de catégories qui sont plus ou moins similaires. Par conséquent, ce traitement a permis de mettre en évidence 22 catégories. Le raffinement s'est ainsi poursuivi par le regroupement en 09 catégories qui intègrent les 22 catégories préliminaires. Les 09 catégories retenues sont les suivantes :

1. Légitimation de l'adhésion aux associations ;
2. Les déshérences sociales à la retraite ;
3. Les associations en redéfinition idéologique ;
4. Enjeu de la définition institutionnelle de la retraite ;

5. Le caractère dévalorisant de la désignation sociale "retraités" ;
6. Le caractère dévalorisant de la notion de radiation pour retraite ;
7. Le caractère revalorisant de la notion de « personne à la retraite » ;
8. L'espace associatif dans la formation de types idéaux de sociabilité à la retraite ;
9. La retraite et l'investissement des compétences professionnelles.

La démarche adoptée après ce regroupement des catégories a été de repérer les liens qu'elles entretiennent avec les objectifs de la recherche. En effet, la trame de cette recherche était de comprendre le sens que les personnes à la retraite donnent à l'engagement associatif dans le processus de visibilisation de leurs capitaux expérientiels. Cet enjeu a amené le chercheur à classer ces catégories à l'intérieur de chaque objectif spécifique. À ce titre, un tel exercice a permis d'élever le niveau de conceptualisation de ces 09 catégories, dans le but de les mettre en mots dans le rendu final de l'étude.

#### **II.3.4.2 De l'interprétation théorique des données empiriques**

L'opération d'interprétation théorique des données a permis de mettre en évidence leur sens sociologique, en cohérence avec l'essence de la problématique de l'engagement associatif à la retraite comme quête de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En effet, l'interprétation consiste à rendre compte du sens des données dans le contexte théorique de la recherche, en accord avec la problématique (R. R. Tremblay et Y. Perrier, 2006). Aussi, ce contexte théorique tire sa pertinence et sa légitimité de la ligne suivie par la problématique de recherche. Dans cette étude, le contexte théorique s'est construit dans un itinéraire qui a mis en enchevêtrement l'analyse des données empiriques de l'enquête de premier niveau et de l'enquête de second niveau.

La démarche d'interprétation théorique a consisté à rendre compte du processus de conceptualisation des résultats. En effet, il était question de procéder à une lecture des résultats à partir des modèles de conceptualisation repérés dans la littérature. De ce point de vue, cette lecture théorique s'est adossée à la compréhension empirique de la problématique de la recherche. Dans cette perspective, il fallait regarder « au-delà » de ce que les données empiriques disaient *a priori* (N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, 2005, cités par M. Mutel et N. Sibelet, 2013), sans pour autant se détacher de leurs significations empiriquement construites. Ainsi, ce sens empirique est celui que les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI donnent à leur engagement dans l'espace associatif.

L'interprétation théorique de la problématique de l'engagement associatif des personnes à la retraite en tant qu'instance de visibilisation de leurs capitaux expérientiels (référéncée par les théories de la visibilité et de la reconnaissance), s'est effectuée à partir de l'élaboration de trois grilles d'analyse. En effet, les grilles d'analyse se sont alignées sur les principales articulations des résultats de cette recherche. Concrètement, ces articulations se présentent de la manière suivante :

- **Grille 1 : Des procédures de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite**

La lecture de la production théorique sur l'engagement associatif à la retraite, a permis d'approcher ce phénomène en tant que mise en scène la volonté des personnes à la retraite de s'affranchir de l'exclusion sociale dans laquelle le passage à la retraite les confine. En effet, sous l'abord de l'exclusion sociale pris en tant que processus, l'interprétation des résultats a mis en évidence la désaffiliation sociale (R. Castel, 1991, 1995, 2009) et la désinsertion sociale (V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti, 1992, 1994).

- **Grille 2 : De la construction des normes institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite**

L'interprétation théorique de cette deuxième rubrique des résultats a conduit à appréhender les normes institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite sous deux dimensions. La première dimension montre que la définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge, sont perçus par les membres de la FARECI et de la MAFERECI comme des vecteurs de « déviances organisationnelles » (B. Ashforth et V. Anand, 2003 ; V. Anand, B. Ashforth et M. Joshi, 2004 ; K. D. Martin et al., 2007). La seconde dimension s'est alignée sur la notion de « déqualification professionnelle » (M. Hachimi Alaoui, 2006 ; D. Galarneau et R. Morissette, 2008 ; A. Gorgeu et R. Mathieu, 2008 ; P. C. Kamanzi, 2012) comme modèle d'interprétation du concept de "retraités" et de l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge.

En outre, la mise en débat de cette seconde rubrique des résultats a enrichi le questionnement par la production d'un nouveau modèle de théorisation de l'engagement associatif à la retraite. Ce nouveau modèle de théorisation est contenu dans le concept de "déqualification sociale" qui désigne le déni de reconnaissance des capitaux expérientiels des

personnes à la retraite et ses incidences sur leurs interactions, leurs positions et leurs rôles sociaux.

- **Grille 3 : Des pratiques associatives qui participent à la visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite**

Les pratiques associatives de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite ont été approchées à partir des lignes théoriques de valorisation sociale des seniors (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, 2002 ; A. K. Dayoro et F. P. Kacou, 2010 ; J.-P. Viriot-Durandal, 2012) et de conversion des capitaux expérientiels en tant que ressources patrimoniales (M. Lavoie, 2014 ; M. Le Guyader, 2018). En effet, l'engagement associatif des membres de la FARECI et de la MAFERECI met en scène un modèle de valorisation sociale de la retraite et des rôles sociaux des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire à travers la mobilisation de leurs capitaux expérientiels. Cet engagement est également présenté comme un processus qui met en scène l'exigence sociale de conversion des capitaux expérientiels des personnes à la retraite en ressources patrimoniales, dans le but de préserver une forme de "continuité expérientielle" ancrée dans l'histoire collective de la nation.

De plus, l'interprétation théorique de ces pratiques de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI a été empiriquement enrichie. En effet, la mise en dialectique de cette interprétation théorique avec les résultats de l'étude, a fait émerger un nouveau modèle de conceptualisation des pratiques sociales en distribution dans l'espace social ivoirien. Ces pratiques sociales sont repérables dans le concept de "retraite-barrière". Ainsi, ce nouveau modèle de conceptualisation de la retraite, du vécu de la retraite et du vécu des personnes à la retraite est capté en tant qu'élément qui rend compte de la fécondité heuristique de cette recherche.

Le tableau qui suit, fait une synthèse croisée du chronogramme des différentes phases de la recherche (enquête de niveau 1 et enquête de niveau 2) dans le but de mettre en relief l'articulation des deux niveaux d'enquête.

**Tableau 14. Synthèse des étapes de la recherche**

	<b>Enquête de niveau 1</b>	<b>Enquête de niveau 2</b>
<b>Type de recherche</b>	Qualitative	Qualitative
<b>Démarche de recherche</b>	Inductive	Inductive
<b>Méthode de recherche</b>	Description interprétative	Description interprétative
<b>Période</b>	20 février au 5 avril 2018 et 24 avril au 27 juin 2018	04 février, 10 et 26 mars 2019 / 16 novembre 2019 / 21 janvier 2020
<b>Espace social</b>	Cocody et Yopougon	Cocody et Yopougon
<b>Structures</b>	DGAT, MURESI, OFFARCI, UFRETCI, AACIR, MUREPOCI, FARECI, MAFERECEI et CONARECI	FARECI et MAFERECEI
<b>Sélection des participants</b>	Choix raisonné, participation volontaire	Choix raisonné, participation volontaire
<b>Participants</b>	03 agents de la DGAT / 25 personnes à la retraite répartis dans 08 associations	27 personnes à la retraite de la FARECI (14) et de la MAFERECEI (13) âgées de 60-84 ans (dont 22 hommes et 05 femmes)
<b>Techniques de production de données</b>	Entretien semi-directif, entretien libre collectif (ELC), observation <i>in situ</i>	ELC
<b>Outils de production de données</b>	Guide d'entretien semi-directif, guide d'entretien libre et journal de terrain	Guide d'entretien libre
<b>Entretiens réalisés</b>	07 Entretiens individuels semi-directifs et 02 ELC	05 ELC
<b>Thématiques</b>	- Procédures de constitution des associations ; rapports État et OSC ivoiriennes ; mécanismes institutionnels de promotion des associations de personnes dites "retraités" - Structuration et principales activités des associations ; typologie des membres ; logiques d'adhésion ; pratiques sociales dans l'espace associatif	Échanges autour de l'engagement associatif en tant que vecteur essentiel de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite
<b>Dispositif d'analyse des données</b>	Analyse inductive générale	Analyse inductive générale

Source : Enquêtes de niveau 1 et 2.

Cela dit, la démarche suivante expose les conditions sociales dans lesquelles s'est réalisée l'étude. Cette articulation résume les difficultés rencontrées au cours du processus de recherche.

## **II.4 Conditions sociales de la recherche**

L'itinéraire de cette recherche a été relativement parsemé d'écueils qu'il a fallu surmonter. Ces difficultés, leurs incidences et les stratégies mobilisées pour les contourner sont exposées dans les lignes suivantes.

### **II.4.1 Difficultés rencontrées sur le terrain de la FARECI**

Les difficultés se sont présentées au niveau de l'organisation pratique de rencontres avec des associations membres de cette fédération. En effet, dans le processus de production des données, le chercheur a sollicité les dirigeants de la FARECI pour faciliter la réalisation de ces rencontres. Dans cette logique, le chercheur a obtenu le 27 février 2019, une autorisation écrite pour la réalisation d'entretiens auprès des dirigeants et des membres de ces associations<sup>21</sup>. Le premier niveau de contact a donc été établi avec les premiers responsables de l'AACIR, l'OFFARCI, l'UFRETCI et l'ARMGCI dans le but de faciliter les échanges avec les membres de leurs associations respectives. Cependant, les tentatives du chercheur pour rendre effective ces échanges se sont révélés infructueuses. Les dirigeants évoquaient leur indisponibilité et les difficultés à réunir les membres en dehors des jours dédiés aux réunions mensuelles de leurs associations.

En outre, les dirigeants de ces quatre associations étaient à cette étape de la recherche, les seuls relais capables d'établir la connexion avec les membres de leurs structures respectives. En effet, les deux niveaux de difficultés soulignés par ces dirigeants (indisponibilité et difficultés à réunir les membres en dehors des jours de réunions) ont bouleversé le calendrier des rencontres avec les associations affiliées à cette fédération. Ainsi, le chercheur a dû se résoudre à aligner le calendrier des rencontres sur le programme des réunions mensuelles de chacune de ces associations. Cependant, la plupart de ces rendez-vous n'ont pu se concrétiser, du fait de reports constants imputables aux membres de l'AACIR, l'OFFARCI, l'UFRETCI et l'ARMGCI. De plus, après chaque report, le chercheur était contraint d'attendre de nouveau un mois pour l'organisation d'une nouvelle rencontre.

---

<sup>21</sup> Voir Annexes 4 et 5 : Autorisations d'enquête de la FARECI.

#### **II.4.2 Incidences sur la recherche et stratégie de contournement**

Les différentes contraintes soulignées sur le terrain de la FARECI ont eu des incidences sur le processus de recherche à un double niveau. En effet, le premier niveau d'incidences s'exprime en termes de rallonge du calendrier de l'enquête. Le second niveau d'incidences intervient sous l'aspect du défaut de diversification de genre dans le choix des associations (l'OFFARCI et l'UFRETCI étant des associations exclusivement constituées de femmes fonctionnaires et agents de l'État à la retraite).

La démarche adoptée pour surmonter ces écueils du terrain a été de solliciter les dirigeants de la FARECI pour faciliter l'organisation de ces rencontres. Ainsi, des échanges formels avec des dirigeants de l'AACIR, l'OFFARCI, l'UFRETCI et l'ARMGCI ont pu avoir lieu. Ces échanges ont permis de comprendre les motivations de ces acteurs sociaux. Pour ces personnes à la retraite, la FARECI constitue le « porte-parole » de l'ensemble de ses membres. La démarche de production de données a donc consisté à approcher les membres de ces associations à travers la FARECI.

## **Conclusion**

Globalement, cette première partie a permis d'apprécier le parcours théorique et l'instrumentation méthodologique de la thèse. En effet, l'enjeu de la présentation de ces deux sous-sections a été de clarifier les principaux fondements sur lesquelles repose l'architecture de cette recherche. L'information primordiale qui émerge de cette première partie, c'est l'ancrage de la thèse dans un processus qualitatif/inductif/interprétatif. Dans cette perspective de connaissance, la quête du sens des discours, des pratiques et des interactions sociales constitue l'essence de la démarche adoptée par le chercheur. Ainsi, le parcours théorique et méthodologique adopté dans cette recherche vise à pénétrer la subjectivité, la complexité et le contexte inhérents au vécu social des individus et des groupes qui interagissent avec le chercheur, produisent le phénomène à questionner tout en fabriquant les clés de lecture de ce phénomène. Telle est donc l'instrumentation théorique et méthodologique mobilisée pour la compréhension de l'engagement associatif des personnes à la retraite en tant que modèle de visibilisation de leurs capitaux expérientiels.

Cela dit, dans cette dynamique de compréhension, la seconde partie de la thèse met en scène le cadre institutionnel d'expression de la FARECI et la MAFERECI.

## **PARTIE II**

**La FARECI et la MAFERECI :  
Des espaces d'expression de l'engagement  
associatif des personnes à la retraite**

## **Introduction**

En Côte d'Ivoire, les libertés associatives sont reconnues par le législateur à toutes les catégories sociales ou socio-professionnelles. Le paysage associatif ivoirien compte différents types d'associations qui comptent en leur sein une diversité de membres. Au nombre de ces associations, certaines sont composées de fonctionnaires et agents de l'État, et de travailleurs du secteur privé à la retraite, dont la Fédération des associations de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite de Côte d'Ivoire (FARECI) et la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI). En élaborant cette seconde partie de la thèse, l'intention a été de mettre en évidence les particularités de la FARECI et la MAFERECI. Ces associations sont à la fois les cadres de l'étude et les espaces sociaux de développement de l'engagement associatif des personnes à la retraite. Qu'est-ce qui a motivé la création de la FARECI et la MAFERECI ? Quels sont les objectifs de ces deux associations ? Comment ces associations sont-elles structurées ? Qui sont les membres de ces associations ? Pour répondre à ces interrogations, cette partie de l'étude s'organise autour de deux chapitres principaux.

Le premier chapitre rend compte de la structuration du système de protection sociale à destination des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire. Il met en évidence la couverture sociale gérée par l'IPS-CGRAE, le régime général de protection sociale administré par la CNPS tout en diagnostiquant les régimes publics de couverture sociale. Le second restitue le cadre institutionnel des associations en Côte d'Ivoire. Ce chapitre s'ouvre sur le cadre juridique des associations en Côte d'Ivoire. Il présente le cadre réglementaire régissant des associations, les associations déclarées et les modalités de leur reconnaissance d'utilité publique. Le second palier de ce chapitre fait une typologie des associations de personnes à la retraite agréées en termes de caractère régional et national. Le troisième chapitre procède à une cartographie sociale de la FARECI et de la MAFERECI, les associations "choisies" comme espace social de développement de l'étude. Ce processus met en scène la sociogenèse, l'objet, l'organisation et la nature des membres respectifs de la FARECI et de la MAFERECI.

## **CHAPITRE III. LA PROTECTION SOCIALE À DESTINATION DES PERSONNES À LA RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE**

Le système de protection sociale ivoirien comprend différentes branches (contributive, non contributive, législation protectrice). Dans le contexte de cette étude, le regard est porté sur sa branche contributive à travers l'IPS-CGRAE et la CNPS relativement à l'assistance sociale destinée aux personnes à la retraite.

### **III.1 La couverture sociale gérée par l'IPS-CGRAE**

La couverture sociale gérée par l'IPS-CGRAE est restituée dans cette section de l'étude sous trois rubriques. Il est question de son cadre juridique, sa structuration et ses prestations à destination des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite.

#### **III.1.1 Cadre juridique de l'IPS-CGRAE**

L'IPS-CGRAE, dans sa forme actuelle, est constitué par le décret n° 2012-367 du 18 avril 2012, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée « Institution de Prévoyance Sociale Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État. L'arsenal juridique soutenant l'IPS-CGRAE est rendu par<sup>22</sup> :

- La loi n°99-476 du 2 août 1999 portant définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale ;
- Le traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), signé à Abidjan le 22 septembre 1993 ;
- À titre subsidiaire, par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés commerciales, si celles-ci ne sont pas contraires à celles de la loi n°99-476-du 02 août 1999 et les décrets pris pour son application.

#### **III.1.2 Structuration du régime de couverture sociale géré par l'IPS-CGRAE**

L'IPS-CGRAE est placée sous une double tutelle. En effet, le Ministère de l'emploi et de la protection Sociale assure la tutelle technique et administrative, tandis que le Ministère de l'Économie et des Finances est chargé de la tutelle financière de cette institution de prévoyance sociale. Aussi, la coordination de ces deux tutelles est assurée par le Ministère de

---

<sup>22</sup> Source : les informations présentées dans cette rubrique proviennent intégralement du site officiel de l'IPS-CGRAE. En ligne : [http://www.cgrae.ci/upload/PRESENTATION\\_DE\\_LIPS-CGRAE.pdf](http://www.cgrae.ci/upload/PRESENTATION_DE_LIPS-CGRAE.pdf)

l'emploi et de la protection Sociale. L'IPS-CGRAE procède au recouvrement de l'ensemble des cotisations. Cela est perceptible à travers ses missions et les personnes couvertes<sup>23</sup> :

- **Missions de l'IPS-CGRAE**

Les missions de l'IPS-CGRAE se déclinent sous les formes suivantes :

- La gestion au profit des bénéficiaires des régimes obligatoires de pensions déterminés par l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pensions gérés par la CGRAE.
- La gestion au profit des bénéficiaires, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pensions, qui peuvent être créés par décret ;
- La perception des cotisations et le service des prestations afférentes à ces différents régimes;
- La gestion des fonds collectés au titre de ces différents régimes.

Dans cette perspective, l'IPS-CGRAE à la charge du recouvrement des cotisations des assurés sociaux et des contributions des employeurs, les subventions de l'État ou des autres budgets employeurs aux régimes généraux ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pensions. Le taux de cotisation est fixé à 25%, soit 8,33% pour le travailleur, contre 16,67% pour l'employeur. L'IPS-CGRAE assure ainsi les prestations prévues par l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012. À ce titre, cette institution régit :

- La liquidation et le paiement des pensions de retraite, des allocations viagères, des rentes d'invalidité ;
- La liquidation et le paiement des pensions de conjoints survivants et des orphelins en cas de décès d'agent de l'État en activité ou à la retraite ;
- Le remboursement des cotisations aux agents venant à quitter le service avant de pouvoir obtenir une pension, allocation viagère ou rente viagère d'invalidité, ou à leurs ayants cause.

- **Personnes couvertes**

Les personnes couvertes par l'IPS-CGRAE sont :

- Les fonctionnaires ;
- Les militaires, gendarmes et policiers ;

---

<sup>23</sup> Source : les informations présentées dans cette rubrique proviennent intégralement du site officiel de l'IPS-CGRAE. En ligne : [http://www.cgrae.ci/upload/PRESENTATION\\_DE\\_LIPS-CGRAE.pdf](http://www.cgrae.ci/upload/PRESENTATION_DE_LIPS-CGRAE.pdf)

- Les agents temporaires des administrations et établissements publics de l'État ;
- Les membres du Conseil Économique et Social ;
- Les Ambassadeurs ;
- Les ayants cause des fonctionnaires et "retraités" décédés ;
- Les hautes personnalités.

### **III.1.3 Les prestations à destination des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite**

Les prestations à destination des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite sont de divers ordres. En effet, elles se déclinent sous les formes de prestations directes, prestations à paiement unique et prestations de réversion. Ces prestations se présentent de la manière suivante<sup>24</sup> :

- **Prestations directes**

Les prestations directes sont destinées aux fonctionnaires et agents de l'État admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Elles s'expriment en termes de pension de retraite et pension d'invalidité.

- La pension de retraite

Le paiement de la pension de retraite est soumis à des conditions d'âge en fonction des catégories et grades des bénéficiaires. En effet, pour les fonctionnaires de la catégorie D à la catégorie A grade A3, l'âge de liquidation de pension est fixé à 60 ans. Pour les fonctionnaires de la catégorie A grade A4 à A7, l'âge requis pour la liquidation de la pension est fixé à 65 ans.

La condition de durée de service est fixée à 15 ans de services effectifs soumis à cotisation. En ce qui concerne la condition de cotisation, le fonctionnaire en situation de liquidation de pension doit avoir régulièrement cotisé à hauteur de 8,33%. Quant à la part de l'employeur, elle est fixée à 16,67%.

- La pension d'invalidité

Pour bénéficier de la pension d'invalidité, le fonctionnaire doit avoir été déclaré comme tel, et être admis à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité par la commission de réforme.

---

<sup>24</sup> Source : [http://www.cgrae.ci/Fr/le-regime-general-de-pension-civile\\_11\\_41](http://www.cgrae.ci/Fr/le-regime-general-de-pension-civile_11_41)

- **Prestations à paiement unique**

Les prestations à paiement unique sont destinées aux fonctionnaires et agents de l'État à la retraite et leurs ayants cause. Elles se déclinent sous la forme de capital décès, remboursement de cotisations et allocation temporaire d'invalidité.

- Le capital décès

Le capital décès est accordé aux ayants cause du fonctionnaire ou agent de l'État décédé en activité. Le montant est égal à un an de traitement brut indiciaire de l'agent.

- Le remboursement de cotisation

Le remboursement de cotisation est accordé au fonctionnaire ou agent de l'État qui arrête ses services sans pouvoir prétendre à une pension de retraite. Dans ce cas de figure, ses cotisations personnelles, à hauteur de 8,33%, lui sont remboursées sans intérêt.

- Allocation temporaire d'invalidité

L'allocation temporaire d'invalidité est accordée, après avis de la commission de réforme, aux agents de l'État victime de maladies ou d'accidents survenus dans l'exercice de leur fonction.

- **Prestations de réversion**

Les prestations de réversion sont destinées aux ayants cause du fonctionnaire ou agent de l'État. Elles se présentent sous la forme de pension de réversion et rente viagère.

- La pension de réversion

La pension de réversion est accordée aux ayants cause d'un fonctionnaire ou agent de l'État décédé soit en activité, soit à la retraite qui remplissait les conditions d'accès à la pension de retraite.

- La rente viagère

La rente viagère est accordée aux ayants cause d'un fonctionnaire ou agent de l'État décédé à l'occasion ou par le fait du service.

On peut retenir que l'IPS-CGRAE assure la couverture sociale aux fonctionnaires et agents de l'état qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Il est opportun de faire le décryptage du régime général de protection sociale géré par la CNPS.

## **III.2 Le régime général de protection sociale administré par la CNPS**

Le régime général de protection sociale placé sous la gestion de la CNPS est présenté dans cette étude sous trois rubriques. Il s'agit du cadre juridique, sa structuration et les prestations destinées aux personnes à la retraite.

### **III.2.1 Cadre juridique de la CNPS**

La CNPS a traversé différentes phases dans la construction de son cadre juridique<sup>25</sup>. En effet, pour la décennie 1950, cette institution a expérimenté trois niveaux d'évolution juridique. Dans cette perspective, le 13 décembre 1955 verra la création de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales de Côte d'Ivoire (CCPF-CI). Dans cette même année, précisément le 13 novembre 1955, l'arrêté n°88-68 instituera la branche des Prestations Familiales au bénéfice des travailleurs salariés qui exercent leur activité professionnelle en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'administration de cette branche de la Sécurité sociale est mise à la disposition de la CCPF-CI. Cette caisse a été instituée pour verser des allocations familiales aux travailleurs salariés. Le décret n° 57 -245 du 24 février 1957, sera couronné par la création de la branche des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (AT/MP) dont la gestion sera confiée aux compagnies d'assurance privées.

En outre, dans les années 1960, cette institution a connu quatre évolutions juridiques. En effet, le 21 septembre 1960 marque la naissance de la branche retraite administrée par la Caisse de Retraite des Travailleurs Salariés de Côte d'Ivoire (CRTCI). La loi n°64-190 du 1er août 1964 est venue en complément en aménageant de nouveaux avantages pour la femme salariée en couche. Ainsi, cette catégorie de travailleur a bénéficié d'indemnités journalières, de frais d'accouchement, médicaux, et pharmaceutiques. De plus, la loi n°64-481 du 08 décembre 1964, la gestion technique et financière de la branche des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles est placée sous la responsabilité de la CCPF-CI. Par la suite, cette branche est remplacée par la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CCPFATMP). Cette décennie sera clôturée par loi n°68-595 du 20 décembre 1968 qui porte Code de prévoyance sociale. Ainsi, la CCPFATMP est remplacée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou CNPS.

Par ailleurs, pour la décennie 1970-1980, le cadre juridique de la CNPS a évolué pour atteindre sa forme actuelle. En effet, avec la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980, la CNPS

---

<sup>25</sup> Source : les informations présentées dans cette rubrique sont tirées du « Guide de l'assuré social » de la CNPS. En ligne <https://www.cnps.ci/wp-content/uploads/2021/04/GUIDE-ASSURE-SOCIAL.pdf>

est positionnée au nombre des Établissements Publics Nationaux (EPN). En effet, le décret n° 2000-487 du 12 juillet 2000 portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale CNPS, consacre sa nouvelle forme juridique. Aussi, la CNPS est régie par la loi n° 99-476 du 2 août 1999 qui porte définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale. Cette loi sera renforcée par la loi n° 99-477 du 2 août 1999, qui porte modification du Code de Prévoyance Sociale. Ce code a été aménagé par la loi n° 2005-557 du 2 décembre 2005 qui complète et modifie le chapitre 2 du titre 5 ainsi que les ordonnances de 2000 et par l'ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012, qui modifie les articles 22, 50, 95, 149a et 163 ter, tout en complétant l'article 168.

### **III.2.2 Structuration du régime de protection sociale géré par la CNPS**

La CNPS est placée sous la tutelle du Ministère de l'emploi et de la protection Sociale et du Ministère de l'Économie et des Finances<sup>26</sup>. Cette institution de prévoyance sociale est en charge de la gestion et du recouvrement de l'ensemble des cotisations. Les personnes qui bénéficient de la couverture sociale de la CNPS sont de deux types. Ce sont les salariés exerçant dans le secteur privé formel et dorénavant les travailleurs indépendants affiliés à cette institution de Sécurité sociale.

- **Les salariés du secteur privé formel**

Le régime obligatoire de prévoyance sociale administré par la CNPS garantit la protection des travailleurs du secteur privé formel et assimilés dans trois branches principales. En matière de prestations, la CNPS protège les travailleurs salariés dans les branches suivantes:

- la branche des prestations familiales ;
- la branche des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- la branche de l'assurance vieillesse.

- **Les travailleurs indépendants**

Le travailleur indépendant ou une personne exerçant une activité professionnelle non salariée doit s'assurer obligatoirement à la CNPS. En effet, les travailleurs indépendants bénéficient d'un régime obligatoire de protection sociale, le régime social des travailleurs

---

<sup>26</sup> Source : Les informations présentées dans cette rubrique sont tirées du site officiel de la CNPS, édition 2018 de la section « Assurance vieillesse ». En ligne <https://www.cnps.ci/wp-content/uploads/2020/08/assurance-vieillesse.pdf>

indépendants (RSTI) mis en place en 2020 par le décret n°2020-308 du 4 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants. Aussi, sont considérées comme travailleur indépendant, les personnes qui exercent une activité professionnelle qui leur procurent un revenu, quelle que soit sa nature, pour son propre compte ou en qualité de mandataire non salarié.

Les personnes concernées par les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants sont les travailleurs agricoles, les commerçants, les transporteurs, les artistes, les libéraux (pharmacien, notaire, avocat, architecte, etc.), les sportifs, les artisans, les religieux et les Ivoiriens de la diaspora résidant dans les pays n'ayant pas de convention de Sécurité sociale avec la Côte d'Ivoire. Les travailleurs indépendants sont couverts pour les risques suivants :

- la maladie (indemnités journalières), la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la maternité ;
- les accidents professionnels ou non ;
- les pensions de retraite et de survivants.

### **III.2.3 Les prestations à destination des personnes à la retraite**

Les prestations destinées aux personnes à la retraite sont contenues dans la branche de l'assurance vieillesse. En effet, les bénéficiaires de ces prestations de retraite sont le travailleur en situation de liquidation de pension ou ses ayants droit en cas de décès de celui-ci. Aussi, six (06) types de prestations sont prévues par la législation en matière de Sécurité sociale. Elles se présentent de la façon suivante :

- **Pension de retraite**

La pension de retraite est définie comme un revenu de remplacement versé au travailleur à la retraite. Le bénéfice de la pension de retraite est soumis aux conditions suivantes :

- être immatriculé à la CNPS pour le travailleur ;
- avoir atteint l'âge de 60 ans ;
- avoir accompli au moins quinze (15) ans d'activité salariée ayant donné lieu à des cotisations chez un ou plusieurs employeurs affiliés à la CNPS ;
- avoir cessé toute activité salariée.

La pension de retraite peut également être liquidée après demande du travailleur dès l'âge de 55 ans (elle subit un abattement de 5% par année d'anticipation). Au moment de sa liquidation, la pension de retraite est augmentée d'une bonification de 10% de son montant par enfant à charge, dans la limite de trois (03) enfants jusqu'à l'âge de 21 ans.

- **Pension d'invalidité**

Le travailleur salarié qui est reconnu inapte à tout travail, quel que soit son âge, perçoit immédiatement une pension de retraite ou pension d'invalidité. Cela, à titre définitif et sans qu'il ne soit appliqué au travailleur le coefficient de réduction pour anticipation.

- **Allocation solidarité**

L'allocation de solidarité est versée au travailleur qui a exercé une activité salariée avant l'instauration du régime de retraite. Le Conseil d'Administration de la CNPS fixe le montant de cette allocation.

- **Allocation unique**

L'allocation unique est un capital versé une seule fois au travailleur totalisant une période d'activité de plus de deux (2) ans et de moins de quinze (15) ans. Elle est versée à tout travailleur salarié déclaré à la CNPS âgé de 60 ans et qui a cessé toute activité salariée. Les formalités à remplir sont les mêmes que celles de la retraite normale.

- **Remboursement des cotisations personnelles**

Le remboursement des cotisations personnelles est un capital versé au travailleur qui totalise deux ans au plus d'activité soumise à cotisation. Les bénéficiaires sont le travailleur salarié de 60 ans minimum et qui totalise au plus deux ans d'activité soumise à cotisation et le travailleur salarié étranger qui quitte définitivement la Côte d'Ivoire.

- **Pension de réversion ou pension du conjoint survivant et la pension d'orphelin**

La pension de retraite, la pension d'invalidité, l'allocation de solidarité et l'allocation unique sont versées en cas de décès du travailleur en activité ou à la retraite. La pension de réversion est due au conjoint survivant et aux orphelins de père et de mère.

La présentation du régime général de protection sociale géré par la CNPS a permis de faire une lecture de sa pertinence pour les bénéficiaires. La rubrique suivante fait un

diagnostic des régimes publics de couverture sociale ivoiriens à destination des personnes à la retraite.

### **III.3 Diagnostic des régimes publics de couverture sociale : un système problématique**

Le décryptage des régimes publics de couverture sociale gérés par l'IPS-CGRAE et la CNPS relativement aux personnes à la retraite a pour but de saisir ses éventuels dysfonctionnements. Cela peut être vu, d'un côté, sous l'angle de l'assurance santé de la CNPS comme "ignorant" les personnes à la retraite, et de l'autre, à travers la lecture de l'IPS-CGRAE et de la CNPS en tant que couverture relativement limitée.

#### **III.3.1 L'assurance santé de la CNPS : une couverture "ignorant" les personnes à la retraite**

En matière de couverture du risque maladie, les prestations proposées par la CNPS sont relativement limitées. En effet, la législation qui régit le régime de protection sociale placé sous la gestion de la CNPS ne prévoit relativement pas de couverture maladie en tant que telle (K. Bamba et al., 2004). Ainsi, sur le plan de la santé, la CNPS garantit deux branches de prestations aux travailleurs salariés et leurs ayants droit. En conséquence, au titre des Prestations familiales, cette institution de prévoyance sociale a la charge de gérer l'assurance maternité. Au titre de la branche des Accidents du travail et des maladies professionnelles, la CNPS prend en charge les accidents du travail et les maladies professionnelles. Aussi, ces différentes prestations santé ne concernent que les travailleurs salariés et leurs ayants droit. Dans sa mise en œuvre concrète, le mécanisme de couverture de la CNPS semble exclure relativement la plupart des personnes à la retraite du secteur privé formel de la protection sociale en matière de santé.

Il ressort également que la CNPS ne couvre que les travailleurs du secteur privé formel et leurs ayants droit, « oubliant » de fait les travailleurs en situation de liquidation de pension. En effet, dès leur admission à la retraite, les travailleurs du secteur privé formel perdent automatiquement le bénéfice des prestations maladies que leur garantissait la CNPS, leur institution de tutelle. Dès lors, le paiement de la pension demeure le seul acte pris en charge par la CNPS pour les personnes à la retraite. En cas de maladie, la plupart des travailleurs du secteur privé formel sont généralement contraints à des paiements directs de leurs frais de soins (G. P. Toowlys, et al., op. cit.). Dans une telle perspective, on peut relever que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite évoluent plus ou moins dans un environnement d'inexistence d'offre institutionnelle de couverture santé. Cette situation

positionne parfois les travailleurs du secteur privé formel à la retraite dans un environnement d'incertitudes, lié à l'imprévisibilité de la maladie et à l'amenuisement de leurs ressources financières du fait de la retraite (G. P. Toowlys, et al., *ibid.*).

### **III.3.2 L'IPS-CGRAE, la CNPS et les personnes à la retraite : une couverture relativement limitée**

Le système de protection sociale ivoirien comprend une branche contributive, une branche non contributive ainsi qu'une législation protectrice. En effet, rapporté au contexte de cette recherche, le processus d'évaluation du niveau de cohérence de cette couverture porte sur la branche contributive de cette couverture gérée par l'IPS-CGRAE et la CNPS. La lecture de cette couverture s'inscrit sous l'angle de l'assurance sociale à destination des personnes à la retraite des secteurs public et privé formel ivoiriens. À ce titre, l'IPS-CGRAE réserve ses prestations exclusivement aux fonctionnaires et agents de l'État à la retraite de Côte d'Ivoire. Quant à la CNPS, s'il est vrai que cette institution de prévoyance sociale a intégré depuis 2020 la couverture sociale des travailleurs indépendants à travers un régime obligatoire de protection sociale, force est de constater que celle-ci est plus ou moins limitée. Ainsi, on peut noter que selon des données de l'année 2018, l'IPS-CGRAE et la CNPS ne couvraient que 6 à 10% de la population (Banque Mondiale, 2019). À l'analyse, cette couverture bénéficie essentiellement aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel (Banque Mondiale, 2019).

En outre, dans le cadre des régimes publics de couverture sociale ivoiriens, une inégalité d'accès à la couverture du risque maladie est perceptible. En effet, l'affiliation à l'IPS-CGRAE ou à la CNPS détermine l'accès ou non à la prise en charge des dépenses de santé. Aussi, bien qu'il soit admis que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel ivoiriens fassent l'expérience commune de la retraite, en matière de couverture institutionnelle du risque maladie, leur traitement semble inéquitable, voire inégalitaire (G. P. Toowlys et al., *ibid.*). Au regard des mesures collectives et obligatoires de couverture sociale, il apparaît que la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEFICI) assure le risque maladie aux fonctionnaires et agents de l'État en activité et à la retraite (M. Kouyaté, 2012). En revanche, la CNPS ne propose pas d'assurance du risque maladie aux personnes à la retraite du secteur privé formel. La CNPS ne couvre que les travailleurs du secteur privé formel en activité. Ainsi, on note une différence de traitement en matière de couverture santé qui semble favorable aux fonctionnaires et agents

de l'État à la retraite, tandis que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite sont plus ou moins "ignorés" par la CNPS, leur institution de tutelle.

Au total, on relève que la protection sociale à destination des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire recouvre différents aspects. Le chapitre suivant dégage le cadre institutionnel des associations dans le contexte ivoirien.

## **CHAPITRE IV. CADRE INSTITUTIONNEL DES ASSOCIATIONS EN CÔTE D'IVOIRE**

Le cadre institutionnel des associations qui évoluent dans l'espace social ivoirien est restitué par leurs différentes composantes. Dans ce chapitre, ces composantes s'apprécient à travers le cadre juridique des associations et une typologie des associations de personnes à la retraite agréées en Côte d'Ivoire.

### **IV.1 Cadre juridique des associations en Côte d'Ivoire**

Le cadre juridique des associations en Côte d'Ivoire fait est décrit, dans cette étude, à travers trois aspects. Ce cadre souligne la réglementation qui régit la création et les activités des associations, l'opportunité de la déclaration et de la reconnaissance d'utilité publique des associations.

#### **IV.1.1 Cadre réglementaire régissant la création et l'exercice des activités des associations**

En Côte d'Ivoire, les associations sont soumises au régime juridique des contrats. Leur reconnaissance juridique est garantie par le législateur ivoirien. En effet, le cadre réglementaire qui régit la vie associative en Côte d'Ivoire prend sa source dans la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relatives aux associations. Cette loi institue les libertés associatives en tant que libertés fondamentales. À ce titre, la loi de 1960 expose le cadre définitionnel de la notion d'association. Ainsi, l'article premier présente l'association comme une convention qui met en interaction différentes personnes. Dans cette perspective, l'association apparaît comme un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes décident de mettre en commun leurs connaissances ou leur activité. Cette union est faite d'une façon permanente et dans un objectif de non-lucrativité. La loi de 1960 réunit ainsi sous le vocable d'associations, les organisations à but non lucratif suivantes :

- les associations ;
- les mutuelles ;
- les syndicats ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les fondations ;
- les organisations culturelles et religieuses.

#### **IV.1.2 Les associations déclarées**

La déclaration des associations est une exigence de légitimité imposée par l'État. En effet, la loi de 1960 relatives aux associations fait obligation aux dirigeants de procéder à la déclaration préalable de leurs organisations. Cette déclaration se fait à la préfecture ou à la circonscription administrative qui abrite le siège social de l'association. Dans cette logique de légitimation juridique, la déclaration préalable est dévolue aux membres fondateurs de l'association. L'article 8 de cette loi souligne que la déclaration préalable d'une association se fait par écrit, sur papier libre, par les membres fondateurs. Le dossier de déclaration comprend les éléments suivants :

- le titre de l'association ;
- l'objet de l'association ;
- l'adresse du siège social ;
- les noms, professions et domiciles des dirigeants de l'association.

En outre, à la déclaration préalable sont joints deux exemplaires des statuts de l'association qui sont signés et paraphés par ses dirigeants. La validation de la déclaration préalable est actée par la délivrance d'un récépissé aux dirigeants. Ce processus intègre ainsi l'octroi d'un "agrément"<sup>27</sup> à l'association par les services du Ministère de l'Intérieur. Dans cette perspective, pour obtenir la capacité juridique, l'association déclarée doit être rendue publique par ses membres fondateurs à travers la publication d'un extrait de la déclaration dans le « Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire ».

#### **IV.1.3 De la reconnaissance d'utilité publique des associations**

La reconnaissance d'utilité publique appliquée à une association, est la procédure qui permet à l'État de reconnaître qu'une association présente une utilité publique. Elle procède d'un décret pris en Conseil des ministres sur rapport du Ministère de l'Intérieur. L'article 15 de la Loi n° 60-315 du 21 septembre 1960, accorde l'initiative de la sollicitation de la reconnaissance d'utilité publique aux associations qui auront rempli au préalable les formalités administratives imposées aux associations déclarées. La demande doit contenir les éléments suivants :

---

<sup>27</sup> La notion d'agrément n'apparaît pas explicitement dans la Loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relatives aux associations. Le recours à cette notion est lié à sa convocation par les services de la DGAT dans le répertoire des associations de « retraités » et par les personnes à la retraite. L'agrément souligne la publication de l'extrait de la déclaration dans le *Journal Officiel*.

- un exemplaire du Journal Officiel contenant l'extrait de la déclaration ;
- un exposé indiquant l'origine, le développement, le but d'intérêt public de l'œuvre ;
- les statuts de l'association, en double exemplaire ;
- la liste de ses établissements avec indication de leur siège ;
- la liste des membres de l'association avec l'indication de leur âge, de leur nationalité de leur profession et de leur domicile ou, s'il s'agit d'une fédération, la liste des associations qui la composent avec l'indication de leur titre, de leur objet et de leur siège;
- le bilan financier et comptable certifié du dernier exercice ;
- un état de l'actif mobilier et immobilier et du passif ;
- un extrait de la délibération de l'assemblée générale autorisant la demande en reconnaissance d'utilité publique.

Par ailleurs, la reconnaissance d'utilité publique est généralement définie comme un sceau que l'État appose sur les associations dont les actions ont une ampleur au niveau national (Conseil d'État, 2000). En effet, cette reconnaissance a deux avantages principaux pour l'association qui en fait la demande à l'État. Aussi, la reconnaissance d'utilité publique permet à l'association de bénéficier d'avantages spécifiques tout en lui donnant une légitimité particulière<sup>28</sup>. En Côte d'Ivoire, l'État réserve la reconnaissance d'utilité publique exclusivement aux associations ivoiriennes.

En résumé, le cadre juridique qui régit la vie des associations en Côte d'Ivoire fixe les modalités de création et d'exercice des activités des associations. Il importe maintenant d'explorer le monde social des associations de personnes à la retraite ivoiriennes.

#### **IV.2 Typologie des associations de personnes à la retraite agréées**

L'enquête de terrain a permis d'obtenir de la DGAT, un répertoire des associations de personnes à la retraite agréées en Côte d'Ivoire de 1970 à 2017. L'espace associatif ivoirien compte 51 associations de personnes à la retraite bénéficiaires d'un agrément (46 figurent dans le répertoire et 05 ont été découvertes au cours de l'enquête de terrain). Ces associations sont subdivisées selon leur caractère régional ou national.

---

<sup>28</sup> Source : Projet Renforcement des capacités / Leadership et Initiative des Acteurs Non Étatiques (RC/LIANE), Cahier de propositions pour l'amélioration du cadre juridique des organisations de la société civile ivoirienne.

#### **IV.2.1 Les associations à caractère régional**

Les associations à caractère régional ont une assise locale ou régionale. En effet, ces associations ne possèdent pas d'organes déconcentrés de type section. Il faut noter que les sections sont les démembrements de l'association implantés sur le territoire national. La DGAT a répertorié 25 associations à caractère régional agréées entre 1970 et 2017. Un tel effectif représente 49% du nombre total d'associations de personnes à la retraite bénéficiaires d'un agrément. À cet effet, ces associations peuvent être subdivisées en deux catégories distinctes, en fonction de la situation géographique de leur siège social. On dénombre ainsi les associations situées à l'intérieur du pays (17 associations), et les associations situées dans le district autonome d'Abidjan (08 associations).

Les tableaux suivants font la répartition de ces types d'associations régionales :

**Tableau 15. Associations à caractère régional agréées de l'intérieur du pays**

<b>Dénomination</b>	<b>Siège social</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Agrément</b>
Amicale des Fonctionnaires en Retraite et en Résidence à Daloa	DALOA	<i>Informations non fournies</i>	543/INT/AG du 11/03/1970
Mutuelle des Retraités Publics et privés de Boudépé	BOUDEPE		030/INT/ATAP/AGP-5 du 09/02/1993
Mutuelle des Enseignants Retraités et Assimilés de Duékoué	DUEKOUÉ		320/INT/DAP/SD2 du 24/12/1997
Mutuelle des Agents et Fonctionnaires à la retraite à Sinfra (MAFORS)	SINFRA		245/INT/AAT/DG du 10/11/1999
Mutuelle des Fonctionnaires et Agents de l'État Retraités de Vavoua (MUFAREVA)	VAVOUA		434/MEMID/DGAT/DAG/SDVAC du 19/08/2002
Association des Retraités de Lakota	LAKOTA	- Créer l'union entre tous les retraités, défendre leurs intérêts, promouvoir une entraide.	306/MEMAT/DGAP/DAG/SDVAC du 10 septembre 2003
Amicale des Retraités Ressortissants des Sept (07) Villages : Afferi 1, Afferi 2, Agbossou, Agoua Brou-Akpaoussou, Yobouessou et Benene S/P de Bongouanou	BONGOUANOU	- Créer un cadre fraternel en vue d'un meilleur épanouissement de ses membres. - Apporter une aide financière, matérielle et morale à ses membres en cas d'évènements heureux ou malheureux. - Soutenir et conseiller ses membres en cas de difficultés de tout genre.	88/MEMAT/DGAP/DAG/SDVAC du 30 janvier 2004
GBOLÉKO Association des Retraités Originaires du Département de DIVO	DIVO	- Regrouper tous les Dida-Godié à la retraite du département de Divo. - Entreprendre des actions d'intérêts communs pour le développement de Divo. - Créer entre les membres un lien permanent de solidarité d'entraide et de collaboration.	300/AT/DGAT/DAG/SDVA du 20 Juin 2006

		- Assister socialement les membres.	
Mutuelle du Groupe des Trente et Cinq Enseignants à la Retraite Résidant à DIVO (MUGERDI)	DIVO	- Regrouper au plus trente et cinq enseignants à la retraite ayant les mêmes aspirations et résidant à Divo. - Créer les conditions d'échanges aux fins de resserrer les liens de fraternité. - Encourager ses membres à s'entraider en cas d'évènements ou malheureux.	86/AT/DGAT/DAG/SD VA du 23 mars 2006
Mutuelle des Retraités des Villages du NORD d'ARRAH (MUREVNA)	ARRAH	- Inciter les retraités à revaloriser leurs compétences au profit des populations. - Susciter l'esprit d'entrepreneuriat. - Favoriser et entretenir des rapports de bon voisinage, de solidarité, de fraternité, d'assistance, et d'entraide et d'amitié sincère.	913/AT/DGAT/DAG/SD VA du 27 décembre 2006
Mutuelle des Retraités de la Commune de KOKUMBO (MURECKO)	TOUMODI Kokumbo	- Regrouper les retraités résidant dans les communes de Kokumbo. - Promouvoir l'entraide et la solidarité entre ses membres. - Développer la commune. - Organiser des activités de développement économique, social, culturel et sportif.	025/INT/DGAT/DAG/S DVA du 07 janvier 2009
Mutuelle des Enseignants Retraités à GAGNOA (MERGA)	GAGNOA Quartier Babré	- Regrouper les enseignants à la retraite, ayant les mêmes aspirations et résidant à GAGNOA. - Promouvoir et consolider les liens de fraternité et de solidarité entre ses membres. - Organiser des activités économiques sociales, culturelles et sportives.	356/INT/DGAT/DAG/S DVA du 09 avril 2009
Amicale des Enseignants Retraités de TOUMODI (AERTO)	TOUMODI	- Regrouper ses membres. - Assister ses membres en cas d'évènements heureux et malheureux. - Créer un cadre de raffermissement des liens sociaux affectifs et régler les litiges entre ses membres. - Créer des activités socio-économiques et récréatives à l'endroit de ses membres.	077/INT/DGAT/DAG/S DVA du 29 janvier 2010

Mutuelle des Fonctionnaires et Agents de l'État à la Retraite à GAGNOA (MUFARGA)	GAGNOA Quartier Matignon	-Regrouper des retraités de l'IPS-CGRAE de Gagnoa afin qu'ils réagissent ensemble et d'une même voix face aux problèmes sociaux de tous ordres.	554/INT/DGAT/ DAG/SDVA du 07 juin 2010
Association des Retraités CGRAE-CNPS à Yamoussoukro (ARCCY)	YAMOOUSSOUK RO Quartier Énergie	- Unir ses membres. - Favoriser l'entraide et la solidarité. - Créer des Activités Génératrices de Revenus pour ses membres.	567/MEMIS/DGAT/DA G/SDVA du 13 décembre 2013
Mutuelle des Retraités de Grand-Bassam (MUREB)	GRAND- BASSAM Quartier Petit- Paris	- Regrouper tous les retraités gérés par l'IPS-CGRAE ou la CNPS résidant à Grand-Bassam et leurs ayants droit. - Promouvoir la fraternité la solidarité et l'assistance entre les membres. - Organiser les services et œuvres à caractère social.	033/MEMIS/DGAT/DA G/SDVA du 12 mars 2013
Mutuelle des Retraités de Grand Akoudzin	ADZOPÉ Agou Village Grand Akoudzin	- Permettre à ses membres de se connaître. - Être solidaire dans tous les événements de la vie quotidienne. - Promouvoir le bien-être social et culturel de ses membres.	10/R.ME/P.ADZ/CAB du 29 juin 2017

Source : DGAT, « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ».

**Tableau 16. Associations à caractère régional agréées du district d'Abidjan**

<b>Dénomination</b>	<b>Siège social</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Agrément</b>
Mutuelle des Retraités de Niangon (MURENI)	ABIDJAN	- Consolider les liens d'amitié, de fraternité et solidarité entre les membres de l'association.	497/AT/DGAT/DAG/SD VA du 06 septembre 2006
Mutuelle des Retraités de la S/P d'Anyama (MURESPA)	ANYAMA	- Permettre aux membres de se connaître, de s'entraider et de se fréquenter. - Entreprendre toutes actions susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie et d'entretenir des rapports avec des organisations similaires.	522/AT/DGAT/DAG/SD VA du 08 novembre 2006
Mutuelle des Retraités Secteurs Publics et Privés de la Commune de Koumassi (MRSPPCK)	ABIDJAN Koumassi	- Consolider les liens de fraternité, d'amitié et de solidarité entre les membres. - Mener des actions en vue d'améliorer les conditions de vie des mutualistes.	688/AT/DGAT/DAG/SD VA du 20 novembre 2006
Association des Retraités de Cocody (ARECO)	ABIDJAN Cocody	<i>Modification de dénomination</i>	259/INT/DGAT/DAG/S DVA du 09 avril 2008
Amicale des Retraités de GONAN (AREGO)	ABIDJAN Yopougon Siporex	- Promouvoir l'entraide, la solidarité et l'union entre ses membres.	924/INT/DGAT/DAG/S DVA du 20 août 2008
Club des Amis Retraités de SEILEU et de DOPLEU (CAESDO)	ABIDJAN Yopougon	- Susciter toute activité susceptible de créer la joie de vivre chez ses membres. - Développer et entretenir l'esprit d'union et de solidarité chez ses membres. - Promouvoir des rencontres périodiques. - Développer des activités touristiques. - Créer un cadre de partenariat avec les personnes physiques et morales du 3 <sup>e</sup> âge à travers le monde.	559/INT/DGAT/DAG/S DVA du 30 mai 2008
Amicale des Retraités Sociétaires de la COOPEC	ABIDJAN Cocody	- Regrouper tous les retraités sociétaires de la COOPEC Cocody autour d'un idéal de solidarité.	567/INT/DGAT/DAG/S DVA du 07 juin 2010

Cocody (ARSCC)	au sein de la COOPEC Cocody	- S'entraider matériellement et moralement en cas de maladie, mariage, baptême, décès d'un membre, de son épouse ou de son enfant. - Former et de suivre ses membres dans le cadre des activités de l'amicale.	
Mutuelle des Retraités de la SICOGI 4-160 Logements (MURESI)	ABIDJAN Yopougon SICOGI 4-160 Logements	- Promouvoir l'entraide et la solidarité entre ses membres.	505/MIS/DGAT/DAG/S DVA du 29 décembre 2017

Source : DGAT, « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ».

#### **IV.2.2 Les associations à caractère national**

Les associations à caractère national ont une couverture nationale. Elles sont dotées d'organes de section répartis sur l'ensemble du territoire national. En effet, ces organes déconcentrés sont les sections, à savoir, les délégations communales, départementales ou de la diaspora de l'association. Le répertoire de la DGAT enregistre 21 associations à caractère national agréées entre 1970 et 2017. À cet effectif, il peut être adjoint les 05 associations découvertes sur le terrain d'enquête (AIEPRECI, ARCOPCI, CONARECI, FARECI, UEFA-POSTEL). Ce qui forme un total de 26 associations à caractère national. Un tel effectif représente 50% du nombre total des associations de personnes à la retraite bénéficiaires d'un agrément.

Le tableau suivant résume la répartition de ces associations :

**Tableau 17. Associations à caractère national agréées**

<b>Dénomination</b>	<b>Siège social</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Agrément</b>
Mutuelle des Retraités de Côte d'Ivoire	(Non fourni)	<i>Informations non fournies</i>	165/INT/AG du 14/02/1974
Association des Retraités du Secteur Privé de Côte d'Ivoire.	ABIDJAN		079/INT/AT/AG-5 du 08/03/1988
Amicale des Retraités des Forces Armées nationales de Côte d'Ivoire.	ABIDJAN		437/MIS/ATAP/AGP-5 du 05/11/1991
Association Ivoirienne des Assurés Sociaux Retraités de la CNPS de Côte d'Ivoire.	ABIDJAN		328/INT/ATAP/AGP-5 du 07/09/1993
Fédération Nationale des Retraités de Côte d'Ivoire.	ABIDJAN		232/NT/ATAP/AGP-5 du 29/06/1995
Ligue Nationale des Fonctionnaires et Agents Retraités de l'État de Côte d'Ivoire	ABIDJAN		443/INT/DAP du 10/09/1997
Union Nationale des Retraités de Côte d'Ivoire (UNARCI)	ABIDJAN	- Regroupement et entraide des retraités - Union fraternelle	332/MEMDI/DGAT/DAG/SDVAC du 06/06/02
Association des Ambassadeurs de Côte d'Ivoire à la Retraite (AACIR)	ABIDJAN	- Solidarité. - Expertise de ses membres dans différentes interventions.	411/MEMAT/DGAP/DAG/SDVAC du 29 juin 2004
Coordination Nationale des Fonctionnaires, Agents et Retraités de l'État, Victimes et Déplacés de Guerre de Côte d'Ivoire (COFARVIGCI).	ABIDJAN	- Rassembler et coordonner les mouvements et activités socioprofessionnels de ses membres. - Rechercher les voies et moyens pour dédommager ses membres - Participer au processus de réconciliation nationale.	438/MEMAT/DGAP/DAG/SDVAC du 08 juillet 2004
Association Nationale des Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (ANAREPCI)	ABIDJAN	<i>Dissolution/mutation en SOMUREPCI le 05 juillet 2014</i>	614/AT/DGAT/DAG/SDVA du 06 octobre 2006
Association des Travailleurs	ABIDJAN	- Contribuer à la mise en place d'une couverture sociale en faveur	

Sociaux Retraités de Côte d'Ivoire (ATRASORETCI)	Riviera	de ses membres ainsi que mener des activités de bienfaisances. - Solidarité entre les membres.	2007
Union des Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (URPCI)	ABIDJAN Abobo Quartier BC	- Promouvoir les liens de solidarité d'amitié et de fraternité entre les retraités. - Défendre les intérêts de ses membres.	736/INT/DGAT/DAG/S DVA du 06 novembre 2007
Association des Retraités Militaires et Gendarmes de Côte-d'Ivoire (ARMGCI)	ABIDJAN Plateau Camp Galiéni	- Entretenir l'esprit de corps d'antan. - Améliorer les conditions de vie de ses membres. - Promouvoir l'esprit de solidarité et d'entraide entre eux.	103/INT/DGAT/DAG/S DVA du 11 février 2008
ONG Consortium des Personnels de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche à la Retraite (COPEFORECI)	ABIDJAN Cocody II Plateaux Résidence Zoo	- Créer un cadre de solidarité en faveur des retraités. - Promouvoir des Activités Génératrices de Ressources - Susciter l'émergence de nouvelles carrières. - Lutter contre la pauvreté, le VIH/SIDA et la dégradation de l'environnement. - Promouvoir des actions sociales et humanitaires.	1190/INT/DGAT/DAG/ SDVA du 14 novembre 2008
Union des Femmes Retraitées du Trésor de Côte d'Ivoire (UFRETCI)	ABIDJAN Adjamé 220 Logements	- Renforcer les liens de fraternité. - Mener des activités lucratives génératrices de revenus. - Lutter contre la pauvreté.	094/INT/DGAT/DAG/S DVA du 11 février 2008
Association Internationale des Retraités de la Banque Africaine de Développement (AIRBAD)	ABIDJAN Yopougon Sopim	- Renforcer les liens de fraternité, d'amitié et de solidarité entre les membres. - Promouvoir le développement socio-économique et culturel. - Aider les retraités à avoir un meilleur cadre de vie	544/INT/DGAT/DAG/S DVA du 25 mai 2009
Collectif des Fonctionnaires Retraités Après Trente Ans de Service (COFRETAS)	DALOA Quartier Lobia	Amener l'État Ivoirien à : - revaloriser la pension des fonctionnaires retraités après trente ans de service et aussi à payer les arriérés d'avancement dus à ses membres depuis les années 1987 pour certains et 1988 pour d'autres. - arrêter les différents prélèvements sur la pension de retraite et à traiter avec célérité la liquidation de la pension de retraite des fonctionnaires.	684/INT/DGAT/DAG/S DVA du 03 juillet 2009
Mutuelle des Retraités SOTRA (MURSO)	ABIDJAN Abobo PK18 Anonkoua- kouté	- Protéger les intérêts des retraités de la SOTRA. - Entraide entre ses membres. - Améliorer les conditions de vie de ses membres	1194/INT/DGAT/DAG/ SDVA du 23 novembre 2009

		- Établir relations fraternelles entre la direction de la SOTRA et ses retraités.	
Mutuelle des Retraités de la Police Nationale de Côte d'Ivoire (MUREPOCI)	ABIDJAN Yopougon Sideci Iroko Villa 105	- Resserrer les liens d'amitié, de fraternité, de solidarité et d'entraide entre ses membres. - Assurer avec dignité les funérailles de ses membres en cas de décès. - Regrouper tous les membres à l'occasion des activités des manifestations diverses (loisirs et tourisme). - Lutter contre la pauvreté.	027/INT/DGAT/DAG/S DVA du 08 janvier 2010
Maison Fédérale du retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI)	ABIDJAN Abobo entre Anonkoi Kouté et la forêt du Banco	- Promouvoir la fraternité, l'entraide et la solidarité entre les retraités. - Contribuer à la formation et à l'encadrement des jeunes générations. - Promouvoir les droits et devoirs des retraités. - Créer une plateforme de collaboration avec les autres associations et organismes gouvernementaux ou non, intervenant dans les mêmes domaines. - Vulgariser l'expertise des retraités par des modules de formation en faveur des personnes en activité.	446/MEMIS/DGAT/DA G/SDVA du 30 novembre 2015
Organisation des Femmes Fonctionnaires et Agents de l'État Retraités de Côte d'Ivoire (OFFARCI)	ABIDJAN Koumassi Quartier SICOGI	- Rassembler les femmes fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire. - Être un cadre de rencontre, de solidarité et d'échanges entre ses membres et les acteurs de la communauté nationale d'autre part. - Mettre en commun les compétences qu'elles ont pour participer aux activités de développement communautaire. - Aider ses membres dans la conception et la mise en place de microprojets. - Mettre en place un système d'assistance sociale en cas d'évènements heureux ou malheureux. - Promouvoir des actions sociales au profit des personnes démunies.	486/MEMIS/DGAT/DA G/SDVA du 23 décembre 2015

Source : DGAT, « Répertoire des Organisations de la Société Civile (OSC) agréées des retraités de Côte d'Ivoire de 1970 à 2017 ».

## **CHAPITRE V. CARTOGRAPHIE SOCIALE DE LA FARECI ET DE LA MAFERECI**

L'enquête de premier niveau a permis de retenir la FARECI et la MAFERECI comme scène sociale de cette étude. La trame de ce chapitre est soutenue par la volonté de porter un regard sur les caractéristiques de ces deux associations.

### **V.1 La FARECI : une fédération d'associations de personnes à la retraite du secteur public**

La FARECI est une plateforme de différentes associations de personnes à la retraite dont la structure organisationnelle mérite d'être clarifiée. Ce jeu de clarification fait la sociogenèse de l'association, retrace son objet, son organisation et présente ses membres.

#### **V.1.1 De la sociogenèse de la FARECI**

La Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI) est un regroupement d'associations de personnes à la retraite du secteur public. Elle s'aligne sur la loi sur les associations en Côte d'Ivoire. En effet, en conformité avec la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, la FARECI a été créée le 26 août 2009 à Abidjan par cinq (05) associations « légalement constituées »<sup>29</sup>. Il s'agit de :

- l'Union Nationale des Retraités de Côte d'Ivoire (UNARCI) ;
- l'Association des Retraités Militaires et Gendarmes de Côte d'Ivoire (ARMGCI) ;
- l'Union Nationale des Fonctionnaires et Agents de l'État Retraités de Côte d'Ivoire (UNAFRECI) ;
- la Mutuelle des Retraités de la Police Nationale de Côte d'Ivoire (MUREPOCI) ;
- l'Union des Femmes Retraitées du Trésor de Côte d'Ivoire (UFRETCI).

Les fondateurs de la FARECI légitiment la création de cette fédération d'associations à travers ce qu'ils définissent comme étant des « conditions de vie difficiles » des fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite (oubli, abandon, déni de reconnaissance, etc.). Dans cette perspective, l'État est désigné par les membres de la FARECI comme le « principal responsable » de la « précarité » de ces conditions de vie. La création de cette faîtière répond également à la volonté de ses membres, de rassembler les associations de

---

<sup>29</sup> Cette terminologie provient des membres de la FARECI. Elle a été conservée comme telle parce qu'elle fait sens pour les membres de cette association. Ce sens est explicité dans les résultats de cette étude.

personnes à la retraite du secteur publique agréées dans le but de constituer un « interlocuteur unique » pour l'Etat, en accord avec l'IPS-CGRAE.

La FARECI est une association à but non lucratif, laïque et apolitique. Elle a un caractère national. Le siège social de cette fédération d'associations est situé dans le district d'Abidjan, précisément dans la commune de Cocody. Il ressort que la production idéologique de la FARECI, est contenue dans la devise de l'association : « sagesse - solidarité - honneur ». Ainsi, ces trois notions sont mobilisées par les membres pour rendre compte de leur engagement dans l'espace associatif.

### **V.1.2 De l'objet de la FARECI**

La FARECI s'est donné pour objectif, l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et agents de l'État ivoiriens à la retraite et leurs ayants droit. En effet, le but est d'assurer le bien-être favorable à leur réintégration sociale. L'objet de l'association est ainsi reversé en 19 objectifs spécifiques basés sur des questions d'intérêt général. Ces objectifs spécifiques peuvent donc être organisés autour des 06 dimensions suivantes :

- **La défense des intérêts matériels et immatériels des membres**

Cette dimension rassemble sept (07) objectifs spécifiques :

- défiscalisation totale des pensions ;
- revalorisation périodique des pensions en fonction des excédents budgétaires de l'IPS-CGRAE ;
- prise en compte automatique des pensions par toute mesure de revalorisation de salaire;
- acquisition d'une subvention substantielle et permanente de l'IPS-CGRAE aux associations légalement constituées ;
- acquisition d'un siège fédéral de la part de l'IPS-CGRAE ;
- activation de l'application du système de pension de retraite par capitalisation ;
- création d'un fonds mutuel dont l'objectif principal est la production de richesses, l'acquisition de biens et services et la mise en place d'infrastructures sociales.

- **L'implication dans les processus consultatifs et décisionnels**

Cette dimension rassemble quatre (04) objectifs spécifiques :

- acquisition du droit de participer aux travaux de tout projet de réforme de la Fonction Publique et de l'IPS-CGRAE qui touchent aux intérêts des personnes à la retraite ;
- révision des modalités de la représentation des personnes à la retraite au sein du conseil d'administration de l'IPS-CGRAE ;
- représentation des personnes à la retraite à toute rencontre nationale ou internationale traitant du bien-être des populations ;
- recherche permanente d'une collaboration et institution de rencontres périodiques avec l'IPS-CGRAE.

- **La collaboration entre fonctionnaires et agents de l'État à la retraite**

Cette dimension rassemble trois (03) objectifs spécifiques :

- rassemblement de toutes les associations ou mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État légalement constitués ;
- recherche permanente de cohésion entre tous les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite et toutes les associations fédérées ;
- reconversion permanente et positive des mentalités des personnes à la retraite.

- **Le (ré)investissement professionnel à travers les offres d'expertises**

Cette dimension rassemble deux (02) objectifs spécifiques :

- constitution d'une banque d'expertises des personnes à la retraite ;
- reconversion professionnelle des personnes à la retraite par la mise en place d'un mécanisme de formation.

- **Le bien-être social et sanitaire des personnes à la retraite**

Cette dimension rassemble deux (02) objectifs spécifiques :

- création d'un organisme de prise en charge sanitaire et funéraire pour les personnes à la retraite ;
- garantie d'un accueil serein et « naturel » empreint de courtoisie et de respect des personnes à la retraite dans tous les services de l'IPS-CGRAE.

- **Les voyages, le sport et les loisirs**

Cette dimension contient un seul objectif spécifique :

- institution de voyages d'agrément ou touristiques en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

### **V.1.3 De l'organisation de la FARECI**

L'architecture de la FARECI repose sur son organisation administrative et financière.

- **Organisation administrative**

La FARECI comprend deux types d'organes : des organes centraux et des organes déconcentrés.

**- Les organes centraux**

Les organes centraux de la fédération sont de trois ordres. Il s'agit de l'assemblée générale, du bureau exécutif national et du comité de contrôle financier.

- L'Assemblée Générale (AG) constitue l'organe décisionnaire de la fédération. Elle se réunit en session ordinaire ou extraordinaire suivant l'objet de ses délibérations. Elle est composée des membres du bureau exécutif national, du comité de contrôle financier, d'une délégation de cinq (05) membres par association affiliée à la FARECI, 02 membres par délégation départementale ou communale et d'un délégué représentant la diaspora.
- Le Bureau Exécutif National (BEN) est l'organe de gestion de l'association. Il agit en son nom, conformément aux pouvoirs qui lui sont confiés par l'AG. Il est composé de 17 membres élus par l'AG parmi les représentants des associations affiliées à la FARECI.
- Le Comité de Contrôle Financier (CCF) est l'organe de contrôle de la gestion financière de la fédération. Il est composé de deux (02) membres élus en AG par les représentants mandatés des associations affiliées à la FARECI.

**- Les organes déconcentrés**

Les organes déconcentrés sont les associations et mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. En effet, ces associations et mutuelles constituent les délégations communales, départementales et de la diaspora. Dans sa forme, une délégation est composée de dix (10) membres. Le président de la délégation est le représentant local du président de la FARECI.

- **Organisation financière de l'association**

Les ressources de la fédération proviennent pour l'essentiel de :

- droits d'adhésion ;
- cotisations annuelles des associations membres ;
- subventions provenant de l'IPS-CGRAE et d'autres organismes ;
- produits résultant de ses activités et de ses organes annexes ;
- dons et legs.

#### **V.1.4 Les membres de la FARECI**

L'adhésion à la FARECI est libre et volontaire. Elle est réservée à toute association ou mutuelle de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite légalement constituée et déclarée à l'IPS-CGRAE. Ces associations ou mutuelles peuvent être à vocation nationale ou locale. Les lignes suivantes dressent une typologie des membres, mettent en évidence leurs droits et devoirs ainsi que leurs relations avec les institutions.

- **De la typologie des membres**

La FARECI est composée de trois (03) catégories de membres, des membres fondateurs, les membres actifs et membres d'honneur.

***- Les membres fondateurs***

Les membres fondateurs de cette fédération sont l'UNARCI, l'ARMGCI, l'UNAFRECI, la MUREPOCI et l'UFRETCI. Ces associations se présentent de la manière suivante :

- UNARCI

Agrément obtenu en 2002.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Regroupement des personnes à la retraite dans l'union fraternelle ;
- Entraide.

- ARMGCI

Agrément obtenu en 2008.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Entretenir l'esprit de corps d'antan ;
- Améliorer les conditions de vie de ses membres ;
- Promouvoir l'esprit de solidarité et d'entraide entre les membres.

- UNAFRECI

(Informations non fournies)

- MUREPOCI

Agrément obtenu en 2010.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Resserrer les liens d'amitié, de fraternité, de solidarité et d'entraide entre ses membres.
- Assurer avec dignité les funérailles de ses membres en cas de décès.
- Regrouper tous les membres à l'occasion des activités des manifestations diverses (loisirs et tourisme).
- Lutter contre la pauvreté.

- UFRETCI

Agrément obtenu en 2008.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Renforcer les liens de fraternité ;
- Mener des activités lucratives génératrices de revenus ;
- Lutter contre la pauvreté.

**- Les membres actifs**

Les membres actifs sont les associations ou les mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite qui participent aux activités de la fédération de façon régulière. À ce jour, la FARECI est composée de 07 associations membres actifs. Ce sont :

- Association des Inspecteurs de l'Enseignement Précoce et Primaire Retraités de Côte d'Ivoire (AIEPRECI)

(Informations non fournies)

- Association des Travailleurs Sociaux Retraités de Côte d'Ivoire (ATRASORETCI)

Agrément obtenu en 2007.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Contribuer à la mise en place d'une couverture sociale en faveur de ses membres ainsi que mener des activités de bienfaisances ;
- Solidarité entre les membres.

- Collectif des Fonctionnaires Retraités Après Trente Ans de Service (COFRETAS)

Agrément obtenu en 2009.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

Amener l'État Ivoirien à :

- Revaloriser la pension des fonctionnaires à la retraite après trente ans de service et aussi à payer les arriérés d'avancement dus à ses membres depuis les années 1987 pour certains et 1988 pour d'autres ;
- Arrêter les différents prélèvements sur la pension de retraite et à traiter avec célérité la liquidation de la pension de retraite des fonctionnaires.

- Organisation des Femmes Fonctionnaires et Agents de l'État Retraitées de Côte d'Ivoire (OFFARCI)

Agrément obtenu en 2015

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Rassembler les femmes fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire ;
- Être un cadre de rencontre, de solidarité et d'échanges entre ses membres et les acteurs de la communauté nationale d'autre part ;
- Mettre en commun les compétences des femmes fonctionnaires et agents de l'État à la retraite pour participer aux activités de développement communautaire ;
- Aider ses membres dans la conception et la mise en place de microprojets ;
- Mettre en place un système d'assistance sociale en cas d'évènements heureux ou malheureux ;

- Promouvoir des actions sociales au profit des personnes démunies.

- Association des Retraités de Côte d'Ivoire (ARECO)

(Association à caractère régional non prise en compte dans la recherche)

- Association des Ambassadeurs de Côte d'Ivoire à la Retraite (AACIR)

Agrément obtenu en 2004.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Solidarité ;
- Expertise de ses membres dans différentes interventions.
  - Union des Ex-Fonctionnaires et Agents des Postes et Télécommunications (UEFA-POSTEL)

(Informations non fournies)

- Association des Retraités du Corps Préfectoral de Côte d'Ivoire (ARCOPCI)

(Informations non fournies)

### ***- Les membres d'honneur***

Les membres d'honneur de la FARECI sont les personnes physiques ou morales qui ont rendu, rendent ou sont susceptibles de rendre des services à la fédération. De même, les anciens présidents de la fédération sont des membres d'honneur de fait.

#### **• Des droits et devoirs des membres**

Les membres actifs de la mutuelle sont soumis à des droits et devoirs qui s'expriment de la manière suivante :

### ***- Les droits des membres***

La qualité de membres actifs de la fédération donne droit à :

- une subvention de l'IPS-CGRAE versée aux associations ou aux mutuelles sociales membres de la fédération ;

- une aide d'un montant de 200 000 Franc CFA de la FARECI, destinée à la famille d'un membre du BEN décédé ;
- une aide de 50 000 Franc CFA de la FARECI, destinée à la famille d'un membre du Bureau exécutif d'une association affilié à la fédération ;
- la participation à l'AG de la FARECI.

**- Les devoirs des membres**

Les membres actifs sont soumis à l'obligation de :

- s'acquitter d'une cotisation annuelle ;
- déposer auprès du BEN, le programme d'activités annuel budgétisé dans les deux (02) premiers mois de l'année en cours ;
- participer à toutes les réunions ;
- respecter les délibérations et les décisions du BEN et de l'AG ;
- imposer le respect et la dignité par un comportement exemplaire ;
- souscrire aux actions de solidarité ;
- observer le devoir de réserve.

• **Des droits d'adhésion et cotisations**

Le taux d'adhésion et de cotisation est déterminé par l'AG sur proposition du BEN.

Ces taux s'organisent de la manière suivante :

- droits d'adhésion : 50 000 Franc CFA par association ;
- cotisation annuelle : 30 000 Franc CFA ;
- cotisation exceptionnelle déterminée selon les cas.

• **Des relations extérieures des membres**

Les relations extérieures des membres sont de deux ordres :

- La représentation des membres auprès des organisations nationales ou internationales doit requérir l'avis motivé du BEN ;
- Toute prise de position ou déclaration par rapport à une situation nationale ou internationale, notamment de nature politique, doit requérir l'avis du BEN.

On retient donc que la FARECI est une fédération d'associations composée uniquement de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. En revanche, la MAFERECEI est une association qui rassemble autant des fonctionnaires et agents de l'État, que des travailleurs du secteur privé formel et du secteur « informel ».

## **V.2 La MAFERECEI : une association de « pensionnaires » et de « non-pensionnaires »**

La MAFERECEI encadre différentes catégories de personnes à la retraite dans un espace commun. L'appréciation de ce modèle associatif particulier est construite autour de la mise en évidence de la sociogenèse de l'association, la présentation de son objet et de son organisation ainsi que la nature de ses membres.

### **V.2.1 De la sociogenèse de la MAFERECEI**

La Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECEI) a été créée le 29 août 2013 à Abidjan, conformément la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations. La création de cette association revêt un double enjeu. En effet, pour ses fondateurs, il s'agissait de répondre au besoin d'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, et de permettre aux « travailleurs » du secteur « informel » d'accéder à la retraite. Aussi, pour les fondateurs de la MAFERECEI, cette structure se différencie des autres associations de personnes à la retraite en ce qu'elle intègre les « travailleurs » du secteur « informel » dans la nomenclature de ses membres. L'association s'est ainsi constituée dans le but de changer le regard social sur la retraite et les personnes à la retraite en Côte d'Ivoire.

En outre, la MAFERECEI est une association à but non lucratif, laïque et apolitique. Elle a un caractère national. Le siège social de la MAFERECEI est situé dans la commune de Yopougon, dans le district d'Abidjan. Dans le but de mettre en mots sa vision de l'engagement associatif à la retraite, la MAFERECEI s'est dotée d'un slogan qui se résume en trois notions : « longévité - dignité - honneur ». Partant d'une telle perspective, l'association réunit dans un même espace, les personnes à la retraite du secteur public, du secteur privé formel et du secteur « informel ». Il ressort qu'à ce jour, la MAFERECEI demeure la seule association de personne à la retraite qui rassemble des membres issus de ces trois principaux secteurs d'activité de l'économie ivoirienne.

## V.2.2 De l'objet de la MAFERECI

L'objet de la MAFERECI consiste à unir les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé formel et du secteur « informel » à la retraite au sein d'une même association. En effet, l'enjeu de la création de cette association est de promouvoir l'entraide et la prise en charge de ses membres sur le plan de la Sécurité sociale. L'objet de la MAFERECI est ainsi restitué en sept (07) objectifs spécifiques qui peuvent être organisés autour des trois (03) dimensions suivantes :

- **La défense des intérêts matériels et immatériels**

Cette dimension rassemble trois (03) objectifs spécifiques :

- œuvrer ensemble pour faire respecter le retraité où qu'il soit ;
- faire retrouver au retraité sa dignité et son honneur ;
- promouvoir les droits et devoirs des retraités.

- **La collaboration et solidarité**

Cette dimension rassemble deux (02) objectifs spécifiques :

- promouvoir la fraternité, l'entraide et la solidarité entre les retraités ;
- créer une plateforme de collaboration avec les autres associations et organismes gouvernementaux ou non, intervenant dans les mêmes domaines.

- **Le (ré)investissement professionnel et les offres d'expertises**

Cette dimension rassemble deux (02) objectifs spécifiques :

- contribuer à la formation et à l'encadrement des jeunes générations ;
- vulgariser l'expertise des retraités par des modules de formation en faveur des personnes en activité.

Il ressort de cette classification que la MAFERECI n'a pas d'objectifs liés à la pratique du sport, au voyage ou aux loisirs.

## V.2.3 De l'organisation de la MAFERECI

La MAFERECI est organisée autour d'une structure administrative et financière.

- **Organisation administrative**

L'association comprend deux types d'organes. Ce sont des organes centraux et des organes décentralisés.

***- Les organes centraux***

Les organes centraux de l'association sont l'assemblée générale, le bureau exécutif national et le comité de contrôle financier.

- L'Assemblée Générale (AG) est l'organe décisionnaire de la MAFERECEI. Il se réunit en session ordinaire ou extraordinaire en fonction de l'objet des délibérations. L'AG est composée des membres du bureau exécutif national, du comité de contrôle financier et de représentants des membres de l'association.
- Le Bureau Exécutif National (BEN) est l'organe de gestion de l'association. Il agit en son nom, conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués par l'AG. Il est composé de membres élus par l'AG.
- Le Comité de Contrôle Financier (CCF) est l'organe de contrôle de la gestion financière de l'association. Il est composé de membres élus en AG.

***- Les organes déconcentrés***

Les organes déconcentrés sont des organes rattachés au BEN. Ils prolongent l'action du BEN à qui ils rendent compte. Ils reçoivent des instructions en vue de l'exécution des décisions de l'AG.

***- De l'affiliation au CONARECEI***

La MAFERECEI est membre d'une fâtière, le Conseil National des Retraités de Côte d'Ivoire (CONARECEI).

- **L'organisation financière de l'association**

Les ressources financières de l'association sont constituées de :

- droits d'adhésion ;
- cotisations des membres ;
- subventions, dons et legs ;
- produits résultant des activités de l'association.

#### **V.2.4 Les membres de la MAFERECI**

L'adhésion à la MAFERECI est libre et volontaire. Elle est réservée aux fonctionnaires et agents de l'État, aux travailleurs du secteur privé formel et aux « travailleurs » du secteur « informel ». En effet, en plus des personnes traditionnellement considérées comme "retraités", cette association accueille les « travailleurs » du secteur « informel. La MAFERECI compte cinquante (50) membres à ce jour.

- **De la typologie des membres**

La MAFERECI est composée de deux (02) catégories de membres :

- *Les pensionnaires*

Les membres désignés comme pensionnaires sont les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel. La qualité de pensionnaires de ces membres est liée à leur immatriculation aux institutions de Sécurité sociale que sont l'IPS-CGRAE et la CNPS. Cette immatriculation leur donne droit à la perception d'une pension de retraite.

- *Les non-pensionnaires*

Les membres définis comme non-pensionnaires sont les « travailleurs » du secteur « informel ». La qualité de non-pensionnaires de ces membres est liée à leur non-immatriculation à une institution de Sécurité sociale. D'où, l'impossibilité d'accéder à une pension de retraite. À la MAFERECI, ces membres sont nommément désignés. Il s'agit des « agriculteurs », des « commerçants » et des « transporteurs ».

- **Des conditions d'« admission » à la MAFERECI**

Les membres de la MAFERECI convoquent la notion d'admission pour désigner le mécanisme d'adhésion à l'association. En effet, pour les membres de cette association, évoquer les conditions d'admission, c'est établir le parallèle conceptuel avec la notion d'« admission à la retraite » qui marque l'entrée dans un nouveau champ d'expression sociale. Aussi, les conditions d'admission à la MAFERECI sont de trois ordres : les pièces administratives justificatives de la qualité de personnes à la retraite, les droits d'admission et les taux de cotisations. Ces conditions sont déterminées par l'AG sur proposition du BEN. Les

conditions d'admission dans l'association s'organisent en fonction de la qualité de pensionnaires ou de non-pensionnaires.

**- Pièces administratives justificatives de la qualité de personnes à la retraite**

La nomenclature des pièces administratives qui justifient la qualité de personnes à la retraite dans l'espace social de la MAFERECCI, est adaptée en fonction des deux catégories de membres de l'association. Ces pièces sont donc les suivantes, selon l'appartenance à la catégorie des pensionnaires ou des non-pensionnaires :

**-Les pensionnaires**

- copie de la carte nationale d'identité ;
- copie du brevet de pension ; deux (02) photos d'identité ;
- bulletin de pension (ou sa copie) ;
- certificat de mariage (si possible) ;
- extraits de naissance des enfants.

**-Les non-pensionnaires**

**Agriculteurs**

- copie de la carte nationale d'identité ;
- deux (02) photos d'identité ;
- attestation de membre d'une coopérative (signée par le président de la coopérative) ;
- être âgé de 55 ans ;
- certificat de mariage (si possible) ;
- extraits de naissance des enfants.

**Commerçants**

- copie de la carte nationale d'identité ;
- deux (02) photos d'identité ;
- copie du registre de commerce ;
- attestation de régularité fiscale ;
- être âgé de 55 ans ;
- certificat de mariage (si possible) ;

- extraits de naissance des enfants.

#### Transporteurs

- copie de la carte nationale d'identité ;
- deux (02) photos d'identité ;
- autorisation de transport ;
- copie de la vignette ;
- être âgé de 55 ans ;
- certificat de mariage (si possible) ;
- extraits de naissance des enfants.

#### **- Droit d'admission**

Les pensionnaires et les non-pensionnaires sont soumis au même droit d'admission. Les membres s'acquittent une seule fois de ce droit.

- kit d'admission : 15 000 Franc CFA.

#### **- Taux de cotisations**

Les cotisations se présentent sous la forme de contributions financières annuelles versées à l'association. Ces contributions sont réparties en trois (03) sections :

- contributions santé : 30 000 Franc CFA ;
- contributions construction et caution bancaire : 10 000 Franc CFA ;
- contributions fonctionnement : 20 000 Franc CFA.

#### **• Les relations extérieures des membres**

La notion de relations extérieures désigne les actions menées par les membres de la MAFERECI au niveau national ou international. Ces actions sont de deux ordres. Il s'agit de :

- La représentation des membres auprès d'organisations nationales ou internationales est assurée par le CONARECI ;
- Les prises de position ou les déclarations concernant une situation nationale ou internationale, notamment de nature politique, sont assurées par le CONARECI.

- **Projections de la MAFERECEI en matière de couverture santé de ses membres**

La MAFERECEI projette de bâtir un hôpital pour les personnes à la retraite, dans le but d'apporter une réponse holistique aux besoins de santé spécifiques des seniors. Dans cette perspective, l'association dispose d'un terrain non bâti d'une superficie de 02 hectares. En effet, pour les dirigeants de cette association, au regard de la composition de ses membres (fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, travailleurs du secteur privé formel à la retraite et « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite) et de l'hétérogénéité de leur positionnement dans le système de protection sociale ivoirien (affiliation à l'IPS-CGRAE et à la CNPS), la mise en place d'un mécanisme de prise en charge de leurs soins médicaux est un impératif de couverture santé.

En outre, pour les dirigeants et les membres de la MAFERECEI, l'exposition au risque maladie des personnes à la retraite du secteur privé formel et du secteur « informel », est à rechercher dans le retrait de la couverture santé de la CNPS. En effet, à la retraite, les travailleurs du secteur privé formel en situation de liquidation de pension, perdent le bénéfice des prestations maladies de la CNPS. De plus, en matière de santé, la plupart des « travailleurs » du secteur « informel » ne bénéficient pas de la couverture institutionnelle du fait de leur non-affiliation à la CNPS. Dans ces conditions, selon les membres de la MAFERECEI, cette relative absence de couverture santé institutionnelle pour les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite soutient le besoin de disposer de mécanismes propres de prestations maladies.

- **Expérience de sollicitation des capitaux expérientiels des membres de la MAFERECEI : de la participation au projet « Alphabétisation par les seniors »**

Dans la ligne de deux de ses objectifs spécifiques, qui portent sur la contribution à la formation et à l'encadrement ainsi qu'à la vulgarisation de l'expertise des personnes à la retraite, des membres de la MAFERECEI ont pris une part active à un projet d'alphabétisation. En effet, ce projet désigné sous le vocable « Alphabétisation par les seniors », a été diligenté par l'IPS-CGRAE, avec l'appui technique de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non-Formelle (DAENF) du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)<sup>30</sup> de Côte

---

<sup>30</sup> Sources : Informations produites lors de la phase d'exploration de terrain du 26 juin 2018 et de l'enquête de second niveau du 10 mars 2019, soutenues par des données récupérées sur le site internet de l'IPS-CGRAE (sous les conseils de membres de l'association). En ligne sur [http://www.cgrae.ci/Fr/actualites\\_7\\_7\\_D65](http://www.cgrae.ci/Fr/actualites_7_7_D65)

d'Ivoire. Le projet d'« Alphabétisation par les seniors » de l'IPS-CGRAE, s'inscrit dans la dynamique de promotion de la retraite active à destination des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite.

En outre, le projet a connu sa phase pilote avec la formation en andragogie de 12 personnes à la retraite (des enseignants à la retraite pour la plupart) affiliés à l'Agence Principale de l'IPS-CGRAE de Yopougon. En effet, ces personnes à la retraite ont eu à charge l'animation de trois (03) centres d'alphabétisation situés dans la commune de Yopougon. Ces centres se répartissent de la manière suivante :

- L'EPP Sogefiha Solic II, dans le quartier de Yopougon Sogefiha-Magasin ;
- L'EPP Toits-Rouges Moutrille, dans le quartier de Yopougon Toits-Rouges ;
- L'EPP Siporex II, dans le quartier de Yopougon Siporex.

Par ailleurs, la phase opérationnelle du projet a couvert la période du 8 août 2017 au 8 février 2018, soit six (06) mois de cours d'alphabétisation au bénéfice de 75 apprenants (filles de ménages, commerçant(e)s exerçant dans les marchés de la commune, etc.). Dans le cadre de sa contribution pratique à la réalisation de ce projet, la MAFERECI a mis à la disposition de l'IPS-CGRAE, quatre (04) de ses membres (03 enseignants et 01 journaliste à la retraite) au nombre des 12 animateurs retenus. La formation s'est achevée par la remise de diplômes de participation à 58 apprenants qui ont pu achever le processus, contre 17 abandons.

Le tableau ci-dessous fait une synthèse de la participation des membres de la MAFERECI à ce projet d'alphabétisation.

**Tableau 18. Synthèse de la participation de la MAFERECEI au projet « Alphabétisation par les seniors » de l'IPS-CGRAE**

<b>Centres d'alphabétisation</b>	<b>Apprenants affectés par centre</b>	<b>Apprenants diplômés</b>	<b>Apprenants ayant abandonnés</b>	<b>Nombre d'animateurs MAFERECEI</b>	<b>Activités des animateurs MAFERECEI</b>	<b>Profession des animateurs MAFERECEI</b>
Yopougon Sogefiha-Magasin <i>EPP Sogefiha Solic II</i>	25	19	6	1	Enseignement	Professeur certifié d'Histoire-Géographie à la retraite
Yopougon Siporex <i>EPP Siporex II</i>	25	22	3	1	Enseignement	Professeur de Lettres à la retraite
Yopougon Toits-Rouges <i>EPP Toits-Rouges Moutrille</i>	25	17	8	1	Enseignement	Instituteur-Conseiller d'éducation à la retraite
Supervision des trois centres				1	Supervision	Journaliste international à la retraite
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>58</b>	<b>17</b>	<b>4</b>		

Source : Informations obtenues auprès des dirigeants de la MAFERECEI lors de la phase d'exploration de terrain du 26/06/2018 et de l'enquête de second niveau du 10/03/2019.

## **Conclusion**

Au total, cette seconde partie de la thèse s'est évertuée à clarifier le cadre institutionnel dans lequel évoluent les associations en Côte d'Ivoire en général, et la FARECI et la MAFERECEI en particulier. En clarifiant ce cadre institutionnel, le but était d'appréhender l'architecture juridique sur laquelle se forment les discours de légitimation des pratiques associatives des membres de la FARECI et de la MAFERECEI. Les informations plus ou moins essentielles qui ont émergé de cette clarification mettent en évidence des dissemblances distribuées dans la nature de ces deux associations et la qualité de leurs membres. En termes de nature et de qualité des membres, le chercheur a pu relever que la FARECI est une fédération d'associations exclusivement composée de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. Par contre, la MAFERECEI est une association de fonctionnaires et agents de l'État, de travailleurs du secteur privé formel et de « travailleurs » du secteur « informel ».

La présentation de la FARECI et de la MAFERECEI donne des éléments de lecture de l'engagement des personnes à la retraite dans ces espaces associatifs dans la dynamique de visibilisation de leurs capitaux expérientiels. C'est ce que traite la troisième partie de l'étude.

## **PARTIE III**

**L'engagement associatif : une instance de  
visibilisation des capitaux expérientiels des  
personnes à la retraite**

## **Introduction**

La trame de cette troisième partie qui présente les résultats de l'étude, porte sur la compréhension de l'engagement associatif des personnes à la retraite, en tant qu'un modèle de visibilisation des capitaux expérientiels de ces seniors. Autrement dit, le jeu et l'enjeu pour le chercheur, ont été de rendre compte de la manière dont ces seniors se distribuent sur la scène sociale, à travers la mise en imbrication itérative de l'empirie, du parcours théorique et méthodologique de cette étude. En partant de la complexité, de la subjectivité et du contexte de production de leurs discours, pratiques et interactions sociales, l'attention s'est portée sur les micro-actions des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents à la Retraite de l'État de Côte d'Ivoire (FARECI) et de la Maison Fédérale du Retraité de Côte d'Ivoire (MAFERECI). De sorte que ces seniors, approchés comme les producteurs et les interprètes de leurs propres discours, pratiques et interactions sociales, sont positionnés en tant qu'unités d'analyse de leur vécu, en correspondance avec le relativisme de la réalité sociale. Cette rubrique est organisée en trois chapitres interdépendants.

Le premier chapitre traite des procédures de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite. Ce processus se construit dans les dynamiques d'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI, les formes de déshérences sociales à la retraite et la transition paradigmatique à l'œuvre dans ces associations. Ensuite, le second montre que la gouvernance de la retraite en Côte d'Ivoire, est comprise par les personnes à la retraite comme la mise en acte de stratégies d'invisibilisation de leurs capitaux expérientiels. On l'observe dans la définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge. Enfin, le troisième chapitre présente les pratiques associatives participant à la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Ces pratiques conduisent à une réinitialisation identitaire, fabriquent de nouvelles formes de sociabilité et font des personnes à la retraite des prestataires d'expertises.

## **CHAPITRE VI. PROCÉDURES DE LÉGITIMATION DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES PERSONNES À LA RETRAITE**

Cette rubrique rend compte de la manière dont les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite mettent en forme leur insertion dans l'espace associatif. Cela est perceptible dans les dynamiques d'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI, le contournement des formes de déshérences sociales à la retraite et la transition paradigmatique à l'œuvre dans l'espace associatif.

### **VI.1 Les dynamiques d'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI : des perspectives de reconstruction sociale**

Les idéologies qui encadrent l'adhésion des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite à la FARECI et à la MAFERECI, laissent entrevoir une volonté de reconstruction sociale. L'adhésion à ces associations est appréhendée comme une modalité de décroisement social, un mécanisme d'émancipation de l'asymétrie des relations professionnelles pré-retraites et un pulsateur de la solidarité intra-générationnelle.

#### **VI.1.1 L'adhésion comme quête de décroisement social**

La retraite et la charge sociale dont elle est parfois porteuse, sont interprétées par les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel ivoiriens à la retraite, comme une étape biographique de cloisonnement social. En effet, généralement associée à l'insignifiance, à un poids social ou à l'inaptitude professionnelle, la retraite apparaît souvent comme une temporalité sociale de cloisonnement pour les personnes considérées comme étant des "retraités". Dans le langage informatique, le cloisonnement consiste usuellement à restreindre l'accès à un réseau, par l'identification des services réseaux nécessaires aux traitements mis en place et le blocage de services non nécessaires<sup>31</sup>. Par analogie, restitué à l'occurrence des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel ivoiriens à la retraite, il est à noter que :

- « restreindre l'accès » équivaut à fragmenter la scène sociale en sous-ensembles distincts (structurés par les logiques d'utilité et d'inutilité sociale) ;

---

<sup>31</sup> Source : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), « Recommandations pour la mise en place de cloisonnement système ». En ligne <https://www.ssi.gouv.fr/guide/recommandations-pour-la-mise-en-place-de-cloisonnement-systeme/>

- le « réseau » représente la productivité professionnelle (avec les administrations publiques et les entreprises du secteur privé formel comme espaces d'expression) ;
- les « services réseaux nécessaires » représentent les salariés (fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel) ;
- les « traitements mis en place » constituent le point focal des rapports sociaux ;
- le « blocage de services » consiste au "déli d'accès social" imposé aux personnes dites "retraités" ;
- les « services non nécessaires » représentent la figure sociale des personnes généralement désignées comme étant des "retraités".

Il ressort de ce développement que dans le contexte social des membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le cloisonnement consiste à fragmenter la scène sociale en prenant comme référentiel la productivité professionnelle, qui désigne les « actifs » (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel dans le texte) comme étant les points focaux des rapports sociaux. En effet, cette configuration aboutit à terme, au déli d'accès social appliqué aux personnes dites "retraités", tagués comme socialement inutiles. À ce titre, la qualité de "producteur professionnel" est convoquée en tant que procédé de filtrage des différentes insertions sociales des individus et/ou des groupes. Dès lors, ce "filtrage sociale" créé une homogénéité dans des sous-ensembles sociaux (d'un côté le sous-ensemble de l'utilité sociale et de l'autre celui de l'inutilité sociale) qui évoluent indépendamment. D'ailleurs, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECEI, être professionnellement productif, c'est venir à l'existence sociale à travers la productivité et par la productivité. Par conséquent, celui qui perd de façon formelle (la retraite comme improductivité professionnelle institutionnellement encadrée) ou informelle (l'improductivité professionnelle non institutionnellement encadrée) sa position de producteur professionnel, est reversé dans la catégorie sociale des personnes « non indispensables », socialement cloisonnées.

En outre, dans une telle organisation sociale, les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite positionnent stratégiquement l'espace associatif, en tant qu'un mécanisme de césure du déli d'accès social dont ils sont l'objet. En effet, pour venir à l'existence sociale, en partant du référent de la productivité professionnelle, ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite convoquent le cadre juridique des associations pour légitimer leur décloisonnement social. Dans cette perspective, en tant qu'organisations de la société civile (OSC), les associations

participent à l'exécution de mission d'intérêt collectif ou d'intérêt général<sup>32</sup>. Ainsi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, la notion d'intérêt général qui soutient l'action de leurs associations, retire l'obstacle de l'improductivité professionnelle attaché à la retraite. L'adhésion à des associations de pairs et la mission assignée à celles-ci (à savoir l'intérêt général), insèrent donc les fonctionnaires et agents de l'État ainsi que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, dans le champ de la productivité professionnelle qui est perçu comme une instance de décroisement social.

Cette réalité est décrite par Papa<sup>33</sup> Nestor, Administrateur civil à la retraite (68 ans, 33 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 2, 16 novembre 2019 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan) :

*Ce qu'on constate c'est qu'à la retraite, tout le monde te fuit. C'est comme s'ils se disent que les retraités ne doivent pas se mélanger avec ceux qui travaillent<sup>1</sup>. Bon ! Je crois que, c'est parce que nous ne travaillons plus hein ! C'est surtout pour ça. On nous met à l'écart de ceux qui travaillent. Les gens croient que la retraite est contagieuse où quoi ? Ils ne veulent pas perdre du temps à discuter avec nous. Si tu n'as rien c'est que tu n'as rien à dire et tu n'as rien pour dire quelque chose. Donc si nous ne nous retrouvons pas, on est tout de suite mis dans un coin... au placard. Je suis à la MAFERECEI pour ne pas qu'on m'enferme dans un placard là-bas ! Si tu n'es pas dans un groupe, tu es écarté de tout. Nous sommes là pour ne pas être enfermé dans une pièce de la Côte d'Ivoire ! Alors, celui qui n'est pas dans une association n'est pas sur la bonne voie pour améliorer sa situation. Tu es enfermé parce que les gens autour de toi s'écartent. La MAFERECEI nous met en avant. L'association travaille pour le bien de tous. C'est comme ça ! La loi même dit que nos associations sont utiles à la population.*

Par ailleurs, l'espace associatif capté en tant que territoire de déstructuration du déni d'accès social appliqué aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite, produit un nouvel agencement des appartenances sociales à la retraite. En d'autres mots, contre le cloisonnement social qui isole les individus et/ou les groupes, les interactions distribuées dans le territoire qu'est l'association, conduit les membres à participer et à contribuer à la vie sociale. Justement, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, cette sortie des fonctionnaires et agents de l'État, et des

<sup>32</sup> Source : Loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations. En ligne <https://www.centif.ci/images/lois/4bdd55fecc4cd38c277f37b4f3073d5a.pdf>

<sup>33</sup> Pour rappel, les prénoms des participants sont fictifs.

travailleurs du secteur privé formel à la retraite de l'isolement social, est tributaire de leur implication dans la vie associative. De ce fait, l'adhésion à des associations de pairs permet aux membres de ne pas être « enfermé dans un placard » ou « écarté de tout ». Cette production idéologique signifie ainsi que l'espace associatif médiatise le besoin individuel et collectif de participation sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. L'adhésion à une association est donc pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, une action individuelle et/ou collective qui travaille à redimensionner les paradigmes qui déterminent l'accès des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite à la vie sociale.

### **VI.1.2 L'adhésion comme mécanisme d'affranchissement de l'asymétrie des relations professionnelles pré-retraites**

L'espace associatif à la retraite est perçu comme un territoire de développement de relations horizontales. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, les rapports professionnels de différenciations généralement basés sur l'organisation pyramidale hiérarchique, qui prévalaient dans les administrations publiques, parapubliques et les entreprises, imposaient une séparation réelle et/ou fictive entre les salariés des secteurs public et privé formel. Justement, selon les membres de ces associations de pairs, ces relations tiraient leur validité et leurs valeurs normatives de la classification des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel, en fonction de leurs catégories professionnelles et de leurs grades. En partant de cette ligne de lecture, contre ce modèle classique d'organisation hiérarchique qui anime les rapports interindividuels dans le monde social du salariat, l'espace associatif crée des réseaux de relations transversales. Il ressort ainsi que les associations opèrent une restructuration/recomposition des relations entre ces ex-salariés du secteur public et du secteur privé formel à la retraite. Dès lors, cette création de réseaux de relations transversales à l'intérieur de l'espace associatif, est mobilisée comme soutenant l'adhésion de ces fonctionnaires et agents de l'État, et de ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

De plus, les associations resocialisent les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite à un engagement dans des relations de coopération et d'échanges mutuels. En d'autres termes, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, adhérer à une association à la retraite, signifie s'unir autour d'objectifs collectifs. De sorte que, à travers leur adhésion, les membres s'approprient les objectifs de

l'association en les transformant en des objectifs qui fédèrent les individualités. Aussi, ce modèle d'engagement social à la retraite accentue la rupture avec le modèle de relations verticales développées durant toute la carrière professionnelle. Dans une telle perspective, les interactions entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite au sein de la FARECI et de la MAFERECEI, consolident leur sentiment d'appartenance à une même communauté. L'enjeu étant de privilégier l'atteinte des objectifs de leurs associations. D'où, l'intérêt de la dissolution de la hiérarchisation des statuts et des rôles en effectuation dans l'espace professionnel. Ainsi, à cette hiérarchisation des statuts et rôles, se substitue désormais une organisation sociale plus ou moins fondée sur des rapports stabilisés à travers la vie associative. Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI alignent donc leur adhésion sur le caractère horizontal de leurs rapports au sein de ces espaces sociaux d'échanges.

En écoutant Papa Robert, Agent de la SOTRA à la retraite (60 ans, 21 ans de service, 05 ans de retraite, secteur privé formel, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan), on retient que :

*Ici où nous sommes là... c'est vrai... **parmi nous**, il y a des icônes hein ! **Il y a de grands cadres à la retraite**. Dans chaque service... **dans les différents services**... parmi nous qui sommes tous réunis ici, il y a des grands... voici **mon ancien sous-directeur** qui est là [Papa Robert désigne de la main un membre de l'association]... **mais si je ne te l'avais pas dit, tu n'aurais pas pu faire de différence entre nous**. Nous avons des **commissaires**, un ancien **conseiller de ministre**, un ancien **adjoint au maire**... il y a de grands cadres à la MAFERECEI ici. Il y a de grands cadres à la retraite. Mais **nous travaillons tous ensemble pour la MAFERECEI**. Nous travaillons ensemble pour nos frères qui sont à la retraite. Nous sommes tous ensemble à **la MAFERECEI, c'est notre maison** comme on le dit chez. Pour nous, **c'est ce qui est le plus important**.*

En outre, le développement de relations horizontales dans l'espace associatif, s'exprime à travers la distribution des positions et des rôles sociaux dans les organes de ces associations. En effet, la nature et la structuration de ces relations sont tributaires des règles de gouvernance associative. Dans cette ligne de lecture, il ressort que l'organisation et le fonctionnement de la FARECI et de la MAFERECEI reposent sur une architecture de principes directeurs. Ces principes sont la non-lucrativité des activités de ces associations, la gratuité

des fonctions exercées par les membres des instances dirigeantes et le caractère électif de leur mandat, leur participation directe ou à travers la médiation de leurs représentants au fonctionnement et à la prise de décision. De plus, la qualité de membres ainsi que l'accèsion aux organes centraux de ces associations échappent à l'organisation hiérarchique traditionnelle qui a prévalu en contexte pré-retraite. Ainsi, les membres de la FARECI et de la MAFERECEI répondent aux mêmes critères d'adhésion en vigueur dans chacune de ces associations. De même, la désignation d'un membre à l'un des organes centraux (Assemblée Générale, Bureau Exécutif National, Comité de Contrôle Financier) est transversale. La contrepartie à laquelle sont soumis tous les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, se résume au versement régulier d'une cotisation.

Par ailleurs, au sein de ces espaces associatifs, les rôles et les positions sociales des membres sont interchangeable et dynamiques. Autrement dit, à la FARECI et à la MAFERECEI, il n'existe pas de mécanismes organisationnels de reconduction et/ou de perpétuation des relations verticales pré-retraites, qui mèneraient d'anciens supérieurs hiérarchiques à revendiquer le prolongement de leur autorité dans leur nouvel espace d'actualisation. Aussi, les fonctionnaires et agents de l'État, ainsi que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECEI, font l'expérience individuel et collective de l'effritement et/ou de la dissolution de ces anciens rapports de pouvoir, de subordination et de domination dans lesquels ils évoluaient dans le champ professionnel. L'espace associatif est ainsi perçu par les fonctionnaires et agents de l'État, de même que par les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de ces associations, comme le cadre de la construction de rapports sociaux équilibrés et de respect mutuel. Dans une telle perspective relationnelle, les membres de la FARECI et de la MAFERECEI s'impliquent volontairement et solidairement dans l'organisation, le développement et les activités de leurs associations. Pour par les fonctionnaires et les agents de l'État autant que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, l'engagement dans l'espace associatif est donc un engagement à fortes valeurs et enjeux interactionnelles.

C'est ce que décrivent les propos de Papa Yves, Militaire à la retraite (67 ans, 28 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Ce que j'apprécie ici, c'est que le mur est brisé à la retraite... le mur est brisé ici... dans l'association le mur est brisé. En tout cas, le mur qui nous séparait n'existe plus. Aujourd'hui, moi je peux causer avec un colonel ou bien un général sans me mettre au garde-à-vous. [Rires dans l'assemblée] Nous sommes désormais tous des frères. Nous sommes tous à la retraite... nous sommes tous les mêmes. Ici, j'occupe un poste de responsabilité. Mais, si c'était dans l'armée, je n'occuperais pas ce poste puisqu'il allait revenir à quelqu'un qui est plus gradé que moi. Dans l'armée, ce sont les gradés qui occupent les postes de responsabilité. Ici tout change. Tu vois, un gradé ne dira pas comme j'étais son chef avant là, donc je dois le commander ici. On est en famille... en tout cas, on se sent bien ici. On se tapote l'épaule, on rit, on cause ensemble... c'est vraiment la convivialité quoi ! Les règles de l'armée n'existent plus ici. Nous sommes des frères à la retraite. Ça me touche. C'est pourquoi je dis aux autres de venir adhérer.*

Il ressort également que, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le jeu de transversalité des relations interpersonnelles déployé dans les associations, renforce leur implication dans cet espace social. En effet, la sortie du cadre formel et formaliste des interactions asymétriques en effectuation en dehors du champ retraite/association et l'entrée dans le cadre des interactions symétriques distribuées dans ce champ, structurent la confiance mutuelle entre les fonctionnaires et agents de l'État, ainsi que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans une telle perspective, cette confiance mutuelle est mobilisée par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, dans le but de promouvoir la fiabilité des mécanismes de leurs associations auprès de leurs pairs à la retraite. Ainsi, la promotion de la fiabilité des mécanismes de ces associations s'observe, entre autres, à travers l'incitation à l'adhésion d'anciens collègues de service à la retraite. Le discours produit dans l'espace associatif, est donc rendu comme fédérant les membres dans un cadre social plus ou moins filtré de sa part de rapports de pouvoir, de subordination et de domination qui étaient relativement la norme en contexte pré-retraite.

### **VI.1.3 L'adhésion comme pulsateur d'une solidarité intra-générationnelle**

Le champ associatif est construit comme un "espace refuge" des solidarités, qui intègre la demande sociale des personnes âgées. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'adhésion à une association permet autant aux fonctionnaires et agents de l'État qu'aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite, de surmonter l'épuisement social dans

lequel évoluaient et/ou évoluent la plupart d'entre eux. Aussi, pour les membres de ces associations de pairs, un tel épuisement social se manifeste généralement à travers la dissolution des liens de solidarité qui ont été construits autour de leur ancien statut professionnel et ont été soutenus par celui-ci (ce statut permettait la scolarisation d'enfants de proches à charge, la contribution financière à des funérailles de proches, etc.). Or, pour ces seniors évoluant dans le milieu associatif, la retraite qui induit généralement la perte de ce statut professionnel, déstructure par inférence le modèle d'entraide qui y était plus ou moins attaché. Dès lors, l'effritement de ce modèle d'entraide à la retraite, est individuellement et collectivement interprété comme une forme de désintéressement social qui affecte la plupart des personnes âgées en Côte d'Ivoire. Dans une telle perspective, l'association constitue, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECI, un espace de partage, de mise en commun des ressources et de rupture avec le processus de désintéressement social qui s'impose et/ou est imposé aux personnes âgées dans le contexte ivoirien. L'adhésion aux associations est donc comprise en tant que mécanisme de déconstruction de cette forme de désintéressement qui sanctionne le temps social de la retraite.

L'adhésion aux associations, est également saisie en tant que construction d'un espace de développement de la solidarité entre pairs, est indissociable de la quête de longévité à la retraite. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, face au processus de "déshumanisation" sociale dans lequel évoluent la plupart des personnes âgées et par inférence des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé à la retraite, la solidarité intragroupe est mobilisée comme instance d'ingénierie sociale. En tirant ressource d'expériences vécues d'effacement social, ces personnes âgées adhèrent aux associations dans la perspective de produire des réponses endogènes aux difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien. Ainsi, pour les membres de ces associations de pairs, ces difficultés s'expriment en termes d'impératif de gestion quotidienne de risques sociaux tels que la contribution financière aux funérailles d'un proche, la perte de mobilité d'un pair ou d'éventuels sinistres, qui sont interprétés par les membres de la FARECI et de la MAFERECI, comme autant d'obligations sociales à satisfaire. De ce fait, adhérer à une association est entendu par ces personnes âgées comme le moyen de donner un contenu pratique à ce projet de prévoyance sociale. Cela s'observe dans la production d'une idéologie d'acteurs sociaux résilients à travers la promotion de schèmes de solidarité dont le but est la validation d'une harmonie intra-générationnelle.

Cela peut être perçu dans le discours de Papa Célestin, Commissaire de Police à la retraite (64 ans, 30 ans de service, 14 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*Il arrive parfois que pour nous qui sommes à la retraite, c'est souvent un peu compliqué. Il y a des assurances qui nous refusent... elles nous refusent. On dit tu as quel âge ? **Il y a des assurances qui nous refusent.** Les assurances refusent ! On te dit **tu as quel âge ?** Les banques tout ça là ! Il y a des banques qui refusent de nous prêter de l'argent. Dans les banques, on n'a **plus droit au crédit.** Pour eux, c'est quand tu es fonctionnaire là que tu as l'argent. Une fois que tu es à la retraite, tu es vieux, tu n'as pas d'argent. Donc, on refuse de te prêter. Ils te voient comme **un cadavre ambulante !** Bon... les **relations humaines c'est zéro !** Or, ça ne veut pas dire que **quand la famille te sollicite** pour cotiser quand il y a quelque chose, **tu dois contribuer !** Ou bien ! Quand c'est comme ça, on se serre les coudes ici. S'il y a quelque chose, **c'est comme une caisse** quand on est en groupe. C'est comme une caisse quoi. Ça permet de **prévenir en cas de problème** quelconque. Quand tu as la **paix du cœur et de l'esprit,** tu vieillis bien... tu vieillis bien.*

En outre, la construction sociale des associations en tant qu'instances d'ingénierie sociale, inscrit les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite dans une temporalité projective. Autrement dit, pour les personnes âgées de la FARECI et de la MAFERECEI, à travers l'adhésion aux associations, il s'agit d'« apporter des solutions », c'est-à-dire, de se projeter dans un avenir qui opère une rupture avec les logiques de cloisonnement et d'effacement social qui entourent la retraite (négligence, négation de droits sociaux, etc.). Dans un tel contexte, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'adhésion aux associations met généralement en opposition deux catégories de personnes âgées. D'un côté, les personnes âgées qui semblent opter préférentiellement pour l'engagement associatif dans le but de transformer leur environnement social. De l'autre, se situe les personnes âgées relativement amorphes, qui font plus ou moins le choix de la résignation. Ainsi, les membres de ces associations affirment leur appartenance à la première catégorie de personnes âgées qu'ils décrivent. On peut donc noter que la légitimité de l'adhésion aux associations de pairs à la retraite est liée à l'action collective.

De plus, la solidarité intra-générationnelle développée dans l'espace associatif contient les principes d'organisation, d'entraide, de lutte sociale et de pouvoir. Ces principes reposent sur une coopération active entre pairs à la retraite. En effet, appréhendées en tant qu'instance d'ingénierie sociale, les associations de pairs à la retraite sont construites par les membres de la FARECI et de la MAFERECI comme des organisations qui permettent aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé à la retraite, de se positionner et/ou de se repositionner sur la scène sociale. Aussi, ce positionnement/repositionnement ne consiste pas à convertir l'espace associatif en une structure militante, dont l'idéologie et les actions viseraient la modification de la structure sociale dans son ensemble. Il s'agit plutôt pour ces ex-salariés des secteurs public et privé formel ivoiriens à la retraite, de participer de façon individuelle et/ou collective, à un changement ponctuel. Un changement qui s'exprime au niveau des rapports sociaux entre pairs. Ainsi, l'enjeu de l'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI est le renforcement des rapports intra-générationnels, le développement d'un sentiment de commune appartenance et l'impulsion de la réactivité des fonctionnaires et agents de l'État ainsi que des travailleurs du secteur privé formel à la retraite pour faire face à d'éventuels risques sociaux.

Selon Papa Léandre, Colonel de Gendarmerie à la retraite (65 ans, 30 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Ceux qui sont venus dans l'association, c'est **ceux qui apportent toujours des solutions**. C'est celui qui réfléchit, qui cherche, qui peut apporter des solutions où il y a des problèmes. Si on ne réfléchit pas, si on ne se retrouve pas, pour **mettre en commun nos expériences on ne peut pas trouver de solutions** ! Parce que **personne ne s'intéresse à nous**. On a droit à rien du tout. Mais si nous sommes **organisés, on peut porter un coup**. Au lieu que ce soit un seul d'entre nous qui lutte pour s'en sortir, c'est toute l'association qui le fait avec lui. Dès l'instant qu'un **membre de l'assemblée est touché, c'est nous tous qui sommes touchés**. Parce que seul, les gens vont te négliger tout de suite. Déjà que **nous sommes des personnes âgées...** qui nous voient ? Donc, seul on n'est pas fort. Même si on est à la retraite et qu'on a ses propres moyens, **seul on n'est pas fort**. Pour moi, s'entraider, c'est l'idéal. Nous qui sommes à la retraite, c'est idéal de s'entraider.*

Par ailleurs, le modèle de solidarité en actualisation dans les idéologies d'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI, s'offre également comme un procédé tangible de partage d'expériences pour l'atteinte d'un objectif commun. En effet, il s'agit de la volonté de rassembler les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, dans des associations où les membres partagent un passé professionnel institutionnellement interrompu par le passage à la retraite. En conséquence, cet objectif de rassemblement aboutit à la construction d'un réseau de pairs à la retraite. De plus, la notion de partage d'expériences sociales relie ces seniors et oriente leur quête de fabrication et/ou d'intégration d'un nouvel espace de solidarité. Dans ce contexte, le vécu quotidien de poly-contingences sociales à la retraite (limites de la protection sociale en matière de santé, amenuisement des ressources financières, etc.) est un facteur de raffermissement de ces liens intragroupes (à l'intérieur des associations) et intra-générationnels (entre fonctionnaires et travailleurs du secteur privé formel à la retraite). On relève ainsi que l'espace associatif se convertit progressivement en un cadre social de massification des ressources expérientielles des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

Cela dit, l'adhésion des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite peut être comprise sous un autre aspect. Cette adhésion est également motivée par l'enjeu de contournement des formes de déshérences sociales à la retraite.

## **VI.2 L'engagement associatif face aux formes de déshérences sociales à la retraite**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI se perçoivent en situation de déshérence sociale. Pour ces "retraités", l'insertion dans les associations de pairs se justifie par les situations d'abandon dans lesquelles ils se situent. Cette déshérence sociale s'exprime par la transformation graduelle de la retraite en temporalité de musellement social, figure de "reddition identitaire" et instance d'"invisibilisation sanitaire" des personnes âgées.

### **VI.2.1 La retraite comme temporalité de musellement social**

Le passage à la retraite, le vécu à la retraite et le vécu de la retraite sont individuellement et collectivement saisis comme des moments biographiques de "réclusion sociale". En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la retraite apparaît comme un "épouvantail social", qui installe les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, dans une position de subordination dans leurs interactions quotidiennes avec les personnes dites « actives » (les fonctionnaires et les

travailleurs du secteur privé formel en cette occurrence). Ainsi, pour les membres de ces associations, les marqueurs sociaux de ces rapports de relative subordination peuvent être évalués, en tenant compte des catégories socio-professionnelles (cadres de l'administration publique, cadres d'entreprises, etc.) et des positions hiérarchiques d'autorité (chefs d'administrations centrales, chefs de service, etc.) qu'ils occupaient avant leur départ à la retraite. Par conséquent, ces catégories socio-professionnelles et ces positions hiérarchiques sont consciemment et/ou inconsciemment dépréciées par les « actifs », dans leurs espaces professionnels d'actualisation (administrations publiques et entreprises du secteur privé formel en cette occurrence). Ainsi, étant entendu que le statut socio-professionnel et la position hiérarchique pré-retraites sont convoqués en sourdine pour évaluer les rapports avec les « actifs », le caractère déprécié ou dépréciatif de ces interactions participe à la déshérence sociale autant des fonctionnaires et agents de l'État que des travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

De plus, les interactions avec les « actifs » dans ces espaces professionnels aboutissent à un épuisement relationnel des fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé à la retraite. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, cet épuisement relationnel se développe dans un contexte interactionnel (entre les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé à la retraite et les salariés) où ils sont parfois amenés à solliciter des ressources techniques (dans le sens des prestations et des agents) des administrations publiques ou des entreprises. Aussi, cet épuisement relationnel décrit une double discordance pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite. La première provient de l'insatisfaction du besoin légitime d'accéder aux services publics (au sens d'organismes de gestion du service public) dans leur itinéraire quotidien d'usagers desdits services. La seconde est liée à leur statut d'anciens fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé qui est plus ou moins sous-estimé par les agents de ces services publics. Dans un tel contexte, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, cette double discordance socio-institutionnelle déstructure non seulement les relations avec les « actifs », mais limite également leur accès aux ressources techniques des services publics.

C'est ce qui ressort des propos de Papa Célestin, Commissaire de Police à la retraite (64 ans, 30 ans de service, 14 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 2, 16 novembre 2019 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan) :

*La majorité des personnes que tu vois dans cette salle-là... d'autres ne sont pas venues hein ! Ils étaient de hauts cadres... de hauts cadres de l'administration... des entreprises. Ces hauts cadres-là sont obligés aujourd'hui de raser le mur. Vous allez dans une administration, c'est à peine si on vous reçoit. Vous êtes un zombie pour les gens. Une fois que vous êtes à la retraite on refuse de vous écouter. Ça ne se fait pas. Je ne sais pas si en Europe ça se fait mais je ne pense pas ! En Côte d'Ivoire, on refuse d'écouter ceux qui sont à la retraite. Une fois je suis parti au palais de justice... au Plateau là ! Sans exagération. Je suis arrivé à 8 h environ. Je suis parti de là à 20 h ! Le procureur est passé devant moi, il rentrait maintenant à la maison. Je l'attrape comment ? Est-ce qu'il me regarde ? Je suis allé... j'ai dit à la dame qui m'a reçu... mais c'est le procureur qui passe là ! Est-ce que vous m'avez annoncé ? Elle dit « mais il s'en va à la maison ! Il a fini oh ! » J'ai dit merci. Parce que c'est le soleil qui se lève le matin-là, c'est lui qui se couche le soir hein ! Les gens ne savent pas qu'un jour ils seront aussi à la retraite. Aujourd'hui, partout on oublie les anciens ! Tu sais, on ne respecte pas les anciens des services. Sinon on a travaillé aussi hein ! Les gens doivent savoir que quand un ancien d'un service se présente, on doit s'occuper de lui.*

Par ailleurs, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, dès leur admission à la retraite, les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel sont introduits dans un processus de déconsidération de la retraite et de désaffection sociale pour les personnes dites "retraités". Ce processus est repérable dans les interactions qui se développent entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite et les « actifs ». En effet, la retraite approchée en tant que rupture formalisée avec l'organisme employeur (administrations publiques et/ou entreprises du secteur privé formel), efface progressivement les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite de la "mémoire démographique" de ces organismes. Cette mémoire démographique est comprise en tant qu'elle est le répertoire historique qui retrace le parcours des personnels qui ont exercé dans les administrations publiques et/ou les entreprises du secteur privé formel. Dès lors, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECI, le structurant de la déconsidération de la retraite et de la désaffection sociale pour les personnes dites "retraités", peut être perçu dans leur effacement de la mémoire démographique de ces administrations publiques et ces entreprises. Cela est rendu dans des termes tels que : « on oublie les anciens » ; « on ne respecte pas les anciens des services », « on a travaillé aussi ».

## **VI.2.2 La retraite comme figure de "reddition identitaire"**

La retraite est individuellement et collectivement vécue comme une temporalité sociale de désarticulation de l'identité des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé à la retraite. En effet, les histoires de vie des membres de la FARECI et de la MAFERECEI décrivent un "démantèlement social" progressif de leurs référents identitaires. Il ressort que dans la perspective de ces fonctionnaires et agents de l'État, de même que de ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, ces référents identitaires se construisent et/ou sont construits autour des biographies professionnelles et sont entérinés par la contribution de l'individu à l'amélioration de son écosystème professionnel (dans le sens d'un cadre qui met en interactions l'organisme employeur et les salariés). Aussi, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, l'admission à la retraite et la rupture qu'elle produit avec cet écosystème professionnel désorganisent ce modèle d'identification sociale et aboutissent à une perte d'estime de soi. Justement, cette désarticulation de l'identité provient d'une invisibilité situationnelle des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Une telle invisibilité émane pour ainsi dire des situations d'interactions avec les personnes dites « actives » dans ces écosystèmes professionnels dans lesquels ces anciens fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé à la retraite sont relativement « effacés » ou « oubliés ».

De plus, la perdurance dans la société ivoirienne de la figure sociale des "retraités" comme personnes âgées socialement improductives, est comprise comme une modalité de désaffectation de l'identité des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En effet, la résistance de ces représentations sociales de minoration de la retraite et des "retraités", est en contradiction avec la dynamique d'engagement social en actualisation dans l'adhésion aux associations de pairs à la retraite. Aussi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, ces représentations sociales minoratives de la retraite et des "retraités" impriment constamment leurs relations quotidiennes avec les « actifs ». De plus, pour les membres de ces associations de pairs, ces représentations sont reproduites dans toutes les sphères de la société ivoirienne. D'où cette référence au « Président » et au « balayeur », convoquée en tant que repère symbolique qui rend compte de la socialisation des individus et/ou des groupes à cette lecture dévalorisante de la retraite et des "retraités". Ce modèle de lecture dévalorisant de la retraite et "retraités", traverse ainsi les statuts, les positions et les rôles sociaux. Par conséquent, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'évolution sous un tel dessin relationnel façonne, attribue et projette une

identité socialement et institutionnellement réductrice des personnes désignées comme étant des "retraités".

Cela est illustré par Papa Sylvain, Conseiller Pédagogique à la retraite (76 ans, 32 ans de service, 15 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*Il faut le dire. À la retraite **on ne te connaît plus là où tu as travaillé dans le temps et tu as fait bouger les choses.** Quand tu es à la retraite, tu es **désarmé.** Après les services, tu es mis à la retraite on ne te connaît plus. Les gens pensent qu'ils ont affaire aux **retraités d'avant là ! Ceux d'avant ils se contentaient de jouer aux boules ceci et cela. Ce n'est plus la même chose aujourd'hui.** Mais, **du Président au balayeur on nous voit comme ceux d'avant là ! C'est ça le problème ! C'est pourquoi je dis qu'à la retraite on est désarmé.** On rabaisse tous ces fonctionnaires et tous ces travailleurs qui sont à la retraite aujourd'hui... les retraités d'avant ne sont pas ceux d'aujourd'hui comme je le dis souvent. Regarde par exemple, **depuis 1988, nous avons accepté en son temps, pour la Côte d'Ivoire, d'avoir des avancements sans effets financiers.** Jusqu'à **aujourd'hui en 2019** là, plus jamais **personne n'a cherché à reverser ce qui revient de droit** à ces fonctionnaires qui sont à la retraite aujourd'hui... certains ne sont plus de ce monde. Au Forum de Yamoussoukro en 2014, ils nous ont dit que ça faisait en ce temps-là 500 milliards de Franc CFA. **On laisse tomber tous ceux qui sont à la retraite... quand on entend le mot retraité on tourne le dos. On te tourne le dos. C'est malheureux ! C'est pourquoi il faut être dans une association avec les autres.***

En outre, la reddition identitaire expérimentée par les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite est, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, à rechercher dans le temps long de leurs rapports avec l'État de Côte d'Ivoire. En effet, pour les membres de ces associations de pairs, la fragilisation de leur identité est la résultante de trois décennies (en limitant l'interprétation à la datation rendue dans le discours des participants : 1988-2019) d'injustices sociales vécues individuellement et collectivement par les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel ivoiriens à la retraite. Dans cette ligne de lecture, il ressort que, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, ces injustices sociales sont inhérentes au blocage des salaires et des avancements indiciaires de l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire. Ainsi, ces avancements de classe et d'échelon, qui sont sanctionnés par l'article 54

de la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ivoirienne, n'ont plus été mis en application depuis 1988. Dès lors, selon les membres de ces associations de pairs, de 1988 à 2019, les fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire ont subi et/ou continuent de subir 21 ans d'injustices sociales. Incidemment, de telles injustices déstructurent plus ou moins l'identité et les positions sociales des fonctionnaires et agents de l'État en activité et/ou à la retraite.

Par ailleurs, ces injustices sociales relevées par les membres de la FARECI et de la MAFERECI, sont individuellement et collectivement interprétées comme la mise en invisibilité institutionnelle du renoncement des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, à leurs intérêts matériels et immatériels (salaires, accessoires de salaires, avancements, etc.) durant leur(s) parcours professionnel(s). En effet, pour ces personnes âgées membres de ces associations de pairs, ce renoncement individuel et collectif est lié à la volonté des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel ivoiriens de contribuer à la stabilisation des ressources et des charges de l'État de Côte d'Ivoire. D'où, le rappel de l'acceptation des avancements sans effets financiers par les fonctionnaires et agents de l'État (cette situation sociale a été débattu au Forum de Yamoussoukro en 2014)<sup>34</sup>. À ce titre, les membres de la FARECI et de la MAFERECI soutiennent que la mise en sourdine de leurs droits sociaux a eu deux niveaux de conséquences. Il s'agit de l'amenuisement des ressources financières et de la réduction du niveau de participation sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. L'adhésion aux associations de pairs apparaît donc comme un "émétique social", qui vise à déconstruire la désarticulation de l'identité de ces personnes socialement et institutionnellement désignées comme des "retraités" des secteurs public et privé formel ivoiriens.

### **VI.2.3 La retraite soumise aux mécanismes de mise en "invisibilité sanitaire" des personnes âgées**

Les attentes des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECI, en matière de couverture

---

<sup>34</sup> Du 19 au 24 novembre 2014, s'est tenu un Forum Social à Yamoussoukro qui a réuni un comité technique interministériel et les syndicats de fonctionnaires. Ce Forum avait pour but de définir un nouveau cadre réglementaire et institutionnel pour les salaires, les accessoires de salaires, les avancements des fonctionnaires dans le Statut Général de la Fonction Publique de 1992 et la rationalisation des rémunérations et des modalités de promotion. Source : <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=6&recordID=2961&p=215>

institutionnelle de leurs besoins en soins de santé, sont relativement ignorés. En effet, pour ces personnes, dans le cadre des régimes publics de couverture sociale, un écart dans l'accès à la couverture du risque maladie est observable en fonction de l'immatriculation à l'IPS-CGRAE ou à la CNPS. Les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, bénéficient de la couverture sociale de la MUGEFICI, tandis que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite perdent le bénéfice des prestations maladies de la CNPS, à savoir, la couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles garantis aux travailleurs salariés<sup>35</sup>. Ainsi, pour les membres de la MAFEREICI, une association composée de fonctionnaires et agents de l'État, de travailleurs du secteur privé formel et de « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, cette temporalité sociale place les personnes dites "retraités" dans une posture d'"indigence sanitaire". Une indigence sanitaire que les membres de ces associations de pairs désignent, entre autres, par la perte des prestations maladies de la CNPS pour les travailleurs du secteur privé formel à la retraite et par l'absence de prise en charge des dépenses de santé des personnes âgées par le système assurantiel en Côte d'Ivoire. Il ressort donc que, pour ces seniors à la retraite, membres de la FAREICI et de la MAFEREICI, se pose la problématique de l'accès aux soins, aux producteurs de soins, aux prestataires et aux prestations de médicaments, ainsi qu'aux structures de sanitaires (hôpitaux, centres de santé, pharmacies, médecins gériatres, etc.).

De plus, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FAREICI et de la MAFEREICI, le profil sanitaire des personnes âgées est caractérisé par un foisonnement de pathologies (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.), dont il faut parvenir à garantir la prise en charge médicale quotidiennement. En effet, selon les membres de ces associations de pairs, l'exposition et/ou la gestion de ces polypathologies s'exprime généralement chez les personnes âgées, à travers la prévalence et l'installation durable de la polymédication (prescription, achat et consommation de plusieurs médicaments). À ce titre, il ressort que l'exposition et/ou la gestion de l'environnement polypathologique plus ou moins lié au grand âge et à ses inférences identifiables dans la polymédication, se révèle parfois éprouvante. Cela, pour les membres de la FAREICI et de la MAFEREICI, au regard de la disqualification sociale et institutionnelle parfois expérimentées par les personnes âgées, dans la plupart des structures

---

<sup>35</sup> Voir page 126, rubrique : « L'assurance santé de la CNPS : une couverture "ignorant" les personnes à la retraite ». Cette rubrique souligne qu'à la retraite, les travailleurs du secteur privé formel ivoirien perdent le bénéfice des prestations maladies de la CNPS. Cette situation contraignant parfois la plupart d'entre eux, en cas d'évènement maladie, à des paiements directs de leurs dépenses de santé.

hospitalières en Côte d'Ivoire. Dans une telle perspective, pour les personnes âgées membres de ces associations de pairs, ce modèle d'invisibilité sanitaire des patients âgés, accentue leur exposition/vulnérabilité à la maladie. Dès lors, l'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI est comprise par ces personnes âgées, comme le moyen de donner un contenu pratique à leur quête de prévoyance sanitaire.

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI soulignent également que l'espace hospitalier ivoirien s'est mué en un espace de multiples insuffisances en matière d'offres thérapeutiques aux personnes âgées, du fait du déficit de spécialistes en gériatrie dans les structures sanitaires publiques de Côte d'Ivoire. En effet, selon les membres de ces associations de pairs, les personnes âgées étant pour la plupart soumises à la co-occurrence de pathologies associées au grand âge (hypertension artérielle, arthrose, diabète, etc.), elles ont droit à une prise en charge médicale particulière. Pourtant, en dehors du Service de Médecine interne et gériatrie du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angré dans le District autonome d'Abidjan<sup>36</sup>, la plupart des structures hospitalières publiques n'ont pas de services dédiés à la prise en charge médicale des pathologies des sujets âgés. Ce constat relatif s'exprime dans un contexte démographique où l'Institut National de la Statistique (INS) ivoirien, lors du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, a dénombré 337 681 personnes âgées de 60-64 ans et 575 987 personnes âgées de 65 ans et plus (soit un total général de 913 668 individus de plus de 60 ans)<sup>37</sup>, pour une population générale estimée à 22 671 331 individus. Dans une certaine mesure, on peut noter que 4,03% de la population résidente en Côte d'Ivoire, à savoir les personnes âgées de plus de 60 ans, ont un accès plus ou moins limité à des soins médicaux adaptés au traitement des affections dont elles sont généralement porteuses (affections physiques, mentales, fonctionnelles, etc.).

C'est ce qui est perceptible dans le discours de Papa Jean, Professeur de lycée à la retraite (66 ans, 30 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, MAFERECI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

---

<sup>36</sup> Le Service de Médecine interne et gériatrie du CHU d'Angré est composé de trois unités. Il comprend l'Unité d'accueil des urgences médicales ; l'Unité d'hospitalisation des pathologies médicales de l'adulte ; l'Unité de consultation de médecine interne, de gériatrie, d'hématologie, de cardiologie, de gastroentérologie et hépatique, d'endocrinologie, de nutrition et neurologie. Le CHU d'Angré est à ce jour, le seul établissement hospitalier public qui intègre la médecine gériatrique dans ses offres de soins.

<sup>37</sup> Source : Données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014 en Côte d'Ivoire (INS, 2014).

*On s'est retrouvé pour faire quoi ? Pour essayer d'unir... d'unir nos forces. Et permettre aux personnes âgées de vivre à l'aise. C'est plus qu'important. Tu sais fils, la vieillesse... les **personnes âgées** sont **sujettes à des maladies** que tout le monde connaît... des **maladies chroniques**... on doit **prendre beaucoup de médicaments** aussi... mais... quand tu te retrouves à l'hôpital, **on te fait traîner** ou on ne te reçoit pas. Parfois on ne sait pas **comment te soigner** ! Tu es à l'université, là-bas même **on n'enseigne pas comment nous soigner**... et puis, regarde **nos frères du privé**, ils **n'ont pas d'assurance santé**. Rien pour se soigner. La CNPS ? Zéro assurance santé pour les retraités. Nous, **on dit bon ! Trop c'est trop**. Donc, pour ça, **nous avons pris les dispositions**... nous avons un terrain. Un terrain de... de 2 hectares, 60 ares... et je crois 72 000 centiares. Pour **construire un hôpital**. Pour que nous puissions **nous prendre en charge nous-mêmes**... et faire d'autres choses pour **permettre aux retraités de vivre encore plus longtemps**. C'est nous qui sommes des personnes âgées, **c'est nous qui savons ce dont on a le plus besoin**. Les autres ont leurs soucis. Est-ce que les gens veulent nous voir à l'hôpital même ! **On est vieux**, pour eux **on doit vite mourir pour céder la place**. C'est comme si l'hôpital nous tourne le dos.*

En outre, selon les seniors membres de ces associations de pairs, l'organisation et le fonctionnement du système éducatif ivoirien, mettent sous silence les problématiques de santé des personnes âgées. En effet, le discours social de ces personnes met évidence l'inexistence de spécialité en gériatrie dans le curricula de formation des étudiants en médecine dans les universités publiques de Côte d'Ivoire. À ce jour, les établissements publics d'enseignement supérieur qui ont en leur sein une Unité de Formation et de Recherches (UFR) en Sciences Médicales, tels que l'université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan et l'université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké<sup>38</sup>, ne proposent pas de spécialisation en gériatrie. De même, l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS) qui, dans le cadre de la politique socio-sanitaire de l'État, forme les agents de santé (infirmiers, sages-femmes, maïeuticiens, techniciens supérieurs de santé) et assure la recherche en soins infirmiers, en biotechnique et en Technique, ne propose pas d'offres de formation en gériatrie. Aussi, ce constat qui rend compte de la relative minoration des problématiques de santé des personnes

---

<sup>38</sup> Il faut souligner que des initiatives privées peuvent exister dans le domaine de la formation en gériatrie en Côte d'Ivoire. Cependant, dans le cadre de cette étude, l'accent est mis sur la manière dont les membres de la FARECI et de la MAFERECCI, interprètent les politiques publiques nationales en matière de santé et d'offres de soins aux personnes âgées. En effet, le discours social des participants à l'étude porte sur la formation dans les structures universitaires publiques, restreignant ainsi le regard du chercheur à la lecture des initiatives étatiques en matière de gériatrie.

âgées dans le système éducatif ivoirien, transparaît dans le discours de légitimation du projet de « construction d'un hôpital » destiné à la prise en charge médicale des sujets âgés malades porté par les membres de la MAFERECEI. Cela peut se résumer en ces termes : « *à l'université (...) on n'enseigne pas comment nous soigner* ». Dès lors, pour ces seniors qui s'actualisent dans l'espace associatif, la quasi-inexistence de lignes pédagogiques qui portent sur les modèles de médication caractéristiques de la prise en charge médicale des sujets âgés malades, met en évidence la situation d'"errance thérapeutique" dans laquelle se trouvent la plupart des seniors en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la relative inexistence de spécialisation en gériatrie dans les universités publiques ivoiriennes, soulignée par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, sanctionne l'invisibilité des personnes âgées dans le système de santé en Côte d'Ivoire. En effet, comme le relèvent les membres de ces associations de pairs, les patients âgés sont en général porteurs de plusieurs affections qui imposent une prise en charge médicale spécifique. Dans ce contexte, la complexité de ces affections, leur chronicité et parfois les facteurs sociaux et institutionnels qui encadrent la retraite dans le contexte ivoirien (amenuisement des ressources financières, stress dû aux conditions difficiles de vie, limites de la protection sociale, etc.) associés à la vulnérabilité des patients âgés du fait du vieillissement, nécessitent un diagnostic et une médication holistiques. Le récit biographique des participants à l'étude laisse entendre qu'un tel paradigme médical (diagnostic et médication holistiques) qui conduirait à une approche globale des problèmes de santé des patients âgés (tant au plan physiologique, psychologique, social, qu'institutionnel), est pour ainsi dire, non opératoire dans la plupart des structures sanitaires publiques de Côte d'Ivoire. Ainsi, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, en dépit de leur exposition extrême aux pathologies plus ou moins liées au grand âge, les politiques publiques en matière de santé ne prévoient pas de mécanismes de réponses. Dès lors, ces politiques publiques semblent positionner et/ou considérer les personnes âgées comme une masse indifférenciée, dont les besoins de consommation de soins de santé ne sauraient être distincts de ceux des autres catégories d'âges de la population ivoirienne.

En un mot, l'adhésion à la FARECI et à la MAFERECEI peut être appréciée comme un essai d'évitement des formes de déshérences sociales à la retraite. Il apparaît notamment qu'une transition paradigmatique est en train de se produire dans les associations de fonctionnaires et de travailleurs du secteur privé à la retraite.

### **VI.3 L'engagement associatif à la retraite au détour d'une transition paradigmatique**

L'espace associatif à la retraite s'offre comme un espace de redéfinition de l'engagement social pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite. Pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'espace associatif est en repositionnement idéologique. Un repositionnement qui laisse émerger un nouveau type d'associations : les fédérations ou groupes d'associations.

#### **VI.3.1 La FARECI et la MAFERECEI en bifurcation idéologique**

Le discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECEI laisse entrevoir un processus de "syndicalisation" progressive de l'espace associatif à la retraite. En effet, on constate l'hybridation idéologique progressive de ces associations de pairs qui, pour les membres, prend source dans la gouvernance institutionnelle de la retraite en Côte d'Ivoire. Autrement dit, les politiques de protection sociale sont considérées par ces personnes âgées comme dépréciatives. Dans ces conditions, pour ces seniors, ces politiques de protection sociale ont des incidences plus ou moins négatives sur le quotidien des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite (stagnation du niveau de la pension, baisse relative du pouvoir d'achat des pensionnés, etc.). Aussi, ces différentes formes de dysfonctionnements dans la gouvernance institutionnelle de la retraite conduisent généralement à la transposition informelle du modèle d'expression des syndicats aux associations de pairs à la retraite. Dans une telle perspective, cette transposition informelle consiste, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, à (ré)orienter l'engagement associatif dans le sens de la dénonciation/contestation des réformes du système de retraite et de la défense des droits et des intérêts matériels (réévaluation du niveau de la pension de retraite) et immatériels (estime de soi) des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel ivoiriens à la retraite.

Il ressort notamment que la dispersion des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite dans différentes unités associatives, intervient en tant qu'un démultiplicateur social de leur engagement individuel et/ou collectif. En effet, à travers sa Sous-Direction de la Vie Associative (SDVA), la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), une structure qui a pour attribution l'organisation de la vie associative en Côte d'Ivoire, a répertorié 46 associations de "retraités" qui ont bénéficié

d'un agrément entre 1970 et 2017<sup>39</sup>, auxquelles s'ajoutent 05 associations bénéficiaires d'un agrément mais qui ne figurent pas sur cette liste (dont la FARECI et le CONARECI)<sup>40</sup>. Ainsi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, cette "excroissance numérique" d'associations de personnes dites "retraités" se développe dans un contexte social et politique ivoirien, où les modes d'expression dominants incitent à la mise en forme du paradoxe du "grand nombre minoritaire". En d'autres termes, pour les membres de ces associations de pairs à la retraite, l'accroissement statistique de structures associatives qui devrait constituer un avantage quantitatif mobilisable dans les processus consultatifs et décisionnels (exemple de discussions associations/État) se révèle inopérant. De plus, cette relative excroissance numérique met en scène un système symbolique de dévalorisation individuelle et/ou collective de ces associations de fonctionnaires et agents de l'État, et de travailleurs du secteur privé formel à la retraite. D'où, la référence à des termes tels que : « nombreuses petites structures », « ça fait trop pour un même groupe de personnes », « on écoute qui ? ». La multiplicité des structures associatives de fonctionnaires et agents de l'État, et de travailleurs du secteur privé formel à la retraite entretient donc leur inaudibilité sociale et institutionnelle.

C'est ce qu'explique Papa Sylvain, Conseiller Pédagogique à la retraite (76 ans, 32 ans de service, 15 ans de retraite, secteur public, MAFERECI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

---

<sup>39</sup> Il faut noter qu'il existe des associations inscrites dans le processus d'obtention de l'agrément, qui exercent leurs activités au quotidien dans les différentes régions, villes et communes de Côte d'Ivoire. De ce fait, en attente de leur agrément, ces associations ne figurent pas dans le répertoire produit par la DGAT. Cependant, le recours à la notion d'agrément dans cette étude revêt deux dimensions. En effet, la première dimension qui explique cette référence à l'agrément, est la quête de légitimation institutionnelle de cette recherche. La seconde dimension est liée à la récurrence de la convocation de la notion d'agrément dans le discours social des participants dès les premiers entretiens exploratoires. Ces participants insistent sur la centralité de l'obtention de l'agrément en tant qu'élément pertinent d'organisation de l'engagement associatif et de légalité de leurs activités. Quoique, ces deux dimensions explicatives de la centration faite sur l'agrément dans le choix des associations de "retraités", sont bien évidemment arbitraires, tout en étant en lien avec la posture qualitative/inductive/interprétative de cette étude. Ce positionnement épistémologique de l'étude place le terrain et la dualité subjective (subjectivité du chercheur et des participants) au centre de la démarche de recherche.

<sup>40</sup> Dans la pratique, ces 05 associations de "retraités" ont été repérées au fur et à mesure de l'avancée des investigations sur durant le parcours de l'exploration empirique. Cette adaptation de la recherche à la réalité empirique a permis au chercheur de saisir la distance entre les données de seconde main (le répertoire des associations de "retraités" obtenu à la Direction Générale de l'Administration du Territoire ou DGAT) et les données de terrain (les discours des participants et les pratiques sociales en distribution dans ces différentes associations de pairs).

*Nous sommes restés-là ! Et les gens ont foutu en l'air la pension de retraite des travailleurs. Je dis bien de la Fonction Publique, comme du privé. Alors que, on a augmenté les cotisations sociales ! On a augmenté ! Où c'était 4%... pour le secteur privé, c'est passé à 8%. Ça a été augmenté pour le patronat et tout. Donc au sortir, la pension devrait être améliorée ! Mais personne ne vous dira jamais, depuis qu'on a augmenté les cotisations sociales, combien ça a été amélioré pour des gens de même catégorie ! Je prends l'instituteur du privé qui va à la retraite. Celui qui est du privé comme lui, qui est venu dans la période où les cotisations ont été améliorées, il va avec combien ? Personne ne parle de ça ! Pourtant nous avons dit qu'il y a des associations de retraités. Pourquoi on ne parle pas de ça ? La pension de retraite que nos devanciers... nos pères ont mis en place a été détruite par les réformes. Et qu'est-ce que nous disons ? On n'est pas organisé ou on s'organise en des associations différentes où quelques fois on nous donne des miettes comme subventions ! En Côte d'Ivoire, les nombreuses petites structures comme ça... c'est trop... ça fait trop pour un même groupe de personnes... nous ne sommes pas pris au sérieux ! On écoute qui ? Voilà ! On dit tenez, vous allez fonctionner là-bas ! Ou bien on nous dit venez-vous asseoir à des cérémonies... on va vous donner des places assises devant...*

Par ailleurs, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la configuration classique des relations entre les associations et l'État, impose une relecture de l'engagement associatif à la retraite. En effet, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, ces relations se résument au maintien des associations dans des positions et rôles sociaux relativement secondaires qui limitent leur champ d'action (octroi de subventions publiques, présence honorifique à des cérémonies officielles, échanges de courriers administratifs, etc.). Dans ce contexte, ce type de relations verticales associations/État confère à l'engagement associatif à la retraite une consistance d'espace social invisibilisé et invisibilisant. De ce fait, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'évolution dans un tel espace déstructure et/ou rend hypothétique tout projet collectif de participation sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Cet espace invisibilisé et invisibilisant absorbe plus ou moins ses membres en les réduisant au silence social. Ainsi, ce silence social apparaît comme l'impossibilité relative des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, de s'actualiser objectivement dans des relations transversales avec

les institutions publiques et privées impliquées dans la gouvernance du système de retraite en Côte d'Ivoire.

### **VI.3.2 Des « micro-associations » à l'émergence des fédérations d'associations : l'engagement associatif reconfiguré**

La création ou l'intégration d'une fédération d'associations répond à une volonté de positionnement stratégique pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En effet, les membres de la FARECI et de la MAFERECI motivent leurs actions par l'exigence de se constituer/intégrer un organisme qui pourrait assurer la médiation avec l'État. On relève que, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, le défaut de coordination entre les différentes associations de "retraités" qui évoluent dans l'espace social ivoirien est un facteur d'inefficience en matière d'action collective et d'interactions avec les institutions en charge de la gestion de la retraite en Côte d'Ivoire (IPS-CGRAE et CNPS). Ainsi, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECI, les faîtières représentent des mécanismes de planification et d'exécution des objectifs collectifs de ce qu'ils désignent comme des « micro-associations ». En rapport à la qualité de leurs membres et à leurs orientations idéologiques, deux tendances se dégagent, selon l'affiliation à la FARECI ou à la MAFERECI. Ces deux tendances se présentent de la manière suivante :

- **La FARECI : une plateforme engagée au bénéfice des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite de Côte d'Ivoire**

La FARECI est une faîtière constituée de douze (12) associations de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite de Côte d'Ivoire. Les membres de cette plateforme d'associations justifient la création de leur structure par le constat d'un stade de rupture des relations entre l'État et ses agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Autrement dit, pour les membres de la FARECI, la sortie de la Fonction Publique des fonctionnaires et agents de l'État, marque également leur éjection des processus consultatifs et décisionnels. Dans cette perspective, la disruption des relations avec l'État, leur ancien employeur, est collectivement vécue comme la marque de son désintérêt pour les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. D'où, le besoin de fédérer les associations de pairs à la retraite, dans le but de servir de relais auprès des pouvoirs publics (gouvernement, administrations publiques, collectivités

territoriales, etc.), sous l'impulsion de l'IPS-CGRAE, l'institution tutélaire des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite.

En outre, la FARECI circonscrit son champ d'action aux associations et mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, qui bénéficient d'un agrément et sont déclarées à l'IPS-CGRAE comme telles. En effet, ce recours aux notions d'agrément et de déclaration, rend compte de la quête de légalité et par inférence, de légitimité institutionnelle de cette association. Dans les rapports qu'ils veulent (re)établir avec leur ancien employeur à travers la FARECI, ces fonctionnaires et agents de l'État à la retraite inscrivent leur démarche dans le respect du cadre juridique régissant la vie associative en Côte d'Ivoire. En cela, l'idéologie de l'« interlocuteur valable » est mobilisée pour rendre compte de la structuration de l'engagement associatif des membres de la FARECI. Il s'agit de s'engager sous le paradigme régulateur de l'"acteur social légaliste". Ce modèle de lecture des rapports sociaux consacre, de façon relative, la subordination des individus et/ou des groupes au respect des règles interactionnelles conventionnées, en tant que premier palier d'échanges. Les acquis sociaux se construisent donc de façon graduelle, en alignant l'action sociale sur l'axe légitimation/dé légitimation et dé légitimation/légitimation.

Pour Papa Rodrigue, Ingénieur à la retraite (62 ans, 30 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 4 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Nous avons décidés de **nous regrouper en créant la FARECI...** les fondateurs de cette plateforme sont l'UNARCI, l'ARMGCI, l'UNAFRECI, la MUREPOCI et l'UFRETCI<sup>1</sup>. Si nous nous sommes rassemblés, c'est parce que **la situation de ceux que tout le monde appelle retraités est dramatique. La situation est dramatique. Et c'est l'État le principal responsable de cette situation. Dès l'instant qu'il sort du circuit professionnel, l'État l'oublie. Les fondateurs de la FARECI ont décidé de fédérer leurs forces pour discuter avec l'État concernant le sort de ses anciens agents. L'objectif, c'est de ne pas être éparpillé dans de petites associations... comme ça, on est faible. Il fallait s'unir pour être un interlocuteur valable pour l'État. La CGRAE a souhaité avoir un interlocuteur qui rassemble nos différentes associations... voilà ! C'est la CGRAE qui couvre les agents de l'État à la retraite. Notre fédération accueille les associations de fonctionnaires à la retraite légalement constituées... les associations qui ont un agrément... nous, nous respectons la loi. Quand on veut discuter et obtenir quelque chose, il faut commencer par respecter ce qui est.***

Par ailleurs, cette centration de la FARECI sur les associations et les mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, est associée à la volonté de ces acteurs sociaux de privilégier la relation structurelle et affective qui les lie à l'IPS-CGRAE. En d'autres termes, pour les membres de la FARECI, l'organisation du régime public ivoirien de couverture sociale positionne cette institution de prévoyance sociale comme l'interlocutrice principale des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. À cet effet, pour ces personnes, l'enjeu est de préserver la relation avec l'IPS-CGRAE à travers la restriction du champ d'intervention de la FARECI aux seules structures associatives dont les membres sont exclusivement des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. De ce fait, la consolidation de la cohésion interne et externe au sein de la FARECI, est vécue par ses membres comme la substance de son modèle de fonctionnement et d'engagement social.

- **La MAFERECECI : une association membre d'une faîtière engagée pour les "retraités" des secteurs public et privé**

La MAFERECECI est membre du Conseil National des Retraités de Côte d'Ivoire (CONARECI), une faîtière qui rassemble autant des associations et des mutuelles de "retraités" issus des secteurs public et privé. En effet, le CONARECI est présenté par les membres de la MAFERECECI, comme une structure qui soutient une approche inclusive du monde social de la retraite. Aussi, l'enjeu de la création d'une telle fédération d'associations de personnes dites "retraités" issues des secteurs public et privé, est selon ses membres la préservation de l'hétérogénéité de la population des "retraités" (constituée de fonctionnaires et agents de l'État, et de travailleurs du secteur privé à la retraite), tout en soulignant une certaine homogénéité du vécu de la retraite en Côte d'Ivoire. Dès lors, en partant de cette appréciation de la retraite et du vécu de la retraite distribués dans l'espace social de la CONARECI, cette faîtière est perçue par les membres de la MAFERECECI comme un pôle d'intégration et d'interdépendances pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite.

En outre, pour les membres de la MAFERECECI, l'État ivoirien entretient des rapports de domination extrême avec les "retraités" des secteurs public et privé formel ivoiriens. En effet, dans une telle asymétrie interactionnelle, le regroupement des associations en une fédération, s'offre comme un contrepoids que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, mobilisent pour équilibrer leurs relations avec les institutions publiques. Le CONARECI remplit ainsi la fonction sociale de contre-pouvoir

face à un État individuellement et collectivement perçu en tant que force sclérosante par les membres de la MAFERECEI. Cela est perceptible dans la construction sociale de l'État comme une « masse colossale qui écrase » les "retraités" des secteurs public et privé formel. Par opposition, le CONARECEI est dessiné comme un intermédiaire introduit dans la relation avec l'État pour « changer le rapport de force ». Ainsi, l'affiliation des membres de la MAFERECEI à cette faïtière, met en scène un engagement associatif inclusif et une identité commune aux fonctionnaires et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

Cette vision de l'engagement associatif se perçoit dans le discours de Papa Jean, Professeur de lycée à la retraite (66 ans, 30 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*La MAFERECEI est membre d'une faïtière... **nos petites associations** là... c'est le CONARECEI... c'est le Conseil National des Retraités de Côte d'Ivoire ! C'est lui qui se charge de **porter notre voix vers les autorités de l'État**. C'est la faïtière. C'est la faïtière qui discute avec l'État. Il faut se mettre ensemble car en face, on a **l'État qui est une masse colossale qui écrase tous les retraités... sans distinction**. C'est pourquoi nous nous sommes mis tous ensemble au CONARECEI, avec tous les autres retraités. Tout le monde... **du public comme du privé**. Le CONARECEI veut **changer le rapport de force avec l'État**. Il ne se limite pas qu'à un seul groupe de retraités. Que tu sois du secteur public ou du secteur privé, tu es à la retraite. Nous avons décidé d'agir pour changer les choses. Agir pour relever quelque chose pour la dignité de tous ceux qui sont à la retraite ! On ne va pas se limiter aux fonctionnaires à la retraite ou bien se limiter à nos frères du privé ! Nous avons décidé de **changer de méthode... si on n'est pas soudé devant l'État, on n'est rien du tout**.*

Par ailleurs, le rapport des membres de la MAFERECEI à leur faïtière, est soutenu par une chaîne conceptuelle qui décrit une réorganisation positionnelle. En effet, les terminologies telles qu'« agir », « changer les choses », « pour la dignité » des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, mettent en narration les initiatives individuelles et collectives de repositionnement social des membres de la MAFERECEI. En partant de ligne de lecture, il ressort que ces initiatives sont construites comme collectives, en tant qu'elles mettent en commun des ressources associatives diverses dans un même espace (la faïtière en cette occurrence) de convergence des statuts (les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé à la retraite) et des objectifs d'engagement

social (une approche inclusive mettant en avant l'homogénéité du vécu de la retraite). Ainsi, cette approche inclusive de l'engagement social à la retraite est au fondement de l'émergence du CONARECI et par inférence, de l'affiliation de la MAFERECE à cette faitière. La MAFERECE est donc construite par ses membres, comme une association qui approche la retraite et les personnes qui ont fait valoir leurs droits à la retraite, sous un paradigme d'interactions fortes des trajectoires biographiques et d'inclusion extrême.

Finalemeht, l'adhésion des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite des associations de pairs, est légitimée par trois dimensions. Elle est perçue comme une perspective de reconstruction sociale et une réponse aux formes de déshérences sociales à la retraite. De plus l'engagement associatif à la retraite est au détour d'une transition paradigmatique. L'articulation suivante porte sur l'interprétation des normes institutionnelles qui encadrent la retraite, appréhendées en tant que stratégies d'invisibilisation des capitaux expérientiels de ces personnes.

## **CHAPITRE VII. STRATÉGIES INSTITUTIONNELLES D'INVISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE**

L'engagement des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé à la retraite dans des associations, rend compte de l'interprétation de la gouvernance publique de la retraite en Côte d'Ivoire par ces personnes. Le modèle de gestion ivoirien de la retraite est appréhendé dans l'espace associatif comme producteur de stratégies d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes dites "retraités". Ces stratégies s'expriment par la définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge.

### **VII.1 La définition institutionnelle de la retraite : un substrat d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes dites "retraités"**

La retraite est institutionnellement (définition produite par le Ministère de la Fonction Publique) construite sur trois dimensions cumulatives : atteinte de l'âge limite, cessation définitive de l'activité professionnelle et perception d'une pension<sup>41</sup>. Cette approche est dénoncée dans l'espace associatif. Les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite récusent la définition de la retraite comme cessation définitive de l'activité professionnelle et perception d'une pension. Pour ces personnes, cette définition est caractéristique de leur marginalisation.

#### **VII.1.1 De la "cessation définitive de l'activité professionnelle" : la retraite comme négation du réinvestissement professionnel des personnes dites "retraités"**

La validation institutionnelle (en tant qu'elle est intégralement reprise et légitimé par les institutions publiques) de la définition de la retraite en tant que "cessation définitive de l'activité professionnelle", ne rend plus nécessairement compte de la dynamique à l'œuvre dans l'engagement associatif des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé à la retraite. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la retraite ne saurait consacrer un arrêt définitif de leur(s) activité(s) professionnelle(s). La retraite marque plutôt l'entrée dans une autre forme de temporalité sociale dans laquelle l'individu repense son rôle social à partir de ses qualifications, de ses compétences et des distinctions honorifiques qu'il a acquises au cours de sa carrière professionnelle (décorations aux grades de commandeur, officier ou chevalier dans l'ordre du mérite, Médaille d'Honneur du Travail, etc.). Pourtant,

---

<sup>41</sup> Source : <https://www.fonctionpublique.gouv.ci/index.php/front-page/navigator/viewpage/alaune/223>

cette nouvelle forme de temporalité sociale est plus ou moins réfutée par la postulation institutionnelle de la retraite comme instance de césure totale avec toute activité professionnelle.

La conception institutionnelle de la retraite comme cessation définitive des activités professionnelles, enlève aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite, de façon formelle et/ou informelle, l'éventualité de capitaliser les qualifications et compétences en leur possession. Autrement dit, dans une telle option définitionnelle, la retraite dissout toute perspective de réintroduction dans des activités professionnelles rémunérées et plus ou moins en lien avec leur(s) domaine(s) de qualifications et compétences pré-retraites. Ce qui par inférence, rend illusoire tout projet de résilience professionnelle de ces fonctionnaires et agents de l'État, et de ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Par conséquent, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'individu ou le groupe qui fait l'expérience du passage à la retraite est, directement ou indirectement, éjecté des espaces sociaux de déploiement de ses capitaux expérientiels (administrations publiques, parapubliques et entreprises où se distribuent les interactions avec les « actifs »).

Papa Rodrigue, Ingénieur à la retraite (62 ans, 25 de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan), soutient que :

*J'ai assisté il y a quelques mois... dans le mois de... le mois de... Bon ! C'était une conférence du DG de la Fonction Publique [Conférence organisée par le Ministère de la Fonction Publique et animée par son Directeur Général, le 4 juillet 2019] J'ai un peu oublié la date précise mais... Il disait que... il disait que... la Fonction Publique dit que la retraite... **pour l'État, la retraite veut dire... on parle de retraite quand l'agent arrête définitivement de travailler. Il arrête totalement... pour l'État, quand tu es à la retraite, tout s'arrête pour toi. Tu ne peux plus rien faire. C'est-à-dire que tu vas dormir avec ton expérience... tu as travaillé quelque part, tu as des connaissances mais tu dors avec ça. Moi je refuse ça. Quand tu es à la retraite, tu dois utiliser ton expérience, mettre cela en action.***

En outre, on peut noter que cette définition institutionnelle de la retraite est construite dans l'espace associatif, comme la réfutation des capacités de prise de décisions des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En

effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, la retraite offre des opportunités de sélection d'activités de reconstruction sociale et/ou de réorientation professionnelle aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans cette perspective, selon les membres de ces associations, en partant de la définition institutionnelle de la retraite présentée comme la sortie irréversible de l'activité professionnelle, l'action publique étend son contrôle de façon formelle et/ou informelle sur les capacités des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite de saisir librement ces opportunités de reconstruction sociale et/ou de réorientation professionnelle. Ainsi, une telle approche de la retraite est interprétée, dans l'espace social de la FARECI et de la MAFERECEI, en tant qu'une stratégie institutionnelle de dessaisissement de tout ou partie des nouveaux choix d'orientations potentiels et/ou de réorientations professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

Par ailleurs, la lecture du discours social de ces anciens fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel met en lumière trois points essentiels qui résument de façon cumulative leurs perceptions des capitaux expérientiels à la retraite que l'acte de radiation déstructure : la décision, l'autonomie et l'initiative. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, la décision est la manifestation de leur volonté de choisir un modèle d'appropriation de la retraite (s'engager ou se désengager, arrêter définitivement toute activité professionnelle ou se maintenir dans les champs de compétences de sa profession d'origine), irréductible à sa définition institutionnelle. Quant à l'autonomie, elle met en scène les capacités des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite à fixer leurs propres schémas de réglementation de cet investissement professionnel. Enfin, l'initiative traduit l'action de mise en forme de la décision et de l'autonomie des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, qui est plus ou moins perceptible dans la poursuite de diverses formes d'activités professionnelles. Il ressort donc que la décision produit l'autonomie des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, concrétisée par leur aptitude à prendre des initiatives.

C'est ce qui est illustré par les propos de Papa Venance, professeur de collège à la retraite (64 ans, 31 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 2, 16 novembre 2019 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan) que :

*Celui qui est à la retraite peut **décider de continuer à travailler**. Ce n'est pas forcément dans la même société ou bien même pour l'État. Est-ce que **celui qui est à la retraite est en palabre avec le travail** ? Si tu penses que tu as du répondant, tu peux te lancer hein ! Ce n'est pas forcément pour l'État hein ! Mais tu peux te lancer avec ton expérience... moi... moi je suis professeur... tu vois... j'ai arrêté du côté de l'État mais je continue à donner cours dans un petit collège privé... Est-ce que j'ai arrêté de travailler ? Je suis un enseignant à la retraite. C'est vrai. Mais je donne des cours dans une école. Est-ce qu'on peut dire que j'ai arrêté mon activité professionnelle ? Au niveau de l'État, oui, mais ailleurs non. C'est nous qui décidons de notre vie... c'est nous... ce n'est pas à quelqu'un de dire à un autre ce qu'il doit faire ou ne pas faire.*

En tout état de cause, la définition institutionnelle de la retraite appréhendée en tant que cessation définitive de l'activité professionnelle, est contestée dans l'espace associatif. En effet, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, une telle approche de la retraite met en invisibilité autant leurs capitaux expérientiels que leurs efforts de réinvestissement professionnel. En partant de la définition institutionnelle de la retraite comme que cessation définitive de l'activité professionnelle, la retraite est individuellement et collectivement perçue par les membres de la FARECI et de la MAFERECI, comme une temporalité sociale qui épuise tous les itinéraires de projections professionnelles de ces fonctionnaires et agents de l'État, et de ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans le cas d'espèce, cette définition institutionnelle de la retraite participe à la relégation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite dans une forme d'inactivité théorique.

### **VII.1.2 Du bénéfice de la pension de retraite : un critère institutionnel non-inclusif de définition de la retraite**

La définition institutionnelle et la structuration des prestations sociales relatives aux régimes obligatoires de pensions de retraite déterminent le statut de "retraités" du secteur public (fonctionnaires et agents de l'État) et du secteur privé formel (travailleurs du secteur privé formel). Autrement dit, les personnes institutionnellement et socialement désignées comme étant des "retraités" du secteur public sont immatriculées à l'IPS-CGRAE, tandis que ceux du secteur privé formel sont affiliés à la CNPS. Dans la pratique, l'IPS-CGRAE et la

CNPS ont la charge du traitement des dossiers de liquidation des droits à pension et du paiement de la pension des fonctionnaires et agents de l'État d'un côté, et de l'autre, des travailleurs du secteur privé formel admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Dans ce contexte, la non-affiliation ou la non-immatriculation d'un individu et/ou d'un groupe d'individus à l'une ou l'autre de ces institutions de protection sociale, ne peut lui donner accès à la pension. Par conséquent, un tel individu ou un tel groupe d'individus ne peut être considéré comme appartenant à la catégorie sociale des personnes dites "retraités".

Cette acception institutionnelle de la retraite basée sur l'immatriculation à l'IPS-CGRAE ou à la CNPS et sur la situation de bénéficiaire d'une pension, est déconstruite par les membres de la MAFERECCI. En effet, pour les membres de cette association, les « travailleurs » du secteur « informel » sont ignorés par cette dimension de la définition institutionnelle de la retraite. Aussi, le secteur « informel » est considéré dans cette association comme un employeur, concurremment avec les administrations publiques, parapubliques et les entreprises du secteur privé formel. En conséquence, pour les membres de la MAFERECCI, autant que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel, les « travailleurs » du secteur « informel » doivent bénéficier d'une fin de carrière professionnelle institutionnellement formalisée. Cette formalisation est ainsi concrétisée par l'adhésion des « travailleurs » du secteur « informel » à la MAFERECCI. La MAFERECCI étant réservée aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite, l'adhésion des "animateurs" du secteur « informel » à cette association, est donc construite par les membres comme leur intégration dans le monde social de la retraite.

Les propos de Papa Olivier, Adjudant-Chef de Police à la retraite (69 ans, 32 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, MAFERECCI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) rendent compte de cette perception :

*Moi je pense que les personnes... que les transporteurs, les parents qui vivent de leur plantation et qui font même vivre le pays, ont le droit de partir à la retraite. Si tu regardes bien la chose, c'est comme si la retraite a été inventée pour les fonctionnaires seulement... pour les travailleurs qui sont dans le formel. **Qu'est-ce qu'on fait de tous ceux qui sont dans l'informel ? La retraite les concerne également ou bien ! La retraite les concerne aussi. C'est pourquoi nous à la MAFERECCI, nous disons que nous considérons que les travailleurs qui sont dans l'informel doivent être pris en compte quand on parle de la retraite...***

En outre, la définition institutionnelle de la retraite, qui est représentée par la régularité de la perception d'une pension, est comprise dans l'espace associatif comme un procédé d'exclusion sociale des « travailleurs » du secteur « informel ». Autrement dit, selon les membres de la MAFERECEI, en réduisant la catégorie sociale des personnes dites "retraités" aux seuls fonctionnaires et agents de l'État, et/ou aux travailleurs du secteur privé formel qui sont "reconnus" par les organismes de Sécurité sociale, l'État marginalise les acteurs du secteur « informel » (représentés dans cette occurrence par les « agriculteurs », les « commerçants » et les « transporteurs »), qui ont atteint la limite d'âge d'admission à la retraite. Dans ce contexte, il ressort qu'à travers un tel procédé institutionnel producteur d'exclusion, les « travailleurs » du secteur « informel » subissent une forme de "mutilation sociale". Une telle mutilation sociale est tributaire de l'inexistence institutionnelle de ces personnes dans le champ de la retraite. Cela, du fait que ces « travailleurs » du secteur « informel » ne sont pas immatriculés et reconnus par les organismes de Sécurité sociale.

Il faut également souligner que, pour les membres de la MAFERECEI en particulier, le fait de limiter la définition institutionnelle de la retraite à la perception régulière d'une pension, revient à contester la contribution des « travailleurs » du secteur « informel » au développement de l'économie nationale. En effet, selon les membres de la MAFERECEI, à travers leurs différentes activités professionnelles, les « travailleurs » du secteur « informel » ont participé à la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Aussi, la formalisation de la retraite à travers sa gestion par les institutions de Sécurité sociale (IPS-CGRAE et CNPS en cette occurrence), ne signifie pas nécessairement que les personnes et/ou les groupes de personnes non reconnues par celles-ci (du fait qu'ils n'y sont pas immatriculés) ne peuvent faire valoir leurs droits à la retraite. Dès lors, la pension est perçue dans cette association comme un simple revenu versé au fonctionnaire ou au travailleur du secteur privé formel immatriculé dans une institution de Sécurité sociale. La pension ne constitue donc pas un élément invariant de désignation et/ou d'appartenance à la catégorie sociale des personnes socialement et institutionnellement définis comme des "retraités".

Les propos de Papa Nestor, Administrateur civil à la retraite (68 ans, 31 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 3, 21 janvier 2020 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan) illustrent cette situation :

*Nos frères qui ont travaillé dans l'agriculture, le transport tout ça là ! Ils ont servi l'État aussi hein ! Ils ont fait rentrer de l'argent dans les caisses de l'État. Aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'ils ne pointent pas à la CNPS... ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas de pension de retraite qu'on va les mettre dehors. Ils ont travaillé comme nous tous ici dans cette salle-là [l'entretien se déroule dans la salle de réunion du siège social de la MAFERECI]. Ils ont travaillé très dur... pour leur famille... ils ont travaillé pour le pays aussi... aujourd'hui... aujourd'hui certains ont plus de 60 ans... ils ont plus de 60 ans... ils ont arrêté de travailler... est-ce qu'ils ne sont pas à la retraite comme ça ? Pourquoi dire que comme la CNPS ou bien la CGRAE ne leur verse pas de pension, donc ils ne sont pas à la retraite ? Ils doivent donc travailler toute leur vie sans partir à la retraite ? Pourquoi l'État les rejette comme ça ?*

Par ailleurs, circonscrire de façon exclusive la population des personnes dites "retraités" aux seuls bénéficiaires d'une pension de retraite, a comme incidences la désocialisation des « travailleurs » qui animent l'économie généralement perçue comme informelle. En effet, le recours à la notion de désocialisation pour rendre compte de la situation institutionnelle et sociale des « travailleurs » du secteur « informel », fait référence au caractère non-inclusif d'une telle définition de la retraite. Dans cette perspective, prise sous l'angle construit de l'exclusion sociale des « travailleurs » du secteur « informel », la définition institutionnelle de la retraite en Côte d'Ivoire est invalidée dans l'espace associatif. De ce fait, les membres de la MAFERECI produisent pour ainsi dire, un nouveau creuset définitionnel et structurant de la retraite, de même qu'un nouveau schéma de lecture de l'appartenance au monde social de la retraite. L'espace associatif participe donc à la réaffectation définitionnelle et structurelle de la retraite, de même qu'à la réhabilitation sociale des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

### **VII.1.3 De la définition institutionnelle de la retraite : un symbole de marginalisation des personnes dites "retraités"**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI soutiennent que la mise en forme institutionnelle de la définition de la retraite accentue la rupture entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite et les structures intervenant dans la gouvernance du système de retraite. En Côte d'Ivoire, ces structures sont, entre autres, le Ministère de la Fonction Publique, les Ministères techniques, les

administrations publiques et parapubliques, les entreprises du secteur privé formel, l'IPS-CGRAE et la CNPS. Il est à noter que, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, cette rupture transparaît dans l'absence relative de coordination entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite d'un côté, et ces différents acteurs institutionnels de l'autre. De ce fait, pour les membres de ces associations, l'approche institutionnelle de la retraite ne tient pas compte de la manière dont les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé à la retraite la construisent et lui donnent sens dans leurs interactions quotidiennes sur la scène sociale.

Il ressort également que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite se considèrent comme relativement évincés des processus d'élaboration des politiques publiques de gestion de la retraite. En effet, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le seul lien qui existe entre ces personnes et leurs institutions tutélaires (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, etc.) se limite et/ou est limité au paiement de la pension de retraite. Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI mettent en avant ce qu'ils considèrent comme des limites inhérentes à la structuration de l'action publique. Ainsi, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, au regard de la définition de la retraite (cessation définitive de l'activité professionnelle et bénéfice d'une pension de retraite) qui restreint leurs champs d'action, les pouvoirs publics (gouvernement, administrations publiques, collectivités territoriales, etc.) développent une logique d'exclusion les concernant.

Papa Ludovic, Professeur de lycée à la retraite (69 ans, 31 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 2, 26 mars 2019 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan) estime que :

*Tu vois mon fils, pour savoir ce qu'on vit, tu es venu vers nous ! En Côte d'Ivoire, les gens... pour eux, si tu as ta pension, c'est suffisant pour toi. À part ta pension, plus rien. Regarde comment on fait ici... les gens vont chercher une définition de la retraite quelque part là-bas et on vient la plaquer ici. Quand on veut parler des gens, on les approche et on leur demande ce qu'ils pensent d'eux-mêmes... qu'est-ce qu'on peut dire d'eux... on aurait pu... on aurait pu demander à ceux qu'on appelle retraités ce qu'est la retraite non ! Mais on nous met loin là-bas et on dit la retraite c'est ceci, c'est cela... moi je crois que les gens oublient tous ces travailleurs à la retraite... ils décident sans nous de ce que c'est que la retraite... ils nous mettent à l'ombre quoi !*

Il ressort que la définition institutionnelle de la retraite est perçue par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, comme la matérialisation de leur relégation sociale. En effet, pour ces anciens salariés, cette relégation sociale est perceptible tant dans leur mise en retrait du système de production (impossibilité relative de se réinvestir dans des activités professionnelles), que dans leur mise sous silence dans les processus consultatifs et décisionnels. Aussi, les membres de ces associations illustrent cette relégation en soulignant la non-implication des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel ivoiriens dans l'élaboration des politiques publiques de gestion de la retraite, leur mise à l'écart dans le règlement de conflits sociaux ou dans la gestion de la vie publique en général. Ainsi, pour ces seniors de la FARECI et de la MAFERECEI, l'État développe une logique de relégation sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite à travers la mobilisation d'une telle définition de la retraite. Dans cette perspective, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, la définition institutionnelle de la retraite met en distance leur vécu de la retraite et la réalité sociale que celle-ci décrit (exclusion sociale, inaptitude au réinvestissement professionnel et social, etc.).

En résumé, la définition institutionnelle de la retraite participe à l'invisibilisation des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Ces personnes soutiennent également que la désignation sociale "retraités" qui leur est appliquée, constitue un autre aspect de cette invisibilisation.

## **VII.2 Le concept de "retraités" : une modalité d'invisibilisation des capitaux expérientiels**

En s'investissant dans l'espace associatif à la retraite, les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel réfutent le concept de "retraités". Cette remise en question se perçoit dans la construction du concept de "retraités" comme déni de la carrière professionnelle, invalidation des rôles sociaux et récusation de la contribution sociale des fonctionnaires, agents de l'État et des travailleurs du secteur privé à la retraite.

### **VII.2.1 Le concept de "retraités" comme déni de la carrière professionnelle des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite**

En contexte biographique pré-retraite, les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, membres de la FARECI et de la MAFERECEI,

exerçaient chacun dans un domaine d'activité professionnelle précis. En effet, l'appartenance à la Fonction Publique (fonctionnaires et agents de l'État) ou l'affiliation aux entreprises du secteur privé formel (travailleurs du secteur privé formel), a permis aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite de capitaliser des qualifications et compétences. C'est donc autour de ce parcours professionnel que ces anciens salariés des secteurs public et privé ont construit un statut professionnel (policier, gendarme, comptable, ouvrier, etc.) qu'ils revendiquent en situation de retraite. Ainsi, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, la désignation institutionnelle et sociale "retraité" contribue à l'effacement de ce parcours professionnel et par inférence, agit en tant que "corrosif" d'une identité indissociable du statut professionnel en ce qu'elle trouve sa légitimation dans ledit statut.

On relève notamment que le parcours professionnel pré-retraite produit une identité qui se sédentarise (en tant qu'elle définit l'individu durant la carrière professionnelle et à la retraite) dans les biographies individuelles et/ou collectives des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En d'autres mots, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, les désigner institutionnellement et socialement comme des "retraités", désorganise ce modèle de construction identitaire attaché à la carrière professionnelle. Pourtant, selon ces seniors, cette carrière professionnelle est individuellement et collectivement appréhendée comme un référentiel identitaire à préserver et à promouvoir. Le concept de "retraité" participe donc à la dissolution de ce modèle de fabrication de l'identité associé à la carrière professionnelle autour de laquelle s'alignent les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

C'est ce qui ressort du discours de Papa Bertrand, Professeur de lycée à la retraite (68 ans, 30 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 04 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Tu sais mon fils, je suis enseignant. Oui ! Je suis un enseignant. **À la retraite, je reste toujours enseignant** hein ! Moi, personnellement, je me considère comme un enseignant à la retraite. C'est ce que je dis quand on me demande. **Si je dis je suis retraité, qu'est-ce que je mets derrière ça ? Dire je suis retraité, je ne sais pas... c'est comme si... c'est comme si on oublierait que j'ai bossé longtemps comme enseignant.** Quand on parle des généraux à la retraite là, on dit bien le général tel non ! On ne dit jamais monsieur tel. N'est-ce pas ? [Hochement de tête du chercheur] Tu vois. C'est comme ça !*

En outre, la dynamique de construction identitaire distribuée dans l'espace social de la FARECI et de la MAFERECI, est plus ou moins liée au parcours professionnel des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En effet, pour les membres de ces associations de pairs, les fonctionnaires et agents de l'État, de même que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, positionnent ce parcours professionnel au centre de leurs rapports sociaux, tout en l'appréhendant comme le structurant de leur identité. En partant de cette ligne de lecture, il ressort que le corps professionnel de rattachement pré-retraite (police, gendarmerie, enseignement, etc.), est convoqué par les membres de la FARECI et de la MAFERECI en tant que référent social de légitimation de leur identité. Or, la désignation institutionnelle et sociale "retraité", participe à la fragmentation de leur parcours de vie en le dénuant et/ou en le délestant de ce qui en fait son essence, voire sa particularité. Il s'agit du statut professionnel pré-retraite. À cet égard, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, la conservation du statut professionnel (policier, gendarme, enseignant, etc.) tout au long de la retraite contribue au respect de soi. Par conséquent, le concept de "retraités", qui est individuellement et collectivement construit comme la négation d'un tel statut, se présente et/ou est présenté comme une barrière à leur existence sociale.

L'admission à la retraite, qui introduit indistinctement les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel dans la catégorie sociale des personnes dites "retraités", nonobstant leur(s) parcours professionnel(s) pré-retraites, s'exprime comme une temporalité sociale de dessaisissement de leurs positions et de leurs rôles sociaux. En d'autres termes, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECI, le concept de "retraités" retire aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite le statut, la position et les rôles sociaux que leur conféraient leurs biographies professionnelles. Il apparaît ainsi que cette biographie professionnelle imprime au quotidien les actions et les interactions sociales des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans cette perspective, les biographies professionnelles des membres de la FARECI et de la MAFERECI, sont perçues par ceux-ci comme des instruments de résistance identitaire individuellement et collectivement convoqués en tant que des mécanismes de façonnement des rapports sociaux en contexte de retraite.

C'est ce qui ressort du récit de Papa Léandre, Colonel de Gendarmerie à la retraite (72 ans, 34 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Fiston ! Est-ce qu'un officier supérieur à la retraite peut être traité comme n'importe quoi ? [Hochements de tête du chercheur en signe de négation] Voilà ! Quand je suis avec mes gars, on m'appelle Colonel. Un colonel à la retraite n'est pas un retraité. Un soldat même à la retraite demeure un soldat. Il fait partie de la réserve. C'est donc toujours un soldat. Il est seulement à la retraite. Si tu dis que quelqu'un comme ça est retraité, que fais-tu de son grade ? Tu le jettes à la poubelle ? Tout son service pour sa nation... tout... c'est comme si... le retraité est un homme qui n'a pas de passé. Si je te disais simplement que j'étais retraité, est-ce que tu allais savoir que je suis un officier supérieur de la gendarmerie à la retraite ? [Hochements de tête du chercheur en signe d'acquiescement] Pas du tout.*

Par ailleurs, la fonction de réfutation de la biographie professionnelle des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite que les membres de la FARECI et de la MAFERECI attachent au concept de "retraités", est productrice d'une idéologie de dénonciation des normes institutionnelles d'encadrement de la retraite. En d'autres termes, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite membres de ces associations, le concept de "retraités" apparaît comme un dispositif institutionnel d'invisibilisation de leurs capitaux expérientiels. Dans cet ordre d'idée, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, cette invisibilisation prend source dans l'effacement social et institutionnel de leur parcours professionnel. Ainsi, la personne épinglée comme "retraité" se voit déposséder, institutionnellement et socialement, des compétences et des qualifications qu'il a acquises durant ce parcours professionnel. Dans un tel contexte, la biographie professionnelle est pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, un élément pertinent de certification de leurs différentes insertions sociales.

## **VII.2.2 Le concept de "retraités" comme invalidation des rôles sociaux des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite**

La désignation sociale et institutionnelle "retraités" appliquée aux fonctionnaires et aux travailleurs du secteur privé à la retraite est construite par les membres de ces associations comme un marqueur social dépréciatif, qui travaille à la résiliation de leurs rôles sociaux. En effet, pour ces fonctionnaires et agents de l'État, et ces travailleurs du secteur privé formel à la retraite, ils ont pour rôles d'assurer de façon formelle ou informelle, l'encadrement des « actifs » (fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel et du secteur

« informel ») par le partage de leur(s) expérience(s) professionnelle(s). Or, les "retraités" sont relativement perçus comme des personnes "hors d'usage", socialement (le groupe et/ou la communauté d'appartenance) et institutionnellement (les anciens services ou employeurs et les institutions en charge de la gestion de la retraite) déconnectés de toute activité sociale et professionnelle. Ainsi, les personnes dites "retraités" sont considérées comme des personnes professionnellement inertes, dans le sens où ils auraient perdu toute capacité à exercer une activité professionnelle et/ou à se projeter dans des rapports sociaux de production.

De plus, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'invalidation des rôles sociaux des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite est structurée par l'enjeu réel ou fictif de les insérer dans la catégorie sociale des « vieillards ». En effet, pour les membres de ces associations de pairs, à cette catégorie sociale sont associées des représentations parfois dévalorisantes (insignifiance, charge sociale, inaptitude, etc.). À cet égard, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, les personnes désignées comme "retraités" semblent destinées à être prise en charge par la société. Aussi, tout comme le « vieillard », l'individu dit "retraité" est généralement perçu comme une "relique sociale". Aussi, un tel enjeu est distribué dans un contexte de délimitations institutionnelles (limitation de l'âge de départ à la retraite pour la fonction publique et les entreprises du secteur privé formel) de l'exercice d'activités professionnelles. Par conséquent, les personnes épinglées comme "retraités", sont généralement perçues comme atteintes d'incapacités professionnelles et sociales à se réaliser dans un environnement marqué par la prédominance des rôles conférés et systématisés par la capacité des individus et/ou des groupes à produire du profit.

C'est ce que le récit de Papa Arnaud, Capitaine de l'armée à la retraite (72 ans, 33 ans de service, 12 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 04 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) révèle :

*En Afrique, lorsqu'on t'appelle retraité... bon... en fait... lorsqu'on parle de toi, on dit souvent : le vieux retraité là. [Silence] Tu vois ça mon petit. On dit le vieux retraité là. Mais... mais, quelqu'un qui est vieux et retraité, à quoi peut-il bien servir ? À rien. Si on accepte d'être appelé retraité, c'est qu'on accepte d'être inutile. À la retraite, on n'est pas fini. Le retraité... retraité... c'est celui qui est fini.*

En outre, dans cette dynamique d'invalidation des positions et des rôles sociaux des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, le fait de revêtir le statut de personne dites "retraités", est interprété par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI comme un renoncement volontaire ou involontaire aux qualifications et aux compétences qu'ils ont capitalisé tout au long de leur parcours professionnel. En effet, ce renoncement volontaire ou involontaire inscrit les individus et/ou les groupes dans une forme d'isolement ou d'effacement sociale dû à leur inaptitude à valoriser leurs savoirs ou à voir leurs savoirs être valorisé par la collectivité. Les personnes dites "retraités", perdent le bénéfice des acquis de leur carrière menée dans les administrations publiques, parapubliques ou dans les entreprises du secteur privé formel. Cela, du fait de la sanction sociale et institutionnelle d'invisibilisation des qualifications et compétences des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Cette invisibilisation est donc tributaire de l'isolement et/ou de l'effacement social imposé par le statut dévalorisant de "retraités".

Les personnes désignées comme "retraités" se positionnent ou sont positionnées, volontairement ou involontairement, dans le statut d'"invalides sociaux". Autrement dit, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, les rôles sociaux que s'attribuent les individus et les groupes ou qui leur sont attribués, s'actualisent au quotidien dans les ressources d'expériences et par les ressources d'expériences qu'ils manipulent (les qualifications et compétences attachées à la carrière professionnelle en cette occurrence). Or, de telles ressources sont délégitimées par la production idéologique associée au concept de "retraités" (insignifiance institutionnelle et sociale, poids social, inaptitude sociale, etc.). Il ressort ainsi que, la conséquence de ce processus de délégitimation systémique des ressources expérientielles de ces seniors (en tant qu'elle est portée par les institutions de protection sociale), est la dissolution de leurs positions et de leurs rôles sociaux et leur soumission à une forme de silence sociale. Les ressources expérientielles des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite constituent donc les référents autour desquels se font et/ou se défont les interactions sociales.

Selon Papa Arnaud, militaire à la retraite (72 ans, 33 ans de service, 12 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 04 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Moi, je pense que les autorités se disent que c'est mieux que nous soyons des retraités parce qu'on ne sait jamais [rires dans l'assemblée] Ça les arrange bien. Comme ça, ça veut dire qu'on ne va plus les ennuyer. Tu es retraité, tu es quelque part là-bas où tu restes tranquille. On te dira que tu es retraité. Ça veut dire que tu ne fais plus partie des gens qui comptent dans la société. Les gens sont astucieux hein ! Ils sont très astucieux mon fils. Celui qu'on appelle retraité-là, on l'appelle comme ça parce qu'il ne vaut pas grand-chose hein ! Il ne pèse pas du tout.*

Par ailleurs, on relève que les personnes dites "retraités" se déchargent ou sont déchargées de leur participation à la vie sociale par les institutions qui interagissent dans la gestion de la retraite (Ministère de la Fonction Publique, IPS-CGRAE, CNPS, etc.). En effet, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, ces institutions circonscrivent les rôles sociaux des personnes dites "retraités" à ceux de "percepteurs de pension". En dehors de ce statut institutionnellement et socialement marqué et délimité, les personnes désignées comme "retraités" ne peuvent occuper d'autres positions sociales et/ou s'actualiser dans d'autres rôles sociaux. Ainsi, les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite sont plus ou moins reversés comme des personnes socialement inaptés. Les membres de la FARECI et de la MAFERECI construisent donc cette inaptitude sociale autour du concept de "retraité" auquel ils associent des idéologies de dévalorisation (insignifiance institutionnelle et sociale, poids social, inaptitude sociale, etc.) des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

### **VII.2.3 Le concept de "retraités" comme réification de la contribution sociale des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite**

La participation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel au développement économique, social, culturel et/ou écologique du pays, avant leur passage à la retraite, est altérée par leur catégorisation en tant que "retraités". En d'autres termes, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, après plus de 30 ans effectués dans leurs anciens services ou chez leurs anciens employeurs, ces personnes affirment avoir contribué individuellement et/ou collectivement, à la stabilisation des services publique et parapublique, ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur privé formel. Dans un tel contexte, pour les membres de ces associations de pays, le fait de

considérer les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite comme des "retraités", c'est-à-dire, des personnes dont la seule fonction sociale est de percevoir régulièrement une pension, c'est contester et altérer leur contribution sociale. Ainsi, la contestation et l'altération structurelles de la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite sont appréhendées par les membres de la FARECI et de la MAFERECI comme des modalités d'affirmation du déni d'accès social appliqué à ces personnes âgées.

De plus, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite traverse les frontières générationnelles, en ce qu'elle permet aux « actifs » d'accéder à des infrastructures (routes, autoroutes, ponts, etc.) et à des institutions publiques stables. Autrement dit, l'accession aux infrastructures et à la stabilité institutionnelle d'un État est annexée à la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans une telle perspective, taguer socialement ces seniors comme des "retraités", revient non seulement à les désapproprier de leur contribution à la société mais encore, à altérer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Aussi, cette désappropriation tant institutionnelle que sociale, produit ainsi une perte d'estime de soi chez ces seniors. Ainsi, cette désappropriation déstructure par inférence les liens intergénérationnels, dans le sens où elle nie aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur formel privé à la retraite, une partie de leur passé biographique qui servait de relais entre les générations (en tant que cette partie du passé biographique constitue la preuve de l'existence professionnelle de ces seniors).

Selon Maman Emmanuelle, Secrétaire de direction à la retraite (69 ans, 31 ans de service, 09 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 04 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Nous sommes vos devanciers mon fils. Ceux qui sont dans les services aujourd'hui, doivent comprendre que **des gens les ont précédés**. Nous avons ouvert le chemin. Si notre pays est ce qu'il est aujourd'hui, c'est grâce à notre travail. J'ai beaucoup donné à mon pays. Vous les jeunes qui venez, c'est vous qui allez en bénéficier. On ne dit pas à une personne qui a autant donné, qu'elle est « retraitée », parce qu'elle cède sa place pour qu'un autre poursuivre la tâche. Ça veut dire quoi « retraité » ?*

En outre, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le maintien des liens intergénérationnels est à rechercher dans la somme de leurs apports à la collectivité. En effet, ces seniors présentent leurs apports à la collectivité sous deux dimensions interdépendantes. En première intention, il s'agit des contributions de ces personnes au développement économique et social de la Côte d'Ivoire. En seconde intention, les membres de ces associations soulignent leurs apports au renforcement de la performance des Administration publique et l'amélioration qualitative de la compétitivité des entreprises du secteur privé formel. Aussi, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, la préservation de ces liens intergénérationnels implique pour les personnes dites « actives » (les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel en activité en cette occurrence), de reconnaître les contributions professionnelles et sociales de leurs prédécesseurs. En situation de retraite, le déni de reconnaissance sociale et institutionnelle produit, pour ainsi dire, la rupture des liens intergénérationnels. En conséquence, cette rupture se fixe et/ou est fixée de façon réelle et/ou fictive entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel en activité d'un côté, et les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite de l'autre.

La césure réelle ou fictive des liens entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel d'un côté, et les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite de l'autre, s'exprime également à travers le système normatif qui régit l'organisation administrative en matière de transition générationnelle entre ces différents acteurs sociaux. En effet, dès la liquidation de la retraite, les personnes désignées comme "retraités" sont mises en distance de l'Administration publique et/ou des entreprises où ils ont exercé. En général, ces "retraités" ne participent pas à la prise de fonction de leurs successeurs dans le service. Ainsi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, une telle démarche participe à la mise sous silence de leur présence dans les différents services dans lesquels ils exerçaient avant leur admission à la retraite. Cela est interprété comme étant tributaire de l'inexistence de rapports formels entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel d'un côté, et les fonctionnaires et travailleurs du secteur privé formel à la retraite de l'autre. Ainsi, ce déficit dans la formalisation des interactions entre ces deux catégories d'acteurs est individuellement et collectivement construit comme un indicateur de rupture des liens intergénérationnels.

C'est ce que souligne Papa Henri, Greffier, Conseiller de ministre à la retraite (84 ans, 36 ans de service, 28 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 2, 16 novembre 2019 à Yopougon-Kouté Palais, Abidjan) :

*Alors, parlons un peu de ce que nous subissons. Une fois au tribunal... au Plateau là... Je suis allé à la porte 7 du Parquet où moi aussi j'ai travaillé. Mais le magistrat n'a même pas voulu me recevoir. Il n'a pas voulu me recevoir. Il dit... il dit... je dis bon, voilà, je vais vous laisser le temps de lire le petit mémoire que j'ai fait, contre... il dit : « Non ! Non ! Non ! Je vous dis que j'ai fini. Qu'est-ce que vous attendez. ». Oui. Moi un greffier... et dans ce pays où j'ai travaillé-là. Je suis à la retraite aujourd'hui certes, mais je ne suis pas retraité... pas du tout... Le juge me dit qu'il a fini. Il m'a mis dehors presque. Alors je suis parti... Quand les gens vous voient comme ça, ils croient que vous n'avez jamais porté de costume... J'ai aussi porté un costume hein ! Nous avons travaillé aussi !*

Par ailleurs, il ressort que le recours à la notion de « costume » dans le discours social de ces personnes, marque idéologiquement et symboliquement l'exercice de fonctions de direction dans les administrations publiques ou les entreprises du secteur privé formel. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, contre la désignation sociale et institutionnelle "retraités", qui dissocie les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite de leurs contributions sociales et par inférence de leur biographie professionnelle, la retraite est plutôt saisie comme une temporalité sociale où l'individu doit bénéficier des retombées de son ancien statut professionnel (facilitations administratives, déférence des « actifs » vis-à-vis de leurs prédécesseurs, etc.). Par conséquent, avoir « porté un costume », c'est-à-dire, avoir appartenu à la catégorie sociale des personnes dites « actives » et avoir occupé des fonctions de direction, légitime le besoin de reconnaissance de la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Cependant, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, en les indexant comme des "retraités", cette contribution sociale est relativement déniée voire invisibilisée.

Finalement, le concept de "retraités" mobilisé pour désigner les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite est remis en question dans l'espace associatif. Dans cette même ligne de dénonciation collective, l'« arrêté de

radiation » des fonctionnaires et agents de l'État pour atteinte de la limite d'âge statutaire ou réglementaire, est interprété comme une norme institutionnelle dévalorisante.

### **VII.3 L'« arrêté de radiation » pour limite d'âge : une norme institutionnelle dévalorisante**

Le processus d'invisibilisation des capitaux expérientiels est institutionnellement marqué par l'« arrêté de radiation »<sup>42</sup> pour limite d'âge qui met fin aux activités professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État. L'espace associatif sert de cadre de déconstruction de cette norme institutionnelle à travers la construction sociale de l'« arrêté de radiation » comme marqueur institutionnel dépréciatif de la retraite, dévaluation de la carrière professionnelle et pathologisation de l'âge de la retraite.

#### **VII.3.1 L'« arrêté de radiation » comme marqueur institutionnel dépréciatif de la retraite**

L'espace associatif est construit par les membres de la FARECI et de la MAFERECI, en tant qu'un espace de diffusion d'interactions et de partage de savoirs (telles les échanges autour de la question de la structuration du modèle ivoirien de gestion de la retraite) entre les membres. En effet, au sein de la FARECI et de la MAFERECI, ces interactions et ce partage de savoirs conduisent les fonctionnaires et agents de l'Etat, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, à infirmer et/ou à déconstruire les normes institutionnelles telles que l'« arrêté de radiation » du fonctionnaire des effectifs de l'administration pour atteinte de la limite d'âge statutaire ou réglementaire. Il est à relever que, dans la nomenclature des pièces administratives à fournir par l'organisme employeur dans le processus de liquidation des dossiers de pensions de retraite, figure un « arrêté portant admission à la retraite et radiation pour limite d'âge ». Aussi, cet arrêté est pris par le Ministre de la Fonction Publique. L'arrêté de radiation fait ainsi partie d'un ensemble de documents sollicités par l'IPS-CGRAE, l'institution de protection sociale en charge de la gestion du régime général des pensions de retraite civiles et militaires en Côte d'Ivoire.

---

<sup>42</sup> Voir Annexe 6 : Exemple d'arrêté de radiation. Source : *Le fonctionnaire*, juillet, août, septembre 2019, magazine d'information du Ministère de la Fonction Publique. En ligne <https://www.fonctionpublique.gouv.ci/assets/rubriques/publication/MAGAZINE.pdf>  
En outre, dans l'onglet « SERVICE OFFERT » du site officiel du Ministère de la Fonction Publique, figure une rubrique « RETRAITE/RADIATION ». En ligne <https://www.fonctionpublique.gouv.ci/index.php/front-page/navigator/statics/menu/service-offert/retraite>

De plus, on relève que l'« arrêté radiation pour limite d'âge », un acte administratif pris par l'autorité de tutelle des fonctionnaires et agents de l'État, à savoir le Ministère de la Fonction Publique, est individuellement et collectivement construit au sein de la FARECI et de la MAFERECEI, comme un instrument de réification de la retraite. Autrement dit, pour les membres de ces associations de pairs, l'arrêté de radiation pour limite d'âge déstructure et/ou vide de sens toute la symbolique qui entourait l'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'État qui font l'expérience individuelle et collective de la sortie institutionnalisée et formalisée de l'activité professionnelle. Dans cette perspective, cette symbolique entourant la retraite intervient à deux niveaux. D'une part, elle présente la retraite comme un temps social de valorisation des fonctionnaires et agents de l'État. De l'autre, elle est perçue par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI comme un mécanisme qui participe à la valorisation des années de services accomplis par les fonctionnaires et agents de l'État au sein de l'Administration publique. Ainsi, la symbolique de l'admission à la retraite est de façon formelle et/ou informelle, vidée de sa substance par l'arrêté de radiation pour limite d'âge. Pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, dans l'espace social ivoirien, la retraite et l'admission à la retraite apparaissent donc comme des instances de dépréciation individuelle et collective des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite.

Selon Maman Irène, Infirmière diplômée d'État à la retraite (67 ans, 31 ans de service, 07 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Je discutais tout à l'heure avec un frère à la retraite... Je lui disais que ça me fatigue **cette histoire d'être radié** de la Fonction Publique là ! **La retraite ne sent pas bon comme ça**. Tout se passe comme si... comme si... tout se passe **comme si la retraite ne valait plus rien du tout**. Mais ce n'est pas vrai du tout. **La retraite ce n'est pas n'importe quoi** pour que ceux qui sont appelés à partir à la retraite soient considérés comme des radiés de leurs services. Pour moi, peut-être que je me trompe... selon moi, **la retraite est une bonne chose... une très bonne chose même**. On doit respecter ceux qui sont à la retraite. **L'État doit cesser de parler de radiation** sinon **il enlève le bon côté de la retraite**. On doit... **la radiation là ça gâte la retraite...***

En outre, il ressort de la lecture de ce récit, que l'accès à la retraite pour les fonctionnaires et agents de l'État n'est pas mécanique. En effet, le parcours professionnel

d'un individu n'est pas linéaire. Dans la description du vécu des membres de ces associations de pairs, il ressort que le parcours professionnel d'un individu est parfois soumis à des contingences sociales et professionnelles qui échappent plus ou moins au contrôle des individus (licenciement, révocation, décès, etc.). Aussi, la retraite apparaît pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, comme une institution sociale de valorisation du fonctionnaire ou du travailleur qui est parvenu à achever une carrière professionnelle en franchissant de multiples obstacles (licenciement, révocation, décès, etc.). Cette lecture de la carrière professionnelle en tant que franchissement d'obstacles, positionne la retraite comme le marqueur d'une forme de consécration sociale pour son bénéficiaire (le fonctionnaire ou le travailleur en cette occurrence). Dans cet ordre d'idée, à travers l'arrêté de radiation, la Fonction Publique, institution tutélaire des fonctionnaires et agents de l'État, déstructure ce modèle de valorisation de ce parcours d'obstacles qu'est la retraite. Un parcours d'obstacles "remporté" par le fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Un "parcours d'obstacles", un "franchissement d'obstacles", une "résistance", une "consécration sociale", telle est la trame idéologique produite par les membres de la FARECI et de la MAFERECI dans leur construction sociale de la retraite. En effet, cette production idéologique assimile la retraite à une compétition d'endurance qui met en tension les capacités de l'individu à surmonter les conjonctures institutionnelles (licenciement, révocation, etc.), sociales (charges familiales, dépenses funéraires, etc.) ou physiologiques (maladies, décès, etc.) qui impriment sa carrière professionnelle. En conséquence, l'acte de radiation vide de sens la retraite et met sous silence ce processus compétitif dans lequel s'inscrivent les fonctionnaires et agents de l'État, qui ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite. L'acte de radiation efface chaque étape constitutive de ce parcours d'endurance professionnelle et sociale. Pourtant, ces étapes sont pour les personnes à la retraite, l'essence même de la retraite. Aussi, ces différentes étapes sont interprétées comme une plus-value mobilisable dans les espaces sociaux dans lesquels s'actualisent au quotidien les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite.

Le discours de Papa Samuel, Sous-directeur d'Exploitation de la SOTRA à la retraite (67 ans, 34 ans 10 mois 08 jours de service, 12 ans de retraite, secteur privé formel, MAFERECI, ELC 3, 21 janvier 2020 à Yopougon, Abidjan), rend compte de cette réalité sociale :

*Mon fils. Ça ne te gêne pas si je dis mon fils hein ! [Hochement de tête du chercheur en signe d'approbation] Tu sais, **n'importe qui ne va pas à la retraite**. La retraite, ce n'est pas donné à n'importe qui ! **Pourquoi parler de radiation ? Pourquoi dire que quelqu'un est radié parce qu'il va à la retraite ? Aller à la retraite... il y en a qui, en service, on... on les licencie pour de faux comportements... les problèmes de famille les conduisent à la dépression... Tout ce qu'ils ont va dans les funérailles... Ou bien même, il meurt avant que la date de retraite n'arrive. Mais si tu as pu résister à toutes ces intempéries et puis tu es allé à la retraite, on doit te demander quel est ton secret ! On ne radie pas quelqu'un pour la retraite. Ce n'est pas respectueux. Ça n'honore pas la retraite. Ça n'honore pas le fonctionnaire. Tout se passe comme si la retraite ne valait rien du tout...***

Par ailleurs, à la lecture, on relève que l'acte administratif de radiation des fonctionnaires et agents de l'État est individuellement et collectivement interprété comme un "institutionnalisme mécaniste" de la retraite. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECE, cette conception institutionnelle mécaniste découle du processus de désacralisation de la retraite opéré par les institutions publiques ivoiriennes (Ministère Fonction Publique, Ministères techniques, administrations publiques et parapubliques, etc.). Aussi, le caractère sacré que les membres de ces associations donnent à la retraite, provient de la signification qu'ils lui assignent. Ainsi, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECE, la retraite est l'aboutissement d'un processus compétitif de longue durée. Dès lors, cette signification donne de la légitimité, de l'autorité et de la valeur à la retraite. Or, l'arrêté de radiation pour limite d'âge renverse cette légitimité, cette autorité et cette valeur individuellement et collectivement attribuées à ce moment singulier du parcours de vie des fonctionnaires et agents de l'État. La retraite est présentée à travers l'arrêté de radiation, comme une étape biographique insignifiante, dans le sens où elle est institutionnellement délégitimée et dévalorisée.

### **VII.3.2 L'« arrêté de radiation » comme mécanisme de dévaluation de la carrière professionnelle des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECE appréhendent l'arrêté de radiation comme ayant une valeur dépréciative pour leur carrière professionnelle, en ce qu'il est assimilable à une sanction disciplinaire. En d'autres termes, selon les membres de ces associations de pairs, le régime disciplinaire appliqué par l'État à ses agents prévoit des

sanctions en fonction de la gravité de la faute de l'agent. Ainsi, au nombre de ces sanctions figurent celles dites du second degré. La première sanction du second degré est la « radiation du tableau d'avancement »<sup>43</sup> d'échelon et de classe. Aussi, en établissant une "superposition situationnelle" entre la « radiation » pour limite d'âge et la « radiation » du tableau d'avancement, les membres de la FARECI et de la MAFERECI positionnent ces deux situations en tant qu'elles sont indifférenciées, c'est-à-dire, qu'elles ont les mêmes effets sur le parcours professionnel du fonctionnaire. Dès lors, il apparaît que pour ces fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, le fait de recourir au terme de « radiation » pour désigner leur admission à la retraite, participe à la dévalorisation de leur carrière professionnelle. L'espace associatif sert donc de cadre de délégitimation de cette norme institutionnelle.

De plus, les sanctions du second degré dont fait partie la « radiation du tableau d'avancement », sont considérées par le Statut Général de la Fonction Publique ivoirienne, comme étant de la compétence exclusive du Ministre de la Fonction Publique. En effet, sur avis du Conseil de Discipline<sup>44</sup> de la Fonction Publique, qui est désigné comme l'organe de moralisation de l'Administration publique ivoirienne, le Ministre peut retirer le fonctionnaire sanctionné du processus d'avancement d'échelon et de classe. À cet égard, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'arrêté de radiation qui formalise l'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'État, s'embles aligne sur ce mécanisme de sanction administrative. Dans cette logique, tout comme la radiation du tableau d'avancement, la radiation du fonctionnaire pour limite d'âge est de la compétence exclusive du Ministre de la Fonction Publique. Dans ces conditions, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'acte de radiation pour limite d'âge revêt une connotation plus ou moins négative. Cela, dans le sens où cet acte administratif est assimilable à la radiation prononcée à l'encontre du fonctionnaire par mesure disciplinaire.

C'est ce qui ressort des propos de Papa Henri, Greffier et ancien conseiller de ministre à la retraite (84 ans, 36 ans de service, 28 ans de retraite, secteur public, MAFERECI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

---

<sup>43</sup> Source : Loi n° 92- 570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique. En ligne [https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/loi\\_92\\_570\\_Statut\\_General\\_Fonct\\_Publ.PDF](https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/loi_92_570_Statut_General_Fonct_Publ.PDF)

<sup>44</sup> Source : Décret n° 93-607 du 2 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique. En ligne [https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/modalite\\_particuliaire\\_application\\_statut.pdf](https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/modalite_particuliaire_application_statut.pdf)

*Je me suis chaque fois posé la même question. **Celui qui part à la retraite a-t-il commis une faute pour qu'il soit radié de l'administration ?** On regarde dans les yeux d'un **serviteur de l'État... qui a servi son pays plus de 30 ans... et on lui dit un matin tu es radié.** [Soupir] **C'est les fautifs qui sont sanctionnés comme ça. Les sanctions du fonctionnaire... c'est quand... c'est quand il a fait une chose incorrecte. Quand il est incorrect. Nous n'avons rien fait d'incorrect. C'est de la foutaise !***

En outre, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, à travers la notion de « radiation », l'Administration publique semble appliquer une sanction à certains de ses agents pour avoir atteint la limite d'âge statutaire ou réglementaire pour faire valoir leurs droits à la retraite. Autrement dit, à la lecture du discours social des membres de ces associations de pairs, la retraite apparaît dans ce contexte comme une faute professionnelle imputable au fonctionnaire. De plus, cette forme de sanction administrative ou institutionnelle, produit une relative distanciation réelle et/ou fictive entre l'Administration publique et ses agents en situation de liquidation de leurs droits à pension. De ce point de vue, le fonctionnaire radié du tableau d'avancement suite à une sanction disciplinaire, et le fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite, partagent pour plus ou moins une identité commune. Cette identité peut ainsi être interprétée comme celle d'agents ayant fait l'expérience commune de la radiation de la Fonction Publique ivoirienne. Une telle identité est donc individuellement et/ou collectivement vécue par les membres de la FARECI et de la MAFERECI comme étant socialement dévalorisante.

Par ailleurs, l'arrêté de radiation de l'Administration publique invisibilise les efforts de discipline et de rigueur accomplis par les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, tout au long de leurs parcours professionnels respectifs. En d'autres termes, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la retraite est comprise comme une temporalité sociale qui participe à récompenser les fonctionnaires et agents de l'État pour avoir contribué, durant leur carrière professionnelle, à la performance structurelle de l'Administration publique (amélioration de la qualité des services publics, renforcement de l'efficacité managériale, etc.). Dans le cas d'espèce, selon les membres de ces associations de pairs, la notion de « radiation » est mobilisée au niveau institutionnel dans une logique de dépréciation de la carrière professionnelle et/ou des biographies professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. Par conséquent, pour ces fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, la

notion de « radiation » associée à l'admission à la retraite, "entache" symboliquement des carrières professionnelles et/ou des biographies professionnelles généralement exemptes de "dysfonctionnements" telles que les sanctions disciplinaires. L'arrêté de radiation et la sanction disciplinaire sont donc, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, des instances d'invisibilisation du temps social de la retraite.

Ainsi, selon Maman Charlotte, Contrôleur du Trésor à la retraite (60 ans, 28 ans de service, 07 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Memoz, Abidjan) :

*Moi... comme beaucoup d'entre nous ici... moi personnellement... tout le temps que j'ai travaillé, je ne suis jamais passé devant un quelconque conseil de discipline. Jamais ! Oui ! Oui ! Jamais ! J'ai toujours pris soin de bien me tenir dans les services où je suis passé pour ne pas salir mon dossier. Je l'ai fait pour être un exemple pour nos cadets. Mais, aujourd'hui... aujourd'hui... à la retraite, on me... on me dit que je suis radié. La raison ? Je vais à la retraite. Donc toute cette bonne conduite-là a disparu alors ! Je suis à la retraite parce que j'ai été radié des effectifs. [Soupir] Ils doivent changer ce terme-là... ils doivent changer ce terme-là. Je n'ai jamais été sanctionnée par un conseil de discipline de ma vie... en tout cas tout le temps que j'ai été fonctionnaire.*

Par ailleurs, les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite conçoivent l'« arrêté de radiation » de l'administration pour limite d'âge, comme une action institutionnelle qui participe à l'infirmité des acquis de leur carrière professionnelle (notation, avancements, promotions, distinctions honorifiques, etc.). En l'effet, l'acte de radiation est délégitimé dans l'espace associatif où il est compris comme une manœuvre de déstructuration des relations entre les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite et les « actifs ». De plus, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la transition générationnelle en effectuation dans l'administration publique (entre fonctionnaires admis à la retraite et fonctionnaires nouvellement titularisés), est tributaire de la qualité et de la transmission de leur réputation professionnelle. Aussi, la qualité et la transmission de cette réputation sont modelées par les distinctions honorifiques qui valorisent l'individu et son travail. Or, l'acte de radiation désorganise cet archétype de reliance intergénérationnelle en attribuant aux fonctionnaires et agents de l'État à la retraite une identité d'agents radiés de leur service.

### VII.3.3 L'« arrêté de radiation » comme dispositif de pathologisation de l'âge

Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, qui ont exercé dans l'Administration publique, considèrent l'arrêté de radiation comme une traduction institutionnelle de l'âge d'admission à la retraite, en tant que "pathologie professionnelle invalidante". En effet, pour les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite membres de ces associations, le motif de la radiation (atteinte de l'âge limite) et son mode d'expression (retrait définitif des effectifs de la Fonction Publique), s'alignent sur le modèle d'admission à la retraite des agents rendus invalides ou physiquement inaptes par une maladie. À ce sujet, le Statut Général de la Fonction Publique ivoirienne prévoit la radiation des fonctionnaires pour cause d'invalidité ou d'aptitude physique insuffisante. De plus, le Statut Général de la Fonction Publique expose que le fonctionnaire qui se trouve dans l'impossibilité de reprendre son service pour cause de maladie, est admis à faire valoir ses droits la retraite<sup>45</sup>. Les pathologies invalidantes sont donc des motifs pertinents de radiation définitive des fonctionnaires et agents de l'État des effectifs de la Fonction Publique.

En opérant un glissement comparatif, les membres de la FARECI et de la MAFERECEI soulignent que l'arrêté de radiation pour atteinte de la limite d'âge, présente l'âge d'admission à la retraite comme une affection touchant les fonctionnaires et agents de l'État en situation de liquidation de leurs droits à pension. En d'autres termes, pour ces fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, sous les aspects formalisés de l'arrêté de radiation (en tant qu'un acte pris par une autorité administrative dans le cadre de la régulation du service), s'exprime en sourdine, une volonté de révocation du personnel de l'Administration publique pour des motifs d'inaptitudes liés à l'avancée en âge. Dans cette perspective, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, à travers l'arrêté de radiation, la Fonction Publique positionne l'atteinte de la limite d'âge réglementaire ou statutaire d'admission à la retraite, comme un empêchement à la compétitivité et à la productivité de l'Administration publique. Dès lors, selon les membres de ces associations de pairs, le fonctionnaire en situation d'admission à la retraite pour atteinte de l'âge limite, intègre par inférence la catégorie sociale des personnes atteintes de pathologie professionnelle invalidante.

---

<sup>45</sup> Source : Article 73 alinéa 2 du Décret n° 93-607 du 2 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique. En ligne [https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/loi\\_92\\_570\\_Statut\\_General\\_Fonct\\_Publ.PDF](https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/loi_92_570_Statut_General_Fonct_Publ.PDF)

Pour Maman Karoline, Sage-femme à la retraite (62 ans, 26 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan), l'« arrêté de radiation » peut être interprété de cette façon :

*Comment dire ça ! Bon... bon... bon... je veux dire que... le fait d'avoir atteint l'âge de la retraite ne veut pas dire qu'on est atteint de maladie ! Comment dire... l'âge... je veux dire... on dirait que **l'âge est devenu une maladie**... Je pensais que c'était plutôt une richesse chez nous ici. **On te radie parce que tu as atteint la limite d'âge... on te radie pour cela.** [Rires] « Bonjour madame, vous avez travaillé mais aujourd'hui, vous êtes radié à cause de votre âge ». Je ne pense pas que l'âge soit un motif de radiation... Je sais que dans le statut [Statut Général de la Fonction Publique], si l'état de santé de l'agent ne permet pas qu'il travaille, on le met à la retraite. [Silence] **L'âge n'est pas une maladie pour que quelqu'un soit radié pour ça. Radié à cause de ton âge comme si l'âge te rendait incapable... était une faute... un problème...***

L'acte administratif de radiation opère en tant qu'une clé d'étiquetage des fonctionnaires et agents de l'État admis à faire valoir leurs droits à la retraite. La finalité de cet acte de radiation est perçue par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, comme la matérialisation d'une volonté de standardisation et/ de réification des fonctionnaires et agents de l'État. En effet, pour ces seniors, sous l'enjeu réel ou fictif de garantir la rotation générationnelle des personnels des administrations publiques et parapubliques, cet arrêté de radiation produit et reproduit des fonctionnaires et agents de l'État à la chaîne. À cet effet, l'atteinte de l'âge limite d'admission à la retraite actionne le levier de leur éjection/radiation du marché du travail. Il ressort que, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, ce processus a pour objectif la mécanisation des rapports entre l'Administration et son personnel. Ainsi, l'atteinte de l'âge limite d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'État (en Côte d'Ivoire l'âge médian d'admission à la retraite pour les fonctionnaires et agents de l'État varie de 60 ans à 65 ans en fonction des catégories et grades), peut être appréciée comme une "défiance" à corriger pour préserver et protéger la linéarité et la perdurance de l'Administration publique.

En outre, l'arrêté de radiation travaille à la manipulation institutionnelle de l'âge dans les relations entre l'Administration publique et les fonctionnaires et agents de l'État. Autrement dit, l'atteinte de la limite d'âge statutaire ou réglementaire est appréhendée par

l'Administration publique comme une incapacité technico-professionnelle des fonctionnaires et agents de l'État à s'actualiser dans leur service. Cependant, les membres de la FARECI et de la MAFERECEI lui opposent les notions de « jeune fonctionnaire », « ancien » ou « doyen » qui décrivent l'itinéraire de maturation technico-professionnelle emprunté par les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite tout au long de leur carrière professionnelle. Aussi, pour ces seniors, cette maturité technico-professionnelle devrait plutôt être valorisée par le retrait de la notion de radiation en tant que désignation de leur admission à la retraite. Or, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, cet arrêté de radiation sert de véhicule institutionnel de déni de leur maturité technico-professionnelle en établissant l'âge comme une ligne d'évaluation matérielle et immatérielle des compétences du fonctionnaire. Dès lors, le franchissement de cette ligne évaluative est sanctionné par la radiation.

On retient de Papa Zéphirin, Adjudant-Chef de Police à la retraite (66 ans, 32 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) que :

*J'ai été **jeune fonctionnaire**... aujourd'hui, avec toute **l'expérience que j'ai**... je veux dire que le fait d'avoir travaillé à la police pendant 26 ans... comment dire... une vingtaine d'années de service... on peut dire que je suis **un ancien dans ma profession**. Un agent de l'État qui **avance en âge n'est pas forcément diminué**... l'âge n'est pas... **l'âge n'est pas un problème**... nous ne sommes pas du matériel jetable... tout se passe comme si on disait que... ça ne veut pas dire qu'on est **diminué dans notre intelligence** avec l'âge ! Au lieu de dire qu'on est radié parce qu'on a atteint l'âge limite, on peut simplement dire qu'on est admis à la retraite ! C'est tout. Pourquoi vouloir ajouter **cette histoire de radiation** ? Comme si on nous **chassait comme des pestiférés**... avoir 55 ans... ou... **avoir 60 ans ne signifie pas qu'on a la peste**...*

Par ailleurs, le modèle de sortie institutionnelle de l'Administration publique qui se matérialise et est formalisé par l'arrêté de radiation, érige l'âge de liquidation des droits à pension en une temporalité sociale de désymbolisation progressive de la retraite. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, à travers cette forme de pathologisation de l'âge, la retraite perd plus ou moins son sens et sa qualité de référencement du temps long de la carrière, du vécu professionnel et de la valeur de la réputation des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite. Dans ce contexte, la symbolique de la retraite

qui consacrait pour ces seniors, un moment paradigmatique de réalisation de soi, est relativement vidée de sa substance. Il apparaît dès lors que l'avancée en âge et/ou l'atteinte de l'âge limite d'admission à la retraite, pour le personnel de l'Administration publique, est comprise comme un processus dont l'aboutissement, c'est-à-dire l'admission à la retraite, est marqué par une sanction administrative à effet expulsif et/ou répulsif pour l'individu et/ou le groupe qui en fait l'expérience.

En somme, ce chapitre a conduit à déceler la manière dont les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite interprètent les normes institutionnelles qui organisent la retraite, en tant que stratégies d'invisibilisation de leurs capitaux expérientiels. Ces stratégies ont été appréhendées sous les aspects de la définition institutionnelle de la retraite, le concept de "retraités" et l'arrêté de radiation pour limite d'âge. Cela dit, le chapitre suivant rend compte des pratiques associatives qui participent à la reconnaissance des capitaux expérientiels de ces personnes.

## **CHAPITRE VIII. PRATIQUES ASSOCIATIVES PARTICIPANT À LA RECONNAISSANCE DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE**

Dans ce dernier chapitre, la démarche a consisté à saisir la manière dont les pratiques sociales en distribution dans l'espace associatif œuvrent à la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Cet enjeu de reconnaissance met en scène le dispositif de réinitialisation identitaire qui s'opère dans le passage du concept de "retraité" à celui de « personne à la retraite ». L'engagement associatif à la retraite fabrique également de nouvelles formes de sociabilité à la retraite. Cette nouvelle perspective positionne les personnes à la retraite comme des prestataires d'expertises.

### **VIII.1 Du "retraité" à la « personne à la retraite » : l'engagement associatif comme dispositif de réinitialisation identitaire**

L'espace associatif opère progressivement une mutation qui travaille à la visibilisation des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Une nouvelle désignation de ces personnes se dessine dans l'espace associatif. Cela s'observe à travers le concept de « personne à la retraite », compris comme le médiateur d'un changement de paradigme et un modèle d'engagement social.

#### **VIII.1.1 Le concept de « personne à la retraite » comme médiateur d'un changement de paradigme dans le champ de la retraite**

L'engagement associatif des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite introduit une nouvelle configuration conceptuelle qui renverse la désignation conventionnelle de "retraités", en la mettant en concurrence avec le concept de « personne à la retraite ». En effet, pour les membres de la FARECI, la personne indexée comme "retraité", se retire ou est retirée, consciemment ou inconsciemment, de toutes les formes d'activités sociales et professionnelles. Aussi, la « personne à la retraite » en revanche, se retire d'une activité professionnelle précise qu'elle exerçait de façon permanente dans les administrations publiques, parapubliques ou les entreprises du secteur privé formel (police, gendarmerie, secrétariat de direction, etc.). La personne à la retraite peut ainsi se réinvestir dans d'autres formes d'activités professionnelles, ou retourner à son activité professionnelle pré-retraite. En tout état de cause, le regard des membres de la FARECI sur la retraite et les individus et les groupes qui la pratiquent et la vivent au quotidien (les

fonctionnaires et agents de l'État, de même que les travailleurs du secteur privé formel à la retraite), se veut producteur et promoteur de représentations positives et porteur d'une dynamique de positivité représentationnelle.

La personne à la retraite est notamment présentée, dans l'espace associatif de la FARECI, comme un fonctionnaire et agent de l'État, ou un travailleur du secteur privé formel qui fait l'expérience d'un retrait formalisé de son activité professionnelle. En effet, pour les membres de la FARECI, ce retrait est individuellement et collectivement vécu et conçu comme formalisé, dans le sens où il est soumis aux restrictions institutionnelles (limite d'âge fixée pour exercer dans la Fonction Publique ou dans les entreprises du secteur privé formel, etc.) qui encadrent la sortie du marché du travail en Côte d'Ivoire. Ainsi, dans la dynamique de production d'un nouveau référentiel de désignation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, la fin de l'activité professionnelle est plus ou moins formalisée (institutionnellement circonscrite) et socialement réaménagée (mise en forme par les personnes à la retraite dans l'espace associatif). Dans une telle perspective, l'interprétation du discours social des membres de la FARECI, permet de soutenir que la notion de personne à la retraite, participe activement à la fabrication d'un nouveau modèle de captation de la retraite qui est relativement en correspondance avec les aspirations et les idéologies mobilisées par ces seniors.

Les propos de Papa Ferdinand, Adjudant-Chef de Gendarmerie à la retraite (70 ans, 31 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 1, 04 février 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) illustrent cette conception de la personne à la retraite :

*Nous à la FARECI, on ne parle pas de retraité. Nous sommes d'accord là-dessus. **Nous sommes des personnes à la retraite.** Nous sommes à la retraite mais pas des retraités. Ce n'est pas la même chose. **On peut toujours servir.** Lorsqu'on dit d'un homme qu'il est **retraité**, pour les gens, **il ne sert plus à rien.** Son parcours est terminé. Non ! Nous avons **parcouru une distance et nous avons garé.** Mais **nous ne sommes pas au garage.** On est à la retraite **pour un emploi qu'on occupait.** C'est tout. Tu comprends mon fils. On peut **continuer à exercer autrement !** Nous ne sommes pas au garage. Ceux qui se trouvent au garage y sont **pour un long moment et parce qu'ils ont une panne dans leur véhicule.** Ce n'est pas notre cas. **Nous n'avons pas de panne.** Nous avons toujours toutes nos capacités.*

En outre, à la lecture des histoires de vie des membres de la FARECI, on peut retenir que les personnes à la retraite sont caractérisées par leurs capacités de résilience sociale. En effet, contrairement à une personne indexée comme "retraité", et qui est perçu dans l'espace associatif comme un individu en fin de parcours (tant professionnel que social), la personne à la retraite développe des dispositions à se réinvestir et/ou à se reconstruire socialement et professionnellement. De plus, le développement de telles dispositions au réinvestissement et/ou à la reconstruction professionnelle, témoignent de la volonté des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, de réussir leur réadaptation sociale et/ou professionnelle. La retraite est ainsi appréciée à un double niveau. D'abord, au niveau de la re-conceptualisation de la désignation sociale et institutionnelle des fonctionnaires et agents de l'État, de même que des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Ensuite, au niveau du maintien des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite dans une activité professionnelle plus ou moins formalisée. Il ressort donc que, pour les membres de la FARECI, une personne à la retraite est construite et/ou se construit comme un acteur social poly-résilient.

Par ailleurs, la référence à la notion de personne à la retraite renverse l'image relativement déliquescence et les connotations négatives qui accompagnent généralement les personnes dites "retraités" dans l'espace social ivoirien. En d'autres termes, pour les membres de la FARECI, les personnes désignées en tant que "retraités", sont plus ou moins perçues comme des individus et/ou des groupes d'individus foncièrement "inactifs", qui semblent avoir développé une certaine accoutumance aux loisirs et aux jeux. En guise d'illustration, selon les membres de la FARECI, en Côte d'Ivoire, les "retraités" sont en général représentés comme des « abonnés au jeu de dames », des « joueurs de Ludo » ou des « adeptes du PMU ». Dès lors, l'espace associatif est convoqué comme un espace où les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, redessinent la figure sociale de la retraite en Côte d'Ivoire. À cet effet, la notion de personne à la retraite est convoquée dans une logique de recomposition de la figure sociale de ces seniors actifs. Par conséquent, la notion de personnes à la retraite distribue et/ou redistribue une nouvelle manière de s'objectiver et d'objectiver la retraite dans l'espace social ivoirien.

C'est ce que résume le discours de Papa Yves, Militaire à la retraite (67 ans, 28 ans de service, 08 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) lorsqu'il dit :

*On entend beaucoup de choses ici et là... ce que je veux dire... je veux dire que pour nous, **une personne à la retraite est différente d'un retraité**. C'est deux choses très différentes... quand quelqu'un dit que tu es à la retraite... ça n'a rien à voir... ça n'a rien à voir avec tu es retraité. [Silence] Tu sais mon fils, si on dit ce monsieur-là c'est un handicapé et ce monsieur-là c'est une personne vivant avec un handicap, **ça ne présente pas sa situation de la même façon**. Ce n'est pas la même chose. C'est comme ça ! Le **retraité ne peut plus rien faire... il ne peut plus revenir... il ne peut plus être rappelé**. Mais si on dit que **ce militaire-là est une personne à la retraite**... je veux dire **un militaire à la retraite**, ça veut dire qu'il est toujours apte pour le service. Il est à la retraite. **Il peut continuer à servir d'une autre façon**. Ici on se connaît... **retraité pour les gens, c'est celui qui est tout le temps au damier ou au PMU...***

Par ailleurs, il est à noter que les membres de la FARECI établissent une distinction entre la personne à la retraite d'un côté, et le "retraité" de l'autre. En effet, au sein de cette faïtière, la convocation du concept de personne à la retraite, qui vient en substitution au concept de "retraité", met en évidence la dynamique de recomposition biographique en médiation sur la scène associative. Par cette entrée de lecture, la figure sociale de la retraite, de même que celle des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, est graduellement remodelée à partir des schèmes d'appréciation construits dans l'espace associatif. Ainsi, la personne à la retraite est appréhendée en tant que dépositaire d'une nouvelle acceptation de la retraite en Côte d'Ivoire. Ainsi, les membres de la FARECI déconstruisent le conformisme social, institutionnel et théorique qui encadrait la retraite. La notion de personne à la retraite renverse donc les perceptions classiques des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé à la retraite, qui étaient en résistance dans l'espace social ivoirien (personnes "inactives", accoutumance aux loisirs et aux jeux, etc.).

### **VIII.1.2 Le concept de « personne à la retraite » comme archétype d'engagement social**

La personne à la retraite est construite dans l'espace associatif, en tant qu'elle est soumise à un impératif d'engagement social. En d'autres termes, pour les membres de la FARECI, les contingences socio-économiques (« crises sociales », « cherté de la vie », « baisse du pouvoir d'achat », etc.) franchissent indistinctement les frontières générationnelles et imposent l'engagement social des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Par conséquent, pour la personne à la retraite, une

implication active (participation aux projets de réforme de la retraite, prise de position dans le débat public, etc.) dans la vie sociale, à travers le partage de son expérience professionnelle, est un impératif de préservation de sa position, de son rôle social et de son identité. L'existence sociale de la personne à la retraite, qui est entendue comme le référent de sa position, de son rôle et de son identité, est donc tributaire de l'engagement associatif des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite.

L'engagement associatif apparaît également pour les personnes à la retraite, comme un médiateur de reliance intergénérationnelle. En effet, contre le "retraité" perçu comme un individu qui se détache et/ou qui est détaché de la vie sociale, la personne à la retraite trouve dans l'engagement associatif, une solution pour maintenir les relations entre les générations. Aussi, la personne à la retraite ne peut rester inactive face aux mutations qui se produisent dans la société. De ce fait, pour les membres de la FARECI, la personne à la retraite qui a servi dans les administrations publiques, parapubliques et les entreprises du secteur privé formel, doit prendre appui sur son parcours professionnel pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories sociales de la population ivoirienne (fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel et « travailleurs » du secteur « informel », etc.). Cela, à travers une action de mobilisation individuelle et collective qui vise la défense d'intérêts sociaux hétérogènes (lutte contre la « cherté de la vie », revalorisation du « pouvoir d'achat » des populations, etc.).

C'est ce que souligne Maman Emmanuelle, Secrétaire de direction à la retraite (69 ans, 31 ans de service, 09 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) :

*Aujourd'hui, tout devient très cher... **la cherté de la vie ça frappe tout le monde**... nous y compris. Nous sommes à la retraite... ça ne veut pas dire que **nous devons nous croiser les mains et regarder cela**. C'est le contraire même ! **C'est nous-mêmes qui devons lutter pour les autres**... pour vous nos enfants. C'est notre devoir... c'est notre devoir... **c'est le devoir des personnes à la retraite**. Nous sommes à la retraite, nous avons les ressources pour cela. Mais, si nous regardons sans réagir, c'est comme si nous n'étions pas concernés par tout ça. **La cherté de la vie là, ça nous touche aussi hein ! On ne peut pas dire que ce sont nos enfants qui sont concernés** donc nous allons dormir... quand les problèmes viennent un peu partout dans le pays, nous aussi nous sommes concernés. **Les problèmes ne diront pas que ceux-là ont travaillé pour le pays donc allons vers les autres... les personnes à la retraite doivent se lever aussi**...*

De plus, la personne à la retraite est construite, dans le champ associatif, comme un acteur social qui œuvre à la reconstitution des liens intergénérationnels. En effet, les membres de la FARECI soutiennent que, le devoir ou l'action de la personne à la retraite envers les autres catégories générationnelles (fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel, « travailleurs » du secteur « informel », élèves et étudiants, etc.), consiste à s'investir activement dans la reconstruction des liens qui les unissaient. Dans cette perspective, pour les seniors membres de la FARECI, la récurrence des crises sociales, économiques ou politiques dans l'espace social ivoirien, produit généralement la dissociation des liens entre les individus ou entre les individus et leur groupe social d'appartenance. Ainsi, selon les membres de cette association, partant de la position sociale des personnes à la retraite, la dissociation de ces liens est parfois source de conflits intergénérationnels. Dès lors, pour les membres de la FARECI, il revient aux personnes à la retraite de contribuer à la restauration des liens intergénérationnels en tirant ressource de l'engagement associatif. La notion de personne à la retraite positionne donc l'action et le vécu social des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, sous un paradigme d'acteurs sociaux pertinents dans le projet de restauration du tissu connectif intergénérationnel en Côte d'Ivoire.

Les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, membres de la FARECI, appréhendent notamment l'engagement social comme étant tributaire de leur insertion dans l'espace associatif. En effet, selon ces seniors, l'association sert de véhicule d'investissement social des personnes à la retraite dans leur projet de restauration des liens intergénérationnels en Côte d'Ivoire. Dans la pratique, selon les membres de cette association, en tant que lieu de rencontre et d'échanges entre pairs à la retraite, l'espace associatif contribue à réunir et organiser les membres dans une perspective d'encadrement et de formation d'une « jeunesse » ivoirienne (représentée ici par les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel, les « travailleurs » du secteur « informel », les élèves et étudiants, etc.) qu'ils jugent être en perte de repères normatifs. De ce fait, pour les membres de la FARECI, la mobilisation de la notion de personne à la retraite, en substitution à celle de "retraité", met en sens leur statut d'"ânés productifs". Ainsi, ce nouveau statut s'insère dans la dynamique d'amélioration et/ou de transformation qualitative de la nature des rapports intergénérationnels. La notion de productivité que les membres de la FARECI attachent à celle d'âné, semble donc faire une centration sur leur expertise-conseil.

À l'écoute de Papa Léandre, Colonel de Gendarmerie à la retraite (65 ans, 30 de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) on retient que :

*Aujourd'hui, nos enfants sont en train de se perdre... donc nous, on ne peut pas regarder le pays se détruire. C'est pourquoi vous les jeunes, quand vous venez vers nous, on est obligé de nous mettre à votre disposition pour avancer. Je voudrais souligner cela [applaudissements dans l'assemblée]. Les personnes à la retraite doivent tout faire pour que nos jeunes ne s'éloignent pas de nous... nous sommes là pour ça. Lorsqu'il y a des crises, les gens s'éloignent les uns des autres. Notre mission en tant que personnes à la retraite, c'est de faire tout ce qu'on peut pour que ce qui avait mélangé nos relations avec nos enfants... il faut que tout s'arrange avec nos enfants. Nous ne pouvons pas abandonner nos jeunes gens comme ça ! Cette époque où le retraité s'oubliait là est révolue. Nous, à la FARECI, nous faisons tout pour que les plus jeunes ne se perdent plus. C'est ce qui est important pour nous. C'est cela qui compte...*

En outre, la personne à la retraite s'investit dans la construction et/ou la reconstruction des liens intergénérationnels, à l'opposé de la personne cataloguée comme "retraité", qui semble se mettre en marge ou est mis en marge, se dissocie ou est dissocié consciemment ou inconsciemment de ces liens intergénérationnels. En d'autres termes, pour les membres de la FARECI, la personne épinglée comme "retraité", se désocialise et/ou est progressivement désocialisée. En l'occurrence, cette désocialisation, volontaire ou involontaire, est plus ou moins tributaire du fait que la personne dite "retraité", incorpore une forme de renoncement sociale aux relations avec les « actifs ». En conséquence, selon les membres de la FARECI, à travers le recours à la notion de personne à la retraite, l'individu fait l'expérience biographique de (re)connexion sociale. La personne à la retraite s'inscrit ainsi dans une logique de redéfinition de la structure normative des relations sociales. À travers ce renversement conceptuel, la notion de personne à la retraite intervient comme un relais opératoire pour le maintien de la reliance sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé à la retraite.

Par ailleurs, il apparaît que dans la construction progressive de cette nouvelle figure sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite dessiner par les membres de la FARECI, la notion de personnes à la retraite donne

accès au remaniement du vécu de ces acteurs. En effet, selon les membres de cette association, la vie sociale statique à laquelle était réduite et/ou se réduisait la personne dite "retraité", est reconfigurée à travers l'engagement associatif à la retraite. Aussi, cette reconfiguration opère une redéfinition des rapports sociaux des personnes à la retraite, c'est-à-dire, leurs relations quotidiennes avec les « actifs » et/ou avec les institutions impliquées dans la gouvernance du système de retraite en Côte d'Ivoire (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS, etc.). Ainsi, la distribution de la notion de personnes à la retraite dans l'espace associatif, rend compte de la dynamique de reconstruction identitaire en effectuation dans le monde social de la retraite en Côte d'Ivoire.

De ce qui précède, le passage de la désignation sociale "retraité" à celle de personne à la retraite, rend compte du processus de réinitialisation identitaire en médiation dans l'espace associatif. Cette entrée par la réinitialisation identitaire construit les pratiques associatives en tant qu'elles participent à la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. La dynamique de reconnaissance peut aussi être appréhendée sous l'angle de la fabrication de nouvelles formes de sociabilité à la retraite.

## **VIII.2 L'engagement associatif à la retraite : une fabrique de nouvelles formes de sociabilité à la retraite**

Les interactions entre les personnes à la retraite dans l'espace associatif créent de nouvelles formes de sociabilité qui structurent le regard porté sur la retraite. Cela s'observe à travers la mobilisation de l'engagement associatif en tant qu'instrument de déconstruction/reconstruction de la vision institutionnelle de la retraite et comme modèle d'arbitrage de la vie sociale.

### **VIII.2.1 L'engagement associatif comme instrument de déconstruction/reconstruction de la détermination institutionnelle d'accès à la retraite**

Les pratiques sociales au sein de la MAFERECEI (« conditions d'admission », réunion du Bureau exécutif, relations entre les membres, etc.), déconstruisent l'approche institutionnelle de détermination des conditions de désignation des personnes à la retraite. En effet, le bénéfice de la pension de retraite constitue l'un des indicateurs institutionnels d'appartenance à la catégorie sociale des personnes à la retraite. Cependant, à la MAFERECEI, la pension est considérée comme une donnée facultative dans l'élaboration des critères

permettant d'accéder au champ social de la retraite. Ainsi, dans cette association, la retraite est individuellement et collectivement interprétée comme un temps social également accessible aux « travailleurs » du secteur « informel » qui ont atteint la limite d'âge de 55 ans. Dans cette logique d'action, là où la définition institutionnelle imposait une grille de lecture cumulative de cette temporalité (cessation définitive de l'activité professionnelle, atteinte de l'âge limite et bénéfice de la pension de retraite), l'espace associatif établit une séparation en isolant le critère d'âge de celui de la pension de retraite.

Il ressort notamment de ce développement que le critère de l'âge est convoqué par les membres de la MAFERECEI pour servir de médiateur dans la constitution de la catégorie sociale des personnes à la retraite. En effet, à la MAFERECEI, l'immatriculation à l'IPSCGRAE (fonctionnaires et agents de l'État) ou à la CNPS (travailleurs du secteur privé formel) n'est pas considérée comme un impératif pour la fixation des règles et normes qui encadrent l'appartenance à la population des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire. Dans un tel contexte, l'âge est valorisé, dans le sens où dans l'espace associatif de la MAFERECEI, il constitue le critère fondamental de définition du temps social de la retraite. Ainsi, la formalisation de la retraite à travers l'exclusivité de l'immatriculation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite dans les institutions de Sécurité sociale, est délégitimée par les membres de la MAFERECEI. Ce processus de délégitimation est producteur d'une idéologie d'inclusion et de reconnaissance sociale des « travailleurs » issues du secteur « informel ».

Pour Papa Jean, Professeur de lycée à la retraite (66 ans, 30 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*Celui qui veut adhérer à l'association, il faut qu'il soit d'abord à la retraite. Notre association... parce que... en Côte d'Ivoire, quand on parle de retraite, on ne voit que... on ne voit que ceux qui ont exercé dans l'administration publique ou dans le privé formel. Au niveau de la MAFERECEI ce n'est pas le cas. [Silence] Ceux qui exercent des professions libérales, telles que l'agriculture, le transport, le commerce... tu as 55 ans, nous, on te considère comme étant une personne à la retraite. Tu peux être membre de la MAFERECEI. Nous rassemblons les uns et les autres dans notre association. C'est ce que nous faisons.*

Les pratiques sociales dans l'espace associatif, introduisent notamment une nouvelle typologie de la catégorie sociale des personnes à la retraite de Côte d'Ivoire. En effet, cette nouvelle typification classe les personnes à la retraite sous deux catégories interdépendantes et égales. Il s'agit des titulaires de pension (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel à la retraite) et les non-titulaires de pension de retraite (en l'occurrence, les « agriculteurs », les « commerçants » et les « transporteurs » non immatriculés dans une institution de protection sociale). Dans le contexte social de la MAFERECI, les personnes à la retraite sont désignées en tant que « pensionnaires » et « non-pensionnaires ». Ainsi, cette distinction entre personnes à la retraite, est caractéristique de la décentration de la pension dans la définition de la retraite. La pension perd dès lors sa centralité dans la détermination de la catégorie sociale des personnes à la retraite, tout en étant reversée comme un élément périphérique dans ce processus. Il est donc à noter que l'élaboration d'une telle typologie des personnes à la retraite est inclusive pour les « travailleurs » du secteur « informel » car elle casse le verrou définitionnel produit par les institutions de protection sociale (IPS-CGRAE et CNPS) qui les excluaient.

En outre, dans la dynamique de déconstruction/reconstruction de la détermination classique de la retraite et des personnes à la retraite, l'engagement associatif est mobilisé en tant que modalité de légitimation de cette nouvelle distribution des positions et des rôles sociaux. En d'autres termes, le discours social des membres de la MAFERECI, laisse entendre que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel qui monopolisaient, volontairement ou involontairement, le champ social de la retraite et l'identité de personnes à la retraite, sont rejoints par les « travailleurs » du secteur « informel ». À cet égard, les membres de la MAFERECI qui sont pour la plupart des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite partagent, de façon réelle ou fictive, une commune appartenance idéologique et symbolique à la catégorie sociale des personnes à la retraite. Dans ce contexte, en se référant à l'unicité de leur appartenance idéologique et symbolique, il ressort qu'une telle indifférenciation catégorielle, inscrit les « pensionnaires » et les « non-pensionnaires » membres de la MAFERECI, dans une réalité sociale d'équivalence. Dans l'espace de la MAFERECI, cette réalité sociale s'exprime à travers l'appartenance de ces deux types d'acteurs à la catégorie des personnes à la retraite.

Les propos de Maman Solange, Commerçante à la retraite (60 ans, 20 ans de commerce, 4 ans de retraite, secteur « informel », MAFERECI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) résument cette situation :

*A la MAFERECI au moins **on sent qu'on s'intéresse à tout le monde...** moi **je n'ai pas été fonctionnaires**, je me suis lancée dans le commerce. C'est pour cela que je remercie la MAFERECI. **La MAFERECI a ouvert les bras** pour prendre non seulement les retraités fonctionnaires mais bien d'autres. Je veux parler des agriculteurs et les commerçants. Moi ma branche c'est le commerce. Il n'y a pas les fonctionnaires et ceux qui étaient dans les entreprises qui sont assis d'un côté et nous autres qui avons fait le commerce quelque part là-bas ! **Ça fait plaisir d'être ensemble comme ça ! Ça fait vraiment plaisir.** Moi, quand on m'a parlé de **la MAFERECI qui nous acceptait**, j'ai dit mais c'est bien ! Voilà des gens qui savent **ce que nous apportons au pays aussi**. [Applaudissements dans l'assemblée] Parce que... parce qu'il n'y a pas seulement les fonctionnaires et les travailleurs du privé hein ! Il y a aussi tous ceux qu'on voit tous les jours-là... les transporteurs, les planteurs... et puis les commerçants... c'est ce qui est bien... **il faut unir les gens !***

Par ailleurs, à la lecture de ce récit de vie, il ressort que l'engagement associatif à la retraite est appréhendé par les membres de la MAFERECI, comme un instrument de conciliation des différents secteurs de l'économie ivoirienne (secteur public, secteur privé formel et secteur « informel »). Autrement dit, à travers la formalisation (par le jeu des « conditions d'admission » dans cette association) de l'introduction des « travailleurs » du secteur « informel » dans la catégorie sociale des personnes à la retraite, l'espace associatif rompt les barrières structurelles, structurales et structurantes qui établissaient une césure entre ces personnes et les fonctionnaires et agents de l'État, de même qu'avec les travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans une telle perspective, l'engagement associatif opère une reconfiguration réelle ou fictive de la retraite, et une resocialisation à la retraite. Ainsi, cette reconfiguration de la retraite et cette resocialisation à la retraite sont repérables dans les « conditions d'admission » à la MAFERECI. Dès lors, les conditions d'admission à cette association fabriquent donc en filigrane, le cadre de formalisation endogène de l'insertion des « travailleurs » du secteur « informel » dans le temps social de la retraite.

Le tableau qui suit illustre les conditions d'admission à cette association :

**Tableau 19. Conditions d'admission à la MAFERECEI**

<b>Type de membre</b>	<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Qualité des membres</b>	<b>Justificatif de la retraite</b>	<b>Droit d'admission</b>
Pensionnaire	Public/Privé formel	Fonctionnaires et agents de l'État Travailleurs	Bulletin de pension	15 000 Franc CFA
Non-pensionnaire	« Informel »	Agriculteurs Commerçants Transporteurs	Âge minimum 55 ans	15 000 Franc CFA

Source : Fiche d'information de la MAFERECEI.

Le décryptage de ce tableau qui retrace les conditions d'admission à la MAFERECEI, permet de mettre en évidence la typologie des membres qui composent cette structure associative. En effet, dans cette association, évoluent deux types de membres que sont les pensionnaires et les non-pensionnaires. À la lecture, on peut observer que d'un côté, la qualité de pensionnaire est légitimée par la possession d'un bulletin de pension qui soutient l'immatriculation à l'IPS-CGRAE (fonctionnaires et agents de l'État) ou la CNPS (travailleurs du secteur privé formel). De l'autre, la qualité de non-pensionnaire est justifiée par l'atteinte de l'âge limite de 55 ans (pour les « agriculteurs », « commerçants » et « transporteurs »). Aussi, la différenciation structurale des pensionnaires et des non-pensionnaires (secteurs d'activité, qualité des membres et justificatif de la retraite), n'intervient pas au niveau du droit d'admission à la MAFERECEI exigé aux membres. Ainsi, ces deux catégories de personnes à la retraite, à savoir les pensionnaires et les non-pensionnaires, sont soumises de la même manière au versement d'un droit d'admission unique dont le montant est fixé à 15 000 Franc CFA.

### **VIII.2.2 L'engagement associatif comme levier d'arbitrage de la vie sociale pour les personnes à la retraite**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI soutiennent que la récurrence des crises sociales en Côte d'Ivoire (grèves dans les services publics, les entreprises du secteur privé formel, etc.), met en avant les limites de l'action publique en rapport à l'amélioration du dialogue social (discussions syndicats/gouvernement, syndicats de travailleurs/entreprises,

etc.). En effet, pour ces personnes à la retraite, la gestion de ces crises sociales par les institutions publiques (Présidence de la République, Gouvernement, Assemblée nationale, etc.), prend généralement source dans des modèles de négociations standardisés et inadaptés. Dans ces conditions, pour les membres de ces associations de pairs, contre ces modèles de négociations standards, l'arbitrage qu'ils prescrivent est un capital de mobilisation d'initiatives holistiques de résolution des crises sociales en Côte d'Ivoire. Aussi, après avoir exercé durant des décennies dans des administrations publiques, parapubliques et des entreprises du secteur privé formel, ces personnes à la retraite affirment détenir une légitimité sociale (définie à partir de leurs ressources expérientielles endogènes et leur statut de "devanciers" des salariés des secteurs public et privé formel) pour arbitrer le débat public en Côte d'Ivoire. Ce positionnement d'arbitre de la vie sociale revendiqué par ces personnes à la retraite, tire donc sa légitimation et sa pertinence de leurs expériences professionnelles de longue durée construites à partir de leurs parcours professionnels.

De plus, selon les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI, l'arbitrage social qu'ils proposent à travers leurs associations, s'exprime en termes de médiation entre les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel d'un côté, et l'État de l'autre. En d'autres termes, dans ce modèle d'arbitrage social, des acteurs en interactions conflictuelles (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel/État et entreprises du secteur privé formel), donneront procuration aux personnes à la retraite, à travers leurs associations, pour trancher leurs différends (revendications salariales, trêves sociales, etc.). Dès lors, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, ce rôle social de tiers experts qu'ils poursuivent, a pour but de positionner les personnes à la retraite au centre de la résolution des crises sociales. Ainsi, ce rôle social et la double légitimité dont ils pourraient bénéficier dans un tel contexte (reconnue par les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et État), leur accorderaient une autorité attributive de compétence. De ce fait, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'arbitrage des personnes à la retraite aura une force relativement exécutoire.

Cela se perçoit dans les propos de Papa Ambroise, Administrateur des Services Financiers à la retraite (74 ans, 34 ans de service, 16 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*Je crois que nous avons le devoir de dire aux nouveaux qui prennent le pouvoir ... parce qu'on sait ce qu'ils font hein ! On doit leur dire de chercher à adopter de nouvelles façons de résoudre les problèmes par rapport à tous ces débrayages dans l'administration là ! Il y a des grèves par-ci et par-là... il y a des grèves partout mais pas de solutions idoines. Mon fils, regarde les grèves des enseignants de la Plateforme par exemple [Plateforme des organisations professionnelles du secteur public], nous pouvons aider à les résoudre... je parle d'aider dans les échanges... les discussions entre les syndicats et l'État ! On peut le faire. Le gouvernement n'y arrive pas... il n'y arrive pas parce qu'il sort de vieux modèles de discussions qui ne passent plus. Nous avons servi l'État pendant des années et des années. On a vu des gouvernements se suivre et on est des anciens. Nous connaissons mieux les attentes de ceux qui travaillent aujourd'hui. Ça passera facilement avec nous et ils nous écoutent parce que nous avons vécu ces problèmes-là aussi. On parle du stock d'arriérés de salaire par exemple, mais ça prend en compte les années d'avancements sans effets aucun financier de l'époque-là ! On en a parlé avec nos petits. Tout est lié !*

Il ressort notamment que, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECE, arbitrer la vie sociale, consiste en un mécanisme d'indexation d'une forme de "mercantilisme" qui imprime progressivement les politiques publiques (en matière de santé, Éducation, emploi, etc.). Dans la pratique, pour ces personnes à la retraite, il s'agit de repérer les dysfonctionnements (distance entre objectifs fixés et résultats obtenus) dans l'implémentation des politiques publiques, dans le but de générer un index de performance. À la FARECI et à la MAFERECE, les membres désignent la structuration du système éducatif ivoirien comme un exemple pertinent qui traduit ces dysfonctionnements. Il apparaît que, pour les personnes à la retraite, la quête du profit a surclassé et déstructuré le modèle classique d'un système éducatif originellement centré sur l'apprentissage des savoirs de valeurs et la valorisation des savoirs. Contre ce modèle classique d'apprentissage et de valorisation des savoirs, on assiste désormais au délitement graduel des qualifications et des compétences au sein de la société ivoirienne. Pour les membres de la FARECI et de la MAFERECE, ce délitement structurel et structurant traverse les frontières générationnelles et les catégories sociales.

En outre, les personnes à la retraite, membres de ces associations, font une lecture de l'arbitrage sociale non pas comme une remise en cause radicale des politiques publiques par le moyen d'une action militante, mais en tant qu'un outil d'aide à la décision et à l'amélioration de la performance de l'action publique. En effet, la démarche adoptée par les

membres de la FARECI et de la MAFERECEI, vise à repenser les paradigmes d'implémentation de l'action publique, les stratégies de gouvernance ainsi que les interactions entre les acteurs et les structures engagés dans l'exécution des politiques publiques. Dans une telle perspective, la centration sur les ressources d'expertises que représentent les capitaux expérientiels des personnes à la retraite, est pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, l'essence de leurs rôles d'arbitres sociaux. Dans ce cas d'espèce, la pertinence, la légitimité et la légitimation du rôle social d'arbitre qui est en construction dans l'espace associatif s'expriment à travers la médiation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Les capitaux expérientiels forment donc l'étalon de mesure du rôle social d'arbitre recherché par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI.

Papa Sylvain, Conseiller Pédagogique à la retraite (76 ans, 32 ans de service, 15 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan), relève pour sa part que :

*Aujourd'hui, les livres ont détruit le niveau de nos élèves, de nos enfants, de nos petits-enfants. Les livres qu'on fabrique dans les écoles... dans les ministères... et c'est devenu un commerce. Un ministre vient, il change les livres... et on met des auteurs... un tel vient, il fait tel livre. Le niveau des élèves et des enseignants baisse. Avant, quelqu'un qui avait le CEPE [Certificat d'Études Primaires Élémentaires] savait écrire déjà des lettres. Au Cours élémentaire même on savait écrire déjà des lettres. On ne courait pas après l'argent. On surveillait nos actions. Mais, actuellement demandez à un élève de la 3<sup>ème</sup>... des étudiants [rires dans l'assemblée]... des journalistes mêmes ! Ils font des fautes... les concordances de temps ne sont pas respectées... vraiment ! On ne vient pas donner de leçons aux gouvernants. On veut plutôt mettre une lanterne pour les interpeller et les aider par notre expérience. C'est juste pour dire à ceux qui sont aux affaires : attention ! Si tu fais telle chose tu risques de ne pas y arriver. Mais si tu fais telle autre chose, tu y arriveras. Voilà ! On ne veut pas diriger à la place des dirigeants. C'est important de dire aux uns et aux autres de revenir aux anciens principes... où on recherchait la compétence de chacun pour pouvoir évoluer...*

Par ailleurs, la légitimation de ce modèle d'arbitrage social est ancrée dans une conception de la société ivoirienne en tant qu'elle est inscrite dans un processus de déni de valorisation des qualifications et compétences des individus et des groupes. D'où, la référence au retour « aux anciens principes », c'est-à-dire, aux valeurs morales et sociales qui

prévalaient durant les périodes où ces personnes à la retraite étaient professionnellement actives. Ces "anciens principes" sont perceptibles dans des termes tels que : « savoir écrire des lettres », « ne pas courir après l'argent » ou « surveiller ses actions ». Idéologiquement, ces "anciens principes" sont interprétés comme une quête de performance et une centration sur l'intérêt général contre l'intérêt individuel et utilitariste. De plus, pour ces personnes à la retraite, ces "anciens principes" représentent également un attachement aux valeurs de probité dans l'exercice des charges professionnelles. Dès lors, à travers l'arbitrage de la vie sociale, les membres de la FARECI et de la MAFERECI affirment vouloir opter pour la préservation d'« une société des valeurs ». Une société dont les membres se fixent pour objectif de valoriser les qualifications et les compétences expérientielles.

En résumé, appréhendé sous les dimensions de la déconstruction/reconstruction de la définition institutionnelle de la retraite et comme modèle d'arbitrage social, l'engagement associatif des personnes à la retraite est lisible en tant qu'une fabrique de nouvelles formes de sociabilité. Cela dit, à travers leur engagement, les personnes à la retraite se présentent également comme des prestataires d'expertises.

### **VIII.3 Les personnes à la retraite comme prestataires d'expertises**

La retraite apparaît, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, comme une temporalité sociale d'investissement de leurs capitaux expérientiels. Dans l'espace associatif, ces capitaux expérientiels soutiennent un enjeu de mentorat des « actifs ». Ils sont également investis dans le champ de l'expertise-conseil à l'entrepreneuriat et mobilisés en tant que mécanismes de régulation des dépenses publiques.

#### **VIII.3.1 Les capitaux expérientiels comme modules pour le mentorat des « actifs »**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI affirment avoir acquis, après plus de 30 ans de service pour la plupart d'entre eux, des qualifications et compétences au cours de leur(s) carrière(s) professionnelle(s). En d'autres termes, l'acquisition de ces qualifications et compétences professionnelles s'est construite dans les différents domaines d'activité (police, gendarmerie, enseignement, etc.) dans lesquels les personnes à la retraite ont exercé. On relève que, les membres de la FARECI et de la MAFERECI ont évolué pour la plupart dans les secteurs public et privé formel de l'économie ivoirienne. Dans cette perspective, pour ces personnes à la retraite, la qualité des appréciations portées à leur bulletin individuel de notation (Bon, Très bon, Exceptionnel, etc.), les avancements, les promotions et les

distinctions honorifiques obtenues durant leur parcours professionnel (décorations aux grades de commandeur, officier ou chevalier dans l'ordre du mérite, Médaille d'Honneur du Travail, etc.), mettent en actes leur mérite et leur contribution qualitative au service de leurs organismes employeurs respectifs.

La validation institutionnelle de cette expertise (dans le sens où elle est légitimée par les appréciations portées au bulletin de notation, les avancements, les promotions, les distinctions honorifiques, etc.), conduit les personnes à la retraite à mobiliser leurs capitaux expérientiels à travers l'espace associatif. En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'engagement dans ces associations de pairs a comme objectif la mutualisation de leurs capitaux expérientiels. À cet égard, cette mutualisation des capitaux expérientiels s'opère à travers le regroupement des personnes à la retraite dans l'espace associatif. Cet espace est appréhendé en tant que cadre de prestations d'expertises au profit des administrations publiques, parapubliques et aux entreprises du secteur privé formel et du secteur « informel ». Ces prestations d'expertises visent à assurer le mentorat professionnel des « actifs ». De ce point de vue, pour ces personnes à la retraite, ce modèle de transmission de qualifications et de compétences permettra d'encadrer, de former et de renforcer les capacités professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel ».

C'est ce que souligne Papa Gérard, Gendarme à la retraite (65 ans, 30 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, MAFERECI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*En tout cas... nous sommes là. On veut aller jusqu'à **créer une collaboration avec nos services**... je parle de nos anciens services là... dans chaque service... si l'État... **on pouvait encadrer ceux qui sont présentement en fonction** ! Les encadrer, leur montrer comment ça se passe tout ça. Bèh ! Qui s'intéresse à toi ? Alors que nous avons tous nos dossiers quelque part là-bas hein ! **Tout est écrit : « Bon élément. Bon élément »**. Tout est là ! Hein ! « **Excellent au travail** » et tout ça... Mais **tout ça c'est dans nos dossiers**. Donc voilà ce qu'on propose. Voyez-vous ! Voilà quelqu'un... dans le dossier, vous voyez : « **Bon élément. Bon élément. Bon élément** » partout. C'est marqué dans nos dossiers. **On peut le vérifier à tout moment**. Quelqu'un qui a tout ça ne peut pas s'asseoir le jour de la liquidation des services, et dire « non... non... je vais regarder sans rien faire. Il faut donner un coup de main aux autres... **Nous devons aider nos petits à avoir de bons résultats aussi**.*

En outre, pour les personnes à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, les appréciations et les distinctions honorifiques qui assurent la validation de leurs expertises, sont institutionnellement formalisées et référencées. En effet, ces appréciations et ces distinctions honorifiques sont ancrées dans un processus social qui met en interaction les institutions qui assurent la tutelle des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, Grande chancellerie, administrations publiques, entreprises du secteur privé formel, etc.). En conséquence, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, la formalisation et la validation de cette dynamique interactionnelle constituent des marqueurs symboliques de valorisation et de légitimation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Dans cette perspective, cette homologation structurelle de la qualité et de la pertinence de leurs capitaux expérientiels (dans le sens où sa certification est garantie par les institutions en charge de l'implémentation des politiques publiques en matière d'emploi), positionne socialement les personnes à la retraite en tant que ressources et recours d'expertises.

En tirant toujours ressource de l'homologation institutionnelle de leurs capitaux expérientiels, les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI se considèrent comme une catégorie socio-professionnelle concurrentielle. En effet, cette validation institutionnelle des capitaux expérientiels, constitue pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, un référentiel formel et formalisé d'évaluation de leur niveau de compétitivité. Dans une telle logique d'action, les membres de ces associations de pairs soulignent que les capitaux expérientiels qu'ils possèdent et manient au quotidien, doivent être mis à contribution pour l'amélioration de la performance des administrations publiques et parapubliques, des entreprises du secteur privé formel et par inférence, de leurs personnels ou agents. Ainsi, selon les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le constat général issu de leurs observations de la gestion managériale actuelle de leurs anciens services ou entreprises, met en scène une déliquescence systémique progressive des aptitudes professionnelles de leurs successeurs (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel en cette occurrence).

Comme le confie Papa Robert, Agent de la SOTRA à la retraite (60 ans, 21 ans de service, 05 ans de retraite, secteur privé formel, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) :

*Il y a eu une chose qui m'a marqué... quand je suis allé dernièrement à la SOTRA. Bon ! Quand tu as été employé dans un service et que tu arrives dans ce service... **tu vois les choses délabrées**... je prends le cas des activités lagunaires à la SOTRA. Tu arrives à la gare lagunaire... mais **j'ai mal au cœur**. Nous avons commencé les activités lagunaires, mais les bateaux bus n'étaient pas comme ça ! **C'était la propreté, c'était les fréquences bien faites et on se sentait vraiment en sécurité**. Aujourd'hui, **le personnel n'a aucune formation**. Tu vois ! Aujourd'hui, **les gens font ce qu'ils veulent**. Ils ont besoin de formation... **on doit les former**... À la MAFERECEI ici, nous disons que **nous avons** de l'expérience à revendre... nous avons notre expérience **à leur apporter**... par exemple, lors des jeux de la francophonie... **ils m'ont appelé en tant que consultant des voies lagunaires**. Pendant les deux semaines de la francophonie, **j'ai supervisé l'activité lagunaire**... Je voudrais qu'on nous sollicite comme ça !*

Par ailleurs, le constat de la déliquescence des aptitudes professionnelles des personnels ou des agents de leurs anciens services ou employeurs, est mobilisé comme le substrat de reconnaissance du projet de mentorat professionnel des salariés des secteurs public et privé formel porté par les membres de la FARECI et de la MAFERECEI. En effet, ce constat constitue, pour les membres de ces associations de pairs à la retraite, un indicateur pertinent de la nécessité d'encadrement et de formation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel. Dans ces conditions, l'hétérogénéité des expertises des personnes à la retraite (institutionnellement validées par leur réputation professionnelle) est rendue comme une ressource mobilisable par les institutions et les structures au sein desquelles évoluent la plupart des salariés du secteur public et privé formel (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, Grande chancellerie, administrations publiques, parapubliques, entreprises, etc.). Dans un tel contexte, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, cette approche évaluative des compétences professionnelles des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel, renforce la nécessité de leur encadrement.

### **VIII.3.2 L'expertise-conseil à l'entrepreneuriat : un modèle d'investissement des capitaux expérientiels**

Les personnes à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, œuvrent à la mutation de leurs associations en des espaces sociaux d'objectivation de l'expertise-conseil à l'entrepreneuriat. Une expertise-conseil destinée aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux

travailleurs du secteur privé formel ivoiriens. En effet, les capitaux expérientiels et les réseaux professionnels que ces personnes à la retraite ont construits durant leur(s) carrière(s) dans les administrations publiques et parapubliques ainsi que les entreprises du secteur privé formel où ils ont exercé, constituent pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, des ressources d'expertises. Ainsi, de telles ressources d'expertises sont projetées par les membres de ces associations, dans une logique d'orientation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel vers la création d'entreprises. Quoique, pour les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI, au-delà de l'orientation et de l'encadrement des salariés des secteurs public et privé formel ivoiriens, l'essence de l'activité de conseil à l'entrepreneuriat vise à exercer leurs compétences dans un environnement social et professionnel en constante redéfinition. C'est donc dans un tel environnement socio-professionnel que les personnes à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI veulent s'actualiser au quotidien.

L'expertise-conseil à l'entrepreneuriat porté par les personnes à la retraite membres de la FARECI et la MAFERECEI, met également en visibilité la transversalité de leurs capitaux expérientiels. En effet, la FARECI et la MAFERECEI forment des espaces sociaux où se tissent des réseaux de compétences plurisectorielles et plurifonctionnelles. Dans cette perspective, ces associations sont présentées par les membres comme des cadres sociaux qui rassemblent des personnes ayant exercé dans différents secteurs d'activité de l'économie ivoirienne et qui manipulent diverses formes de compétences et ressources professionnelles. Dès lors, les interactions en distribution dans l'espace associatif participent à l'incubation et à la redistribution de ces compétences et ressources professionnelles entre les membres. Ainsi, la mobilité et la distributivité de ces capitaux expérientiels à l'intérieur de l'espace associatif, renforcent le niveau d'expertise de ses membres. Il ressort donc que, l'offre d'expertise-conseil à l'entrepreneuriat porté par les personnes à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, rend compte des capacités d'adaptation et d'adaptabilité de ces seniors-experts à des formes d'activités et à des types de compétences et ressources professionnelles différenciées et différentielles.

C'est ce que relaie le récit de Papa Honoré, Colonel de l'Armée de Terre à la retraite (69 ans, 33 ans de service, 12 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan), on retient que :

*Nous avons différentes visions dans l'association. L'une est d'**orienter les plus jeunes pour qu'ils puissent faire des activités en plus du travail qu'ils ont déjà. Ce que nous avons comme connaissances, nous les utilisons pour soutenir les jeunes pour qu'ils puissent entreprendre. Chez nous ici, il s'agit d'aider les plus jeunes à investir dans tous les domaines d'activité. C'est pourquoi nous avons décidé de partager notre expérience... il s'agit d'aider à entreprendre partout... mais aussi de mettre en valeur toutes les expériences que nous avons pu avoir lorsque nous étions en service. Il faut les mettre en valeur... ce n'est pas parce que je suis militaire que je vais me limiter à dire aux gens d'investir seulement dans le secteur de la sécurité ! Je conseille dans tous les domaines d'activité... à force d'être ensemble avec les autres, j'ai appris d'autres choses dans le domaine de l'enseignement par exemple** [rires dans l'assemblée] Je peux aussi aider dans ce domaine... aider les jeunes à investir dans ce domaine.*

De plus, pour les seniors-experts de la FARECI et de la MAFERECEI, l'activité de conseil à l'entrepreneuriat peut permettre aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel, de rompre avec les contingences plus ou moins associées au monde social du salariat. Autrement dit, pour les personnes à la retraite membres de la FARECI et de la MAFERECEI, ces contingences associées au salariat s'expriment en des termes de dépendance extrême au salaire et de mécanisation de la vie sociale et professionnelle des salariés. Aussi, pour les membres de ces associations de pairs, les avantages que les fonctionnaires et agents de l'État et les travailleurs du secteur privé formel tirent du salariat, se limitent généralement à la sédentarisation dans un emploi et à la régularité de la perception d'un revenu versé par l'employeur à terme échu (administrations publiques, parapubliques ou entreprises en cette occurrence). Par conséquent, l'attachement des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à ces avantages inhérents au salariat, réduit progressivement leur autonomie sociale et économique. L'entrepreneuriat est donc présenté comme une instance d'établissement et/ou de rétablissement de l'autonomie sociale et économique du salarié.

Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI présentent notamment l'entrepreneuriat comme la porte d'accès à l'autonomie financière pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel. En d'autres mots, pour les personnes à la retraite membres de ces associations, le salaire constitue parfois l'unique ressource financière dont disposent la plupart des fonctionnaires et agents de l'État, de même

que les travailleurs du secteur privé formel ivoiriens. Aussi, le salaire constitue par inférence, l'unique ressource financière à la disposition des salariés pour faire face aux éventuels risques sociaux (maternité, maladie, décès, etc.) et/ou à des obligations sociales (dépenses domestiques, contributions financières à des funérailles, prise en charge des dépenses de scolarisation de proches, etc.) plus ou moins contraignantes. De ce fait, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'enjeu de l'activité de conseil à l'entrepreneuriat est de permettre aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel, de bénéficier d'un panier de ressources financières additionnelles. Ce panier de ressources soutient la capacité de ces acteurs à surmonter ces événements relativement imprévisibles et souvent producteurs de dépendance financière et sociale.

C'est ce que Papa Tobias, Adjudant de Gendarme à la retraite (70 ans, 32 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, FARECI, ELC 2, 26 mars 2019 à Cocody-Mermoz, Abidjan) veut qu'on retienne de sa démarche :

*C'est important de savoir que **le salaire seul ne peut rien faire de nos jours-là !** À la retraite... on voit que la pension ne suffit toujours pas... **les charges sont toujours là et d'autres s'ajoutent encore...** la santé... et puis les gens ne disent pas c'est bon, on n'a plus de problèmes parce qu'il est à la retraite. **Il faut se préparer à ça.** C'est ce qu'on essaie de faire comprendre à nos jeunes. Tu travailles, tu as un salaire et tout mais ce n'est pas suffisant. **Tu vas prendre dedans pour funérailles, payer l'école des gens, t'occuper de madame...** mais il faut vivre sans être esclave du salaire. Tu te lèves, c'est **travail, maison.** Rien de plus. **Il ne faut pas se limiter au salaire...** attendre chaque fin de mois pour **recupérer son salaire comme un robot...** la vie devient de plus en plus compliquée ! **Le salaire seul est désormais insuffisant. Les travailleurs doivent s'intéresser à la création de leurs propres business... oui... nous n'avons pas compris ça à l'époque... aujourd'hui, nous voyons que c'est très important pour être libre sur le plan des finances.** C'est bien aussi pour qu'à la retraite, **tu n'attends pas ta pension comme ton sauveur.** **Entreprendre c'est gagner sa liberté...** tu es libre parce que **tu n'es plus réduit à attendre la fin du mois pour un salaire...***

En outre, la limitation des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à leur salaire en tant que source de revenu exclusive, est selon les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI, un facteur de vulnérabilisation de la retraite. En effet, les membres de ces associations construisent l'entrepreneuriat comme un

mécanisme de prévoyance sociale du salarié, qui projette de "débarrasser" sa retraite des multiples exigences sociales (contributions financières à des funérailles, soutiens financiers aux proches, etc.) qui n'intègrent pas souvent la transition biographique entre l'activité professionnelle et l'admission à la retraite. Un tel changement de statut et de rôle social, implique parfois un réaménagement tant social qu'économique, qui s'impose aux individus ou aux groupes. En partant de leurs expériences vécues, ces seniors-experts soutiennent que les ressources et les charges financières de la plupart des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel, dépendent essentiellement du salaire mensuel.

Par ailleurs, les membres de la FARECI et de la MAFERECI présentent l'entrepreneuriat comme une forme de bonification financière, voire comme un apport en termes de ressources additionnelles pour les salariés. D'où, la mobilisation des expériences vécues des personnes à la retraite (expériences vécues des limites du salariat associé), au soutien de leur expertise-conseil à l'entrepreneuriat à destination des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel ». Ainsi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, leurs expériences vécues des limites du salariat et des impératifs sociaux associés à l'emploi salarié dans l'espace social ivoirien (difficultés financières à l'approche des fins de mois, prises en charge financière de proches, contributions financières à des funérailles de proches, etc.), mis en lien avec les capitaux expérientiels des personnes à la retraite, interviennent en tant que vecteurs de légitimation et de systématisation de leur expertise-conseil à l'entrepreneuriat. Cela, dans le sens où ces expériences vécues sont mobilisées par ces personnes à la retraite, au soutien de la pertinence sociale de leur activité d'expert conseil à l'entrepreneuriat à l'avantage des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel ».

### **VIII.3.3 La mobilisation des capitaux expérientiels des seniors-experts comme mécanisme de régulation des dépenses publiques**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI estiment que le recours aux capitaux expérientiels des personnes à la retraite, renferme un enjeu économique de rentabilité pour l'État. En effet, pour ces personnes à la retraite, l'État conserve toujours des liens avec ses anciens agents à la retraite, de même qu'avec les travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Dans la pratique, ces liens entre l'État et ces personnes à la retraite se développent à travers le mécanisme du paiement régulier de la pension par les institutions de protection

sociale que sont l'IPS-CGRAE et la CNPS. De plus, par l'entremise des acteurs institutionnels tels que la Sous-direction des pensions de la Direction de la Gestion des Personnels Civils de l'État (DGAPCE), la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Évaluation (DPSE), l'Institut National de la Statistique (INS), l'IPS-CGRAE et la CNPS, les pouvoirs publics (gouvernement, administrations publiques et parapubliques, collectivités territoriales, etc.) détiennent les statistiques concernant l'effectif global des personnes à la retraite de Côte d'Ivoire. Ainsi, pour ces seniors-experts membres de la FARECI et de la MAFERECEI, au regard de leurs expériences et de leurs compétences professionnelles dans divers domaines d'activité, services et entreprises du secteur privé formel, l'État dispose de ressources humaines en termes de personnels qualifiés mobilisables.

De plus, on relève que, pour ces seniors-experts, en considérant le potentiel en personnels détenant des "compétences de longue durée" (en tant qu'elles ont été acquises après un parcours professionnel de plusieurs décennies pour la plupart) à sa disposition, le recours par l'État à l'assistance technique d'expatriés est économiquement improductif. Cela, dans la mesure où cette assistance technique implique l'engagement de dépenses parfois excessives et imprévisibles (rémunérations, hébergement, frais de voyage, primes de dépaysement, etc.) qui accroissent les charges publiques. Aussi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le recrutement par voies contractuelles de personnes à la retraite volontaires, est un facteur de démultiplication des dépenses publiques. Quoique, pour les membres de ces associations, une (ré)intégration dans l'administration publique voire la poursuite d'objectifs carriéristes ne constituent pas la trame de leur engagement. Il faut néanmoins souligner que la « radiation » pour atteinte de la limite d'âge statutaire ou réglementaire est définitive<sup>46</sup>. De ce fait, le contrat constitue pour ainsi dire, l'unique option de recrutement de personnes à la retraite dans la Fonction Publique en Côte d'Ivoire. Les membres de la FARECI et de la MAFERECEI mettent plutôt en avant une expertise en termes de consultance ou d'assistance technique.

Les propos de Papa Gérard, Gendarme à la retraite (65 ans, 30 ans de service, 10 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan) rendent compte de cette perception :

---

<sup>46</sup> Source : Loi N°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique. En ligne [https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/loi\\_92\\_570\\_Statut\\_General\\_Fonct\\_Publ.PDF](https://www.fonctionpublique.gouv.ci/documentation/loi_92_570_Statut_General_Fonct_Publ.PDF)

*Nous avons des cadres ici. Maintenant même, nous avons des cadres à la retraite tout ça. L'État sait tout ça là. Ils ont tous les chiffres avec eux. Mais, l'État fait venir des expatriés qu'on appelle assistants techniques. Je ne comprends pas ça ! Nous en avons ici parmi nous... les assistants techniques là, il y en a plein ici. Il y en a même qui était major. Qui était leur major là-bas en France. Ceux qui ont fait... comme lui par exemple ! [Papa Gérard montre de la main un membre de l'association] Il était leur major là-bas. Major des blancs ! Donc on peut trouver des assistants techniques ici. Au lieu de les envoyer, les loger à 500 000 Franc CFA le loyer... lui verser 1 000 000 Franc CFA de salaire par mois ! Lui il a 500 000 Franc CFA par mois fois trois. Ça fait 1 500 000 Franc CFA. Ici-là, on peut donner 300 000 Franc CFA à quelqu'un ici... qui est à la retraite et puis il fournit le même travail. Voilà ! L'État l'a déjà fait je crois... il me semble que ça a été fait pour des médecins militaires... oui... oui... ça a été fait, on a même recruté quelques-uns... oui... oui... l'État l'a fait.*

Il ressort notamment que, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, en plus des compétences professionnelles de longue durée qu'ils détiennent, les personnes à la retraite ont l'avantage de la maîtrise de l'écosystème professionnel (constituer des interactions, des réseaux et des réputations professionnelles qui se forment au sein de l'Administration publique ou en entreprise) dans lequel la plupart d'entre eux ont évolué pendant des décennies. Il ressort que, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, le fait d'avoir exercé dans les administrations publiques et parapubliques ainsi que les entreprises du secteur privé formel, rend compte des aptitudes et connaissances techniques endogènes dont disposent les personnes à la retraite. Ainsi, cet avantage plus ou moins concurrentiel, est pour ces seniors-experts, un outil d'évaluation qui leur permet de faire une cartographie précise des forces, faiblesses et opportunités de leurs anciens services ou entreprises. Par contre, un tel niveau d'expertise et d'imprégnation de terrain est relativement inaccessible aux personnels extérieurs à ces administrations publiques et parapubliques ainsi qu'aux entreprises du secteur privé formel ivoirien.

En outre, pour ces seniors-experts, l'objectif de régulation des dépenses publiques est indissociable de leur volonté de se constituer en acteurs de développement durable. En effet, selon les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI, les capitaux expérientiels qualitatifs qu'ils manipulent au quotidien (dans le sens où ils sont institutionnellement validés par les appréciations portées à leur bulletin de notation, les avancements, les promotions, les distinctions honorifiques), alliés au coût financier relativement réduit de leurs offres

d'expertises, sont des indicateurs de rentabilité pour l'État ivoirien. Dans cette perspective, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, un tel coefficient de rentabilité est pertinent pour le contrôle des dépenses publiques en matière de recrutement et de rémunération de consultants ou d'assistants techniques. Ainsi, en lien avec le rapport qualité/prix de la mobilisation de leurs expertises professionnelles, ces seniors-experts considèrent qu'ils détiennent les meilleures offres de services à mesure de permettre la préservation de l'équilibre des ressources et des charges publiques. La mobilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite par l'État, apparait donc pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, comme un instrument stratégique de rationalisation des politiques économiques nationales.

C'est ce que met en avant Papa Jean, Professeur de lycée à la retraite (66 ans, 30 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, MAFERECEI, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan), lorsqu'il soutient que :

*Ceux qui viennent de l'extérieur comme des assistants techniques là, est-ce qu'ils connaissent le terrain ? Pas du tout. Ils ne connaissent pas les réalités du service. Ça, c'est d'un. De deux, ils ne connaissent pas la manière de pensée des gens avec qui ils vont travailler. Ils ne savent pas comment la société est composée... souvent, ils n'ont pas la qualification. Alors qu'ici, nous avons la qualification. On connaît le terrain. On connaît la manière de pensée de notre peuple. Et on a plus d'années d'expérience de terrain. Quand j'étais à la Direction de la Planification [Direction de la Planification du Ministère de l'Éducation Nationale], on nous a envoyé des assistants techniques. Il y avait un jeune expatrié là... il est venu comme assistant technique. Il y a un travail qu'on devait produire. Il n'a jamais donné suite... à deux semaines de l'expiration de la date, j'ai pris mes responsabilités et j'ai fait le travail. Donc ils viennent puiser dans nos caisses pour rien ! On a une grande expérience à monnayer à moindre coût. Qui gagne ? C'est l'État qui gagne bien sûr ! Nous, on le fait pour notre pays... eux, c'est pour l'argent. Nous... nous sommes à la disposition de l'État.*

Par ailleurs, en plus d'être compétitives et économiquement accessibles, les prestations d'expertises des personnes à la retraite sont productrices d'une idéologie de « serviteurs de l'État ». En effet, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI, au-delà de l'enjeu de régulation des charges publiques, les expertises qu'ils proposent par le médium de leurs

associations, remplissent les fonctions sociales et symboliques de sauvegarde et de promotion de l'intérêt général. Ici, cet intérêt général est entendu comme le renoncement à l'intérêt individuel et utilitariste, auquel se substitue un objectif de satisfaction du bien de la collectivité, voire de l'État. D'où, la mobilisation dans le discours social de ces personnes à la retraite, de termes tels que : « c'est l'État qui gagne », « pour notre pays », « à la disposition de l'État ». Ainsi, un tel développement mettant en scène une production idéologique qui se structure et/ou est structurée autour du paradigme de « serviteurs de l'État », légitime le degré de rentabilité des prestations d'expertises portées par les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI, comparativement à la qualité de leurs capitaux expérientiels.

## **Conclusion**

Globalement, la transition paradigmatique qui s'opère dans l'espace associatif à travers la déconstruction de la désignation sociale et institutionnelle "retraité" et sa reconstruction en « personnes à la retraite », consacre l'émergence de l'identité de seniors-experts. En effet, cette nouvelle figure sociale de la retraite en construction en Côte d'Ivoire, tire ressource de l'effort de compréhension de l'engagement associatif des personnes à la retraite, saisie comme un vecteur de visibilité de leurs capitaux expérientiels. Dans cette perspective, la mise en complémentarité des théories de la visibilité et de la reconnaissance, adossée au paradigme interprétatif, a permis de faire une lecture compréhensive des procédures de légitimation de l'engagement associatif, des stratégies institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite et des pratiques associatives intervenant dans la reconnaissance de ces capitaux.

Cela dit, la section suivante ouvre le débat scientifique autour de la lecture de l'engagement associatif comme modalité de visibilité des capitaux expérientiels. De plus, la question de la finalité pratique des résultats est saisie sous l'angle d'une approche stratégique à destination des structures et institutions en charge de l'ingénierie sociale en Côte d'Ivoire.

## **PARTIE IV**

**Discussion et approche stratégique de  
visibilisation des capitaux expérientiels des  
personnes à la retraite de Côte d'Ivoire**

## **Introduction**

La richesse et la particularité de la science viennent de sa capacité à conduire le chercheur à porter les résultats de ses recherches dans l'arène de la mise en dialectique et de la déconstruction des savoirs figés. En effet, la démarche de confrontation et de déconstruction est construite dans cette étude comme un retour sur soi du chercheur et une ouverture aux autres, c'est-à-dire, à la production scientifique qui a emprunté un itinéraire de questionnement soutenant l'enrichissement des connaissances. Dans cette perspective, cette quatrième partie de la thèse ouvre le débat scientifique autour de l'engagement associatif capté en tant qu'alternative de visibilisation des capitaux expérientiels des seniors-experts de la FARECI et de la MAFERECI. Aussi, en accord avec cette mise en débat des résultats, l'opération a consisté à rendre compte de l'utilité pratique de cette recherche par une approche stratégique qui vise à produire un modèle d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Cela dit, cette partie est structurée en deux chapitres interdépendants.

Le premier chapitre consacré à la discussion, approche l'adhésion aux associations de pairs à la retraite comme des actions individuelles et collectives de rupture avec les mécanismes d'exclusion sociale. Ensuite, il ressort que la définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » sont interprétés comme des vecteurs de déviances organisationnelles. De plus, le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » sont perçus comme des figures de déqualification professionnelle des personnes à la retraite. En outre, les capitaux expérientiels interviennent en tant qu'éléments de valorisation sociale et ressources patrimoniales pour les seniors-experts. La présentation des limites de l'étude ferme cette rubrique. Le second chapitre porte sur la contribution pratique de la recherche à l'usage des institutions et structures publiques et privées impliquées dans les politiques de l'emploi et de la protection sociale en Côte d'Ivoire. Ce chapitre traite de la légitimité épistémologique et du référent théorique de cette approche stratégique tout en ouvrant une fenêtre sur les défis liés à l'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite de Côte d'Ivoire.

## **CHAPITRE IX. DISCUSSION AUTOUR DE LA VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE**

La discussion met en débat trois articulations, en lien avec les principaux résultats de l'étude. Il s'agit de donner sens aux procédures de légitimation de l'engagement associatif des personnes à la retraite, la construction des normes institutionnelles d'invisibilisation et les pratiques associatives qui participent à la reconnaissance des capitaux expérientiels de ces seniors-experts.

### **IX.1 Des procédures de légitimation de l'engagement associatif**

Cette articulation fait une lecture de l'engagement associatif en tant que stratégie individuelle et collective de renversement des mécanismes d'exclusion sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En partant de cette approche de l'engagement associatif, les concepts convoqués pour rendre compte du processus d'exclusion sociale sont exposés.

#### **IX.1.1 L'engagement associatif comme mécanisme de césure du processus d'exclusion sociale des personnes à la retraite**

Les idéologies d'adhésion en distribution à la FARECI et à la MAFERECI soulèvent la question de l'exclusion sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En effet, le premier chapitre des résultats de l'étude a montré que les associations servent d'espaces sociaux de rupture avec le cloisonnement social expérimenté par les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs du secteur « informel » ivoiriens à la retraite. Dans cette perspective, l'exclusion sociale apparaît comme un processus qui déstructure autant les relations sociales que l'identité de ces personnes. La problématique de l'exclusion sociale a été appréciée à cet effet sous l'angle d'un processus par R. Castel (1991a, 1995b, 2009c) et V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti (1992a, 1994b). L'intérêt des conclusions de ces auteurs pour cette recherche, vient de leurs approches de l'exclusion sociale à partir de ses dimensions relationnelles et identitaires qui affectent des individus ou des groupes antérieurement intégrés.

La démarche de R. Castel (1991a), qui interroge le processus d'exclusion social en recourant à la notion de désaffiliation, à quelques éléments de similitudes avec les résultats de

cette étude. En effet, pour R. Castel, la désaffiliation définit un mouvement de dissociation du lien social vécu par des individus ou des groupes. Aussi, les « intégrés » sont insérés dans les réseaux de production de la richesse et de reconnaissance sociale, tandis que les « exclus » ne participent pas à ce type d'échanges (R. Castel, 1995b). Quant à V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti (1992a), ils traitent la question de l'exclusion en termes de désinsertion sociale. Ces auteurs évoquent plusieurs dimensions (économique et professionnelle, sociale et relationnelle, symbolique et normative) à l'origine du processus de désinsertion. Quoique, l'aspect des résultats de l'étude que V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti (ibid. a) rejoignent avec la notion de désinsertion se situe dans sa dimension symbolique. Cette dimension représente la reconnaissance de la position et de l'utilité sociale des individus et/ou de groupes d'individus dans le système social. La désinsertion est donc construite comme la remise en cause de l'identité ou de la dignité des individus et/ou des groupes qui subissent l'épreuve du déclassement social (V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti, ibid. a).

En outre, les résultats de R. Castel (op. cit., a, b et c) appréhendent certes l'exclusion sociale sous l'angle d'un processus, mais ils ne rendent pas véritablement compte des mécanismes mobilisés par les individus et/ou les groupes pour retourner à leur situation d'intégration pré-exclusion. Autrement dit, l'exclusion saisie en tant que processus, inscrit les individus et/ou les groupes dans une dynamique sociale qui ne saurait les maintenir de façon permanente dans une situation de désaffiliation ou un état de désaffiliés. Dès lors, l'approche processuelle de l'exclusion sociale empruntée par R. Castel (op. cit.), semble ignorer les capacités des acteurs sociaux à redéfinir leurs trajectoires et à se repositionner dans de nouvelles dynamiques d'échanges et de rapports sociaux équilibrés.

En revanche, dans la perspective de cette lecture processuelle de l'exclusion sociale, les conclusions de V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti (1994b) corroborent les résultats de cette étude. En effet, V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti (ibid. b) soulignent que les individus ou les groupes mobilisent des stratégies de dégageant de la situation d'exclusion sociale qu'ils rencontrent. Au nombre de ces stratégies, ces auteurs rendent compte de la recherche de la reconnaissance sociale individuelle et/ou collective (dimension psychologique) et de la mise en cause du système (dimension sociale). Ces stratégies restituées par V. De Gaulejac et I. Taboada Leonetti rejoignent celles convoquées par les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite. Les résultats de l'étude montrent que les membres de la FARECI et de la MAFERECI convoquent l'espace associatif en tant qu'un mécanisme de

rupture, voire de détachement du processus d'exclusion sociale dans lequel ils sont confinés. Dans une telle approche, l'adhésion à une association est captée comme une stratégie d'interruption de ce processus d'exclusion qui est ainsi compris sous l'aspect d'une temporalité sociale transitoire dans le vécu de ces fonctionnaires et agents de l'État, ces travailleurs du secteur privé formel et ces « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

### **IX.1.2 Concepts restituant les stratégies de détachement du processus d'exclusion sociale : vulnérabilité et précarité, résistance contre adaptation et installation**

L'approche processuelle de l'exclusion sociale développée à travers la désaffiliation sociale et la désinsertion, qui sont respectivement présentées par R. Castel (op. cit. a, b et c) et V. De Gaulejac et I. Taboada Léonetti (op. cit., a et b), met en évidence des éléments de discordance et de concordance avec les résultats de cette thèse. En effet, en partant d'une lecture de la personne ou du groupe de personnes désaffiliées, R. Castel met l'accent sur les concepts de vulnérabilité et de précarité. Quant à V. De Gaulejac et I. Taboada Léonetti (op. cit., a et b), ils rendent compte de la désinsertion sociale en mobilisant les concepts de résistance, d'adaptation et d'installation. Ces différentes approches conceptuelles sont soit en distance avec les résultats de cette thèse (c'est le cas des concepts de vulnérabilité et de précarité en cette occurrence), soit relativement en cohérence avec ceux-ci (c'est le cas des concepts de résistance, d'adaptation et d'installation).

En recourant aux termes de vulnérabilité et de précarité pour rendre compte de la désaffiliation sociale, R. Castel (op. cit. c) s'appuie sur des concepts qui n'offrent pas de possibilité de rupture avec le processus d'exclusion dans lequel sont parfois convoyés, confinés et socialement "emmurés" les individus et/ou les groupes. La vulnérabilité est présentée par R. Castel (ibid. c) comme la fragilisation des statuts (perte du statut d'agent ou d'employé par le passage à la retraite par exemple) et des liens sociaux initiaux (déstabilisation de la famille, césure du liant avec la communauté, etc.). Aussi, le précarité est défini comme une condition collective de précarité (R. Castel, ibid. c). Dans le cas d'espèce, la vulnérabilité et le précarité installent de façon permanente les individus et/ou les groupes sur une pente descendante d'exclusion sociale. Ces concepts sont inadaptés aux ressorts de déconstruction de l'exclusion sociale mobilisés par les membres de la FARECI et de la MAFERECI à travers la "clinique idéologique" soutenant l'adhésion à ces associations de pairs. Ainsi, cette clinique idéologique restitue l'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI comme la désagrégation du déni d'accès social appliqué aux fonctionnaires et agents de

l'État, aux travailleurs du secteur privé formel et aux « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

En outre, la contextualisation de la cartographie conceptuelle (résistance, adaptation, installation) de V. De Gaulejac et I. Taboada Léonetti (ibid. b), positionne le concept de résistance dans un registre proche des résultats de cette recherche. En effet, tout comme les personnes à la retraite mobilisent l'espace associatif comme une instance de désaffectation du processus d'exclusion sociale dans lequel ils sont convoyés, confinés et maintenus à la retraite, ces auteurs soutiennent que la résistance est une réponse à cette exclusion. On note avec V. De Gaulejac et I. Taboada Léonetti (ibid. b), que la sphère de résistance représente l'étape où les individus et les groupes sont en lutte face à la situation d'exclusion qu'ils traversent et qu'ils trouvent transitoire dans leur parcours de vie. Dans ce contexte, pour V. De Gaulejac et I. Taboada Léonetti (ibid. b), certains individus parviennent à donner une nouvelle direction à leur vie. La sphère de résistance, dans le cas des personnes à la retraite, représente l'adhésion à une association de pairs. Ainsi, cette adhésion constitue un acte de résistance à l'effacement social que produisent la retraite, le vécu de la retraite et le vécu à la retraite. L'espace associatif s'offre donc comme un espace de décroisement social voire de "désélection" progressive pour les membres de la FARECI et de la MAFERECEI.

À l'opposé, les concepts d'adaptation et d'installation relayés par V. de Gaulejac et I. Taboada Léonetti (ibid. b), ne s'accordent pas avec le vécu contextuel des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI. En effet, ces auteurs montrent que l'adaptation et l'installation sont des étapes de stagnation et de résignation qui renforcent la situation d'exclusion. Ainsi, le concept d'adaptation décrit une temporalité d'acceptation de la nouvelle situation sociale de désinsertion, où l'individu et/ou le groupe perçoit cette situation comme inchangeable. La conséquence étant une situation d'installation dans la résignation et l'abandon, durant laquelle l'individu et/ou le groupe ne mobilise plus de stratégie de dégageant ou n'attend plus de solution institutionnelle pour résoudre la problématique de son exclusion sociale (V. de Gaulejac et I. Taboada Léonetti, ibid. b). Contre l'adaptation et l'installation, l'engagement associatif des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI apparaît comme une action de reconquête sociale et d'incitation de réponses institutionnelles pour se défaire et défaire le processus d'exclusion sociale.

En un mot, l'exclusion sociale s'appréhende comme un processus repérable à travers la désaffiliation sociale et la désinsertion sociale. Quoique, par l'engagement associatif, les

fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite opèrent une interruption de ce processus. Cela dit, l'articulation suivante met en débat les normes institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite.

## **IX.2 De la construction des normes institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite**

Le débat autour du second chapitre des résultats porte sur trois axes. Le premier présente la définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » en vecteurs de déviations organisationnelles. Le second axe approche le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » en tant que modalités de déqualification professionnelle des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Le troisième axe rend compte de la "déqualification sociale" comme l'inventivité conceptuelle de cette recherche.

### **IX.2.1 La définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » : des vecteurs de déviations organisationnelles**

Le second chapitre des résultats de l'étude, montre que la définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge, sont interprétés dans l'espace sociale de la FARECI et de la MAFERECI, comme des déviations organisationnelles repérables dans le processus de liquidation de la retraite en Côte d'Ivoire. En effet, ces déviations organisationnelles s'expriment à travers les interactions entre d'un côté les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel en situation de liquidation de leurs droits à pension, et de l'autre les acteurs institutionnels qui produisent et légitiment la définition de la retraite et délivrent l'« arrêté de radiation ». Ces acteurs institutionnels sont, dans le cas des fonctionnaires et agents de l'État, le Ministère de la Fonction Publique, les Directions des Ressources Humaines des Ministères techniques, la Direction de la Solde et l'IPS-CGRAE. En ce qui concerne les travailleurs du secteur privé formel, il s'agit du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, l'employeur et la CNPS. Dans une telle perspective, les interactions entre ces différents acteurs se distribuent dans les procédures et démarches effectuées par le fonctionnaire et/ou le travailleur du secteur privé formel admis à faire valoir ses droits à la retraite.

En outre, les éléments symboliques qui émergent de ces interactions, dans le sens où ils sont interprétés comme des manifestations tangibles de ces déviations organisationnelles,

peuvent être appréhendés à deux niveaux. En effet, le premier niveau de déviations indexées est l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge. Cet acte est perçu par les membres de la FARECI et de la MAFERECI, comme vidant de sens la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, en assimilant directement ou indirectement la retraite à une faute professionnelle. Le second niveau de déviations est la définition institutionnelle de la retraite sous le triptyque : atteinte de la limite d'âge/cessation définitive de l'activité professionnelle/bénéfice d'une pension. Cette définition de la retraite retire aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel à la retraite, toute opportunité de réinvestissement dans des champs de compétences similaires ou périphériques à ceux de leurs activités professionnelles pré-retraites. Aussi, le caractère irrévocable attaché à la cessation des activités professionnelles, l'atteinte de l'âge limite et la perception de la pension sont ainsi positionnés comme des indicateurs exclusifs d'appartenance à cette catégorie sociale. Ainsi, ces normes réglementent l'entrée et la sortie de l'activité professionnelle dans une logique de performance structurelle (renouvellement du personnel et préservation des systèmes de protection sociale).

Les déviations organisationnelles ont été questionnées par K. D. Martin et al. (2007). En effet, pour ces auteurs, les différentes pressions exercées par des dynamiques macro-culturelles et macro-institutionnelles, dont l'objectif est de parvenir à plus de performance, amplifient les niveaux de déviations organisationnelles. Partant de cette perspective, ces conclusions viennent éclairer les résultats de cette thèse. Il ressort ainsi que les pressions macro-culturelles et macro-institutionnelles (renouvellement du personnel, quête d'équilibre financier des systèmes de protection sociale, etc.) inhérentes aux objectifs de performance, affectent consciemment ou inconsciemment l'identité et les rôles sociaux des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Par conséquent, ces pressions sont sources de déséquilibre social car elles sont interprétées dans l'espace associatif de la FARECI et de la MAFERECI, comme des vecteurs qui participent à la marginalisation d'une catégorie de la population (en l'occurrence les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite).

En outre, en s'alignant sur le comportement organisationnel, B. Ashforth et V. Anand (2003) corroborent les résultats de cette thèse. En effet, ces auteurs rendent compte de la manière dont des leaders (dans le contexte de cette étude il s'agit du Ministère de la Fonction Publique, l'IPS-CGRAE, la CNPS, etc.) au sein de l'organisation (administrations publiques, parapubliques et entreprises du secteur privé formel), mobilisent des stratégies (en

l'occurrence l'arrêté de radiation et la définition institutionnelle de la retraite) visant à légitimer ce type de déviations. Aussi, B. Ashforth et V. Anand (ibid.) présentent ces stratégies comme des artifices mentaux qui permettent aux agents d'un service ou aux employés d'une entreprise (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel à la retraite en cette occurrence) d'appréhender ces déviations comme des actes justifiés. Dans une telle perspective, il apparaît que l'« arrêté de radiation » et la définition institutionnelle de la retraite sont mobilisés pour légitimer et faire accepter à ces fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel à la retraite, la situation d'isolement social qu'ils expérimentent.

Par ailleurs, dans la même ligne de lecture que B. Ashforth et V. Anand (op. cit.), selon V. Anand, B. Ashforth et M. Joshi (2004), l'objectif visé par les leaders organisationnels en mobilisant de telles stratégies, c'est d'amener d'autres membres de l'organisation à approuver ces pratiques déviantes (en l'occurrence les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel « en activité »). Ainsi, en partant des résultats de cette thèse, il ressort que les acteurs institutionnels qui interviennent dans le processus de liquidation de la retraite (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS, etc.), convoquent l'« arrêté de radiation » associé à la définition de la retraite (à travers le triptyque : atteinte de la limite d'âge/cessation définitive de l'activité professionnelle/bénéfice d'une pension), dans une logique d'expulsion des fonctionnaires et agents de l'État et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite, des processus consultatifs et décisionnels. Ces deux stratégies institutionnelles (arrêté de radiation et définition de la retraite) forment donc les éléments d'expression des déviations organisationnelles.

- **Concepts restituant les déviations organisationnelles : performance et stratégies**

La mise en débat des conclusions de K. D. Martin et al. (op. cit.), B. Ashforth et V. Anand (op. cit.) ainsi que ceux de V. Anand et al. (op. cit.), a montré que les déviations organisationnelles s'expriment à travers les concepts de performance et de stratégies. Ces deux approches conceptuelles forment ainsi les éléments clés qui permettent la captation des déviations organisationnelles. À la lecture, la performance à laquelle se réfèrent K. D. Martin et al. (op. cit.), se développe à travers les interactions entre les différentes institutions et structures qui interviennent dans l'organisation du système de retraite ivoirien.

En outre, dans la perspective des résultats de cette thèse, l'objectif de performance impose une approche macrosociale qui insère les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite d'un côté, et de l'autre, ces institutions et structures dans des relations de type vertical. En effet, dans ce modèle de relations asymétriques, les positions et les rôles sociaux sont stables et invariables. Aussi, dans ces relations de type vertical, deux acteurs interagissent. Il s'agit du supérieur hiérarchique (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, entreprises du secteur privé formel, IPS-CGRAE, CNPS, etc.) et de l'exécutant (fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé formel à la retraite). Dès lors, la notion de déviations organisationnelles est tributaire de l'interprétation de ces relations par les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite, à l'aune de la définition institutionnelle de la retraite et de l'« arrêté de radiation ».

Par ailleurs, dans cette même ligne de lecture, la notion de stratégies mise en avant par B. Ashforth et V. Anand (op. cit.), ainsi que V. Anand et al. (op. cit.), soumet les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite aux déterminants structurels de l'organisation du champ professionnel. En effet, ces auteurs appréhendent les déviations organisationnelles à partir d'une approche systémique. Dans cette perspective, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, les administrations publiques et parapubliques mobilisent l'« arrêté de radiation » et la définition institutionnelle de la retraite pour maintenir la cohérence et la performance de l'action publique. Dès lors, la cohérence de l'action publique se joint à la recherche de performance dans une logique de légitimation des déviations organisationnelles.

### **IX.2.2 Le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » : des figures de déqualification professionnelle**

La retraite apparaît, pour les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé ivoirien à la retraite, comme une temporalité sociale de déqualification professionnelle. Cela s'observe à travers la dévalorisation progressive de leurs capitaux expérientiels et par inférence de leurs rôles sociaux. En effet, après l'achèvement d'une carrière professionnelle menée dans les administrations publiques, parapubliques et les entreprises du secteur privé formel, ces personnes ont acquis des capitaux expérientiels (qualifications, compétences, aptitudes et réputation professionnelles légitimées par les distinctions honorifiques attribuées par le service ou l'employeur) qui font d'elles des

ressources et des producteurs d'expertises. Par conséquent, l'impossibilité relative d'investir ces expertises dans la collaboration avec leurs anciens services ou employeurs, voir d'autres champs d'expression de leurs capitaux expérientiels, opère en tant que modalité de déqualification professionnelle.

La catégorisation de ces fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé à la retraite comme "retraités", est un déni de reconnaissance de leurs capitaux expérientiels. En effet, le "retraité" est construit comme un individu professionnellement invalide et socialement "inactif" ou "hors d'usage". Un tel individu est volontairement ou involontairement reversé et/ou maintenu dans des activités (jeux, loisirs et détente) en rupture avec les qualifications, les compétences et la réputation professionnelle qu'il a acquises. Ainsi, les personnes dites "retraités" font l'expérience individuelle et/ou collective de l'invisibilisation de leurs capitaux expérientiels. En l'occurrence, l'inadéquation entre les capitaux expérientiels et les activités attribuées aux fonctionnaires et agents de l'État, et aux travailleurs du secteur privé formel désignés comme "retraités", est un facteur de morcellement de leur identité. Cette identité qui, à la retraite, est référencée et légitimé par la possession de capitaux expérientiels ancrés dans les parcours professionnels pré-retraites.

La déqualification professionnelle a été approchée par M. Hachimi Alaoui (2006), D. Galarneau et R. Morissette (2008), A. Gorgeu et R. Mathieu (2008) ainsi que P. C. Kamanzi (2012) à travers l'expérience des immigrants. En effet, dans son étude, M. Hachimi Alaoui (op.cit.) s'est intéressé au vécu des immigrants algériens vivant au Canada. L'auteur souligne que les immigrants qui parviennent à préserver leur statut professionnel sont généralement dans des occupations qui sont plus ou moins transposables dans l'environnement social d'installation. En revanche, il y a déqualification professionnelle lorsque ceux-ci n'arrivent pas à transférer leurs compétences. Quant à D. Galarneau et R. Morissette (op. cit.), ils indiquent que la non-utilisation des compétences professionnelles des immigrants dès leur installation peut progressivement les rendre inutilisables. Dans la même logique, P. C. Kamanzi (op. cit.) note que les immigrants des minorités visibles sont plus exposés à la déqualification. Pour l'auteur, il n'existerait pas de correspondance entre les qualifications et les expériences étrangères des immigrants d'un côté, et les impératifs des emplois disponibles sur le marché du travail de l'autre.

À la lecture, la réalité contextuelle de cette étude est en distance avec les conclusions de M. Hachimi Alaoui (op. cit.), D. Galarneau et R. Morissette (op. cit.) et P. C. Kamanzi (op. cit.). En effet, ces auteurs expliquent la déqualification professionnelle en faisant une

centration sur le niveau de transférabilité des compétences professionnelles des immigrants de leur contexte de départ à leur contexte d'arrivée. Rapporté à cette étude, on pourrait soutenir que la non-utilisation des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé dès leur admission à la retraite, peut rendre ces capitaux inexploitable au fil des années. En empruntant cet itinéraire, ce sont donc les difficultés à transférer leurs capitaux expérientiels du cadre professionnel au contexte de la retraite qui seraient au centre de la déqualification professionnelle de ces personnes. Cependant, l'éventualité d'un tel transfert est improbable puisque les capitaux expérientiels sont consciemment ou inconsciemment déniés aux personnes épinglées comme "retraités" et "radiées" de l'administration. Ces capitaux n'ont donc pas d'existence institutionnelle pour qu'ils puissent être valorisés et exploités en situation de retraite.

Les travaux d'A. Berset et al. (1999) par contre, corroborent les résultats de cette étude. En effet, pour ces auteurs, le travailleur immigrant est un acteur social caractérisé par trois dimensions. Il a une identité qui est l'image qu'il se donne, un projet qui est le système de ressources appliqué à ses objectifs, et un pouvoir qui est sa capacité à changer l'attitude des autres acteurs pour défendre son identité et promouvoir son projet. Ainsi, le travailleur immigrant (les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite en cette occurrence) se reconnaît des compétences (capitaux expérientiels), avant de les offrir (proposer une collaboration avec les administrations publiques et entreprises du secteur privé formel). En l'occurrence, toujours selon ces auteurs, son identité (référéncée et légitimé ici par la possession de capitaux expérientiels) et son projet (constitution en prestataire d'expertises) interviennent dans son offre de compétences professionnelles (encadrement formel ou informel des « actifs »). Aussi, son pouvoir (engagement associatif) s'exprime de façon singulière dans la dynamique d'adaptation/négociation entre cette offre et les besoins de l'employeur (administrations publiques et entreprises du secteur privé formel).

En maintenant le lien entre les résultats de cette thèse et les conclusions d'A. Berset et al. (op. cit.), il ressort que la déqualification professionnelle des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé à la retraite, est à rechercher dans la dynamique d'adaptation/négociation de leurs capitaux expérientiels. En d'autres termes, ces acteurs sociaux se reconnaissent des capitaux expérientiels acquis durant leur(s) parcours professionnel(s). De ce point de vue, l'identité à la retraite, qui est référéncée et légitimée par les capitaux expérientiels de ces personnes, participe à leur constitution en prestataires d'expertises par la médiation de l'espace associatif. Aussi, l'engagement associatif est

mobilisé dans une dynamique d'adaptation/négociation entre leurs offres d'expertises et les perspectives managériales des administrations publiques, parapubliques et des entreprises du secteur privé formel. Dès lors, la déqualification professionnelle de ces personnes découle de la désignation sociale "retraités" et de l'acte de radiation, qui dévalorisent ces capitaux expérientiels et invalident leur capacité de prestataires d'expertises vis-à-vis des administrations publiques, parapubliques et des entreprises du secteur privé formel.

- **Concepts restituant la déqualification professionnelle : transférabilité, adaptation et négociation**

La mise en concordance des travaux d'A. Berset et al. (op. cit.), M. Hachimi Alaoui (op. cit.), D. Galarneau et R. Morissette (op. cit.) et de P. C. Kamanzi (op. cit.), montre que la déqualification professionnelle résulte de trois facteurs : la transférabilité, l'adaptation et la négociation. Certes, les résultats de cette étude qui sont soutenues par ceux d'A. Berset et al. (op. cit.), mettent plus en avant les notions d'adaptation et de négociation, pour rendre compte de la réalité sociale vécue par les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel ivoirien à la retraite. Cependant, la construction d'un modèle général de décryptage de la déqualification professionnelle réconcilie les notions de transférabilité/adaptation/négociation.

En outre, A. Berset et al. (op. cit.) ont questionné la déqualification professionnelle en partant d'une perspective dynamique. En effet, ces auteurs ont fait une centration sur les processus d'adaptation occupationnelle. A. Berset et al. (ibid.) relèvent ainsi que la reconnaissance et la mise en œuvre des compétences sont tributaires de l'adaptation du travailleur et de son contexte de travail. Dans sa définition, l'adaptation est présentée par les auteurs comme étant une réponse aux attentes et aux caractéristiques du travailleur et du contexte de travail. Aussi, l'adaptation fait référence à la capacité du travailleur immigrant à transférer les compétences professionnelles acquises antérieurement, vers le marché du travail de son nouveau contexte de vie. Cette adaptation s'inscrit dans un processus de négociation qui implique des acteurs individuels et/ou collectifs qui tentent d'apporter des réponses pour influencer l'évolution des événements dans un sens favorable à la promotion de leurs intérêts.

On comprend que, en liant le concept d'adaptation à celui de transférabilité, A. Berset et al. (op. cit.) rejoignent plus ou moins M. Hachimi Alaoui (op. cit.), D. Galarneau et R. Morissette (op. cit.) et P. C. Kamanzi (op. cit.) dans le questionnement sur la déqualification

professionnelle. En effet, selon ces auteurs, la déqualification dépend du degré de transférabilité des compétences dans un nouveau contexte professionnel. Mais, M. Hachimi Alaoui (op. cit.), D. Galarneau et R. Morissette (op. cit.) et P. C. Kamanzi (op. cit.) inscrivent cette transférabilité dans une forme de graduation relativement indépendante des besoins de compétences professionnelles attendues sur le marché du travail. Par opposition, à travers l'adaptation occupationnelle, A. Berset et al. (op. cit.) font une relecture de la transférabilité des compétences professionnelles, en l'alignant sur les besoins du contexte de travail, les aptitudes (qualifications, compétences, capacités de résilience, etc.) et les attentes du travailleur alliées à celles de ce nouveau contexte de travail.

Par ailleurs, en adoptant le modèle d'adaptation-transférabilité et négociation des compétences, A. Berset et al. (op. cit.), s'insèrent dans le champ conceptuel des résultats de cette étude. Autrement dit, les concepts d'adaptation-transférabilité et négociation des compétences, rendent compte de la manière dont les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite essaient d'introduire leurs capitaux expérientiels sur la scène sociale à travers l'engagement associatif. Dans cette logique, la déqualification professionnelle se développe lorsque survient une rupture dans ce processus d'adaptation-transférabilité et négociation des compétences. Aussi, une telle rupture est impulsée par la limitation de la collaboration (réduite au paiement de la pension) entre ces fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé à la retraite, et les institutions impliquées dans le processus de liquidation de la retraite ou en charge de la gestion quotidienne de la retraite (Ministère de la Fonction Publique, Ministères techniques, entreprises, IPS-CGRAE, CNPS, etc.). Ces capitaux expérientiels ne sont donc pas transférables puisque l'organisation institutionnelle sur laquelle s'alignent et/ou sont alignées les politiques publiques en matière de retraite en Côte d'Ivoire, ne prévoit pas formellement un réinvestissement de ces capitaux.

### **IX.2.3 Fécondité heuristique de la recherche : de la déqualification professionnelle à la "déqualification sociale" des personnes dites "retraités"**

La confrontation des résultats de cette étude avec les travaux de M. Hachimi Alaoui (op. cit.), D. Galarneau et R. Morissette (op. cit.) et P. C. Kamanzi (op. cit.) et A. Berset et al. (op. cit.), a conduit à faire une lecture de la déqualification professionnelle en l'intégrant au champ contextuel de la retraite. En effet, cette démarche a permis de comprendre la manière dont les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les travailleurs du secteur « informel » à la retraite construisent l'action publique qui structure la

gestion du système de retraite en Côte d'Ivoire. Aussi, pour les membres de la FARECI et de la MAFERECI, la structuration du système de retraite ivoirien actionne le déni de reconnaissance de leurs capitaux expérientiels. Mais, il ressort de cette mise en débat, une relative appréciation problématique du vécu des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, qui va au-delà de la seule déqualification professionnelle. Ainsi, la complexité des interactions sociales dans lesquelles ces anciens salariés du secteur public et du secteur privé formel ivoirien s'actualisent au quotidien, les positions et les rôles sociaux qu'ils se construisent et/ou qui leur sont attribués, ainsi que la manière dont ils interprètent leur reliance à la société, opèrent un passage de la déqualification professionnelle à un processus de "déqualification sociale".

La littérature scientifique est relativement silencieuse sur le processus de déqualification sociale. En effet, ce processus est décrit dans cette thèse pour souligner la réfutation progressive des capitaux expérientiels des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, ainsi que ses incidences sur leurs rapports, leurs positions et leurs rôles sociaux. Dans son expression, la déqualification sociale est une forme de déni de reconnaissance repérable en termes de perdurance de la désignation sociale et institutionnelle "retraités", associée à l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge. Ainsi, ces deux composantes du déni de reconnaissance s'expriment en tant que figures de déshérence sociale et de sub-estimation des ressources de résilience des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

De plus, à partir d'une telle ligne de lecture, il est possible de relever que la postulation de la déqualification sociale des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, revient à interroger notamment les formes de "lessivage identitaire" en tant qu'elles sont plus ou moins l'expression du délaissement social de ces personnes. La notion de déqualification sociale soulève la question de l'inadéquation et de la remise en cause du formalisme de l'action publique. Aussi, ce formalisme rend compte d'une action publique qui se limite à reproduire mécaniquement un modèle de gestion du système de retraite en résistance face à la dynamique du vécu social des individus et/ou des groupes, nonobstant l'émergence de la nouvelle figure sociale de la retraite qui se dessine dans l'espace social ivoirien.

En outre, à travers la désignation sociale et institutionnelle "retraités" et l'« arrêté de radiation », les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, font l'expérience individuelle et collective d'invisibilisation de leurs capitaux expérientiels. En effet, cette invisibilisation qui découle de l'inadéquation entre les capitaux expérientiels et les activités sociales attribuées aux personnes dites "retraités", fragmente leur identité et active leur déconnexion sociale. Les résultats de cette étude ont montré qu'à la retraite, l'identité individuelle est étroitement liée aux qualifications et aux compétences professionnelles, au type d'emploi exercé, aux distinctions honorifiques obtenues durant la carrière professionnelle et à la valeur de la réputation professionnelle. Cette identité est donc référencée et légitimée par la possession de capitaux expérientiels (synthèse des qualifications et compétences professionnelles, statut de l'emploi, distinctions honorifiques et réputation professionnelle) qui sont ancrés dans les biographies individuelles et collectives pré-retraites.

Par ailleurs, la déqualification sociale porte notamment sur la "manipulation sociale" de l'identité des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, captée à travers dans sa distribution dans la définition institutionnelle de la retraite, les concepts de "retraités" et l'« arrêté de radiation », qui sont producteurs d'une forme de "dysphorie des rôles". En effet, cette dysphorie des rôles s'exprime en tant qu'elle est illustrative de la condition des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, qui font l'expérience commune de l'inadéquation entre les rôles sociaux généralement assignés aux personnes désignées comme "retraités", et les rôles sociaux qu'ils se construisent en cohérence avec leurs capitaux expérientiels. Dès lors, le processus de déqualification sociale, qui est porteur de dysphorie des rôles, impose une "dispense sociale" de participation au système de production et aux processus consultatifs et décisionnels aux personnes dites "retraités". Dans une telle perspective, l'individu ou le groupe socialement déqualifié est donc relativement introduit dans un mouvement de décomposition de son identité et accessoirement de ses rôles sociaux.

- **Contribution conceptuelle de la recherche : la déqualification sociale et la dysphorie de rôles**

Cette articulation de la discussion a fait ressortir des éléments de conceptualisation qui viennent enrichir le questionnement sur l'engagement associatif capté en tant que vecteur de

visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En effet, ce jeu de modélisation se décline à travers les notions de déqualification sociale et de dysphorie des rôles.

- **De la déqualification sociale au jeu de "requalification sociale" des personnes à la retraite**

La notion de déqualification sociale porte sur l'inadéquation et la remise en cause du formalisme social, qui peut être perçu comme la reproduction mécaniste et rigide de formes de sociabilités en résistance face à la dynamique des mutations sociales. En effet, ce modèle de déqualification désigne notamment la "manipulation sociale" de l'identité individuelle et/ou collective, qui est distribuée dans des concepts plus ou moins dépréciatifs. À titre illustratif, le concept de "retraités" et la notion institutionnelle de « radiation », restituent cette réalité sociale individuellement et collectivement contestée dans l'espace associatif. Dans une telle perspective, l'identité individuelle et/ou collective est comprise en tant qu'elle est référencée et légitimée par la possession de capitaux expérientiels. Aussi, de tels capitaux expérientiels prennent ancrage dans les biographies individuelles et/ou collectives antérieures aux nouveaux espaces sociaux où s'actualisent au quotidien les individus et/ou les groupes. Lorsque cette identité est socialement invalidée, elle déqualifie socialement l'individu et/ou le groupe qui en fait l'expérience.

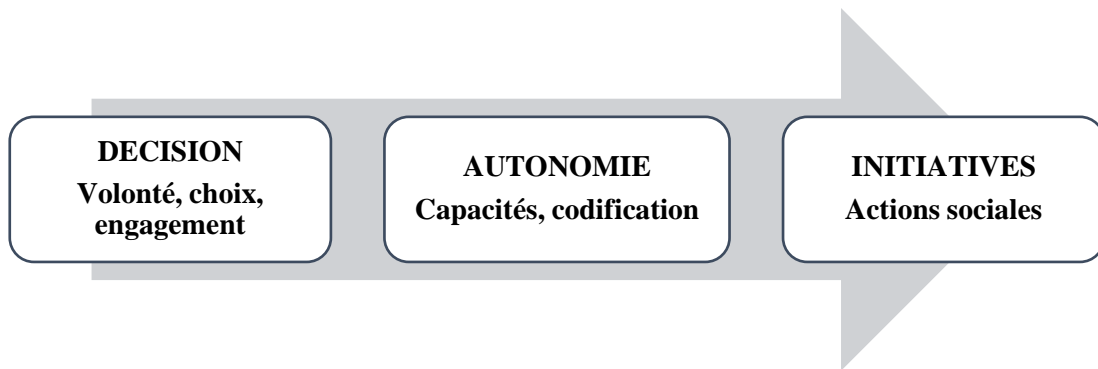
En revanche, face à ces mécanismes sociaux et institutionnels de déqualification sociale des personnes à la retraite, se positionne un jeu de requalification sociale. En effet, ce jeu de requalification sociale convoqué par les personnes à la retraite, rend compte des capacités qu'ils mobilisent pour (ré)orienter leurs trajectoires sociales et/ou professionnelles. Dans cette perspective, l'espace associatif sert de cadre de médiation pour la (ré)orientation des trajectoires sociales et/ou professionnelles des individus et/ou des groupes sociaux. Ainsi, dans le contexte des membres de la FARECI et de la MAFERECI, face aux ressorts structurels de déqualification sociale des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire (définition institutionnelle de la retraite, concept de retraité et l'arrêté de radiation pour limite d'âge), l'enjeu d'engagement associatif est soutenu par la lutte pour la valorisation de leurs capitaux expérientiels. Dès lors, la décision de s'engager dans une association de pairs, s'offre comme une opération de résistance au déni d'accès social plus ou moins expérimenté par les personnes à la retraite dans leur vécu quotidien de la retraite et leur vécu à la retraite.

En outre, la requalification sociale désigne l'engagement dans un espace d'interactions fortes (dans le sens où les individus, les groupes ou les institutions qui interagissent s'alignent sur des objectifs communs), qui fait une centration sur la quête de décloisonnement social des personnes ou des groupes de personnes soumises à des mécanismes institutionnels de relégation collective. En d'autres termes, la lutte pour la validation sociale de l'identité individuelle et/ou collective, restituée par inférence l'objectif de (ré)acquisition de la qualité d'acteur social pertinent pour s'actualiser dans les processus consultatifs et décisionnels. Ce processus apparaît comme la déconstruction sociale du formalisme mécaniste et rigide de modèles de sociabilités qui dévalorisent l'identité des personnes à la retraite (définition institutionnelle de la retraite, concepts de "retraités" et de « radiation » dans ce contexte). Ainsi, pour préserver l'autonomie attachée à cette identité référencée et légitimée par les capitaux expérientiels, l'individu et/ou le groupe positionne ses actions sociales dans un cadre où l'affirmation de soi fabrique de nouvelles normes sociales.

À la lecture d'un tel développement, trois sphères essentielles peuvent être mises en évidence, comme résumant ce jeu de requalification sociale. En effet, il s'agit ici de la décision, de l'autonomie et de l'initiative. Ces trois sphères de compréhension de la notion de requalification sociale peuvent être définies de la manière suivante :

- la décision est rendue dans cette étude comme la manifestation de la volonté d'une personne ou d'un groupe de personnes, de faire le choix de son propre modèle d'appropriation d'une activité sociale quelconque. Ce modèle subjectif et subjectivant d'appropriation d'une activité sociale donnée, imprime l'engagement ou le désengagement social des individus et/ou des groupes ;
- l'autonomie apparaît comme la mise en scène des capacités individuelles et/ou collectives de fixation de schémas holistiques de codification de l'investissement social d'un individu et/ou d'un groupe ;
- l'initiative traduit les actions sociales (interactions distribuées dans un espace social donné avec comme finalité la validation sociale de l'identité individuelle ou collective) de mise en forme de la décision et de l'autonomie des individus et/ou des groupes.

La figure suivante restitue la démarche processuelle de la requalification sociale :



**Figure 1. Schéma du modèle de requalification sociale**

Il ressort donc que la décision produit l'autonomie de l'individu et/ou du groupe, qui est concrétisée par son aptitude à prendre des initiatives. Par conséquent, le processus de requalification sociale rend compte de la mise en cohérence de la décision, de l'autonomie et de l'initiative d'un individu et/ou d'un groupe social donné. À l'opposé, la déqualification sociale résulte de la discordance ou de l'inadéquation entre la décision, l'autonomie et l'initiative d'un individu et/ou d'un groupe social donné.

**- La dysphorie des rôles comme champ de résiliation de l'identité**

La dysphorie des rôles exprime dans cette note de recherche, la position d'un individu et/ou d'un groupe social, qui fait l'expérience de la discordance entre le statut et les rôles que la société lui assigne d'un côté, et le statut et les rôles qu'il se construit en les alignant sur ses capitaux expérientiels ou ses savoirs d'expériences. En d'autres termes, la dysphorie des rôles est la conséquence de la déqualification sociale qui dispense, de façon formelle ou informelle, un individu ou un groupe de toute forme de participation sociale. Partant de cette ligne de lecture, le processus de dysphorie des rôles met en évidence deux types d'identités chez l'individu ou le groupe dispensé de participation sociale. Il s'agit d'une identité positionnelle et d'une identité pratique.

L'identité positionnelle est construite ou se construit en partant de la position sociale que les individus ou les groupes occupent. En effet, cette identité est inscrite dans les interactions quotidiennes et les échanges sociaux : elle est socialement octroyée. Quant à l'identité pratique, elle constitue l'identité que l'individu ou le groupe se construit, indépendamment de celle que lui confère la société. Ainsi, les individus ou les groupes se projettent dans des rôles sociaux qu'ils alignent sur leurs propres expériences, habitudes de

vie et aptitudes. Dès lors, ces deux types d'identité, à savoir positionnelle et pratique, se croisent et se fondent dans les parcours de vie. La dysphorie des rôles est donc médiatisée dans un contexte de déconcordance entre l'identité positionnelle et l'identité pratique.

En somme, la définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » sont perçus comme des vecteurs de déviations organisationnelles. De plus le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » rendent compte de la déqualification professionnelle des personnes à la retraite. Cette mise en sens/débat a fait émerger la notion de déqualification sociale en tant que contribution conceptuelle de cette étude. La démarche suivante met en confrontation avec la littérature les pratiques sociales en distribution dans l'espace associatif qui contribuent à la visibilité des capitaux expérientiels.

### **IX.3 Des pratiques associatives participant à la visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite**

Cette dernière articulation de la discussion décrit les capitaux expérientiels en tant qu'éléments de valorisation sociale et ressources patrimoniales des seniors-experts. La mise en lien de ces deux modèles de lecture de la visibilité des capitaux expérientiels fait émerger un nouveau type de pratique de retraite : la "retraite-barrière".

#### **IX.3.1 Les capitaux expérientiels : instruments de valorisation sociale des seniors-experts**

L'engagement des personnes à la retraite dans les associations de pairs décrit un modèle de valorisation sociale de la retraite et des rôles sociaux des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire par la médiation de leurs capitaux expérientiels. En effet, pour ces seniors-experts, l'espace associatif est construit en tant que cadre social de réappropriation de la retraite et de leurs rôles sociaux. Dans une telle perspective, le concept de "retraité", conventionnellement mobilisé pour l'étiquetage de la catégorie sociale des personnes qui se retirent ou sont retirées du monde des praticiens d'activités professionnelles, est individuellement et collectivement réaménagé. On assiste ainsi à la reconfiguration graduelle de la retraite, du vieillissement, de la vieillesse et des vieilles, à l'aune de pratiques associatives qui tendent à rectifier la figure sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. En conséquence, cette rectification sociale passe par la centration sur les capitaux expérientiels des personnes à la retraite en tant que producteurs d'un (re)positionnement social.

En outre, les personnes à la retraite évoluent dans ces associations de pairs en quête de valorisation sociale de la retraite et de leur position sociale. En effet, la fabrication de la notion de personne à la retraite est consubstantielle à la déconstruction progressive du concept de "retraité" et de ses mécanismes subtils de désabusement social. En partant d'une telle ligne de réinitialisation identitaire et de réalisation de soi, la retraite et les personnes à la retraite échappent ainsi à tout processus de réification sociale ou de désymbolisation. Cet affranchissement du concept de "retraité", individuellement et collectivement interprété comme une figure du mépris social, rend compte de la dynamique de la fonction de valorisation sociale associée à la possession de capitaux expérientiels. Aussi, l'avancée en âge qui intervenait en tant qu'instrument social et institutionnel de mise à l'écart de l'activité de professionnelle du fait de la retraite, est réinterprétée dans l'espace associatif comme un indicateur de détention de capitaux expérientiels et par inférence de valorisation des personnes à la retraite.

Par ailleurs, cette entrée par la valorisation sociale des personnes à la retraite a été empruntée par J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben (2002). En effet, ces auteurs soutiennent que l'engagement social à la retraite se résume en la recherche d'*empowerment*, qui valorise le potentiel et les ressources que la société met en dehors du système productif et maintient une capacité individuelle et collective de transformation sociale. Il apparaît, pour J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben (ibid.), que l'âge est construit comme un instrument de contrôle social sur les activités, les rôles et les statuts sociaux. Aussi, la retraite marque la fin de la participation des individus ou des groupes au système productif. Ce qui pose dès lors la question des rôles sociaux des personnes dites "retraités" et de leur valeur sociale. Cet enjeu de valorisation sociale vise la constitution de ce que J.-P. Viriot-Durandal (2012) nomme le « pouvoir gris », c'est-à-dire, le pouvoir d'agir sur soi et sur son environnement social. Ce pouvoir forme le substrat des relations sociales tout en soutenant la reliance des personnes dites "retraités" à travers une identité, un sens dans l'existence pour soi et pour autrui ainsi qu'une reconnaissance sociale.

La quête d'*empowerment* et la mise en chemin du pouvoir gris (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, op. cit. ; J.-P. Viriot-Durandal, op. cit.), tels sont les éléments de valorisation sociale des personnes dites "retraités" inscrits dans leur engagement social. Ces éléments de valorisation sociale apparaissent, au regard des résultats de cette étude, comme étant insuffisants pour rendre compte des poly-aspects de la réalité sociale vécu par les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel ivoiriens à la

retraite. En effet, la définition de la retraite et la désignation sociale et institutionnelle "retraités" sont elles-mêmes porteuses de schèmes de désabusement social et de marginalisation. Aussi, ces schèmes de désabusement social et de marginalisation s'expriment sous la forme de barrière au réinvestissement professionnel ; non-inclusion et "désinclusion sociale" (dans le sens où ces personnes sont éjectées de leurs différentes insertions sociales) ; déni de la carrière professionnelle ; invalidation des rôles sociaux et déni de la contribution sociale des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite. Partant de cet abord, la retraite inscrit les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé formel à la retraite dans un processus de réification et/ou de désymbolisation sociale.

Dès lors, avant toute quête d'*empowerment*, l'engagement social des personnes à la retraite vise un renversement de paradigme conceptuel, social, institutionnel et identitaire de la retraite qui implique un affranchissement de soi, pour soi et pour autrui. En effet, ce nouveau champ paradigmatique dans lequel s'actualisent les personnes à la retraite de Côte d'Ivoire est individuellement et collectivement appréhendé comme étant réductible à la reconnaissance sociale et institutionnelle de leurs capitaux expérientiels. La valorisation sociale des personnes à la retraite est ainsi présentée dans les résultats de cette étude, en tant qu'elle est associée à la reconnaissance de leurs capitaux expérientiels. Cette reconnaissance est donc indissociable de la re-symbolisation de la retraite qui induit la symbolisation des personnes à la retraite.

En s'alignant sur la perspective de la valorisation sociale des personnes à la retraite à travers la reconnaissance de leurs capitaux expérientiels, cette recherche est rejointe par les conclusions d'A. K. Dayoro et F. P. Kacou (2010). En effet, ces auteurs rendent compte de la valorisation et de la légitimation du pouvoir des seniors à travers la célébration de l'*Êbébu*, une personne vieillissante détentrice de savoirs d'expériences dans la société Lodjukru, située au sud-est de la Côte d'Ivoire. Ce processus s'observe dans la survivance de l'*Èbeb*, qui représente une institution de maintien de l'affiliation sociale des personnes âgées à l'aune de leur intégration sociale en tant que ressources expertes. De ce fait, pour A. K. Dayoro et F. P. Kacou (ibid.), l'*Èbeb* consacre la stabilité du pouvoir octroyé et/ou restitué aux seniors. Ainsi, la reconnaissance du statut d'*Êbébu*, les formes d'honorabilité qui lui sont associées, la participation sociale des seniors et la quête de longévité en actualisation chez les Odjukru, œuvrent à la valorisation des aînés et de leurs rôles sociaux.

Par ailleurs, du croisement des résultats de l'étude avec les conclusions d'A. K. Dayoro et F. P. Kacou (ibid.), il ressort que les pratiques associatives qui se construisent autour de la centration sur les capitaux expérientiels des personnes à la retraite, participent à la création et à la légitimation d'une forme de "géronto-expertise". En d'autres termes, à l'image du modèle de valorisation sociale des seniors à travers la survivance de l'*Èbeb*, l'engagement associatif à la retraite fait une fixation sur la valorisation des capitaux expérientiels, saisi comme des modalités de maintien de l'affiliation sociale des personnes à la retraite. Ainsi, la quête de reconnaissance des capitaux expérientiels à la retraite est associée à la quête d'honorabilité et de légitimation d'une "longévité expérientielle" des personnes à la retraite. Cette recherche de reconnaissance des capitaux expérientiels dessine donc de nouveaux schèmes de lecture de la retraite, des personnes à la retraite voire des seniors en Côte d'Ivoire.

- **Concepts restituant la valorisation sociale des capitaux expérientiels des personnes à la retraite : *empowerment*, pouvoir, honorabilité, longévité**

La confrontation des résultats avec les travaux de J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben (op. cit.), J.-P. Viriot-Durandal (op. cit.), A. K. Dayoro et F. P. Kacou (op. cit.), a permis de comprendre la valorisation sociale des personnes à la retraite sous les aspects d'*empowerment*, de pouvoir gris, d'honorabilité et de quête de longévité. En observant la distribution des concepts d'*empowerment* et de pouvoir (J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben, op. cit. ; J.-P. Viriot-Durandal, op. cit.), il ressort que la lecture de la valorisation sociale des personnes à la retraite est possible à travers l'entrée par l'interactionnisme. Pour ces auteurs, l'engagement social, en tant que recherche d'*empowerment* et expression du pouvoir des seniors, se distribue dans les interactions sociales, accordant ainsi le privilège à l'action collective. Les actions des individus engagent donc un réseau d'acteurs (personnes à la retraite) et mettent en mouvement sa force collective (engagement associatif).

En partant des résultats de cette étude, l'enjeu de valorisation sociale des personnes à la retraite peut être connecté à ce modèle de centration sur les interactions sociales. En effet, l'espace associatif se positionne au centre des interactions des personnes à la retraite et fabrique les mécanismes de reconnaissance de leurs capitaux expérientiels. Quoique, ces interactions entre les personnes à la retraite dans les associations, ne prennent sens que dans la manière dont ils interprètent leur traitement institutionnel et social. C'est pourquoi, la requalification des "retraités" en personnes à la retraite et leur volonté de se constituer en

prestataires d'expertises, ne peuvent être comprises qu'à partir de leurs micro-actions et interprétations qui se forment dans l'espace associatif. Il s'agit ainsi de lire la valorisation sociale des personnes à la retraite à partir des référents contextuels qu'ils produisent : déconstruction du concept de "retraité" et reconstruction en personne à la retraite ; arbitrage de la vie sociale ; prestation d'expertise, etc.

Dans une perspective paradigmatique différente, les notions d'honorabilité et de quête de longévité introduites par A. K. Dayoro et F. P. Kacou (op. cit.), placent la valorisation des seniors à l'intérieur du système social. La survivance ou la perdurance de l'organisation sociale qui soutient l'*Èbeb*, structure la valorisation des aînés en mettant en lien toutes les institutions de la société Lodjukru. Cette lecture systémique n'est pas totalement détachée du sentier paradigmatique emprunté par cette étude, bien que celui-ci conduise au caractère irréductible de l'acteur social qui transforme le système. À y regarder de près, la subordination au système social constitue en filigrane l'aboutissement des actions de visibilisation des capitaux expérientiels et par conséquent des personnes à la retraite. Le processus de visibilisation est sous-tendu par un enjeu de maintien de la connexion sociale et de valorisation de ces seniors en tant que ressources expertes. Ce processus s'inscrit dans le temps long de la construction des valeurs, des statuts et des rôles sociaux. La quête d'honorabilité et de longévité qui est une construction sociale, trouve également sa légitimation dans la structure normative des sociétés. Ainsi, la valorisation des personnes à la retraite, liée à la visibilisation de leurs capitaux expérientiels, procède de la stabilisation de l'organisation sociale.

### **IX.3.2 L'engagement associatif à la retraite comme quête de patrimonialisation des capitaux expérientiels des seniors-experts**

Les résultats de cette étude approchent l'engagement associatif des personnes à la retraite comme un processus qui met en scène le besoin de conversion de leurs capitaux expérientiels en ressources patrimoniales. En effet, ces capitaux expérientiels qui se présentent comme des compétences de longue durée, mettent en imbrication les biographies individuelles et/ou collective, les parcours professionnels, la mémoire démographique (répertoire historique retraçant les parcours du personnel) des organismes employeurs ainsi que l'histoire collective nationale (dans le sens où ces personnes ont contribué au développement de leur pays). La construction identitaire de ces seniors-experts se développe ainsi en prenant pour référent idéologique et symbolique les capitaux expérientiels. De ce fait,

en se constituant en prestataires d'expertises, ces seniors-experts dessinent un modèle de transmission intergénérationnelle d'un patrimoine expérientiel inscrit dans l'histoire collective de la nation.

Dans la ligne empruntée par cette étude, qui place les capitaux expérientiels au centre de la construction identitaire des personnes à la retraite, se positionne M. Le Guyader (2018). En effet, l'auteure questionne la fabrication du patrimoine en tant qu'outil de réaffirmation et de résistance identitaire de communautés vulnérables et minoritaires. Pour M. Le Guyader (ibid.), la légitimité institutionnelle accordée à ces communautés implique le développement de politiques visant la préservation et la valorisation de leur culture. Ainsi, selon M. Le Guyader (ibid.), cette reconnaissance engendre un cadre légal favorable à la mise en place de politiques pour la visibilité et le respect du mode d'existence de ces communautés. Le développement d'une conscience, d'un discours et de pratiques patrimoniales n'est donc possible que dans une dynamique publique d'échanges incluant un environnement extérieur à la communauté (M. Le Guyader, ibid.).

La légitimité institutionnelle soulignée par M. Le Guyader (ibid.), fait référence dans cette thèse, à la validation institutionnelle de l'expertise des personnes à la retraite construite durant leur parcours professionnel (appréciations portées au bulletin de notation, avancements, distinctions honorifiques, etc.). Aussi, cette légitimité institutionnelle est pour ces seniors-experts de la FARECI et de la MAFERECI, une modalité pertinente pour la mise en chemin de politiques publiques visant la conservation, la valorisation et la transmission de leurs capitaux expérientiels.

Cependant, l'aspect économique de la patrimonialisation des capitaux expérientiels qui transparaît dans les offres d'expertises et la volonté de ces seniors-experts de constituer un mécanisme de régulation des dépenses publiques n'est pas abordé par M. Le Guyader (ibid.). En écho à cette dimension économique exposée dans les résultats de cette étude, les conclusions de M. Lavoie (2014) mettent en avant les enjeux de la patrimonialisation sur les sphères économiques et sociales d'un pays. Pour M. Lavoie (ibid.), la gestion du processus de patrimonialisation ne peut se limiter aux notions de conservation et de transmission. M. Lavoie (ibid.) établit ainsi un lien entre la patrimonialisation et le développement économique et social d'une nation. La stratégie de patrimonialisation a plus ou moins des incidences sur le niveau de développement économique, la croissance et le bien-être économique et humain.

Les conclusions de M. Lavoie (ibid.) viennent en soutien à cette recherche qui montre que les dimensions sociale et économique interviennent également dans le processus de patrimonialisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En effet, l'offre d'expertise aux administrations publiques et aux entreprises du secteur privé formel, implique l'engagement de divers types de ressources (sociales, financières, humaines, etc.). Il apparaît donc que le recrutement de personnes à la retraite, même par voie contractuelle, engagera des dépenses et aura des incidences sur divers secteurs de la vie sociale et économique de la Côte d'Ivoire (emploi, jeunesse, santé, etc.).

- **Concepts restituant la patrimonialisation des capitaux expérientiels : résistance, transmission, extériorité, capital**

Les concepts de résistance, de transmission et d'extériorité convoqués par M. Le Guyader (ibid.) pour faire une lecture de la patrimonialisation, inscrivent un tel processus dans une approche plus ou moins systémique. En effet, le processus de patrimonialisation met en interdépendance la résistance et l'affirmation identitaire des individus et/ou des groupes. Tandis que le concept d'extériorité fait intervenir un cadre d'expression de la patrimonialisation, qui prend en compte l'intervention des politiques publiques dans la construction des ressources patrimoniales.

Dans cette même perspective systémique, M. Lavoie (op. cit.) convoque les notions de capital et d'extériorité en tant qu'essence de la patrimonialisation. Autrement dit, pour M. Lavoie, le capital établit un lien entre les influences sociales, culturelles, humaines, matérielles et naturelles sur le développement économique et toute forme de bien-être. La patrimonialisation met en lien le bien-être des individus et des groupes ainsi que le développement et le bien-être économique. Par conséquent, ce processus est placé à l'intérieur d'un système de valeurs poly-imbriqué. M. Lavoie (ibid.) note d'ailleurs que l'accumulation ou la détérioration, la valorisation ou la dévalorisation de ce capital dépend d'externalités telles que l'orientation des politiques publiques en matière de patrimonialisation.

En analysant ces différentes approches conceptuelles, une dimension se dégage. Il s'agit de l'interdépendance. En effet, l'interdépendance crée un tissu connectif qui absorbe les actions des individus, des groupes et des organisations dans un cadre social d'interactions fortes. Dans la ligne des résultats de cette étude, la relation d'interdépendance fait interagir des acteurs individuels (personnes à la retraite, « actifs »), des acteurs collectifs (FARECI et

MAFERECI) et des acteurs institutionnels (Ministère de la Fonction Publique, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, IPS-CGRAE et CNPS, etc.). Dès lors, la notion d'interdépendance réconcilie les concepts de résistance, de transmission, d'extériorité et de capital en inscrivant la patrimonialisation des capitaux expérientiels dans un cadre de concertation inclusif (dans le sens où il met en interaction les acteurs individuels, collectifs et institutionnels).

### **IX.3.3 Fécondité heuristique de la recherche : valorisation sociale et patrimonialisation des capitaux expérientiels contre l'émergence d'une "retraite-barrière"**

L'enjeu de valorisation sociale des personnes à la retraite, qui est relayé à travers la mise en relation des résultats de l'étude avec les conclusions de J.-P. Viriot-Durandal et G. Guthleben (op. cit.), J.-P. Viriot-Durandal op. cit.) et de A. K. Dayoro et F. P. Kacou (op. cit.), a fait émerger un nouveau regard sur la retraite. En effet, ce nouveau regard sur la retraite est capté en tant que producteur d'une forme de géronto-expertise. Aussi, la valorisation sociale des personnes à la retraite, à travers la centration sur leurs capitaux expérientiels, reconstruit la retraite comme une temporalité sociale d'investissement des ressources expérientielles. Ainsi, la légitimation institutionnelle de la qualité de ces ressources expérientielles, qui est repérable dans les parcours professionnels pré-retraites (dans le sens où ils sont valorisés par les avancements, distinctions honorifiques, etc.), a conduit à explorer la visibilité de telles ressources sous l'angle de leur patrimonialisation avec M. Le Guyader (op. cit.) et M. Lavoie (op. cit.).

La mise en débat de cette section des résultats de la thèse laisse entrevoir une modélisation des pratiques sociales qui entourent la retraite, le vécu social des personnes à la retraite et leur vécu de la retraite dans l'espace social ivoirien. Cette modélisation s'exprime dans la notion de la retraite-barrière. En effet, l'émergence d'une retraite-barrière part de la dénonciation, par les personnes à la retraite, de trois sphères de pratiques sociales, institutionnelles et théoriques qui encadrent la retraite :

- la définition institutionnelle de la retraite (atteinte de l'âge limite, cessation définitive de l'activité professionnelle et perception d'une pension) ;
- l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge ;
- la désignation sociale "retraité".

Les résultats de l'étude ont montré que ces trois sphères sont collectivement interprétées et vécues comme des modalités d'invisibilisation des capitaux expérientiels et par inférence, de résiliation identitaire des personnes à la retraite. En d'autres termes, le sens de la retraite, l'identité à la retraite, le vécu à la retraite et le vécu de la retraite tirent leur légitimation de la reconnaissance des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Or, ces trois sphères de déni de reconnaissance interviennent en tant qu'inhibiteurs des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Aussi, la notion de retraite-barrière résume les obstacles à la participation sociale en situation de retraite, dans le sens où ces trois sphères dans lesquelles ces obstacles s'actualisent, désymbolisent la retraite tout en déstructurant l'identité des personnes à la retraite. Ainsi, la retraite-barrière fait donc une centration sur l'impossibilité normative d'investissement de ces capitaux expérientiels. Cette impossibilité est dite normative dans le sens où l'identité à la retraite est collectivement construite par les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI autour des capitaux expérientiels qui servent de référents d'évaluation de leur utilité sociale.

Le jeu de valorisation sociale et de patrimonialisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite s'inscrit dans le processus de réinitialisation identitaire de ces acteurs sociaux. En effet, la personne à la retraite développe des dispositions à la visibilité de ses capitaux expérientiels. Dans un tel contexte, la réinitialisation identitaire aboutit à l'émergence de la catégorie sociale des seniors-experts qui valorise la "longévité expérientielle" à la retraite. Le statut de senior-expert est ancré dans l'espace associatif qui mobilise et met en interaction des réseaux de compétences poly-sectorielles et polyfonctionnelles. Ces interactions participent à la redistribution de ces compétences entre pairs. Ainsi, la mobilité et la distributivité des capitaux expérientiels à l'intérieur de l'espace associatif consolident le niveau d'expertise des personnes à la retraite et les positionnent au centre de la vie sociale.

- **Contribution conceptuelle de la recherche : la "retraite-barrière"**

Cette dernière section de la discussion a mis en sens le concept de retraite-barrière comme modèle de captation d'une nouvelle forme de pratique sociale de la retraite. Il ressort que la retraite-barrière rend compte de l'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite à travers trois sphères. En effet, ces sphères d'expression de la retraite-barrière sont imbriquées, institutionnellement et socialement validées : définition institutionnelle de la retraite/arrêté de radiation/concept de "retraité". Aussi, l'imbrication et la

validation institutionnelle et sociale de ces sphères d'invisibilisation des capitaux expérientiels permettent de retenir deux espaces de compréhension de la retraite-barrière. Il s'agit de :

- les déterminants structurels de l'organisation sociale qui fixent les règles de gouvernance institutionnelle du système de retraite (définition institutionnelle de la retraite et arrêté de radiation) et impriment également, de façon formelle ou informelle, la construction sociale de la retraite ;
- le caractère irréductible de l'action sociale observable à travers l'engagement associatif et la quête de réinitialisation identitaire des personnes à la retraite (déconstruction de la désignation sociale "retraité" et reconstruction en personne à la retraite).

Cette articulation a fait émerger des notions telles que la déqualification sociale, la dysphorie de rôles et la retraite-barrière en tant que ressorts conceptuels qui rendent compte de la richesse de l'empirie. La phase qui suit relève les limites de cette recherche.

#### **IX.4 Limites de l'étude**

Le caractère de remise en cause du travail scientifique veut que, dans toute recherche, des interrogations se découvrent constamment et mettent en évidence ses limites sitôt qu'elle est achevée. Dans ces conditions, une problématique de recherche ne peut être entièrement épuisée. Dans cette étude, ces limites portent sur le schéma de sélection des participants et l'interprétation des résultats. La mise en mots de ces limites peut permettre au lectorat d'éprouver la solidité des savoirs produits.

##### **IX.4.1 Limites liées au schéma de sélection des participants**

Les membres de la FARECI et de la MAFERECI n'ont pas été sélectionnés directement par le chercheur. En d'autres mots, les participants aux 05 ELC réalisés lors du second niveau de l'enquête ont été recrutés par l'intermédiaire des dirigeants de ces deux associations. Le chercheur n'a donc pas convié directement ces personnes pour les inciter à participer aux ELC. Dans la pratique, le répertoire des associations obtenu à la DGAT, contenait les contacts téléphoniques des principaux dirigeants de ces associations (président, vice-président, secrétaire général). Le chercheur a ainsi utilisé ces canaux pour l'organisation des rencontres avec les membres de ces associations.

- **Inconvénients pour la recherche**

Les inconvénients d'une telle démarche de sélection des participants à cette recherche, viennent du fait qu'elle permet aux dirigeants de ces associations de rassembler des personnes qui "rentrent" dans un canevas de discours plus ou moins contrôlés, contrôlables et en cohérence avec leurs attentes. En effet, dans un tel contexte de sélection des participants à cette étude, la parole produite par les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI, peut être orientée dans le sens voulu par les dirigeants de ces associations. Autrement dit, le discours social produit peut ne pas avoir été libre, spontané voire détaché de tout artifice de planification argumentaire. Les discours des participants peuvent ainsi avoir été pré-élaborés, préfabriqués dans le but de convaincre le chercheur et orienter son interprétation des données produites au cours des échanges. Dans le même ordre d'idée, le nombre de participants à ces ELC a été soumis à la discrétion des dirigeants de la FARECI et de la MAFERECEI. D'où, l'impossibilité pour le chercheur d'évaluer le niveau de participation et d'interaction des membres de ces associations.

- **Atouts pour la recherche**

Le mode de sélection des participants aux ELC, peut être apprécié sous l'angle de la cohérence avec le positionnement épistémologique de cette étude. En effet, la posture interprétative de cette recherche fait une centration sur la compréhension du sens que les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI, donnent à leur discours et à leurs pratiques sociales. Il ressort ainsi que les jeux scéniques des participants à l'étude ne sont pas jugés, vérifiés ou guidés par le chercheur, mais plutôt par ces personnes elles-mêmes. Dans cette logique d'action, le mode de sélection des participants fait certainement sens pour les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECEI interrogé.

En outre, des pistes de réflexion sont envisageables pour les chercheurs qui le souhaitent. En effet, de futurs travaux pourraient approfondir l'interprétation des données dans la ligne de la captation du sens des rapports entre les dirigeants de l'association et les membres. À ce propos, cette ligne de lecture peut permettre d'apprécier le niveau de confiance sociale en distribution dans ces espaces associatifs. Il ressort que les enquêtes de premier niveau et de deuxième niveau ont montré, à travers les discours des personnes à la retraite, que la FARECI et la MAFERECEI développaient en leur sein une cohésion *ad intra* et *ad extra*. L'enjeu de telles recherches consisterait donc à questionner la manière dont cette

cohésion interne et externe est mobilisée pour renforcer l'engagement social des fonctionnaires et agents de l'État, des travailleurs du secteur privé formel et des « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite.

#### **IX.4.2 Limites liées à la relation chercheur/participants**

« C'est notre fils », « tu es notre enfant », « on doit l'aider pour sa thèse », « ce que tu dis là est-ce que ça peut aider notre fils », etc. Ce discours social des membres de la FARECI et de la MAFERECI, résume la perception que ces personnes ont de leur relation avec le chercheur. Autrement dit, ce discours met en sens le développement d'une relation intime entre chercheur/participants. Une relation qui place les partenaires d'interactions dans un champ de rapports de proximité relativement calquée sur le modèle de rapports développés dans l'espace familial.

- **Inconvénient pour la recherche**

L'inconvénient de la distribution de ce type de rapports d'intimité entre le chercheur et les participants (père/fils ou mère/fils) est d'ordre symbolique. En effet, il s'agit du signifiant de cette relation pour les participants, qui structurent par inférence le sens qu'ils donnent à la recherche. C'est en fonction de ce sens que le discours social des participants est orienté. À ce titre, en face d'un « fils » qui sollicite son père ou sa mère pour un besoin spécifique (la rédaction de la thèse), la tentation de transmettre une parole qui vise à « aider » le chercheur, et non lui raconter son vécu concret, est relativement prégnante.

La parole est produite en tant qu'une quête de satisfaction émotionnelle pour le participant qui agit pour « aider son fils » dans sa recherche. Dans un tel champ de rapports sociaux, le participant est amené à retenir les informations qu'il juge non essentielles pour le chercheur. De ce fait, le participant évalue de façon unilatérale les informations à produire en opérant un tri sélectif : les bonnes informations d'un côté et les informations qu'il considère comme inutiles de l'autre. Ainsi, cette approche relationnelle peut parfois influencer la production des données et les résultats de l'étude.

- **Atouts pour la recherche**

La relation intime nouée, développée et entretenue entre le chercheur et les participants, peut s'avérer bénéfique pour les résultats de la recherche. En d'autres termes, une telle relation emphatique casse les codes de distanciation formalistes et formalisés qui

sanctionnent, en sourdine, la ligne méthodologique de ce type d'échanges. En partant de cette entrée, il apparaît que la démarche qui consiste à "effacer" ou à redéfinir la posture du chercheur dans ce nouveau modèle relationnel, pour communiquer avec le « fils » et voir dans le participant un « père » ou une « mère », renforce le contenu et la richesse de la narration. Le chercheur peut ainsi accéder au vécu intime des participants à l'étude. Un vécu intime qui est enfoui, protégé et conservé face à un chercheur dont le regard est parfois jugé comme intrusif et/ou évaluateur. L'accession à ce vécu intime et/ou à l'intimité d'un tel vécu social s'opère donc dans un mouvement de co-création de sens, de signifiants, de concepts, de méthodes et de savoirs à théoriser qui viennent enrichir la recherche.

En outre, le caractère intime des rapports chercheurs/participants développés dans l'espace associatif a permis d'impulser la production de discours sans filtres, intenses et féconds. En effet, dans ce type de relation, il se crée un espace de partage avec une personne (le chercheur) en qui les participants peuvent placer leur confiance et avec qui ils parviennent à générer de la confiance. De ce point de vue, le chercheur devient cette personne à qui les participants à la recherche peuvent tout confier et tout dire sans appréhension. Dans le champ interactionnel d'échanges avec les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECE, le chercheur est apparu comme ce « fils » qui peut comprendre et à qui les participants donnent les éléments pouvant l'« aider » dans sa démarche de recherche. De plus, le développement d'une telle relation emphatique entre le chercheur et les participants, rend compte empiriquement du positionnement interprétatif de la recherche. Un positionnement qui implique, pour ainsi dire, l'imbrication des subjectivités (celles du chercheur et des participants) dans un objectif de compréhension en profondeur du phénomène en questionnement.

En somme, la discussion a permis de noter que l'engagement associatif est un mécanisme de rupture avec l'exclusion sociale, de réfutation de déviances organisationnelles et de la déqualification professionnelle, de la quête de valorisation sociale des personnes à la retraite et de patrimonialisation de leurs capitaux expérientiels. Le chapitre suivant ouvre une lucarne sur la contribution pratique de la recherche à l'usage des institutions publiques et privées en charge de l'ingénierie sociale en Côte d'Ivoire.

## CHAPITRE X. APPROCHE STRATÉGIQUE DE VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE DE CÔTE D'IVOIRE

L'enjeu de ce chapitre consiste à convertir la production théorique du chercheur en un retour pratique sous forme de propositions synthétiques aux gestionnaires des politiques publiques en matière d'emploi et de protection sociale en Côte d'Ivoire. Un retour pratique de la recherche qui est soutenue, bien entendu, par l'interprétation du discours social des participants à l'étude. L'atteinte d'un tel objectif part de la postulation de la légitimité épistémologique de l'approche stratégique pour aboutir à son implémentation.

### X.1 De la légitimité épistémologique au référent théorique de l'approche stratégique

« La socialisation professionnelle du sociologue » (M.-N. Schurmans, 2010) ou la question de l'utilité pratique de sa recherche est relativement indissociable de la nature du positionnement épistémologique du chercheur. Quelle est la légitimité épistémologique de l'approche stratégique dans cette recherche ? Quel est le référent théorique dans lequel cette approche peut-elle être située ?

#### X.1.1 Légitimité épistémologique de l'approche stratégique : une démarche empiriquement ancrée

*« Le vieux vient de faire étalage de l'injustice qu'on commet à l'encontre de tous ceux qui sont à la retraite aujourd'hui. Ça, c'est une plaie... c'est une plaie. Tous ces problèmes que nous évoquons là, j'espère que c'est la solution qui va être traitée dans ton document hein ! Mon fils. On ne mérite pas ça. Il faudrait que cela soit corrigé. Et on s'en remet à vous [silence] On s'en remet à vous... si les gens sont animés de bonne foi, ils peuvent l'exploiter à bon escient. Ça c'est la plaidoirie que je voudrais faire. L'État peut venir vers nous. Oui ! L'État peut venir ! Fais la suggestion mon fils. Voilà ! Ils peuvent trouver de grands techniciens ici [applaudissements dans l'assemblée] L'État peut trouver des assistants techniques ici ! »* Papa Jean, Professeur de lycée à la retraite (66 ans, 30 ans de service, 11 ans de retraite, secteur public, MAFERECE, ELC 1, 10 mars 2019 à Yopougon-Selmer, Abidjan).

Cet extrait de discours rend compte du sens donné à la thèse par les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECE. En effet, à la lecture de ce discours, il ressort que pour les membres de la FARECI et de la MAFERECE, au-delà de la théorisation des phénomènes sociaux ou du vécu social des individus et/ou des groupes, les résultats d'une recherche scientifique doivent avoir une utilité pratique. Ainsi, le chercheur et sa production scientifique sont perçus comme des "aiguilleurs de la société", dont l'activité principale vise

autant la modélisation des phénomènes sociaux que leur réaménagement pratique et/ou normatif. En restituant cette perspective au contexte du vécu des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECE, les résultats de cette thèse doivent contenir des conclusions pratiques qui visent la restructuration de la gouvernance du système de protection social ivoirien. Cela dit, quel est le lien d'un tel développement avec le positionnement qualitatif/inductif/interprétatif de cette recherche ?

La réponse à cette question est perceptible à travers l'attachement du chercheur et de sa production aux sources empiriques en tant que modèle de production des savoirs scientifiques. Telle est l'essence du positionnement qualitatif/inductif/interprétatif de cette recherche. En d'autres mots, tout part du terrain, se développe sur le terrain, est compris par le terrain et est légitimé par le terrain. D'ailleurs, la mise en évidence de cet extrait de discours met en scène l'autorité accordée à l'empirie dans le processus de recherche. Le positionnement qualitatif/inductif/interprétatif de cette étude place l'individu au centre de l'analyse sociologique. En partant de cette ligne de lecture, l'individu est saisi comme le propre interprète de son vécu subjectif, en correspondance avec la subjectivité du chercheur. L'activité de recherche vise ainsi la découverte du sens de ce vécu dans le regard des acteurs sociaux (L. Dionne, *op. cit.*). D'où, la production d'une connaissance contextuelle et subjective, soutenue par l'interaction emphatique entre chercheur/participants qui concourt au jeu de compréhension des poly-aspects de la vie sociale.

En partant du positionnement qualitatif/inductif/interprétatif de l'étude, qui fait une centration sur la subjectivité, la relation emphatique entre chercheur/participants et le contexte de production des discours et des pratiques sociales, cette stratégie d'appui à l'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite à une légitimité épistémique. En effet, pour atteindre le sens d'une telle problématique, le chercheur doit être en mesure de comprendre la relativité de son contexte de distribution. Autrement dit, c'est le contexte qui fait apparaître le sens des discours et des pratiques des individus ou des groupes, un sens perceptible dans les éléments présents reliés entre eux (P. Paillé et A. Mucchielli, *op. cit.*). Par conséquent, dans cette étude, le chercheur ne saurait faire ressortir le sens que les personnes à la retraite donnent à leur engagement dans l'espace associatif, sans tenir compte de leur interprétation de la recherche comme un instrument de redéfinition des politiques publiques en matière de protection sociale.

### **X.1.2 La régulation sociale de J.-D. Reynaud (1997, 1999) comme référent théorique de l'approche stratégique**

Les trois niveaux de la discussion des résultats font émerger la théorie de la régulation sociale de J.-D. Reynaud (op. cit.) comme modèle de lecture de l'approche stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En effet, le premier niveau de la discussion a permis d'approcher l'engagement associatif comme un effort de rupture de l'exclusion sociale des personnes à la retraite. Le deuxième niveau conduit à appréhender la gouvernance publique de la retraite en tant que productrice de déviances organisationnelles et de déqualification professionnelle des personnes à la retraite. Le troisième niveau de la discussion apprécie l'engagement associatif comme une quête de valorisation sociale des personnes à la retraite et de patrimonialisation de leurs capitaux expérientiels. Dans cette perspective, la mise en débat des résultats de l'étude conduit à appréhender l'engagement associatif des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI comme un modèle de négociation d'une redéfinition structurelle des normes institutionnelles qui encadrent la retraite en Côte d'Ivoire.

La théorie de la régulation sociale de J.-D. Reynaud (1999) questionne les contraintes liées à l'action en privilégiant l'individu qui agit et décide à travers la négociation des normes et des règles sociales. En d'autres termes, J.-D. Reynaud déconstruit toute forme de déterminisme qui soumet les rapports sociaux aux contraintes normatives du système. Cette théorie présente le système comme une construction sociale repérable dans la négociation entre les individus et les groupes qui produisent et interprètent des règles. Aussi, pour cet auteur, les normes et les valeurs sociales ne sauraient déterminer le comportement des individus et/ou des groupes. De ce fait, pour J.-D. Reynaud (ibid.), ce sont bien les acteurs sociaux qui produisent le système et non le système qui produit les acteurs sociaux. En partant de cette perspective, les décisions des individus et/ou des groupes se prennent certes dans des contextes parfois structurés, mais n'y sont pas absolument soumises (J.-D. Reynaud, ibid.).

Par ailleurs, la théorie de la régulation sociale décrit l'action sociale en tant qu'elle s'exprime dans les interactions entre les acteurs sociaux. Autrement dit, ces acteurs sociaux produisent des règles qui travaillent à la communication et à l'échange social, à la coopération et à la confrontation, à l'arbitrage et à la concession (J.-D. Reynaud, ibid.). Ainsi, les règles sont donc instables et en constante négociation sur la scène sociale, car ce sont les acteurs sociaux qui régulent le système et contribuent à construire les normes et les valeurs qui le

régissent. Pour rendre compte d'un tel développement, J.-D. Reynaud dégage trois principaux concepts de la théorie de la régulation sociale.

- **Le conflit**

Le conflit est un mode de fonctionnement de la coordination entre acteurs ou entre règles. Chaque acteur porte une rationalité qu'il essaie de faire admettre aux autres pour infléchir leurs comportements. Le conflit est la source normale de production de règles par le recadrage des différents intérêts.

- **La négociation**

La négociation collective, relation où les partenaires cherchent à modifier les termes, s'inscrit dans un cadre plus ou moins formalisé. Elle se met en place pour résoudre un problème partagé par les partenaires et aboutit parfois à la création, la modification ou la réinterprétation des règles par le compromis.

- **La règle**

La règle est un modèle qui oriente l'action. En effet, elle introduit dans l'univers symbolique des significations et des partitions. Aussi, la règle est une construction sociale qui s'acquiert et se délite. La légitimité (implicite ou explicite, pratique ou symbolique, formelle ou informelle) de la règle dépend ainsi de la communauté qui la reconnaît, lui donne sens et rend possible l'action collective.

### **X.1.3 Restitution empirique de la théorie de la régulation sociale (J.-D. Reynaud, 1997, 1999)**

La théorie de la régulation sociale, dans le contexte de l'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, rend compte des interactions entre différents acteurs (institutionnels, individuels et collectifs) dans un processus de négociation autour de la restructuration du système de protection sociale en Côte d'Ivoire. En effet, l'organisation du système de protection sociale ivoirien, dans le cadre de sa branche retraite, met en interaction le Ministère de la Fonction Publique, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, les entreprises du secteur privé formel, l'IPS-CGRAE, la CNPS, les personnes à la retraite, etc. Dans cette perspective, ces acteurs institutionnels,

individuels et collectifs mobilisent chacun des rationalités qui structurent leurs relations. Ces rationalités sont les dimensions suivantes, pour chaque catégorie d'acteurs en interaction :

**- Acteurs institutionnels :**

- Ministère de la Fonction Publique ;
- Ministères Techniques ;
- Direction de la Solde ;
- Direction de la Gestion des Personnels Civils de l'État (DGAPCE) ;
- Entreprises du secteur privé formel ;
- IPS-CGRAE ;
- CNPS.

**- Rationalités :**

- Notion de "retraités" ;
- Arrêté de radiation pour limite d'âge ;
- Définition institutionnelle de la retraite.

**- Acteurs collectifs**

- Associations de personnes à la retraite ;
- Fédérations d'associations de personnes à la retraite.

**- Rationalité :**

- Implication dans les processus consultatifs et décisionnels (participation aux travaux des projets de réforme de la Fonction Publique, de l'IPS-CGRAE, de la CNPS touchant aux intérêts des personnes à la retraite, etc.).

**- Acteurs individuels**

- Personnes à la retraite du secteur public, du secteur privé formel et du secteur « informel ».

**- Rationalité :**

- Introduction de la notion de personnes à la retraite ;
- Remise en cause de l'arrêté de radiation pour limite d'âge ;

- Redéfinition de la retraite (intégration des « travailleurs » du secteur « informel »).

En outre, la théorie de la régulation sociale décrit contextuellement l'engagement associatif à la retraite, comme l'action sociale des personnes à la retraite qui reconstruisent la notion de "retraités" en personnes à la retraite, redéfinissent la retraite et dénoncent l'arrêté de radiation. Les règles institutionnelles, c'est-à-dire, la notion de "retraité", l'arrêté de radiation et la définition institutionnelle de la retraite, ne peuvent donc être maintenues comme telles. Ces règles doivent être renégociées entre les acteurs institutionnels, individuels et collectifs impliqués dans le processus de liquidation de la retraite.

## **X.2 Les défis de la stratégie d'investissement des capitaux expérientiels**

Le plan stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, met en avant quatre défis. Il s'agit de son intérêt dans le contexte social ivoirien, de l'identification des acteurs en interaction dans le processus de liquidation de la retraite, de l'établissement d'un diagnostic sectoriel et de son implémentation proprement dite.

### **X.2.1 Quel intérêt pour un pays "statistiquement jeune" ?**

La dynamique démographique de la Côte d'Ivoire semble remettre en question l'enjeu d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. En effet, le pays évolue dans un contexte sociodémographique dominé par les jeunes (A. K. Dayoro, 2014). Dès lors, cette catégorie de la population ivoirienne dispose d'une supériorité numérique et d'un monopole statistique. Le nombre de personnes de moins de 35 ans est de 17 529 692, soit 77,32% de la population générale estimée à 22 671 331 individus (INS, op. cit.). Par contre, on recense 913 668 personnes de 60 ans et plus, soit 4,03% de cette population générale (INS, ibid.). Aussi, dans cette population de personnes de 60 ans et plus, on dénombre 130 819 personnes à la retraite (62 354 du secteur public et 68 465 du secteur privé formel à retraite), ce qui équivaut à un taux de 0,57% de la population générale de la Côte d'Ivoire (INS, ibid.). Dans un tel contexte social, comment accorder de l'intérêt à seulement 0,57% de la population générale de la Côte d'Ivoire ?

- **De l'intérêt de l'approche stratégique : une entrée par le Plan National de Développement (PND) 2016-2020**

L'approche stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite n'est pas en distance avec les priorités de développement économique et social du

Gouvernement ivoirien. En effet, ces priorités sont déclinées dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Le PND 2016-2020 a posé cinq axes stratégiques de développement. À ce propos, l'un de ces axes légitime l'opportunité de cette approche stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Cet axe concerne le développement du capital humain et la promotion du bien-être social (axe 2) (BAD, 2018). Il apparaît pertinent pour rendre compte de la nécessité de la visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. De plus, la mise en œuvre de ce deuxième axe stratégique du PND 2016-2020 est appuyée par le Document de Stratégie Pays (DSP) 2018-2022 de la Banque Africaine de Développement (BAD) (BAD, *ibid.*). Dans cette étude, le deuxième axe stratégique du PND 2016-2020 est apprécié sous son aspect de promotion du bien-être social.

- **De l'intérêt de l'approche stratégique : un enjeu de préservation de l'identité des personnes à la retraite**

La préservation de l'identité des personnes à la retraite est au centre de cette offre stratégique d'investissement de leurs capitaux expérientiels. En effet, la mise en débat des résultats de l'étude a montré qu'à travers l'engagement associatif, les personnes à la retraite dénoncent leur déqualification sociale progressive. Il ressort que cette déqualification sociale est associée à la déconcordance entre les capitaux expérientiels que détiennent les personnes à la retraite, et les positions et rôles sociaux qui leur sont assignés. Dans une telle perspective, pour ces personnes, l'identité est référencée et légitimée par la possession de capitaux expérientiels inscrits dans les biographies individuelles et/ou collectives pré-retraites. Ainsi, le déni de reconnaissance de ces capitaux expérientiels est généralement source de déstructuration de l'identité. Ce déni de reconnaissance est, dans une certaine mesure, associé à la définition institutionnelle de la retraite, à la notion de "retraités" et à l'arrêté de radiation pour limite d'âge.

## **X.2.2 Identification des acteurs en interaction dans le processus de liquidation de la retraite**

Le processus de liquidation de la retraite en Côte d'Ivoire fait interagir des acteurs institutionnels à différents niveaux. L'intérêt de la mise en lumière des interactions entre ces acteurs institutionnels et les personnes à la retraite, est en lien avec leur rôle dans la gouvernance du système de protection social ivoirien. En effet, une approche stratégique

pertinente d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite ne saurait ignorer cette catégorie d'acteurs.

- **Les structures en interaction dans le processus de liquidation de la retraite des fonctionnaires et agents de l'État**

Les principales structures qui interagissent dans le processus de liquidation de la retraite ont différents rôles et positions dans l'organisation administrative ivoirienne. Il s'agit du Ministère de la Fonction Publique, la Direction de la Solde, les Directions des Ressources Humaines (DRH) des Ministères Techniques, l'IPS-CGRAE et la Direction de la Gestion des Personnels Civils de l'État (DGAPCE). Ainsi, à la fin de ce processus sanctionné par la liquidation de la retraite, les relations institutionnelles des personnes à la retraite se limitent à l'IPS-CGRAE, qui a la charge de la gestion et du paiement de la pension.

#### **. Le Ministère de la Fonction Publique**

Le Ministère de la Fonction Publique est l'employeur des fonctionnaires et agents de l'État. En effet, en tant qu'employeur, il intervient dans ce processus comme l'institution en charge de la gestion de la carrière administrative des fonctionnaires et agents de l'État. Dans le cadre de la liquidation de la retraite de son personnel, le Ministère de la Fonction Publique délivre trois types de documents :

- L'arrêté de radiation pris par le Ministre de la Fonction Publique ;
- Le Relevé Général des Services (RGS) ;
- L'Attestation de Régularisation de Situation Administrative (ARSA).

#### **. La Direction de la Solde**

La Direction de la Solde du Ministère de la Fonction Publique procède au solde de tout compte de la situation financière des fonctionnaires et agents de l'État. En effet, dans le cadre du processus de liquidation de la retraite, la Direction de la Solde délivre deux types de documents :

- Le bulletin de solde de la dernière année d'activité du fonctionnaire ;
- Le Certificat de Cessation de Paiement (CCP), établi sur présentation et en conformité avec l'arrêté de radiation.

## **. Les DRH des Ministères Techniques**

L'intervention des DRH des Ministères Techniques dans le processus de liquidation de la retraite se situe dans le cadre de la transmission des dossiers de pension à l'IPS-CGRAE. Les DRH des Ministères Techniques sont les destinataires des CCP établis par la Direction de la Solde pour la constitution des dossiers de pension.

## **. L'Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE)**

L'IPS-CGRAE est l'institution en charge de la gestion des régimes publics de pension civils et militaires. Elle détient l'exclusivité de la liquidation de la pension fonctionnaires et agents de l'État. L'IPS-CGRAE est le destinataire des pièces constitutives des dossiers de liquidation de la retraite des fonctionnaires et agents de l'État. Cette institution est en charge du paiement de la pension.

## **. La Direction de la Gestion des Personnels Civils de l'État (DGAPCE)**

La DGAPCE, à travers la sous-direction des pensions, établit les statistiques annuelles des fonctionnaires et agents de l'État admis à faire valoir leur droit à la retraite. La DGAPCE est une structure centrale dans la constitution d'un répertoire des personnes à la retraite du secteur public ivoirien.

- **Les structures en interaction dans le processus de liquidation de la retraite des travailleurs du secteur privé et assimilés**

Le processus de liquidation de la retraite des travailleurs du secteur privé formel et assimilés, fait interagir trois acteurs principaux : le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, l'Employeur, la CNPS. Après la liquidation de la retraite, les relations des personnes à la retraite du secteur privé se limitent à la CNPS, qui a la charge du paiement de la pension.

## **. Le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité**

Le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale assurent la double tutelle financière de la CNPS. Ces deux ministères

techniques sont membres du conseil d'administration de cette institution de prévoyance sociale.

### **. L'Employeur**

L'employeur, dans cette étude, désigne les entreprises du secteur privé formel qui ont la charge de l'immatriculation des travailleurs salariés à la CNPS. À cet effet, ces entreprises interviennent dans le processus à travers la délivrance de certificat de travail pour la constitution du dossier de liquidation de la retraite du travailleur.

### **. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)**

La CNPS est en charge de la gestion de la branche retraite du régime obligatoire de couverture sociale des travailleurs du secteur privé et assimilés. Dès l'achèvement du processus de liquidation de la retraite, cette institution gère le paiement de la pension des travailleurs à la retraite.

### **X.2.3 Diagnostic sectoriel**

L'intérêt de cette approche stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite a été apprécié à deux niveaux : l'axe stratégique 2 du PND 2016-2020 et la préservation de l'identité des personnes à la retraite. La discussion a permis de faire un diagnostic sectoriel de ce plan stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. Les éléments de ce diagnostic sont mis en lien avec les deux centres d'intérêt de l'approche stratégique.

- **Au niveau de l'axe stratégique 2 du PND 2016-2020 : la promotion du bien-être social**

La promotion du bien-être social consiste en l'intervention de l'État en matière de protection sociale. En effet, cette intervention publique comprend, entre autres aspects répertoriés, la prise en charge et le soutien aux personnes âgées de 60 ans et plus. Dans le PND 2016-2020, la participation sociale et la couverture sociale des personnes âgées de 60 ans et plus sont restituées comme des modalités de prolongement de l'espérance de vie de cette catégorie d'acteurs sociaux. Le PND encadre ainsi les investissements publics en matière de protection sociale.

- **Au niveau de la préservation de l'identité des personnes à la retraite**

La notion de "retraités", l'arrêté de radiation pour limite d'âge et la non-implication des personnes à la retraite dans les processus consultatifs et décisionnels sont collectivement vécus par ces acteurs sociaux, comme des mécanismes de déstructuration de l'identité. L'identité à la retraite ayant pour fondement les capitaux expérientiels, l'activation de ces mécanismes participe à l'exclusion sociale des personnes à la retraite.

***Diagnostic 1 : La notion de "retraités" comme obstacle symbolique au bien-être social et à la construction identitaire des personnes à la retraite***

La notion de "retraités" est interprétée comme un obstacle symbolique, au regard du sens que les fonctionnaires et agents de l'État, et les travailleurs du secteur privé à la retraite lui donnent dans l'espace associatif. Elle est construite comme une modalité de déqualification sociale pour ces personnes. La notion de "retraités" constitue un obstacle à la participation sociale des personnes à la retraite et un instrument de déconstruction de leur identité dans le sens où cette notion dévalorise leurs capitaux expérientiels.

***Diagnostic 2 : L'arrêté de radiation pour limite d'âge comme obstacle institutionnel au bien-être social et à la construction identitaire des personnes à la retraite***

Le diagnostic de la gouvernance institutionnelle de la retraite en Côte d'Ivoire a permis de l'appréhender comme une déviance organisationnelle du point de vue des personnes à la retraite. Cet obstacle est dit institutionnel, du fait que l'arrêté de radiation est pris par le Ministre de la Fonction Publique et fait interagir différentes institutions publiques. L'arrêté de radiation est assimilé par les personnes à la retraite, à un acte qui sanctionne une faute professionnelle commise par l'agent.

Cet acte intervient dans le processus de liquidation des droits à pension des fonctionnaires et agents de l'État. L'arrêté de radiation met en interaction le Ministère de la Fonction Publique (autorité productrice de l'arrêté), la Direction de la Solde (l'arrêté étant une condition pour la délivrance du CCP), les DRH des Ministères Techniques (en tant que destinataires des CCP), l'IPS-CGRAE (en tant que destinataire des dossiers de liquidation de la retraite et administratrice de la pension de retraite) et les fonctionnaires et agents de l'État admis à faire valoir leur droit à la retraite.

### ***Diagnostic 3 : La non-implication des personnes à la retraite dans les processus consultatifs et décisionnels***

L'implication dans les processus consultatifs et décisionnels se décline pour les personnes à la retraite, en termes de participation aux réformes des systèmes de solidarités publiques, de participation au dialogue social, d'encadrement professionnel des « actifs » entre autres. La non-implication des personnes à la retraite dans ces processus consultatifs et décisionnels constitue un obstacle à leur participation sociale.

#### **X.2.4 De l'implémentation de l'approche stratégique**

Cette approche stratégique s'aligne sur l'essence du discours social des personnes à la retraite. En effet, à l'analyse, il ressort que le dispositif de cumul emploi-retraite (dans le sens du retour à l'emploi ou à une activité salariée permanente) ne constitue pas un enjeu majeur de l'engagement associatif des personnes à la retraite. Les éléments constitutifs de l'approche stratégique d'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite se recourent en termes de restructuration de la protection sociale et de (re)positionnement identitaire des seniors. Les propositions suivantes rendent compte de ces logiques d'actions des personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI.

- **Proposition 1 : Recours à la désignation sociale de « personnes à la retraite » en substitution à celle de "retraités"**

La désignation sociale de « personnes à la retraite » valorise la contribution et les rôles sociaux des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs du secteur privé à la retraite. Cette désignation sociale intègre également les « travailleurs » du secteur « informel » dans la catégorie sociale des personnes à la retraite.

#### **- Acteurs interagissant dans le processus**

Les acteurs qui interagissent dans ce processus sont de trois ordres. Il s'agit des acteurs institutionnels, collectifs et individuels :

-Acteurs institutionnels :

- Ministère de la Fonction Publique ;
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Ministères techniques ;

- Direction de la Solde ;
- IPS-CGRAE ;
- MUGEFCI ;
- CNPS, organisations patronales ;
- Administrations publiques et parapubliques ;
- Entreprises du secteur privé ;
- Universités.

-Acteurs collectifs :

- Organisations de la société civile (ONG, syndicats de fonctionnaires et agents de l'État, et de travailleurs du secteur privé formel, etc.) ;
- Fédérations d'associations de personnes à la retraite (FARECI et CONARECI) ;
- Société Mutualiste des Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (SOMUREPCI) (en tant que structure mutualiste rassemblant plus de 3 600 personnes à la retraite du secteur privé formel).

-Acteurs individuels :

- Personnes à la retraite ;
- Fonctionnaires et agents de l'État, travailleurs du secteur privé formel et « travailleurs » du secteur « informel ».

#### **- Coût et financement**

En dehors des dispositions pratiques pour l'organisation d'éventuels colloques, séminaires ou ateliers de travail sur les modalités de son implémentation et de son exécution, cette réforme n'implique pas l'engagement de dépenses publiques.

#### **- Impacts**

Le recours à la désignation sociale et institutionnelle de « personnes à la retraite » en substitution à celle de "retraités" à deux niveaux d'impact. Il s'agit de :

-Restructuration de l'identité des personnes à la retraite ;

-Intégration et cohésion sociale.

- **Proposition 2 : Reformulation de l'arrêté de « radiation » pour limite d'âge**

L'arrêté de radiation pour limite d'âge est construit par les fonctionnaires et agents de l'État à la retraite comme socialement dévalorisant. La reconsidération de cet arrêté pourrait contribuer à l'intégration sociale et à la préservation de l'identité des personnes à la retraite.

La formulation actuelle de l'arrêté de radiation pour limite d'âge est la suivante :

« Arrêté N°.../MFP/DGFP/DGAPCE portant admission à la retraite et radiation pour limite d'âge de Monsieur/Madame ... »

La formulation proposée est la suivante :

*« Arrêté N°.../MFP/DGFP/DGAPCE portant admission à la retraite pour limite d'âge de Monsieur/Madame ... »*

- **Identification des acteurs de la réforme**

Les acteurs qui interagissent dans ce processus sont de trois ordres. Il s'agit des acteurs institutionnels, collectifs et individuels :

-Acteurs institutionnels :

- Ministère de la Fonction Publique ;
- Direction de la Solde ;
- DRH des Ministères Techniques ;
- IPS-CGRAE ;
- MUGEFCI ;
- Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité (en tant qu'institution en charge des politiques de protection sociales).

-Acteurs collectifs :

- Organisations de la société civile ;
- FARECI ;
- CONARECI ;
- SOMUREPCI.

-Acteurs individuels :

- Personnes à la retraite ;
- Fonctionnaires et agents de l'État.

**- Coût et financement**

En dehors des dispositions pratiques pour l'organisation d'éventuels séminaires ou ateliers de travail sur les modalités de son implémentation, cette réforme n'implique pas l'engagement de dépenses publiques.

**- Impacts**

La reformulation de l'arrêté de « radiation » pour limite d'âge constitue un vecteur essentiel dans la valorisation des personnes à la retraite. Ces incidences interviennent au niveau de :

- Bien-être social ;
- Restructuration de l'identité des personnes à la retraite.

**• Proposition 3 : Implication des personnes à la retraite dans les processus consultatifs et décisionnels**

L'enjeu de cette proposition consiste à tirer profit de l'expertise métier, l'expérience professionnelle de longue durée et les savoirs expérientiels des personnes à la retraite dans la formation du dialogue social (exemple des discussions syndicats/gouvernement, syndicats de travailleurs/entreprises, etc.). Ces capitaux expérientiels peuvent également être convoqués pour l'encadrement des « actifs », c'est-à-dire, la mise en place d'un système de mentorat professionnel des « actifs » en fonction des besoins d'expertises de l'Administration publique et des entreprises du secteur privé formel et du secteur « informel ».

**- Acteurs-relais**

Les acteurs-relais identifiés dans ce processus sont de trois ordres. Il s'agit des acteurs institutionnels, collectifs et individuels.

-Acteurs institutionnels :

- Gouvernement ;
- Collectivités décentralisées ;

- Organisations patronales ;
- Administrations publiques et parapubliques ;
- Entreprises du secteur privé ;
- Universités.

-Acteurs collectifs :

- Organisations politiques ;
- Organisations de la société civile ;
- FARECI ;
- CONARECI ;
- SOMUREPCI.

-Acteurs individuels :

- Personnes à la retraite ;
- Fonctionnaires et agents de l'État, et travailleurs du secteur privé.

**- Coût et financement**

-Coût et financement de l'arbitrage social des personnes à la retraite :

- Revenus sous forme de perdiem de participation.

-Coût et financement de l'encadrement des « actifs » :

- Ressources publiques.
- Salaire n'excédant pas le double de la pension de retraite.

-Mode de recrutement de personnes à la retraite :

- Volontariat ;
- Contrat à durée déterminée (CDD) n'excédant pas 03 mois.

-Mobilisation des ressources :

- Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité.

## **- Impacts**

En termes d'impacts, l'implication des personnes à la retraite dans les processus consultatifs et décisionnels s'exprime sous les éléments suivants :

-Consolidation du dialogue social ;

-Approche holistique de résolution des crises sociales ;

-Renforcement des capacités techniques et managériales des fonctionnaires et agents de l'État, et des travailleurs des secteurs privé formel et « informel », des administrations publiques, parapubliques et des entreprises du secteur privé formel.

## **Conclusion**

Au total, la mise en débat de l'engagement associatif comme modalité de visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, a permis de lire la complexité conceptuelle de ce phénomène social dans sa singularité. En Côte d'Ivoire, la gouvernance institutionnelle de la retraite est productrice de déviances organisationnelles, quand les notions de "retraités" et de "radiation" sont perçues comme des figures de déqualification sociale des personnes à la retraite. L'engagement associatif à la retraite vise non seulement la valorisation des capitaux expérientiels, mais également celle des personnes aux retraites sollicitées en tant que « banques d'expertises ». La stratégie d'appui à l'investissement des capitaux expérientiels des personnes à la retraite qui accompagne cette mise en débat des résultats de l'étude, rend compte de la nécessité d'intégrer l'expertise de ces acteurs sociaux dans la gouvernance publique et dans la consolidation du dialogue social.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, le questionnement sur l'engagement associatif à la retraite en Côte d'Ivoire, revient à ouvrir une lucarne sur la problématique du vieillissement actif. Il s'agit de porter un regard sur la position et les rôles sociaux des seniors, dans un contexte sociodémographique ivoirien soumis à la prépondérance statistique des « jeunes ». En effet, dans un tel contexte, il apparaissait opportun de voir de quelle manière les seniors s'actualisent dans cet écosystème social multi-complexifié qui fait, défait ou refait parfois les positions et les rôles sociaux des individus et/ou des groupes à l'aune du paradigme de la relative centration des politiques publiques sur les grands ensembles démographiques. Comment les seniors ivoiriens en général, et les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite en particulier, s'activent dans le temps social de la vieillesse ou activent le temps social de la vieillesse pour se (re)positionner socialement. Voilà la ligne d'investigation tracée en filigrane dans l'approche globale de cette recherche. Cette approche globale de la recherche a été sans cesse redimensionnée et/ou réaffectée par l'entrée sur le terrain de la FARECI et de la MAFERECI, les espaces sociaux de distribution d'un modèle heuristique de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire.

La pertinence scientifique de ce questionnement ne pouvait être obtenue et maintenue en dehors de la clarification du canevas épistémologique interprétatif dans lequel la production empirique l'orientait. En effet, c'est à partir du terrain, sur le terrain, par le terrain et avec le terrain que se sont formés, déformés et reformés le choix épistémologique, les orientations conceptuelles, théorique et méthodologique de cette thèse. La posture interprétative adoptée dans cette étude a conduit à saisir l'organisation sociale en tant qu'elle est tributaire des multiples interactions entre les individus et/ou les groupes qui interprètent les normes et les valeurs sociales tout en leur donnant sens. Dans cette recherche, les personnes à la retraite de la FARECI et de la MAFERECI se sont exprimées en tant que metteurs en scène et les interprètes de leur vécu. De plus, en empruntant l'itinéraire méthodologique de la description interprétative, cette thèse a positionné l'empirie et la dualité subjective (subjectivité du chercheur et des personnes à la retraite) au centre de la lecture de l'engagement associatif et de ses mécanismes de visibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite. L'enjeu épistémologique, théorique et méthodologique de cette recherche a donc été de capter le sens des discours, des pratiques et des interactions des

membres de la FARECI et de la MAFERECI, en accord avec le relativisme de l'activité sociale qui imprime l'alignement du chercheur sur l'arc herméneutique.

En partant de cette posture qualitative/inductive/interprétative, il est ressorti que pour les fonctionnaires et agents de l'État, les travailleurs du secteur privé formel et les « travailleurs » du secteur « informel » à la retraite, adhérer à une association contribue à rompre les mécanismes d'exclusion sociale dans lesquels ils sont insérés. En outre, l'espace associatif sert d'espace social de dénonciation des déviances organisationnelles qui impriment la définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » pour limite d'âge qui retirent symboliquement aux personnes à la retraite toute possibilité d'investissement/réinvestissement professionnelle. De plus, l'« arrêté de radiation » et la désignation sociale "retraités" sont interprétés comme des figures de déqualification professionnelle par les personnes à la retraite. En partant de cet abord, la retraite apparaît comme une temporalité sociale de déqualification professionnelle pour ces seniors. Dans leurs initiatives d'extirpation de ces modalités institutionnelles d'invisibilisation sociale, l'engagement associatif positionne les capitaux expérientiels comme des valeurs refuge et des référentiels de compétences pour ces seniors-experts.

Mais, que retenir sur le plan de la fécondité heuristique de cette recherche qui a accordé le privilège de la production de la connaissance à l'empirie associé à la dualité subjective. La réponse à cette préoccupation s'exprime sous deux dimensions. La première dimension rend compte du processus de théorisation de l'engagement associatif des personnes à la retraite en tant que modèle de visibilité de leurs capitaux expérientiels. Ce processus a produit les concepts de « déqualification sociale », « requalification sociale », « dysphorie de rôles » et « retraite-barrière ». La seconde dimension a mis en évidence l'inventivité de la recherche, qui peut être appréciée à travers deux "innovations" méthodologiques. Le premier niveau d'inventivité est contenu dans le principe de "saturation inductive", qui rend compte d'un critère de suspension de la production du corpus de données empiriques, soumis à la discrétion des participants-interprètes de l'étude. Ce principe fait intervenir les participants-interprètes en amont et en aval du processus de production et de lecture des données empiriques. Le deuxième niveau d'inventivité méthodologique tient à la construction de l'« entretien libre collectif » ou ELC, en tant que technique de production de données empiriquement construite. Ces deux dimensions de la fécondité heuristique de cette thèse mettent ainsi en évidence la richesse et la productivité épistémologique, théorique et méthodologique de toute recherche qui prend source dans la démarche inductive. Une

démarche qui est entendue comme le chemin de production d'un savoir scientifique restitué aux participants-interprètes de la recherche.

Cela dit, la lecture du bilan de cette étude laisse entrevoir des perspectives en termes de futurs travaux de recherche. Ces travaux pourront affiner la compréhension de la lutte pour la requalification sociale et la valorisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite en Côte d'Ivoire. À partir des résultats de cette thèse, quatre pistes de recherche sont mises en évidence dans les lignes suivantes.

En première intention, le positionnement méthodologique de cette recherche ayant pris comme point focal de lecture la compréhension à travers le regard subjectif des membres de la FARECI et de la MAFERECI, l'enjeu de mentorat des « actifs » a été apprécié à partir du point de vue exclusif de ces personnes à la retraite. Une analyse portant sur la manière dont cette offre de mentorat est perçue/reçue par les personnes, administrations publiques, entreprises du secteur privé formel et « entreprises » du secteur « informel » auxquelles elle est destinée pourrait permettre d'apprécier sa pertinence.

Ensuite, un décryptage de la contribution sociale des personnes à la retraite, à partir de repères statistiques qui retracent l'évolution des différents indicateurs socio-économiques et démographiques intervenus en Côte d'Ivoire entre 1970-2020, pourrait restituer ses éventuelles incidences sur les transformations sociales dans le pays. En outre, dans le cadre d'une approche quantitative qui évaluerait les macro-aspects de l'engagement associatif, une lecture du phénomène pourrait être faite à partir de la théorie de l'utilité sociale, dans le sens où la retraite introduit parfois une relative désorganisation émotionnelle et un déséquilibre psychologique chez les personnes à la retraite. Ce questionnement sur les spécificités de l'engagement social de ces personnes âgées à partir de repères diachroniques et synchroniques, permettrait de réaliser une typologie des critères d'utilité sociale qui les conduisent à s'actualiser dans le champ associatif et à fabriquer de nouveaux mécanismes de repositionnement social, identitaire et psychologique.

De plus, une lecture genrée de l'engagement associatif en tant qu'instrument de visibilisation des capitaux expérientiels et de valorisation du temps social de la retraite, permettrait de saisir sa portée et/ou la diversité de ses configurations, sous l'angle du leadership des femmes en Côte d'Ivoire. Une telle recherche, qui porterait sur la spécificité des trajectoires associatives des femmes à la retraite, leur vécu de l'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite, les modèles d'agencement des temporalités

sociales à la retraite, les opportunités et ressources sociales auxquelles elles ont accès (investissement dans le secteur « informel », création/animation de structures de microcrédits, etc.), pourrait être réalisée avec des membres d'associations telles que l'OFFARCI et l'UFRETCI (constituées exclusivement de femmes fonctionnaires et agents de l'État à la retraite).

Enfin, un questionnement qui évaluerait les mécanismes institutionnels en vigueur en matière de cumul emploi-retraite, la répartition des personnes à la retraite et/ou des personnes âgées en fonction des secteurs d'activité et les projets d'affiliation à la protection sociale pour les travailleurs indépendants dans le contexte ivoirien, pourrait rendre compte de leurs implications dans le jeu de valorisation des capitaux expérientiels de ces acteurs sociaux. De plus, une telle analyse serait opportune pour déconstruire les stéréotypes qui positionnent les personnes âgées de 60 ans et plus dans une posture d'insignifiance statistique, et par inférence d'insignifiance sociale et théorique.

## BIBLIOGRAPHIE

AKTOUF Omar, 1987, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 213 p.

ALBOU Philippe, 1999, *L'image des personnes âgées à travers l'histoire*, Paris, Éd. Glyphe et Biotem.

ANADÓN Marta, 2006, « La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches qualitatives*, n°1, vol. 26, p. 5-31.

ANAND Vikas, ASHFORTH Blake et JOSHI Mahendra, 2004, « Business as usuals : the acceptance and perpetuation of corruption in organization », *Academy of Management Executive*, vol. 18, n° 2, p. 39-53.

ASHFORTH Blake et ANAND Vikas, 2003, « The normalization of corruption in organizations », *Research in Organizational Behavior*, n° 25, p. 1-52.

BAMBA Karim, OUEGNIN Georges-Armand, YAPI Alloh Marc, DOUCOURE Ibrahim et KOUYE Pauline, 2004, « La couverture du risque maladie en Côte d'Ivoire », *Colloque sur la couverture du risque maladie en Afrique francophone*, Paris, 26 -30 avril.

BANDURA Albert, 1997, *Self-Efficacy : The Exercise of Control*, New York, W. H. Freeman and Company.

BARTHELEMY Martine, 2000, *Association : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po.

BAUMARD Philippe, DONADA Carole, IBERT Jérôme et XUEREB Jean-Marc, 2007, « La collecte des données et la gestion de leurs sources », *Méthodes de recherche en management*, p. 261-296, THIÉTART Raymond Alain (dir.), Coll. Management Sup, Ed. Dunod.

BÉLAND Daniel et VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe, 2003, « L'expertise comme pouvoir : le cas des organisations de retraités face aux politiques publiques en France et aux États-Unis », *Lien social et Politiques*, n° 50, p. 105-123.

BALTES Paul B. et BALTES Margret M., 1990, « Psychological perspectives on successful aging : The model of selective optimization with compensation », *Successful aging :*

*Perspectives from the behavioral sciences*, P. B. Baltes & M. M. Baltes (Eds.), New York, Cambridge University Press, p. 1-34.

BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph et LINDGAARD Jade, 2006, *La France invisible*, Paris, La Découverte.

BECKER Howard Saul, 2002, *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.

BECKER Howard Saul, 2006, *Le travail sociologique. Méthode et substance*, Fribourg, Academic Press Fribourg.

BEN AISSA Hazem, 2001, « Quelle méthodologie de recherche appropriée pour une construction de la recherche en gestion ? », *X<sup>ème</sup> Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, Québec, Université Laval.

BENELLI Natalie, 2011, « Rendre compte de la méthodologie dans une approche inductive : les défis d'une construction a posteriori », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, *Les défis de l'écriture en recherche qualitative*, n° 11, p. 40-50.

BERSET Alain, WEYGOLD Serge-Alexandre, CREVOISIER Olivier et HAINARD François, 1999, « Qualification-déqualification professionnelles des immigrants. Approche théorique », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 3, vol. 15, p. 87-100.

BERTACCHINI Yann, 2009, *Petit Guide à l'usage de l'Apprenti-Chercheur en Sciences Humaines et Sociales*, Toulon, Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques.

BERTAUX Daniel, 2003, *Les récits de vie*, Paris : Nathan Université.

BERTRAND Éric, 2014, « Le dialogisme expérientiel : d'une conformation à une coformation critique », *Éducation permanente*, n° 198, p. 35-50.

BERTRAND Éric, 2015, « De l'épreuve de la critique à la critique de l'épreuve au travail et en formation », *Pensée plurielle*, n° 40, vol. 3, p. 85-97.

BILLETTE Véronique et LAVOIE Jean-Pierre, 2010, « Vieillissements, exclusions sociales et solidarités », M. Charpentier, N. Guberman, V. Billette, J.-P. Lavoie, A. Grenier et I.

Olazabal (Dir.), *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-22.

BILLETTE Véronique, LAVOIE Jean-Pierre, SÉGUIN Anne-Marie et VAN PEVENAGE Isabelle, 2012, « Réflexions sur l'exclusion et l'inclusion sociale en lien avec le vieillissement. L'importance des enjeux de reconnaissance et de redistribution », *Frontières*, n° 1, vol. 25, p. 10-30.

BLAIS Mireille et MARTINEAU Stéphane, 2006, « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, n° 2, vol. 26, p. 1-18.

BOURGEOIS Louise, 2016, « Assurer la rigueur scientifique de la recherche-action », *La recherche-action et la recherche-développement au service de la littératie*, p. 6-20, dans I. Carignan, M.-C. Beaudry et F. Larose (Dir.), Les Éditions de l'université de Sherbrooke.

BROU Noël-Pacôme et TOH Alain, 2016, « L'engagement associatif et la reconstruction de la figure sociale du retraité en Côte d'Ivoire : l'exemple des retraités de l'association des retraités de Cocody (ARECO) », *Revue internationale des sciences et technologies de l'éducation*, n° 5, p. 95-110.

BURRICK Delphine, 2010, « Une épistémologie du récit de vie », *Recherches Qualitatives*, Hors-Série, n°8, p. 7-36, *Recherche qualitative et temporalités*.

CALLON Michel et LATOUR Bruno, 1991, « Réseaux technico-économiques et irréversibilités », *Les figures de l'irréversibilité en économie*, R. Boyer, B. Chavanche et O. Godard (Dir.), Paris, Éditions de l'EHESS.

CARADEC Vincent, 2008, « Les mécanismes de la transition identitaire au moment de la retraite », *Spirale - Revue de Recherches en Éducation*, n° 41, p. 161-176.

CASTEL Robert, 1991, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation : précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans J. Donzelot (Dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, p. 137-168.

CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard, Collection « L'espace du politique », 490 p.

CASTEL Robert, 2009, « Individus par excès, individus par défaut », dans P. Corcuff, C. Le Bart et F. De Singly (Dir.), *L'individu aujourd'hui*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 293-306.

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 11/01/2012.

Conseil d'État (CE), 2000, *Les associations reconnues d'utilité publique*, Étude adoptée le 25 octobre 2000 Section de l'intérieur et Section du rapport et des études réunies, Paris, Collection « Études et documents du Conseil d'État ».

Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC), 2002, « Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives à partir d'un exemple : le passage à l'Euro vécu par les consommateurs », *Cahier de recherches*, n°176.

CHARMILLOT Maryvonne, 2002, *Socialisation et lien social en contexte africain : une étude de cas autour du sida dans la ville de Ouahigouya (Burkina Faso)*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Éducation, Université de Genève.

CHARMILLOT Maryvonne et SEFERDJELI Laurence, 2002, « Démarches compréhensives : la place du terrain dans la construction de l'objet », *Expliquer et comprendre en sciences de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 187-203.

CHARPENTIER Michèle, QUENIART Anne, GUBERMAN Nancy et BLANCHARD Nathalie, 2004, « Les femmes âgées et l'engagement social : une analyse exploratoire du cas des Mémés déchaînées », *Lien social et politique*, n° 51, p. 135-143.

CHERKAOUI Adil et HAOUATA Sanaa, 2017, « Éléments de Réflexion sur les Positionnements Épistémologiques et Méthodologiques en Sciences de Gestion », *Revue Interdisciplinaire*, vol. 1, n° 2, p. 1-20

CHRISTIAS Panagiotis, 2002, « Compréhension et action. Patrick Watier, une introduction à la sociologie compréhensive, Circé, Belfort, 184 p. », *Sociétés*, vol. 4, n° 78, p. 77-81.

COMEAU Yvan, 1994, « L'analyse des données qualitatives », *Cahiers du CRISES*, Collection Études théoriques, n°ET9204.

CORBIÈRE Marc et LARIVIÈRE Nadine (Dir.), 2014, *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, Presses de l'Université du Québec.

D'ARRIPE Agnès, OBŒUF Alexandre et ROUTIER Cédric, 2014, « L'approche inductive : cinq facteurs propices à son émergence », *Approches inductives : travail intellectuel et construction des connaissances*, n°1, vol. 1, p. 96-124.

DAME Isabelle et THIBOUTOT Christian, 2016, « Le cinéma et la recherche en sciences humaines. Une exploration à partir de l'œuvre de Krzysztof Kieslowski », *Recherches qualitatives*, p. 123-144, vol. 35, n° 2, dans C. Thiboutot (Dir.), *Les visages de l'interprétation en recherche qualitative*.

DAYORO Arnaud Kevin, 2008, *Les conditions de vie des retraités en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Abidjan, Université de Cocody.

DAYORO Arnaud Kevin et KACOU Fato Patrice, 2010, « Enjeux de la survivance de l'èb-eb en pays *Lodjukru* (sud-est de la Côte d'Ivoire) », *Kasa Bya Kasa (Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie)*, n°18, p. 16-36.

DAYORO Arnaud Kevin, 2014, « Contribution à une sociologie du vieillissement en Côte d'Ivoire : positionnement et perspective de recherche », *Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie KASA BYA KASA*, n° 25, p. 242-263.

DE KETELE Jean-Marie et MAROY Christian, 2006, « Quels critères de qualité pour les recherches en éducation », L. Paquay, M. Crahay et J.-M. De Ketele, *L'analyse qualitative en éducation. Des pratiques de recherche aux critères de qualité*, Bruxelles, De Boeck.

DEMAZIÈRE Françoise et NARCY-COMBES Jean-Paul, 2007, « Du positionnement épistémologique aux données de terrain », *Les cahiers de l'Acedle*, n° 4, p. 1-20.

DEMAZIÈRE Didier, 2007, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », *Langage et société*, vol. 3, n° 121-122, p. 85-100.

DEMAZIÈRE Didier et DUBAR Claude, 1997, « E. C. Hughes, initiateur et précurseur critique de la grounded theory », *Sociétés contemporaines*, n° 27, p. 49-55.

DIONNE Liliane, 2009, « Analyser et comprendre le phénomène de la collaboration entre enseignants par la théorie enracinée : regard épistémologique et méthodologique », *Recherches qualitatives. L'analyse qualitative des données*, vol. 28, n° 1, p. 76-105.

DUCHASTEL Jules et LABERGE Danielle, 2019, « Entre qualitatif et quantitatif; complexité, interprétation et découverte », *Recherches qualitatives*, « La recherche qualitative : de la vulnérabilité à la découverte », vol. 38, n° 2, p. 5-24.

DUMONT Gérard-François, 2003, « L'équation du XXIe siècle : vieillissement plus « gérontocroissance » », *Population et avenir*, n° 663, p. 14-15.

EZAN Pascale, 2013, « Positionnement interprétatif et ethnographie : pour un nouveau regard porté sur l'enfant consommateur », *Recherches qualitatives*, « La recherche qualitative dans les Sciences de la Gestion. De la tradition à l'originalité », n° 2, vol. 32, p. 33-49.

France Bénévolat, 2007, *L'engagement bénévole des retraités : une implication réfléchie !*

France Bénévolat, 2015, « L'engagement bénévole des seniors : une implication réfléchie ! », *Étude Seniors et bénévolat*.

GALLAGHER Frances, 2014, « La recherche descriptive interprétative. Description des besoins psychosociaux de femmes à la suite d'un résultat anormal à la mammographie de dépistage du cancer du sein », p. 5-27, *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, M. Corbière et N. Larivière (Dir.), Presses de l'Université du Québec, 682 p.

GALARNEAU Diane et MORISSETTE René, 2008, « Immigrants' Education and Required Job Skills », *Perspectives on Labour and Income*, vol. 9, n° 12. p. 5-18. Statistics Canada, catalogue n° 75-001-X.

GAULEJAC Vincent De et TABOADA LEONETTI Isabel (Dir.), 1992, « Honte et pauvreté : Déchéance sociale et processus d'insertion », *Rapport de recherche pour la CNAF*, Laboratoire de changement social, Paris, Université de Paris 7 Denis Diderot, 387 p.

GAULEJAC Vincent De et TABOADA LEONETTI Isabelle, 1994, « La désinsertion sociale [Déchéance sociale et processus d'insertion] », *Recherches et Prévisions*, n°38, Pauvreté Insertion RMI, p. 77-83.

GESTIN Agathe, 2003, « Temps, espaces et corps à la retraite : des paradoxes à penser », *L'Homme et la Société*, vol. 1, n° 147, p. 169-190.

GIOIA Denis A. et PITRE Evelyn, 1990, « Multiparadigm Perspectives on Theory Building », *Academy of Management Review*, vol. 15, n° 4, p. 584-602.

GIORDANO Yvonne et JOLIBERT Alain, 2012, « Spécifier l'objet de la recherche. Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion », *Pearson Education*, p. 47-86.

GORGEU Armelle et MATHIEU René, 2008, « La déqualification ouvrière en question », *Formation emploi*, n° 103, p. 83-100.

GOUSSAULT Bénédicte, 2004, « Du critique à l'interprétatif en sociologie », *Espaces Temps*, 84-86, « L'opération épistémologique. Réfléchir les sciences sociales », p. 120-131.

GUCHER et LAFORGUE Denis, 2009, « L'accès aux sphères sociale et politique des retraités : quelles formes de participation et de représentation ? », *Retraite et société*, n° 59, vol. 3, p. 117-136.

GUILLEMARD Anne-Marie, 2003, *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Éditions Armand Colin.

GUILLEMARD Anne-Marie, 2013, « Le vieillissement actif : enjeux, obstacles, limites. Une perspective internationale », *Retraite et société*, n° 65, vol. 2, p. 17-38.

GUILLEMETTE François et LUCKERHOFF Jason, 2009, « L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) », *Recherches qualitatives*, n° 2, vol. 28, p. 4-21, *Approches inductives II*.

GUILLEMOT Samuel, GOURMELEN Andréa, PRIVAT Hélène, URIEN Bertrand et LE GALL-ELY Marine, 2012, « Pourquoi donner son temps lorsque celui-ci est compté ? Une typologie des bénévoles retraités expliquée par des caractéristiques psychosociales du vieillissement », *Actes de la 11<sup>ème</sup> Conférence Internationale Marketing Trends*, Venise, Italie.

HACHIMI ALAOUI Myriam, 2006, « Carrière brisée », « carrière de l'immigrant » : le cas des Algériens installés à Montréal », *Les Cahiers du Gres*, n° 1, vol. 6, p. 111-122.

HERVY Bernard, 2008, « Le vieillissement des rôles sociaux », *VST - Vie sociale et traitements*, n° 99, vol. 3, p. 34-40.

- HONNETH Axel, 2000, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Ed. du Cerf, 233 p.
- HONNETH Axel, 2004, « La théorie de la reconnaissance: une esquisse », *Revue du MAUSS*, n° 23, vol. 1, p. 133-136.
- HONNETH Axel, 2006, *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Paris, La Découverte, 349 p.
- HONNETH Axel, 2015, *Esquisse d'une éthicité démocratique*, Paris, Gallimard.
- Institut National de la Statistique (INS), 2001, « État et structures de la population », vol. 4, Tome 1, *Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998 (RGPH-98)*, Abidjan, 118 p.
- Institut National de la Statistique (INS), 2014, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 », *Rapport d'exécution et présentation des principaux résultats*.
- KAMANZI Pierre Canisius, 2012, « L'emprise des titres scolaires sur l'emploi chez les membres de minorités visibles : comparaison entre le Québec et l'Ontario », *Recherches sociographiques*, n° 53, vol. 2, p. 315-336.
- KAROUI Myriam, 2012, *Visibilité du capital social à travers les médias sociaux : Études de cas sur les dynamiques sociales de l'appropriation d'un outil d'Analyse de Réseaux Sociaux*, Thèse de Doctorat en Sciences de gestion, Paris, École Centrale des Arts et Manufactures.
- KELLER Reiner, 2011, « Comprendre, ou bien la mort ! Réflexion sur une question de base de la recherche qualitative », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, n° 10, p. 17-29, *Comprendre les phénomènes d'aujourd'hui pour demain : l'apport des méthodes qualitatives*.
- KERLINGER Fred N., 2000, *Foundations of Behavioral Research*, 4<sup>ème</sup> éd., Harcourt College publishers.
- KIM Lien Do, 2003, *L'exploration du dialogue de Bohm comme approche d'apprentissage : une recherche collaborative*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Éducation, Québec, Université Laval.
- KOUYATÉ Mohamed, 2012, *Pour une assurance maladie universelle en Côte d'Ivoire : réformer le système de tarification*, Abidjan, L'Harmattan.

LARAMÉE Alain et VALLÉE Bernard, 1991, *La recherche en communication. Éléments de méthodologie*, Collection Communication organisationnelle, Presses de l'Université du Québec.

LAVOIE Marie, 2014, « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », *Sociétés*, n° 125, vol. 3, p. 137-151.

LE BLANC Guillaume, 2009, *L'Invisibilité sociale*, Paris, PUF.

LEGRAND Michel, 1993, *L'approche biographique. Théorie, clinique*, Paris : Éditions Presses Internationales.

LE GUYADER Morgane, 2018, « Enjeux et limites du processus de patrimonialisation comme outil de résistance : le cas de la communauté *raizal* sur l'île de San Andres », *Études caribéennes*.

L'ÉCUYER René, 1990, *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Méthode GPS et concept de soi*, Presses de l'Université du Québec, 490 p. SA593.

MAHIL Aziza et TREMBLAY Diane-Gabrielle, 2015, « Théorie de l'acteur-réseau », *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

MAHMOUDIAN Mortéza, 1998, « Problèmes théoriques du travail de terrain », *Cahiers du de l'ILSL*, n° 10, p. 7-22, *Le travail du chercheur sur le terrain. Questionner les pratiques, les méthodes, les techniques de l'enquête*, M. Mahmoudian et L. Mondada (Dir.).

MARTIN Kelly D., CULLEN John B., JHONSON Jean L. et PARBOTEEAH K. Praveen, 2007, « Deciding to Bribe: a Cross-Level Analysis of Firm and Home Country Influences on Bribery Activity », *Academy of Management Journal*, vol. 50, n° 6.

MARTINEAU Stéphane, 2004, « L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, n° 2, *Actes du colloque « L'instrumentation dans la collecte des données »*, UQTR.

MARTINET Alain-Charles, 1990, « Grandes questions épistémologiques et sciences de gestion », dans A.-C. Martinet (Ed.), *Épistémologies et sciences de gestion*, Paris, Economica.

MAUGER Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, *Femmes, genre, histoire*, dans S. Magri et E. Varikas (Dir.), p. 125-143.

MORROW-HOWELL Nancy, LEE Yung Soo, McCRARY Stacey et MCBRIDE Amanda, 2014, « Volunteering as a Pathway to Productive and Social Engagement Among Older Adults », *Health Education & Behavior*, 41 (1 suppl), p. 84S - 90S.

MUCCHIELLI Alex, 1994, *Les méthodes qualitatives* (2<sup>ème</sup> éd.), Paris, Presses universitaires de France.

MULLER Gérard, 2003, « Retraités, oui. En retrait, non. L'engagement des retraités dans la vie associative », *Empan*, ° 52, vol. 4, p. 62-67.

MUTEL Madeleine et SIBELET Nicole, 2013, « L'interprétation des données : l'examen discursif », *Enquête qualitative - Module « Traiter et interpréter les données »*, CIRAD-IAMM-SUPAGRO-UVED.

NOWIK Laurent et MOREL Guy, 2006, « Engagement associatif : ces retraités qui veulent être utiles aux autres... », *Communication au congrès de l'Association Française de Sociologie*, Bordeaux, France.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2003, « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants », *Études et Travaux*, n° 13, 59 p., LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local).

PAILLÉ Pierre et MUCCHIELLI Alex, 2012, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Collection : U, Éditeur : Armand Colin, 424 p.

PELACCIA Thierry et PAILLÉ Pierre, 2010, « Les approches qualitatives : une invitation à l'innovation et à la découverte dans le champ de la recherche en pédagogie des sciences de la santé », *Pédagogie Médicale*, n° 4, vol. 10, p. 293-304.

PETIT MéliSSa, 2010, « Les femmes retraitées en France : entre engagement bénévole et engagement familial », *Enfances, Familles, Générations*, n° 13, p. 79-96.

PETIT MéliSSa, 2012, *Vieillesse et temporalités sociales : Une comparaison France – Québec*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université René Descartes - Paris V.

PHILLIPSON Chris, 2018, « Vieillesse « actif » ou « précaire » : du pouvoir d'agir aux âges avancés », traduction de Hirsch Durrett, révisée par Jean-François Bickel, *Gérontologie et société*, (3), n° 157, vol. 40, p. 27-45.

PIERRET Janine, 2004, « Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie », *Sociologie pénale : système et expérience*, p. 199-213, dans D. Kaminski et M. Kokoreff (Dir.), Collection : Trajets, Éditeur : ERES, 336 p.

PIRES Alvaro, 1997, « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (Dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, p. 113-169, Première partie : Épistémologie et théorie, Montréal, Gaëtan Morin, Éditeur, 405 p.

POURTOIS Jean-Pierre, DESMET Huguette et LAHAYE Willy, 2006, « Postures et démarches épistémiques en recherche », P. Paillé (Éd.), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, p. 169-200, Paris, Colin.

PRIGOGINE Ilya et STENGERS Isabelle, 1986, *La nouvelle alliance. Métamorphose de la science*, Paris, Gallimard.

RAYMOND Émilie, GAGNÉ Denise, SÉVIGNY Andrée et TOURIGNY André, 2008, *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.

REYNAUD Jean-Daniel, 1997, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, A Colin, coll. « U », 2<sup>ème</sup> éd.

REYNAUD Jean-Daniel, 1999, *Le conflit, la négociation et la règle*, Toulouse, Octarès, « Travail », (1<sup>ère</sup> éd., 1995).

RIBAU Claire, LASRY Jean-Claude, BOUCHARD Louise, MOUTEL Grégoire, HERVÉ Christian et MARC-VERGNES Jean-Pierre, 2005, « La phénoménologie : une approche scientifique des expériences vécues », *Recherche en soins infirmiers*, n° 81, vol. 2, p. 21-27.

ROWE John W. et KAHN Robert L., 1997, « Successful Aging », *The Gerontologist*, n° 4, vol. 37, p. 433-440.

SAJOUX Muriel, MACIA Enguerran, KÂ Ousseynou et REGUER Daniel, 2019, « Étudier les vieillissements en afriques : entre nécessité et complexité », *Gérontologie et société*, n° 158, vol. 41, p. 13-22.

SAVOIE-ZAJC Lorraine, 2007, « Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, n° 5, p. 99-111, *Actes du colloque Recherche qualitative : les questions de l'heure*.

SCHNAPPER Dominique, 1994, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard (Folio essais), 320 p.

SCHURMANS Marie-Noëlle, 2010, « La socialisation professionnelle du sociologue. Conformismes et renouvellement », dans J.-P. Payet, C. Rostaing et F. Giuliani (dir.), *La Relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 97-110.

TERENZI SEIXAS Clarissa, 2012, *Histoires de vieux : un regard sur le quotidien des personnes âgées au Brésil*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Paris, Université Paris Descartes-Sorbonne, 333 p.

SIMONDI Évelyne, 2008, « La clinique : d'un positionnement épistémologique à un processus méthodologique de recherche en travail social », *Pensée plurielle*, n° 19, vol. 3, p. 75-84.

SIRVEN Nicolas et GODEFROY Pascal, 2009, « Le temps de la retraite est-il improductif ? », *Retraite et société*, n° 57, vol. 1, p. 75-97.

SIRVEN Nicolas et DEBRAND Thierry, 2013, « La participation sociale des personnes âgées en Europe. Instrument du « bien vieillir » ou facteur d'inégalités sociales de santé ? », *Retraite et société*, n° 65, vol. 2, p. 59-80.

TERSSAC Gilbert de, 2012, « La théorie de la régulation sociale : repères introductifs », *Revue Interventions économiques*, n° 45, p. 1-16.

THORNE Sally E., 2008. *Interpretive Description*, Walnut Creek, Left Cost Press.

TOOWLYS Gnakouri Prosper et DAYORO Arnaud Kevin, 2020, « L'engagement associatif des personnes à la retraite de Côte d'Ivoire comme modèle de "réinitialisation" identitaire », *Annales de la FASHS*, n° 3, vol. 1, p. 134-154.

TOOWLYS Gnakouri Prosper, DAYORO Arnaud Kevin et TANOH SAY Ahou Clémentine, à paraître, « Les exigences de couverture santé des seniors en Côte d'Ivoire. Entre solidarités publiques déficitaires et ressources mutualistes de soins ».

TREMBLAY Raymond Robert et PERRIER Yvan, 2006, *Savoir plus : outils et méthodes de travail intellectuel*, 2e éd. 1, Les Éditions de la Chenelière inc.

TRUCHON Karoline, 2014, *L'exigence de visibilité par l'image dans les sociétés contemporaines. Le cas d'un complexe d'habitation sociale à Montréal*, Thèse de Doctorat en Anthropologie, Québec, Université Laval.

TRUCHON Karoline, 2016, « Le Digital Storytelling : pratique de visibilisation et de reconnaissance, méthode et posture de recherche », *Anthropologie et Sociétés*, n°1, vol. 40, p. 125-152.

VAN ROMPAEY Christian, 2003, « Solitude et vieillissement », *Pensée plurielle*, n° 6, vol. 2, p. 31-40.

VELMURADOVA Maya, 2004, *Épistémologies et méthodologies de la recherche en Sciences de gestion. Note de synthèse*, USTV, 105 p.

VERMEERSCH Stéphanie, 2004, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, n°4, vol. 45, p. 681-710.

VILLEZ Alain, 1997, « Retraite utile », *Projet*, n° 249, p. 57-66.

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe et GUTHLEBEN Guillaume, 2002, « Le pouvoir d'être vieux. Empowerment et police des âges », *Gérontologie et société*, 3, n° 102, vol. 25, p. 237-252.

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe, 2003, *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, PUF, « Le Lien social ».

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe, 2007, « Le « lobby gris » aux États-Unis : un acteur polymorphe. Nouvelles perspectives sur les groupes de pression de retraités », *Gérontologie et société*, n° 120, vol. 30, p. 167-186,

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe, 2007, « Le mouvement associatif de retraités en France. Son évolution, ses fonctions », M. Charpentier et A. Quéniart (Dir.), *Pas de retraite pour l'engagement citoyen*, p. 79-101, Presses de l'Université du Québec.

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe et REGUER Daniel, 2011, « Retraite, engagement social et citoyenneté active », *Gérontologie et société*, (3), n° 138, vol. 34, p. 143-164.

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe, 2012, « Le « pouvoir gris » du lobbying au pouvoir sur soi », *Gérontologie et société*, n° 143, vol. 35, p. 23-38.

VIRIOT-DURANDAL Jean-Philippe et MOULAERT Thibault, 2014, « Le "vieillessement actif" comme référentiel international d'action publique : acteurs et contraintes », *Socio-logos*, Revue publiée par l'Association Française de Sociologie, n° 9.

VOIROL Olivier, 2005, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130, vol. 1, p. 89-121.

WAHRENDORF Morten, KNESEBECK Olaf Von Dem et SIEGRIST Johannes, 2006, « Social productivity and well-being of older people : Baseline results from the SHARE study », *European Journal of Ageing*, vol. 3, p. 67-73.

# **ANNEXES**

## **Annexe 1 - Guide d'entretien exploratoire à destination des agents de la DGAT**

« LES APPARTENANCES ASSOCIATIVES A LA RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE »

### Informations générales

Code du participant :

Date de l'entretien :

Service :

Lieu de l'entretien :

Statut dans le service :

Heure de début :

Heure de fin :

### Thématiques du guide

Axe 1 : Cadre institutionnel régissant la vie associative

1. Interroger le processus de création des associations
2. Interroger les implications de la loi régissant la vie associative
3. Interroger le niveau de liberté accordé aux associations

Axe 2 : Cartographie des associations ivoiriennes

1. Interroger les caractéristiques des associations ivoiriennes
2. Interroger les caractéristiques des associations de retraités
3. Interroger les bases de données statistiques sur les associations ivoiriennes

Axe 3 : Rapports entre la DGAT et les associations

1. Interroger la nature des interactions entre la DGAT et les associations
2. Interroger la nature des interactions entre la DGAT et les associations de retraités

## **Annexe 2 - Guide d'entretien exploratoire à destination des dirigeants d'associations de retraités**

« LES APPARTENANCES ASSOCIATIVES À LA RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE »

### Informations générales

Code du participant :

Date de l'entretien :

Sexe :

Lieu de l'entretien :

Âge :

Heure de début :

Responsabilités dans l'association :

Heure de fin :

Profession avant la retraite :

Secteur (public/privé) :

### Thématiques du guide

#### Axe 1 : Structuration de l'association

##### 1. Des motivations de la création de l'association

-Orienter les échanges vers les raisons qui conduisent à la création de différentes associations de retraités

##### 2. De l'organisation de l'association

-Orienter les échanges sur le statut professionnel pré-retraite des dirigeants (enjeu : savoir si les rapports hiérarchiques pré-retraites sont maintenues dans l'association)

##### 3. Des objectifs de l'association

-Chercher à savoir si les objectifs actuels de l'association sont en cohérence avec les statuts de l'association (questionner les logiques à l'œuvre au sein de l'association)

## Axe 2 : Principales activités de l'association

1. Des rapports entre l'association et les institutions publiques (Ministères, CNPS, CGRAE, etc.)

-Orienter les échanges sur la nature des interactions entre l'association et les institutions de protection sociale

2. Des partenaires de l'association

-Orienter les échanges sur la nature des éventuels partenariats et la typologie des partenaires (institutions, associations, ONG, etc.)

3. Du financement de l'association

-Chercher à savoir si l'association reçoit des financements extérieurs (des institutions publics, entreprises, particuliers, etc.)

4. Des prestations de l'association

-Orienter les échanges sur le type de prestations que l'association propose à ses membres

## Axe 3 : Typologie des adhérents

1. De la nature des membres

-Il s'agit de savoir si l'association est mixte (retraités du secteur public et du secteur privé) ou si elle est composée uniquement de retraités d'un seul secteur / échanger également sur le genre des membres (association de femmes à la retraite ou mixte)

2. Des procédures d'adhésion

-Il s'agit d'évaluer les mécanismes d'adhésion à l'association

-Interroger également les dirigeants sur le nombre de retraités membres de l'association

3. Des avantages de l'adhésion à l'association pour les retraités

-Il s'agit de repérer les idéologies produites par l'association pour légitimer l'adhésion de ses membres

## **Annexe 3 - Guide d'entretien exploratoire à destination des retraités membres d'associations**

« LES APPARTENANCES ASSOCIATIVES A LA RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE »

### Informations générales

Code du participant :	Date de l'entretien :
Sexe :	Lieu de l'entretien :
Âge :	Lieu de l'entretien :
Profession avant la retraite :	Date de l'entretien :
Secteur (public/privé) :	Heure de début :
Date d'admission à la retraite :	Heure de fin :
Date d'adhésion à l'association :	

### Thématiques du guide

#### Axe 1 : Logiques d'adhésion

1. Les motivations de l'adhésion à l'association
2. Les avantages de l'adhésion à l'association
3. Interroger le rôle d'une association selon les retraités

#### Axe 2 : Pratiques sociales dans l'espace associatif

1. Le rôle du participant dans l'association
2. Les activités organisées par l'association et l'implication du retraité
3. Les prestations proposées au retraité

### Axe 3 : Incidences sur le vécu des retraités

1. La nature des relations sociales du retraité avant et après l'adhésion
2. La nature des relations du retraité avec les institutions en charge de la retraite (IPS-CGRAE, CNPS) avant et après l'adhésion
3. Les attentes du retraité vis-à-vis de l'association

## Annexe 4 - Autorisation d'enquête de la FARECI au chercheur



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS RETRAITÉS  
DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

Sagesse – Solidarité – Honneur

N° 002/ FARE-CI/P

# AUTORISATION

Je soussigné **KOUASSI Koffi Mathurin**, Président de la Fédération des Associations de Fonctionnaires et Agents de l'Etat à la Retraite de Côte d'Ivoire (**FARE-CI**), autorise

**M.TOOWLYS GNAKOURI PROSPER**, étudiant en sociologie à l'UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY, à procéder à la réalisation d'**entretiens** auprès des Présidents et membres des Associations et Mutuelles affiliées à la **FARE-CI**, dans le cadre de la préparation de sa thèse sur le thème :

**« APPARTENANCES ASSOCIATIVES A LA RETRAITE EN COTE D'IVOIRE »**

Je vous saurai gré de votre compréhension et vous remercie de l'accueil qu'il vous plaira de lui accorder.

Abidjan le 27 février 2019

 Le Président  
**KOUASSI Koffi Mathurin**

08 BP 1402 ABIDJAN 08-Tel : 09 75 07 32 / 07 94 61 17 / 22 44 23 04  
RDD N° 248/MEMIS/DGAT/DAG/SDVA/ Site internet : [www.fare-ci.net](http://www.fare-ci.net)

## Annexe 5 - Autorisation d'enquête de la FARECI aux présidents d'associations



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT  
A LA RETRAITE DE COTE D'IVOIRE

Sagesse – Solidarité - Honneur

N° 003/FARECI/P  
27/02/2019

Abidjan, le 27 février 2019

### Aux Présidents d'Associations

**Objet :** Autorisation accordée

à Monsieur **TOOWLYS Gnakouri Prosper**

A la demande du **Professeur DAYORO Z. Arnaud Kévin**, Maître de conférences en sociologie à l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody,

J'ai accordé une autorisation d'accès aux Présidents d'Associations, à Monsieur **TOOWLYS Gnakouri Prosper** qui réalise une thèse de doctorat sur le thème :

**« Appartenances associatives à la retraite en Côte d'Ivoire »,**

Pour son étude, Monsieur **TOOWLYS** a besoin d'échanger avec les Présidents ainsi qu'avec des membres des différentes Associations, afin de recueillir les informations indispensables à l'élaboration et à la réalisation de son étude.

Je vous saurai gré de votre compréhension et vous remercie de l'accueil que vous voudriez bien lui réserver.

Président  
Le Président  
KOFFI KOFFI Mathurin  
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT A LA RETRAITE DE COTE D'IVOIRE  
FARECI

## Annexe 6 - Exemple d'arrêté de radiation pour limite d'âge

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DIRECTION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT	REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL
--	---

**ARRÊTÉ N° [REDACTÉ]/MFP/DGFP/DGAPCE  
PORTANT ADMISION A LA RETRAITE  
ET RADIATION POUR LIMITE D'AGE DE  
MONSIEUR [REDACTÉ]**

**REF : SIGFAE : PC-[REDACTÉ]**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

VU LA CONSTITUTION

VU LA LOI N°92-570 DU 11 SEPTEMBRE 1992, PORTANT STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

VU L'ORDONNANCE N°2012-203 DU 04 AVRIL 2012, PORTANT ORGANISATION DES RÉGIMES DES PENSIONS GÉRÉ PAR LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ÉTAT (CGRAE) ;

VU LE DÉCRET N°2012-652 DU 11 JUILLET 2012, PORTANT FIXATION DE LA LIMITE D'ÂGE STATUTAIRE DE DÉPART A LA RETRAITE DES PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT RÉGIS PAR LE STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Source : *Le fonctionnaire*, juillet, août, septembre 2019, magazine d'information du Ministère de la Fonction Publique.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé/Abstract .....	I
Dédicace .....	III
Remerciements .....	IV
Sommaire .....	VII
Liste des tableaux et figure .....	VIII
Liste des sigles, abréviations et acronymes .....	IX
Avant-propos .....	XI
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
<b>PARTIE I.</b>	
<b>PARCOURS THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>3</b>
Introduction .....	4
CHAPITRE I. PARCOURS THÉORIQUE .....	5
I.1 Précisions conceptuelles : quand l’empirie oriente le regard sur les concepts .....	5
I.1.1 La retraite et les "retraités" .....	5
I.1.1.1 Définition institutionnelle de la retraite et du "retraité" en Côte d’Ivoire.....	5
I.1.1.2 Distribution empirique des concepts de retraite et de "retraité".....	7
I.1.2 La visibilisation.....	8
I.1.2.1 Approches définitionnelles de la visibilisation à partir de la visibilité/invisibilité .....	8
I.1.2.2 Synthèse des approches définitionnelles de la visibilisation .....	9
I.1.2.3 Distribution empirique du concept de visibilisation .....	9
I.1.3 Le capital expérientiel.....	10
I.1.3.1 Approches définitionnelles du capital expérientiel .....	10
I.1.3.2 Synthèse des approches définitionnelles du capital expérientiel .....	11
I.1.3.3 Distribution empirique du concept de capital expérientiel .....	12
I.2 Problématique .....	13
I.3 État de la question de l’engagement social à la retraite : entre contrainte et action .....	19
I.3.1 De l’impératif d’engagement social à la retraite : un enjeu d’intégration sociale pour les "retraités" .....	19
I.3.1.1 S’engager socialement pour rompre les barrières de l’isolement post-carrière professionnelle .....	20
I.3.1.2 L’engagement social à la retraite : une quête d’un bien-être en santé .....	22
I.3.2 L’engagement social des "retraités" : une réappropriation des temporalités sociales à la retraite .....	25
I.3.2.1 Le bénévolat comme modèle de conservation de l’utilité sociale des "retraités" .....	25
I.3.2.2 L’engagement social à la retraite : un espace d’influence politique pour les "retraités".....	27
I.3.3 Approche synthétique de la littérature relative à l’engagement social à la retraite .....	28
I.3.3.1 Lecture croisée de l’engagement social : entre intégration et réappropriation des temporalités sociales à la retraite .....	29
I.3.3.2 Devis empirique de la littérature relative à l’engagement social à la retraite .....	31
I.4 Perspectives théoriques de la recherche .....	32
I.4.1 Bilan des ressources théoriques sur l’engagement social à la retraite .....	32

I.4.1.1	La théorie sociocognitive d'A. Bandura (1997) : l'intérêt personnel et utilitariste au centre de l'engagement social .....	32
I.4.1.2	La théorie de l'acteur-réseau de M. Callon et B. Latour (1991) : les interactions au fondement de l'engagement social .....	34
I.4.2	Référencement théorique de l'étude : l'engagement associatif comme modalité de visibilisation des capitaux expérientiels .....	37
I.4.2.1	La théorie de la visibilité de K. Truchon (2014, 2016) : quand l'individu se perçoit comme ignoré et déprécié.....	37
I.4.2.2	La théorie de la reconnaissance d'A. Honneth (2000, 2004, 2006) : reconnaître et valoriser l'individu .....	42
I.4.2.3	De la complémentarité des théories de la visibilité et de la reconnaissance : un enjeu de visibilisation .....	48
I.5	Objectifs de recherche .....	52
I.5.1	Objectif principal .....	52
I.5.2	Objectifs de clarification .....	52
I.6	Positionnement épistémologique de la recherche .....	53
I.6.1	Le positionnement épistémologique : quelle opportunité pour la recherche ?.....	53
I.6.2	Du positionnement interprétatif de la recherche : un ancrage dans la subjectivité, la compréhension et la complexité .....	54
I.6.3	Du positionnement interprétatif de la recherche et ses inférences.....	57
CHAPITRE II. PARCOURS MÉTHODOLOGIQUE .....		61
II.1	Configuration méthodologique de la recherche .....	61
II.1.1	De l'adoption de la démarche qualitative .....	61
II.1.2	De l'entrée par l'induction : le privilège accordé à l'empirie.....	63
II.1.3	De la méthode de recherche sélectionnée : la description interprétative .....	65
II.2	Enquête de niveau 1 : exploration-problématisation .....	66
II.2.1	Délimitation des espaces de développement de l'exploration .....	67
II.2.1.1	Délimitation de l'aire géographique d'exploration.....	67
II.2.1.2	Délimitation sociale de l'exploration .....	68
II.2.1.3	Délimitation de l'espace numérique d'exploration.....	69
II.2.2	Processus de production des données d'exploration .....	70
II.2.2.1	Phase de préparation de l'exploration.....	70
II.2.2.2	De l'exploration empirique .....	74
II.2.2.3	De l'exploration documentaire .....	80
II.2.3	Analyse des données exploratoires .....	81
II.2.3.1	Traitement du matériau empirique .....	81
II.2.3.2	Traitement des données documentaires .....	84
II.2.3.3	De l'émergence du problème de recherche.....	87
II.3	Enquête de niveau 2 : entre les rôles du « je » et les « je » enrôlés .....	90
II.3.1	Délimitation des espaces de développement de l'enquête .....	90
II.3.1.1	Délimitation du contexte social .....	90
II.3.1.2	Délimitation de l'aire géographique .....	92
II.3.1.3	Délimitation sociale .....	93
II.3.2	Phase de préparation de l'enquête .....	94
II.3.2.1	Mode de sélection des participants .....	94
II.3.2.2	Technique de production de données : l'entretien libre collectif (ELC) .....	98
II.3.2.3	Instrument de production de données : le guide d'entretien non directif .....	99
II.3.3	Phase de production des données .....	100

II.3.2.1 Dimensions éthiques de la recherche .....	100
II.3.2.2 De la production des données empiriques.....	102
II.3.2.3 De la production des données documentaires .....	109
II.3.4 Processus d'analyse et d'interprétation des données .....	109
II.3.4.1 De l'analyse des ELC : une entrée par la compréhension .....	109
II.3.4.2 De l'interprétation théorique des données empiriques .....	114
II.4 Conditions sociales de la recherche .....	118
II.4.1 Difficultés rencontrées sur le terrain de la FARECI .....	118
II.4.2 Incidences sur la recherche et stratégie de contournement .....	119
Conclusion .....	120
<b>PARTIE II.</b>	
<b>LA FARECI ET LA MAFERECI : DES ESPACES D'EXPRESSION DE</b>	
<b>L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>121</b>
Introduction .....	122
<b>CHAPITRE III. LA PROTECTION SOCIALE À DESTINATION DES PERSONNES À LA</b>	
<b>RETRAITE EN CÔTE D'IVOIRE .....</b>	<b>123</b>
III.1 La couverture sociale gérée par l'IPS-CGRAE .....	123
III.1.1 Cadre juridique de l'IPS-CGRAE .....	123
III.1.2 Structuration du régime de couverture sociale géré par l'IPS-CGRAE .....	123
III.1.3 Les prestations à destination des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite	
.....	125
III.2 Le régime général de protection sociale administré par la CNPS .....	127
III.2.1 Cadre juridique de la CNPS .....	127
III.2.2 Structuration du régime de protection sociale géré par la CNPS .....	128
III.2.3 Les prestations à destination des personnes à la retraite .....	129
III.3 Diagnostic des régimes publics de couverture sociale : un système problématique .....	131
III.3.1 L'assurance santé de la CNPS : une couverture "ignorant" les personnes à la	
retraite .....	131
III.3.2 L'IPS-CGRAE, la CNPS et les personnes à la retraite : une couverture	
relativement limitée .....	132
<b>CHAPITRE IV. CADRE INSTITUTIONNEL DES ASSOCIATIONS EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
.....	134
IV.1 Cadre juridique des associations en Côte d'Ivoire.....	134
IV.1.1 Cadre réglementaire régissant la création et l'exercice des activités des	
associations .....	134
IV.1.2 Les associations déclarées .....	135
IV.1.3 De la reconnaissance d'utilité publique des associations .....	135
IV.2 Typologie des associations de personnes à la retraite agréées.....	136
IV.2.1 Les associations à caractère régional .....	137
IV.2.2 Les associations à caractère national .....	143
<b>CHAPITRE V. CARTOGRAPHIE SOCIALE DE LA FARECI ET DE LA MAFERECI .</b>	<b>147</b>
V.1 La FARECI : une fédération d'associations de personnes à la retraite du secteur public	147
V.1.1 De la sociogenèse de la FARECI .....	147
V.1.2 De l'objet de la FARECI .....	148
V.1.3 De l'organisation de la FARECI .....	150
V.1.4 Les membres de la FARECI.....	151
V.2 La MAFERECI : une association de « pensionnaires » et de « non-pensionnaires » ....	156
V.2.1 De la sociogenèse de la MAFERECI .....	156
V.2.2 De l'objet de la MAFERECI .....	157
V.2.3 De l'organisation de la MAFERECI .....	157

V.2.4 Les membres de la MAFERECI.....	159
Conclusion .....	165
<b>PARTIE III.</b>	
<b>L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF : UNE INSTANCE DE VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>166</b>
Introduction .....	167
<b>CHAPITRE VI. PROCÉDURES DE LÉGITIMATION DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>168</b>
VI.1 Les dynamiques d'adhésion à la FARECI et à la MAFERECI : des perspectives de reconstruction sociale .....	168
VI.1.1 L'adhésion comme quête de décloisonnement social .....	168
VI.1.2 L'adhésion comme mécanisme d'affranchissement de l'asymétrie des relations professionnelles pré-retraites .....	171
VI.1.3 L'adhésion comme pulsateur d'une solidarité intra-générationnelle .....	174
VI.2 L'engagement associatif face aux formes de déshérences sociales à la retraite .....	178
VI.2.1 La retraite comme temporalité de musellement social .....	178
VI.2.2 La retraite comme figure de "reddition identitaire" .....	181
VI.2.3 La retraite soumise aux mécanismes de mise en "invisibilité sanitaire" des personnes âgées .....	183
VI.3 L'engagement associatif à la retraite au détour d'une transition paradigmatique .....	188
VI.3.1 La FARECI et la MAFERECI en bifurcation idéologique .....	188
VI.3.2 Des « micro-associations » à l'émergence des fédérations d'associations : l'engagement associatif reconfiguré .....	191
<b>CHAPITRE VII. STRATÉGIES INSTITUTIONNELLES D'INVISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>196</b>
VII.1 La définition institutionnelle de la retraite : un substrat d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes dites "retraités" .....	196
VII.1.1 De la "cessation définitive de l'activité professionnelle" : la retraite comme négation du réinvestissement professionnel des personnes dites "retraités" .....	196
VII.1.2 Du bénéfice de la pension de retraite : un critère institutionnel non-inclusif de définition de la retraite .....	199
VII.1.3 De la définition institutionnelle de la retraite : un symbole de marginalisation des personnes dites "retraités" .....	202
VII.2 Le concept de "retraités" : une modalité d'invisibilisation des capitaux expérientiels .....	204
VII.2.1 Le concept de "retraités" comme déni de la carrière professionnelle des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite .....	204
VII.2.2 Le concept de "retraités" comme invalidation des rôles sociaux des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite .....	207
VII.2.3 Le concept de "retraités" comme réification de la contribution sociale des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé formel à la retraite .....	210
VII.3 L'« arrêté de radiation » pour limite d'âge : une norme institutionnelle dévalorisante .....	214
VII.3.1 L'« arrêté de radiation » comme marqueur institutionnel dépréciatif de la retraite.....	214
VII.3.2 L'« arrêté de radiation » comme mécanisme de dévaluation de la carrière professionnelle des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite .....	217
VII.3.3 L'« arrêté de radiation » comme dispositif de pathologisation de l'âge .....	221
<b>CHAPITRE VIII. PRATIQUES ASSOCIATIVES PARTICIPANT À LA RECONNAISSANCE DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	<b>225</b>

VIII.1 Du "retraité" à la « personne à la retraite » : l'engagement associatif comme dispositif de réinitialisation identitaire .....	225
VIII.1.1 Le concept de « personne à la retraite » comme médiateur d'un changement de paradigme dans le champ de la retraite .....	225
VIII.1.2 Le concept de « personne à la retraite » comme archétype d'engagement social .....	228
VIII.2 L'engagement associatif à la retraite : une fabrique de nouvelles formes de sociabilité à la retraite .....	232
VIII.2.1 L'engagement associatif comme instrument de déconstruction/reconstruction de la détermination institutionnelle d'accès à la retraite .....	232
VIII.2.2 L'engagement associatif comme levier d'arbitrage de la vie sociale pour les personnes à la retraite .....	236
VIII.3 Les personnes à la retraite comme prestataires d'expertises .....	240
VIII.3.1 Les capitaux expérientiels comme modules pour le mentorat des « actifs » .....	240
VIII.3.2 L'expertise-conseil à l'entrepreneuriat : un modèle d'investissement des capitaux expérientiels .....	243
VIII.3.3 La mobilisation des capitaux expérientiels des seniors-experts comme mécanisme de régulation des dépenses publiques .....	247
Conclusion.....	252
<b>PARTIE IV.</b>	
<b>DISCUSSION ET APPROCHE STRATÉGIQUE DE VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE DE CÔTE D'IVOIRE .....</b>	
<b>253</b>	
Introduction .....	254
<b>CHAPITRE IX. DISCUSSION AUTOUR DE LA VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE .....</b>	
<b>255</b>	
IX.1 Des procédures de légitimation de l'engagement associatif .....	255
IX.1.1 L'engagement associatif comme mécanisme de césure du processus d'exclusion sociale des personnes à la retraite .....	255
IX.1.2 Concepts restituant les stratégies de détachement du processus d'exclusion sociale : vulnérabilité et précarité, résistance contre adaptation et installation .....	257
IX.2 De la construction des normes institutionnelles d'invisibilisation des capitaux expérientiels des personnes à la retraite .....	259
IX.2.1 La définition institutionnelle de la retraite et l'« arrêté de radiation » : des vecteurs de déviances organisationnelles .....	259
IX.2.2 Le concept de "retraités" et l'« arrêté de radiation » : des figures de déqualification professionnelle .....	262
IX.2.3 Fécondité heuristique de la recherche : de la déqualification professionnelle à la "déqualification sociale" des personnes dites "retraités" .....	266
IX.3 Des pratiques associatives participant à la visibilité des capitaux expérientiels des personnes à la retraite .....	272
IX.3.1 Les capitaux expérientiels : instruments de valorisation sociale des seniors-experts .....	272
IX.3.2 L'engagement associatif à la retraite comme quête de patrimonialisation des capitaux expérientiels des seniors-experts .....	276
IX.3.3 Fécondité heuristique de la recherche : valorisation sociale et patrimonialisation des capitaux expérientiels contre l'émergence d'une "retraite-barrière" .....	279
IX.4 Limites de l'étude .....	281
IX.4.1 Limites liées au schéma de sélection des participants.....	281

IX.4.2 Limites liées à la relation chercheur/participants .....	283
CHAPITRE X. APPROCHE STRATÉGIQUE DE VISIBILISATION DES CAPITAUX EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES À LA RETRAITE DE CÔTE D'IVOIRE.....	285
X.1 De la légitimité épistémologique au référent théorique de l'approche stratégique.....	285
X.1.1 Légitimité épistémologique de l'approche stratégique : une démarche empiriquement ancrée .....	285
X.1.2 La régulation sociale de J.-D. Reynaud (1997, 1999) comme référent théorique de l'approche stratégique .....	287
X.1.3 Restitution empirique de la théorie de la régulation sociale (J.-D. Reynaud, 1997, 1999) .....	288
X.2 Les défis de la stratégie d'investissement des capitaux expérientiels .....	290
X.2.1 Quel intérêt pour un pays "statistiquement jeune" ? .....	290
X.2.2 Identification des acteurs en interaction dans le processus de liquidation de la retraite .....	291
X.2.3 Diagnostic sectoriel .....	294
X.2.4 De l'implémentation de l'approche stratégique .....	296
Conclusion .....	302
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	303
BIBLIOGRAPHIE .....	307
ANNEXES .....	XII
Annexe 1 - Guide d'entretien exploratoire à destination des agents de la DGAT ...	XIII
Annexe 2 - Guide d'entretien exploratoire à destination des dirigeants d'associations de retraités .....	XIV
Annexe 3 - Guide d'entretien exploratoire à destination des retraités membres d'associations .....	XVI
Annexe 4 - Autorisation d'enquête de la FARECI au chercheur .....	XVIII
Annexe 5 - Autorisation d'enquête de la FARECI aux présidents d'associations ....	XIX
Annexe 6 - Exemple d'arrêté de radiation pour limite d'âge .....	XX